Supplément Radio-Télévision

Le Monde

★★

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14636 – 6 F

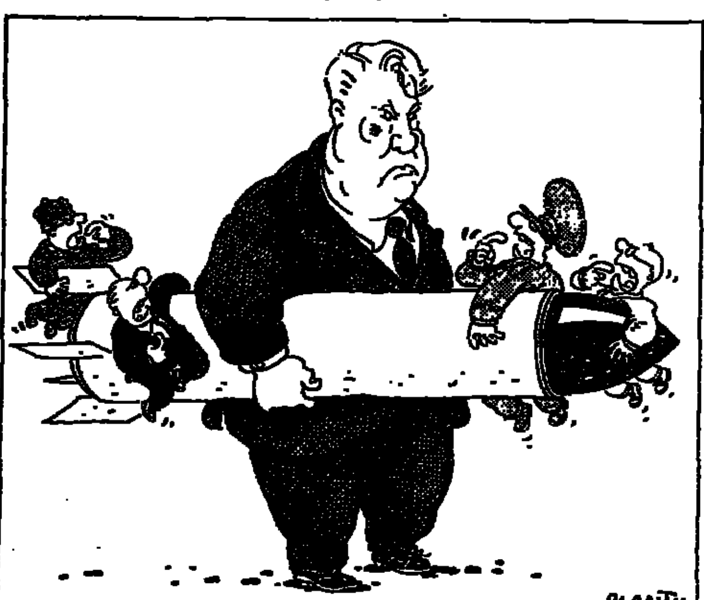
– DIMANCHE 16 - LUNDI 17 FÉVRIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Echec de la Russie au sommet de Minsk

Plusieurs Etats de la CEI refusent une défense « unifiée »

Le sommet de la Communauté des Etats indépendants s'est achevé vendredi 14 février à Minsk sans résultats très substantiels. Si vingt accords ont été signés, plusieurs participants, notamment l'Ukraine, la Moldavie et l'Azerbaïdjan, ont refusé de collaborer à une défense conventionnelle « unifiée », comme le souhaitait la Russie. En revanche, l'accord pour un commandement unique des forces stratégiques a été confirmé. Un autre rendez-vous a été pris pour le 20 mars à Kiev.



Lire page 3 les articles de JACQUES ISNARD, de MARIE JÉGO et de JAN KRAUZE

Que faire de l'armée rouge ?

LE verre est-il à moitié vide ou à moitié plein ? Le bilan du dernier sommet de la Communauté des Etats indépendants à Minsk peut justifier tout à la fois le pessimisme des uns et les espoirs des autres.

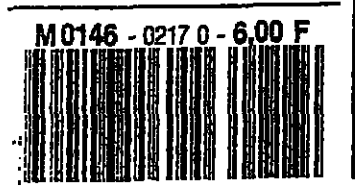
Les premiers feront valoir que malgré les bonnes paroles du président ukrainien Kravtchouk sur l'atmosphère « constructive et amicale » des débats on ne semble pas avoir beaucoup avancé sur les principaux dossiers. Même la signature annoncée de vingt accords – non encore publiés – ne saurait dissiper le scepticisme, les précédents de Minsk et d'Alma-Ata ayant déja largement démontré où pouvaient conduire le flou des textes et la liberté des interprétations. Les seconds observeront qu'il n'y a pas eu de rupture et que ce résultat n'est déjà pas si mauvais, compte tenu des casse-tête insurmontables que pose la liquidation de l'empire.

LE seul problème de la défense est sans précédent dans l'histoire. L'armée soviétique était et reste la première armée du monde par ses effectifs, par la quantité de ses équipements conventionnels et même par son arsenal nucléaire, avec ses 30 000 charges. Or non seulement cette armée est restée encore largement « rouge » – donc un risque pour la démocratie, – mais, en tant que seul corps survivant du système fédéral, elle fait peser par sa simple existence une menace sur la souveraineté des Républiques autres que la Russie au sein de la CEI.

Même le principe beaucoup moins contestable d'une alliance militaire ne saurait régler totalement la question. D'abord parce que le seul précédent valable dans la région est celui du pacte de Varsovie, lourd de mauvais souvenirs. Mais aussi parce que toute alliance a forcément un chef de file, dont la tutelle n'est pas toujours facile à supporter. L'Amérique y a réussi peu ou prou au sein de l'OTAN, mais parce qu'après avoir libéré l'Europe d'une première tyrannie elle se présentait en rempart contre l'autre tyrannie qui s'était abattue sur les pays de l'Est. Aucune menace de ce genre ne pèse sur l'empire soviétique, certainement pas en tout cas de la part des Etats-Unis, devenus des « amis ».

POUR toutes ces raisons, la CEI ne sera jamais, dans le meilleur des cas, qu'une structure à géométrie variable : si tout le monde est bien d'accord – sous la pression occidentale – pour éviter la dispersion de l'arsenal nucléaire, seules quelques Républiques asiatiques semblent disposées à accepter des « forces armées unifiées », surtout dans la conception très large que s'en fait l'état-major de Moscou.

Reste à savoir si le corps des officiers se résignera au démantèlement inévitable du « monstre ». Leur « syndicat », créé le mois dernier à Moscou, ne vient-il pas de rappeler aux chefs d'Etat leurs anciennes promesses de Minsk et d'Alma-Ata ? De leur attitude dépendra non seulement le sort de l'ancienne armée rouge, mais aussi celui de la CEI.



A cinq semaines des scrutins locaux

Mme Cresson s'engage sur le front électoral

Mme Cresson entend relever le défi de l'opposition en donnant une dimension nationale à la campagne des socialistes pour les élections régionales et cantonales des 22 et 29 mars prochain. Le premier ministre a prévu de participer au meeting régional d'Ile-de-France, à Créteil, le 27 février, et à celui du Nord-Pas-de-Calais, à Lille, au début du mois de mars. La semaine de dépôt des candidatures aux élections régionales commence le 17 février.

La gestion aux urnes

par Thierry Bréhier

Dans cinq semaines, maintenant, les Français vont devoir – ou, en tout cas, vont pouvoir – se rendre aux urnes. Les déclarations des dirigeants politiques ont cependant le plus grand mal à trouver une petite place au milieu des images des Jeux olympiques. Ces élections, en effet, paraissent passionner les acteurs et les observateurs de la vie politique autant qu'elles laissent indifférents les électeurs.

Nul ne peut nier, pourtant, que les résultats du scrutin régional auront une importance considérable sur la vie politique nationale. Et nul ne devrait ignorer que les conseillers régionaux et les conseillers généraux élus les 22 et 29 mars auront une influence certaine sur le cadre de vie des Français. Les élections locales ont souvent, c'est vrai, ce double visage de Janus. Mais, cette fois, ce trait est particulièrement accentué, et c'est, paradoxalement, une des raisons de la lenteur du démarrage de la campagne.

Après trois ans sans élections, laps de temps particulièrement long dans l'histoire de la République, il est logique que chacun attende avec impatience de connaître la réalité de l'opinion des citoyens autrement que par des sondages techniquement mal adaptés à la mesure des évolutions essentielles de la période récente : l'importance de l'abstention, la montée en puissance du Front national, la poussée des écologistes.

Lire la suite page 7

HEURES LOCALES

Un tour de France des régions

Poitou-Charentes

La mer borde ses côtes. Les terres d'Aquitaine au Sud et celles de Vendée au Nord l'enchâssent. Quatre départements et quelques grandes villes tentent d'oublier leurs rivalités et leur histoire pour former la région Poitou-Charentes. Mais, pour exister, cette entité, encore nouvelle dans les mentalités, doit aussi s'imposer à l'extérieur en présentant ses huîtres à Séville ou son cognac au Japon.

Lire pages 10 et 11 l'enquête de PASCALE ROBERT-DIARD

La métamorphose de Carlos Menem

Le président argentin, qui est attendu le 17 février à Paris, a révolutionné le péronisme

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

Après s'etre rendu à Strasbourg et à Bruxelles, M. Carlos Menem est attendu lundi 17 février à Paris pour une visite officielle de trois jours, la première qu'il effectue en France. Ses hôtes pourront constater que le président argentin a renoncé à ses célèbres favoris, et se montre très soucieux de son « look », qui lui a récemment valu le titre d'homme le plus élégant de l'année, décerné par une revue américaine. Les échos de ses démêlés conjugaux et sa réputation de *latin lover* ne défraient plus la chronique, et seuls les exploits sportifs de ce jeune sexagénaire, sur les courts de tennis ou aux commandes d'un avion de chasse, retiennent encore l'attention des magazines.

En vingt mois de gouvernement, la métamorphose du chef de l'Etat ne se limite pas à son aspect physique. Sur le plan politique, ce *caudillo* provincial, élu en 1989 par une nette majorité mais sur un programme flou aux accents populistes, a révolutionné les principes du fondateur de son parti, le général Juan Domingo Peron. A la surprise générale, il a choisi de gouverner avec les conservateurs, a réussi à démanteler le pouvoir des syndicats et a imposé la mystique du libre marché, dans un pays où plus d'un tiers de la population vit dans la pauvreté.

Le président argentin refuse d'admettre qu'il ait trahi en quoi que ce soit les idées de Peron. *« Un justicialiste* (péroniste) *est le même aujourd'hui qu'il y a quarante-cinq ans »*, nous a-t-il déclaré, peu avant d'entamer sa tournée européenne. *« Le général Peron lui-même disait que sans renouvellement une doctrine périssait. Il n'y a pas eu de rupture. Il y a une actualisation. »* M. Menem, qui se définit comme un *« politicien-né »*, affirme que *« pour être un leader il faut savoir jouer de l'effet de surprise. Ce qui consiste notamment à changer les mentalités. Par exemple, après la première privatisation, malgré l'opposition des syndicats, ce sont les ouvriers eux-mêmes qui m'ont demandé de continuer... Regardez la fameuse oligarchie argentine, qui n'a jamais rien voulu savoir du péronisme : c'est la plus enthousiaste ! Mais ils refusent de se dire péronistes, ils se disent ménémistes. Moi, je suis toujours péroniste »*.

CHRISTINE LEGRAND

Lire la suite page 5

Les conseils de « Kofi »

Le secrétaire d'Etat à l'intégration veut donner la parole aux « anciens »

LA ROCHE-SUR-YON

de notre envoyée spéciale

Il était une fois un petit village du Finistère, Saint-Coulitz (363 habitants) qui se donna comme maire un Togolais naturalisé français. Flatté mais prudent, l'heureux élu, M. Kofi Yamgnane, Africain de souche, émit tout de suite des doutes sur sa propre capacité à saisir toutes les subtilités de l'âme bretonne. Il ne cacha pas non plus sa désapprobation sur la façon dont la société française traite ses vieux. Pour lui, « l'ancien » représente la mémoire d'une collectivité, et, pourquoi pas ? la sagesse. Il eut alors l'idée de marier ses deux cultures, la togolaise et la française, et de créer un conseil des sages qui restituerait aux plus âgés la parole, et donnerait au maire et à ses conseillers des avis, éclairés par l'expérience et l'histoire du terroir, sur tous les problèmes de la commune.

Quand M. Yamgnane formula son projet, certains se gaussèrent : la France n'est pas l'Afrique, dirent ces esprits chagrins. D'autres crièrent au gadget, et d'autres enfin craignirent de voir les vieux accaparer le pouvoir.

Les anciens, eux, relevèrent le défi. Le 19 avril 1989, les 83 habitants de plus de soixante ans que comptait la commune ont été invités à venir élire 9 d'entre eux (5 femmes et 4 hommes). Depuis, le premier samedi de chaque mois (parfois plus souvent), les sages se réunissent avec le maire et discutent budget, égouts, voirie, avant que le conseil municipal se saisisse du dossier.

CHRISTIANE CHOMBEAU

Lire la suite page 8

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société ;
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux
et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
pour vous abonner
renvoyez ce bulletin
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN
D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP 201 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cinquante ans

Le procès de Riom

LE 19 février 1942, un commissaire de police transférait cinq inculpés de leurs cellules de la maison d'arrêt de Riom au palais de justice par un souterrain spécialement remis en état. Confiés à des gendarmes, les prévenus se rendaient, après un détour, dans la salle d'audience, où siégeait d'ordinaire la cour d'assises. Le public, soigneusement contrôlé par des policiers casqués, mousqueton à la bretelle, était alors admis : des officiels, qui gagnaient des loges spécialement aménagées dans de fausses boiseries, un petit nombre de privilégiés et quelque cent cinquante journalistes, dont une cinquantaine d'étrangers. Lorsque l'huissier audiencier annonçait *« la Cour suprême »*, derrière le président Caous, revêtu de rouge, portant collet d'hermine et simarre, faisaient leur entrée le procureur général et huit juges, dont deux en uniforme de vice-amiral et de général et un en toge universitaire.

Le président prononçait à 13 h 30 la formule consacrée : *« L'audience est ouverte »* et procédait à l'interrogatoire d'identité des cinq inculpés. Ceux-ci, internés dès l'automne 1940, incarcérés en octobre 1941 au fort du Portalet et à Bourrasol, étaient présentement *« domiciliés à la maison d'arrêt de Riom »*. Deux d'entre eux étaient probablement inconnus du Français moyen : le contrôleur général Pierre Jacomet, ex-secrétaire général du ministère de la défense nationale. Le député radical Guy La Chambre, ancien ministre de l'air. Les trois autres, en revanche, avaient fait la une des journaux : Maurice Gamelin, saint-cyrien, avait commandé en chef l'armée française jusqu'au 19 mai 1940 ; Edouard Daladier, l'un des caciques du parti valoisien, avait été, entre autres fonctions politiques, ministre de la guerre de juin 1936 à mai 1940, et président du conseil d'avril 1938 à mai 1940 ; Léon Blum, enfin, symbolisait tout à la fois le gouvernement du Front populaire, qu'il avait présidé de juin 1936 à juin 1937, et une *manière d'être socialiste.*

Organisé par Vichy...

Alors, le greffier lut de sa voix monocorde un bref *« arrêt de mise en jugement »*. Plus de quatre cents témoins étaient cités et il était prévu que le procès durerait jusqu'à l'été. L'Etat français n'avait pas lésiné sur le décor : peintures fraîches, boiseries recouvertes de serge verte, aux murs des tapisseries de Beauvais et des Flandres sorties, comme les huit lustres de cristal, du Mobilier national. La justice allait passer dans toute sa majesté, c'est du moins ce qu'on pensait du côté de Vichy.

Il s'agissait bien d'un procès organisé par Vichy. L'occupant n'était pour rien dans son déroulement : le Reich avait l'intelligence de laisser les Français laver leur linge sale en public. André Le Troquer, l'un des avocats de Blum, put le dénoncer d'entrée de jeu : *« Il y a des procès qu'on n'engage pas n'importe quand ; le territoire national doit être libéré de l'occupation étrangère pour débattre entre Français de ce qui regarde les Français. »* C'est que quelques têtes pensantes vichyssoises et Pétain lui-même, démangés par l'idée de régler tout un arriéré de comptes politiques, voulaient diaboliser l'« ancien régime » pour mieux ancrer le nouveau ; les inculpés devaient être les boucs émissaires dont le châtiment prouverait au bon peuple la nécessité du redressement moral et intellectuel auquel l'Etat français le conviait autoritairement.

Mais, comme souvent à Vichy, la manœuvre tourna à la déconfiture. L'acte constitutionnel nº 5, en date du 30 juillet 1940, avait institué une cour suprême de justice, installée dès le 8 août à Riom. Faisant fonction à la fois de magistrat instructeur et de chambre de mise en accusation, elle avait pour mission de *« juger les ministres, les anciens ministres ou leurs subordonnés immédiats (...) accusés d'avoir trahi les devoirs de leur charge dans les actes qui ont concouru au passage de l'état de paix à l'état de guerre avant le 4 septembre 1939 et dans ceux qui ont ultérieurement aggravé les conséquences de la situation ainsi créée »*.

... contre la République parlementaire

Mais comme les juges – nommés – prenaient trop leur temps pour interpréter ce galimatias juridique et instruire le dossier, Philippe Pétain, le 16 octobre 1941, condamnait *motu proprio* (comme il s'en était arrogé le droit en vertu de l'acte constitutionnel nº 7) à la détention dans le fort du Portalet Blum, Daladier, Gamelin, ainsi que Mandel et Reynaud que les juges refusaient d'inculper. Pétain, malgré quelques mises en garde, ne résistait pas à l'idée de ce procès public à grand spectacle qui étoufferait les rumeurs concernant ses responsabilités de patron de l'armée française pendant l'entre-deux-guerres et confondrait pour la postérité ses adversaires politiques. La presse reçut d'ailleurs pour consigne d'écrire *urbi et orbi* que le maréchal avait pris en 1934 la décision de décupler le budget de la guerre, ce qui était absolument faux. L'imbroglio juridique était total : alors qu'il s'agissait d'hommes déjà condamnés par le chef d'un Etat autoritaire, le président dut préciser, au début du procès, que la Cour considérait les accusés comme de simples prévenus.

Les juges ne se plièrent que partiellement, en cette occasion du moins, aux pressions du pouvoir. Ils eurent, en tout cas, le courage de refuser qu'on pût rendre les inculpés responsables du déclenchement des hostilités. Le président et le procureur général surent respecter les formes : non seulement il leur arrivait de donner du *« président »* à Daladier comme à Blum, mais surtout ils laissèrent les inculpés s'exprimer largement, et les rappels à l'ordre de Caous restèrent courtois : *« Monsieur Blum, le côté politique de votre argumentation n'intéresse pas la cour. Vous vous échappez trop souvent dans ce domaine »*. Cela dit, malgré leurs dénégations (*« Pour la cour, le procès n'est pas et ne sera jamais un procès politique »*, déclara Caous), tout en prétendant n'apprécier que les carences de la France en matière militaire, ils acceptèrent de mener un procès éminemment politique, celui du Front populaire et, derrière lui, de la République parlementaire. De surcroît, ils avaient pris grand soin de limiter soigneusement la chronologie : on ne remonterait pas en deçà de 1936, ce qui évitait que fût mis en cause le maréchal. On ne parlerait pas non plus de la conduite des opérations, ce qui ne pouvait que soulager nombre de généraux ; en revanche, étaient retenues parmi les griefs la loi des 40 heures, celle des congés payés, les nationalisations,



Les caricatures de Daladier, Blum, Mandel et du général Gamelin sur les murs de Paris pendant l'Occupation.

sans oublier les faiblesses coupables à l'égard des *« éléments subversifs et révolutionnaires »*, toutes mesures qui, selon l'instruction, expliquaient les désastres de 40 et justifiaient l'in*culpation* de Blum.

Une vingtaine d'audiences virent défiler, comme témoins cités par l'accusation, colonels et généraux : à quelques exceptions près, ils se plaignirent amèrement d'avoir manqué qui d'espadrilles à la bonne pointure, qui de jugulaires pour leurs casques ; de ce concert de lamentations, il ressortait que si les officiers supérieurs n'étaient en rien responsables du désastre militaire, les hommes politiques, eux, l'étaient totalement.

Comment les inculpés allaient-ils réagir ? Gamelin choisit le silence : *« Me taire, c'est encore servir »* (ce dernier mot tournait chez lui au leitmotiv). Guy La Chambre ne fut pas très courageux, et Jacomet s'en tint à son dossier. Mais Daladier, et Blum, totalement solidaires, dominèrent le procès. Daladier en pleine forme, précis, cinglant, anéantit cette brochette de généraux vaincus et pleurnichards ; à celui qui attribuait 7 000 puis 6 000 blindés à la Wehrmacht, il répliquait ironiquement : *« L'Allemagne a déjà perdu 1 000 chars en cinq minutes. »* Il se permettait de traîner dans la boue le maréchal : *« Aujourd'hui Gambetta serait en prison et Bazaine au gouvernement. »* Blum choisit d'affirmer d'entrée de jeu ses convictions : *« Si la République demeure l'accusée, nous resterons à notre poste de combat comme ses témoins et ses défenseurs. »* Il fit éloquemment l'apologie du Front populaire et n'hésita pas à prendre la défense des communistes engagés dans la Résistance, notamment du syndicaliste Jean-Pierre Timbaud : *« J'ai été souvent en bataille avec lui. Seulement, il a été fusillé et il est mort en chantant* la Marseillaise... *Alors, en ce qui concerne le PCF, je n'ajouterai rien. »*

Hitler hausse le ton

La presse parisienne et collaborationniste éructait : *« Au lieu d'abattre les salauds, on leur a donné une tribune »*, s'emportait *Je suis partout.* Hitler en personne haussait le ton : le 15 mars, célébrant la Journée des héros, il s'étonnait que les Français soient incapables de juger rapidement les responsables du déclenchement de la guerre ; Mussolini en rajoutait : *« Ce procès est une farce typique de la démocratie. »* A Vichy, plongé dans l'embarras, on discutait, et bientôt on ne chercha plus qu'à sauver les apparences : sur le rapport de Darlan et de Barthélémy, le garde des sceaux, Pétain mit à profit, le 15 avril, la suspension des audiences, nécessaire pour que siège la cou d'assises, en renvoyant le procès, p décret, *sine die,* pour suppléme d'information concernant notamme la manière dont avait été déclenc la guerre. Un an plus tard, le 21 m 1943, le procès était définitivem interrompu.

Pareille pantalonnade – car c' était une et de taille – ne se tran forma sans doute pas en une dérou politique. De Gaulle ne se priva pas de fustiger Vichy : *« On voit même les accusés que les traîtres ont traînés à l'infâme procès de Riom bousculer la mascarade et accuser la trahison. »* Mais dans l'Hexagone, la censure veillait, et le Français moyen ne comprit pas forcément tous les enjeux du procès. Dans les milieux plus avertis, parmi ceux du moins qui demeuraient encore attentistes, on fut très sensible aux maladresses accumulées et à cette capitulation de Vichy en rase campagne dès que Hitler avait donné de la voix. Grâce à leur courage politique, Daladier et Blum faisaient oublier la débandade parlementaire du 10 juillet 1940, réhabilitaient pour partie un régime que les maîtres de l'heure avaient cru pouvoir enterrer en grande pompe. Et à tous ceux, à Vichy ou ailleurs, qui prophétisaient que la classe politique, telle qu'elle fonctionnait naguère, était définitivement hors jeu, ils sonnaient son réveil et signifiaient qu'elle recouvrait des forces. C'est à elle que Vichy, arroseur arrosé, venait de rendre un fier service.

JEAN-PIERRE AZÉMA
Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris

BIBLIOGRAPHIE

Justice et libertés

PROCÈS PÉNAL ET DROITS DE L'HOMME
Vers une conscience européenne,
sous la direction
de Mireille Delmas-Marty.
Presses universitaires de France,
collection « Les voies du droit ».
168 francs.

Ouvrir le débat sur le procès pénal aux non-professionnels du droit, l'ouvrir également sur l'Europe, qui introduit peu à peu de nouvelles normes, mais aussi de nouvelles garanties : tel était l'objet d'un colloque organisé au printemps dernier par la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou et *le Monde,* sous la présidence de Mme Mireille Delmas-Marty, professeur de droit à l'université Panthéon-Sorbonne.

En présence de juristes, de sociologues, de philosophes, de journalistes, mais aussi de simples citoyens, la procédure pénale, qui a fait, ces dernières années, l'objet de réformes dans l'Europe tout entière, fut donc discutée, notamment au regard du travail de la commission Justice pénale et droits de l'homme, présidée par Mme Delmas-Marty. Etaient réunis des chercheurs français, des juges italiens, des professeurs soviétiques et des ministres slovaques, tous attachés à dessiner peu à peu les contours d'une conscience européenne en *matière de procès pénal.*

Ces débats ont été transcrits et sont aujourd'hui réunis dans un livre publié aux Presses universitaires de France. On y trouve l'essentiel des discussions qui ont eu lieu au Centre Georges-Pompidou, mais aussi le texte des contributions de tous les participants de ce colloque.

Cet ouvrage représente ainsi un véritable guide sur les procédures pénales européennes : on y évoque les réformes entreprises ces dernières années en Italie et au Portugal, les états d'âme des Anglais sur leur système accusatoire, ou les interrogations des jeunes démocraties de l'Europe de l'Est sur l'avenir de leur procès pénal. Mais ce livre montre également à quel point ces débats dits de procédure, souvent incompréhensibles pour tous ceux qui ne font pas partie du sérail, sont étroitement liés à la question de la démocratisation, mais aussi, plus largement, à celle des droits de l'homme. *« Par-delà l'image de complexité foisonnante que donne le droit en Europe,* conclut ainsi Mme Mireille Delmas-Marty en évoquant les dix principes directeurs définis par la commission Justice pénale et droits de l'homme, *la recherche d'une identité commune sans uniformité pourrait bien être, pour les juristes, une façon de monter vers la voie de la sagesse. »*

CEI : la fin du sommet de Minsk

La Russie n'est pas parvenue à imposer sa conception d'une armée communautaire

Le nouveau sommet de la CEI, vendredi 14 février à Minsk, s'est achevé sur un résultat très mitigé : trois Etats membres – l'Ukraine, la Moldavie et l'Azerbaïdjan – ont refusé de participer à toute défense conventionnelle « unifiée », comme le souhaitait la Russie. Seul l'accord sur un commandement unique des forces stratégiques est maintenu.

MOSCOU

de notre correspondant

La satisfaction affichée par le président ukrainien Leonid Kravtchouk au soir du sommet communautaire de Minsk a dû faire grincer bien des dents en Russie. Après tout, la longue et harassante journée s'est terminée, comme tant d'autres, dans la plus grande confusion, l'avenir de la CEI reste ténébreux et aucun accord d'ensemble n'a pu être atteint sur l'objet essentiel de la réunion : l'avenir des forces armées de l'ex-URSS.

Tout cela n'a pas empêché M. Kravtchouk de se féliciter de l'atmosphère *« constructive et amicale »* de la conférence qui a réuni neuf des onze chefs d'État de la CEI (les présidentskirghiz et tadjik étaient retenus par des obligations jugées plus importantes) ni d'affirmer sa foi dans *« l'avenir de la Communauté »*. Mais une communauté conforme à l'idée que s'en fait l'Ukraine. *« Il ne faut pas lier l'avenir de la CEI à la question des forces armées (...). Cette question n'a pas d'importance (...) La CEI, ce sont avant tout des questions économiques et politiques »*.

Boris Eltsine a, lui, préféré s'éclipser en silence, évitant d'apparaître lors de la brève conférence de presse finale (voir par ailleurs), mais la mine alternativement lugubre et harassée qu'il arborait à certains moments de la conférence filmée par la télévision ne laissait guère de place au doute : le président russe, lui, n'appréciait pas la tournure des événements.

En apparence, c'est pourtant l'Ukraine qui pourrait avoir quelques raisons de s'inquiéter des résultats de cette journée. Deux Etats seulement – la Moldavie et l'Azerbaïdjan – partagent explicitement son point de vue et ont proclamé leur refus de participer à une quelconque défense unifiée et, à plus forte raison, de la financer. La « majorité », au contraire, semble accepter de suivre le chemin tracé par la Russie, c'est-à-dire le maintien d'une force communautaire conventionnelle (qui n'exclut pas la possibilité pour les Etats membres de former des armées). Mais cette majorité est fragile, et plusieurs de ses membres ont déjà exprimé des réserves : ainsi, la Biélorussie envisage sa participation à cette défense unifiée comme provisoire, limitée à une période d'un an et demi environ (l'accord à Huit réalisé vendredi ne portait d'ailleurs lui-même que sur deux années).

L'Ouzbékistan a, pour sa part, ramené l'arrangement à ses justes proportions, son président, Islam Karimov, déclarant ouvertement que c'était une affaire de gros sous : tous les Etats qui se prononcent pour un commandement unifié mènent parallèlement des négociations avec la Russie pour que cette dernière prenne en charge l'entretien des troupes déployées sur leurs territoires, a expliqué M. Karimov, avant d'ajouter : *« Si la Russie est si généreuse, alors l'Ouzbekistan est prêt à faire la même chose »*. De fait, les petites Républiques d'Asie centrale, financièrement exsangues, ne sont pas présentement en état d'assurer l'entretien d'armées dignes de ce nom. Le Kazakhstan, lui, accepte de coopérer sur le plan conventionnel, apparemment pour mieux monnayer ses atouts nucléaires. Quant à l'Arménie, elle aurait tout à perdre de la disparition des forces communautaires dominées par une Russie « chrétienne » et seules en mesure de la protéger d'un Azerbaïdjan militairement beaucoup plus puissant.

Un protectorat russe...

C'est d'ailleurs pour protester contre le rôle joué par un régiment de l'armée ex-soviétique dans une récente et sanglante attaque contre un village azéri que M. Moutalibov a quitté, furieux, la conférence de Minsk : le maréchal Chapochnikov, commandant en chef des forces *« unies »*, qu'il avait interpellé à ce sujet, s'était borné à lui promettre l'envoi d' *« experts »* d'ici trois jours.

Là encore, *« l'accord à huit »* peut apparaître comme conforme aux vœux des dirigeants russes. Tout en gardant un habillage communautaire, les forces de la CEI, payées et dirigées par la Russie, affirmeraient un protectorat russe d'autant moins contesté que le pays le plus farouchement rebelle à cette idée – l'Ukraine – resterait, lui, sur la touche. Mais c'est là une amère consolation pour une Russie dont la zone d'influence militaire serait ainsi considérablement réduite et privée de ses territoires les plus précieux, ceux de l'ouest. Dans l'esprit des dirigeants russes, l'Ukraine et la Biélorussie constituaient, aux côtés de la Russie deux des trois piliers de l'édifice dont la construction avait été entreprise à Minsk précisément, au début du mois de décembre dernier. Le premier fait défaut, le second vacille, et la Russie, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, a t-elle vraiment la force de jouer les Samson ?

Dans l'immédiat, l'accord partiel et provisoire réalisé à Minsk dispense pourtant la Russie de changer son fusil d'épaule et de constituer sa propre armée : M. Eltsine avait redit, avant l'ouverture de la conférence, que la Russie serait la dernière à le faire ; et il lui serait difficile de revenir sur sa parole tant que plusieurs de ses partenaires continuent à jouer le jeu communautaire. Cela ne sera pas forcément du goût de ceux des dirigeants russes qui ont hâte de voir les choses se clarifier. Mais, à l'inverse, ce délai supplémentaire peut permettre à l'état-major de récupérer plus ou moins discrètement, au nom de la *« Communauté »*, le matériel revendiqué par les Etats qui entreprennent de constituer leurs propres armées. Déjà, au cours de la réunion de Minsk, M. Kravtchouk a accusé en termes fort vifs le maréchal Chapochnikov d'avoir *« vendu »* une cinquantaine de navires de la flotte de la mer Noire dont l'Ukraine revendique une partie pour constituer sa propre marine. Le commandement unifié *« se comporte comme un voleur qui crie* au voleur » a ajouté le président ukrainien au cours de sa conférence de presse.

De leur côté, les Moldaves s'indignent de la disparition de leur territoire de *« 233 chars, 345 véhicules blindés et 60 pièces d'artillerie »*. *« Nous n'attendons rien de bon de la CEI tant que l'on peut ainsi prendre aux petites Républiques ce qui doit leur revenir »*, indiquait un communiqué publié à Chisinau à la veille de la rencontre de Minsk. Le même jour, les équipages de six bombardiers *SU 27 M* ont quitté sans autorisation, à bord de leurs appareils, et avec le fanion du régiment, leur base d'Ukraine occidentale, pour rejoindre la Russie. La télévision de Moscou a fait grand cas de cette aventure, mais le ministre ukrainien de la défense a, lui, très mal pris la chose, exigeant la restitution des avions.

La Biélorussie elle-même apprécie peu certains comportements de l'état-major général. Ainsi, les dirigeants de Minsk ont protesté ces jours derniers contre la mise en état d'alerte, sans consultation préalable avec les autorités de la république, d'une unité de parachutistes basée à Vitebsk, et qu'on s'apprêtait, selon toutes apparences, à envoyer en Tchétchénie au cas où les choses auraient mal tourné dans cette république autonome du Caucase.

Une série d'accords

Tous ces frottements n'ont pas empêché la signature d'une série d'accords et de déclarations de principe, plus impressionnants cependant par leurs intitulés que par leurs contenus. L'essentiel a été le maintien d'un commandement unique pour les forces stratégiques. Mais on s'est longtemps affronté sur la définition de ce terme qui, pour les Ukrainiens, ne recouvre rien d'autre que les armements nucléaires. Là encore, cet accord est provisoire et, pour reprendre les termes de M. Kravtchouk, le reflet *« d'une situation objective »*. Il faudra en effet attendre le début de l'été pour que les dernières armes nucléaires tactiques soient rapatriées vers la Russie et jusqu'à la fin de 1994 pour que l'Ukraine, la Biélorussie et sans doute le Kazakhstan soient totalement dénucléarisés.

Pour le reste, le problème de la flotte de la mer Noire, tout comme celui de l'attribution des armements conventionnels, restent apparemment entiers. On ne s'est pas mis d'accord non plus sur le partage de l'héritage *« civil »* de l'URSS, ses possessions à l'étranger et ses biens culturels . La question a été mise sur le tapis par M. Kravtchouk, et il semble qu'en dépit d'un accès de colère de M. Eltsine, il soit parvenu à faire admettre le principe selon lequel tous les Etats-membres de la CEI (etnon la seule Russie) sont à cet égard les héritiers légitimes de l'Union soviétique.

Toutes les questions restées sans réponse à Minsk seront à nouveau posées lors du prochain *« sommet »* de la CEI fixé au 20 mars à Kiev. D'ici là, il apparaîtra peut-être un peu plus clairement si la Communauté est, lentement et péniblement, en train de se faire, ou si, au contraire, elle est en train de se défaire.

JAN KRAUZE

□ **Huit nouvelles Républiques à l'ONU.** – L'Assemblée générale de l'ONU admettra, le 28 février, huit nouveaux membres, issus de l'ancienne Union soviétique, a-t-on indiqué, vendredi 14 février, de source diplomatique. Ces dernières semaines, le Conseil de sécurité a officiellement recommandé l'admission de l'Arménie, du Kazakhstan, du Kirghizstan, de la Moldavie, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan. Le Conseil de sécurité a adopté la même décision, vendredi, pour l'Azerbaïdjan. La Biélorussie et l'Ukraine sont membres fondateurs de l'ONU comme l'Union soviétique, remplacée par la Russie. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont été admises à l'ONU le 17 septembre dernier. Seule la Géorgie n'a pas encore demandé son admission. – *(AFP.)*

Confusion générale

MINSK

de notre envoyée spéciale

C'est dans l'immeuble de l'ex-comité central du Parti communiste biélorusse, au croisement de l'avenue Marx et de la rue Engels, qu'a eu lieu, vendredi 14 février, la quatrième réunion de travail des chefs d'Etat de la CEI. Le scénario a été en tous points semblable à celui du dernier sommet de Minsk, en décembre dernier : une grande confusion, peu d'informations, une conférence de presse sans cesse retardée puis bâclée. En effet, quinze minutes avant qu'elle ci ne commence, la délégation de l'Azerbaïdjan annonçait qu'elle devait brusquement quitter Minsk pour cause d'affrontements dans le Haut-Karabakh. Plus tard, c'était le tour des Kazakhs : *« L'avion n'attendra pas »*, expliquait l'attaché de presse du président Nazarbaev, non sans lâcher froidement : *« Si vous voulez en savoir plus, demandez donc aux Biélorusses. »* L'urgence ne semblait pourtant pas extrême. Une demi-heure après la fin de la conférence, on a pu voir la délégation kazakh, attaché de presse en tête, attendre sagement dans un bus.

Dans la salle, on retira donc, petit à petit, de la table de la conférence, les cartons des présidents absents. Dans la précipitation, on enleva aussi celui du président arménien Ter-Petrossian, qui eut bien du mal, le moment venu, à trouver sa place. L'absence la plus remarquée fut sans doute celle du président russe. *« Il a donné trop d'interviews aujourd'hui »*, a expliqué M. Kravtchouk. *« Il travaille »* a rectifié un peu plus tard M. Guennadi Bourboulis, le premier vice-premier ministre de Russie. Enfin, M. Kravtchouk, confortablement installé sous un portrait de Lénine de deux mètres sur deux, se déclarait satisfait de cette journée de travail : *« C'est bien la première fois que nous nous mettons d'accord sur autant de points. »*

MARIE JEGO

Alors que l'Iran entreprend une médiation

Bakou accuse les forces de la CEI d'attaquer des villages azéris du Haut-Karabakh

Le président azerbaïdjanais, M. Ayaz Moutalibov, a quitté « d'urgence », vendredi 14 février, le sommet de Minsk, après avoir accusé un régiment des forces de la Communauté des Etats indépendants (CEI) de participer à l'attaque d'un village azéri du Haut-Karabakh, a déclaré à Minsk le porte-parole de la délégation azerbaïdjanaise. Des militaires de la 81[e] division, membres du régiment motorisé de la CEI basé à Stepanakert, capitale du Haut-Karabakh, ont participé à l'attaque de deux villages azéris de la région et onze d'entre eux ont été tués vendredi, selon l'agence azerbaïdjanaise Touran. Selon le porte-parole azéri, le régiment 366 a lancé, vendredi, un assaut avec des chars et de l'artillerie contre une nouvelle localité azérie du Karabakh. Le commandant des forces armées de la CEI, le général Chapochnikov a simplement dit au président azéri qu'il dépêcherait, lundi, des « experts » sur place, mécontentant M. Moutalibov, a ajouté ce porte-parole.

Alors que le groupe d'observateurs de la CSCE poursuit sa mission sur le terrain, l'Iran a annoncé officiellement, vendredi 14 février, qu'il entreprendrait, à partir de mardi 18 février, une médiation, à leur demande, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan pour tenter de mettre fin au conflit sur l'enclave arménienne d'Azerbaïdjan. Le ministre iranien des Affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, se rendra à Bakou puis à Erevan à l'« invitation » des deux Républiques, puis leur soumettra un plan de paix, a annoncé l'agence officielle IRNA. *(AFP, Reuter.)*

Conséquence de la disparition des « blocs »

Les marchés militaires d'occasion sont en pleine expansion

La désintégration du pacte de Varsovie et les accords de Vienne en matière de désarmement classique Est-Ouest ont déréglé le commerce international des armes – qui, déjà, était un marché sans foi ni loi – et contribué à instaurer une grande braderie des fournitures militaires à travers la planète.

Cette situation ne laisse pas d'inquiéter des gouvernements, au sein de l'ONU ou de la CSCE par exemple, qui ont tenté de fixer des règles du jeu, au besoin en préconisant des autolimitations de vente. Force est d'admettre que, pour l'instant, le système ne fonctionne pas, tant on assiste à un *« dévergondage »* dans les tractations, pour reprendre le propos d'un spécialiste.

Nul n'est à l'abri de reproches, dans ce commerce qui, en ce moment, touche surtout les matériels dit de seconde main. Tous les pays, à l'Est comme à l'Ouest, cherchent par tous les moyens à se débarrasser de leurs équipements sur un marché de l'occasion qui vient de prendre une dimension insoupçonnée.

A l'Est, d'abord. Si l'on en croit des estimations établies par les services de renseignement occidentaux, l'ancienne URSS a réussi, en dépit de ses déboires politiques et économiques, à placer en 1991 pas moins de 12 milliards de dollars d'armes à l'étranger. Certes, cette première évaluation peut toujours être contestée. Mais, les preuves abondent pour en témoigner.

En Iran, notamment, les pays de la CEI auraient l'espoir de pouvoir partir à la conquête d'un *« grand bazar »* (*le Monde* du 12 décembre 1991), dont les besoins avoués et tous azimuts portent autant sur des avions Mig-29, Su-24 complets ou des pièces détachées pour les avions irakiens – stationnés en Iran depuis la guerre du Golfe – que sur des chars T-72, des canons de 122 ou 130 mm, des missiles sol-air SA-5 dits Gammon ou encore des sous-marins. Les contacts principaux de Téhéran, à l'heure actuelle, se font avec la Russie et le Kazakhstan pour un montant estimé à 1 milliard de dollars dans un premier temps.



La main dans le sac

La Russie et le Kazakhstan sont suspectés de vouloir aller plus loin. Des informations recueillies par les services occidentaux donnent à croire que la société Glavosmos, qui est commune à ces deux Etats, propose à des clients étrangers des propulseurs de missiles balistiques SS-25, SS-24 et SS-18 pour qu'ils servent, le cas échéant, de lanceurs spatiaux. La crainte existe – mais rien n'indique que ce soit réellement le cas aujourd'hui – d'une large « distribution » des 40 000 tonnes d'agents chimiques ex-soviétiques à des clients incontrôlés.

Plus récemment, ce sont l'Uruguay et la Finlande qui ont reçu, dans le premier cas, cinq chasseurs de mines et deux remorqueurs de port, et, dans le second, des rechanges pour des Mig-21 et des munitions, qui ont été prélevés sur les stocks de l'ancienne Allemagne de l'Est avec l'accord de Bonn.

La Tchécoslovaquie et la Pologne, pour s'en tenir à ces deux exemples, ne sont pas davantage restées les bras croisés. Ainsi, Prague vient de se faire prendre la main dans le sac, lorsqu'un cargo allemand, le *Godewind*, a été intercepté en Méditerranée avec à son bord un lot de seize T-72 construits sous licence soviétique par des usines tchécoslovaques et acheminés en toute illégalité vers la Syrie. Il s'agirait, à en croire les services occidentaux, d'une partie minime d'un marché beaucoup plus vaste – on parle de trois cents chars du même modèle – dont ils auraient en réalité perdu la trace. Ainsi, encore, Varsovie ne dissimule plus son intention de prospecter à l'exportation : avec ses quatre-vingts usines d'armement, qui occupent quelque 260 000 personnes, soit 7 % de sa population active, la Pologne envoie des missions, pour placer ses surplus, en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.

Mais les pays de l'Est ne sont pas les seuls coupables dans ce marché de l'occasion qui attire de nombreux fournisseurs. La raison en est que la clientèle, souvent impécunieuse, a tendance à choisir des matériels de seconde main ou conçus en *kit*, qui sont moins chers à l'achat (sinon à l'entretien) que ne le sont aujourd'hui devenus des équipements tout neufs.

Au grand dam des Français

A l'Ouest, ce sont les Etats-Unis – dont l'armement en Europe est désormais limité par le traité de Vienne – mais aussi l'Allemagne qui se font plus spécialement remarquer dans ce domaine. Au grand dam, parfois, des industriels français, entre autres européens, qui n'ont pas toujours l'opportunité, ni les capacités de suivre la mise dans cette surenchère.

L'Espagne a signifié son intention d'acquérir 420 chars M-60 avec un guidage laser sur la cible, 110 blindés M-113 et 83 obusiers de 203 mm auprès des forces américaines en Europe. Le ministre espagnol de la défense, M. Julian Garcia Vargas, ne cache pas que l'opération est éminemment rentable. Son pays a, de longue date, des chars AMX-30 français. Il pourrait se montrer intéressé par le char Leclerc. Mais, en attendant, au prix que lui consentent les Américains (moins de 500 millions de dollars) pour les seuls 420 M-60, l'Espagne aurait tort de s'en priver si, de surcroît, ce contrat est intérimaire, le temps que le Leclerc soit exportable. Pour les Américains, la tractation avec Madrid est tout bénéfice : le rapatriement aux Etats-Unis de ces M-60, et leur casse, auraient coûté cher.

De même, l'Allemagne a promis de livrer à la Turquie, pour environ 1 milliard de dollars, des matériels (il s'agit de 300 blindés d'accompagnement de l'infanterie avec les munitions, de 5 000 armes RPG-7 antichars et de véhicules spécialisés) qui proviennent des stocks de l'ancienne armée « orientale ».

Tous ces marchés sont la conséquence directe de ce qui se passe en Europe depuis la chute du mur de Berlin en 1989, la dislocation du pacte de Varsovie qui a suivi et les accords de Vienne, en 1990, qui ont fixé des plafonds à l'équipement des armées dans les vingt-trois pays signataires de ce traité. Ils posent parfois plus de problèmes qu'ils n'en résolvent aux Etats clients. La moindre de ces difficultés n'est pas, pour un pays souverain, d'obtenir de son fournisseur une garantie permanente de service après-vente sur les matériels acquis et d'instruction régulière des personnels appelés à les servir.

JACQUES ISNARD







EUROPE

GRÈCE : avant la réunion des Douze

Imposante manifestation à Salonique contre la reconnaissance de la Macédoine yougoslave

Plusieurs centaines de milliers de personnes se sont rassemblées, vendredi 14 février à Salonique, dans le nord de la Grèce, pour affirmer le caractère hellène de la Macédoine et pour protester contre « l'usurpation » du nom par la République yougoslave située au nord de la frontière. La CEE doit examiner de nouveau, lundi, la question de la reconnaissance de la Macédoine.

ATHÈNES

de notre correspondant

La manifestation – la plus importante de mémoire de Salonicien ! – était organisée par la municipalité conservatrice de Salonique avec le soutien des trois grands partis : la Nouvelle Démocratie (conservateur, au pouvoir), le PASOK (socialiste) et la Coalition de gauche (gauche indépendante). Le Parti communiste (KKE) a condamné *« la vague de fanatisme et de nationalisme »* et refusé de particiciper au rassemblement qui *« exploite crûment les sentiments patriotiques du peuple »*.

Dès le matin, des milliers de personnes se dirigeaient vers le centre de Salonique (800 000 habitants). Magasins, entreprises et écoles étaient fermées ; bus et taxis offraient gratuitement leurs services pour transporter les manifestants.

« Nous, les descendants d'Alexandre le Grand... »

Des centaines d'autocars ont amené des habitants de l'ensemble de la Macédoine. L'Eglise orthodoxe était aussi mobilisée. Vingt métropolites (évêques orthodoxes) de la région se sont rendus en cortège à la manifestation. Les cloches des églises battaient le rappel et des centaines de drapeaux aux couleurs bleue et blanche de la Grèce flottaient sur la ville. *« La Macédoine était, est, et restera grecque »*, se sont exclamés les orateurs. *« La Macédoine est ici, les Macédoniens, c'est nous »*, a ajouté le maire de Salonique, M. Constantin Cosmopoulos, qui s'en est pris aux *« falsificateurs de Skopje »* (la capitale de la Macédoine yougoslave). Il a assuré également que *« la Grèce, paradis des droits de l'homme, était la seule garantie pour la stabilité, la paix et la coopération dans les Balkans »*. *« Nous les Macédoniens, descendants d'Alexandre le Grand, nous n'acceptons pas les menaces »*, a souligné, pour sa part, l'évêque de Salonique, Mgr Pantéleïmonas. Le grand rassemblement nationaliste s'est terminé sans aucun incident par une fête populaire bon enfant, avec des chants et des danses.

Le « message » de Salonique est, avant tout, destiné aux partenaires européens de la Grèce, qui doivent se réunir lundi à Lisbonne pour se prononcer sur une éventuelle reconnaissance de la Macédoine yougoslave. Le premier ministre grec, M. Constantin Mitsotakis, espère que les pays de la CEE s'en tiendront à la déclaration du 16 décembre dernier, qui pose les conditions de la reconnaissance des Républiques yougoslaves.

Les Grecs avaient alors obtenu que les Douze lient la reconnaissance de la Macédoine yougoslave à l'adoption par Skopje de *« garanties constitutionnelles excluant toute revendication d'ordre territorial »* et à l'assurance que le nouvel Etat *« ne mènera aucune action de propagande hostile, y compris en utilisant un nom qui sous-entend des revendications territoriales »* (1).

DIDIER KUNZ

(1) La commission d'arbitrage de la Conférence pour la paix en Yougoslavie a considéré, dans son rapport remis le 11 janvier, que toutes les « garanties » demandées par la Grèce figuraient dans la Constitution de la Macédoine amendée au début de l'année (NDLR).

□ **AUTRICHE : arrestation d'un néo-nazi.** – La police autrichienne a arrêté, mercredi 12 février à Salzbourg, un chômeur de vingt-trois ans, militant néo-nazi, M. Jürgen-Maria Lipthay, adjoint de M. Günther Reinthaler, soupçonné d'être l'un des dirigeants de l'organisation néo-nazie autrichienne VAPO, lui-même déja arrêté (*le Monde* du 12 février). Du matériel de propagande néo-nazie a été saisi au domicile de M. Lipthay, qui nie faire partie du mouvement VAPO. – *(AFP.)*

□ **MOLDAVIE : attaque d'un poste-frontière par un commando russophone.** – Une vingtaine d'hommes en armes de la « République » russophone du Dniestr ont attaqué, vendredi 14 février, un poste-frontière entre la Moldavie et l'Ukraine et sont repartis en emmenant les officiers des douanes, selon le ministère moldave de l'intérieur. La région russophone du Dniestr, dans l'est de la Moldavie roumanophone, s'est autoproclamée République en septembre 1990. – *(AFP.)*

□ **TCHÉCOSLOVAQUIE : un procureur dénonce l'existence d'un plan pour créer une « Armée de libération de la Slovaquie ».** – Le procureur militaire Miloslav Krizenecky a fait état, jeudi13 février, devant la commission de défense et sécurité du Parlement fédéral, de l'existence d'un plan secret pour créer une « Armée de libération de la Slovaquie » (SOA), a rapporté vendredi 14 février l'agence CSTK. Selon le procureur, des préparatifs seraient en cours en Slovaquie, depuis le 1er janvier dernier, pour engager une lutte armée pour l'indépendance de la Slovaquie, si celle-ci n'était pas déclarée par le Parlement de Bratislava d'ici à la fin de l'année. Ces révélations coïncident avec une recrudescence des vols d'armes dans les casernes, mais, selon certains parlementaires, il pourrait s'agir d'une « provocation ». – *(AFP.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE : une dizaine de morts vendredi

Le pouvoir redoute des attentats en série

Dix ou onze personnes ont été tuées, vendredi 14 février, mais les autorités algériennes et une grande partie de la population s'attendaient à bien pire après les sanglants affrontements de la semaine précédente, qui avaient suivi la grande prière hebdomadaire et entraîné la proclamation de l'état d'urgence. Cette fois, les dirigeants islamistes ayant annulé au dernier moment les « marches » de protestation qu'ils avaient prévues, les incidents – pour graves qu'ils soient – sont restés isolés. Mais une vague d'attentats et d'opérations de commando est redoutée pour l'avenir.

ALGER

de notre correspondant

On craignait un vendredi encore plus sanglant que les précédents, une journée où risquaient de s'affronter forces de l'ordre et « barbus » invités par le Front islamique du salut (FIS), malgré l'état d'urgence, à descendre dans la rue pour *« dénoncer la junte au pouvoir »*. Comme pour bien marquer le danger, le ministère de l'intérieur, la veille encore, avait recommandé *« aux citoyens et aux citoyennes, la plus grande vigilance en évitant les rassemblements qui pourraient être mis à profit par les ennemis de la nation pour entreprendre leurs actions terroristes »*. En fait, ce fut un vendredi plus calme que les autres, sans doute le moins tourmenté depuis l'annulation du processus électoral.

Il ne fut cependant pas sans victimes. Alors que dans l'ensemble du pays régnait un calme oublié, des incidents, parfois sanglants, ont éclaté en plusieurs endroits. A Annaba, un début de manifestation a été réprimé par des tirs de grenades lacrymogènes ; à Marghnia, la police est intervenue contre des manifestants, faisant cinq blessés par balles ; à El Khroub, un gendarme est mort tandis qu'un autre était blessé à coups de faucille par un agresseur qui a été tué aussitôt ; à Aïn-Defla, une trentaine d'interpellations concluaient des affrontements au cours desquels les forces de l'ordre avaient essuyé des coups de feu provenant de l'intérieur de la mosquée.

Mais c'est à Alger que le nombre des victimes aura été le plus élevé. Dans la nuit de jeudi à vendredi, des unités de l'armée et de la police ont accroché un groupe armé retranché dans un immeuble de la basse Casbah. Après un échange de coups de feu qui a fait trois blessés dans les rangs des forces de l'ordre, une explosion d'origine inconnue (certains parlent d'une grenade) a tué cinq personnes dont les cadavres ont été retrouvés sous les décombres.

Quelques heures plus tard, en milieu de journée, des coups de feu éclataient sur la place des Martyrs occupée par les soldats, faisant un blessé dans leurs rangs. Une fillette de six ans a été blessée dans les échanges de coups de feu qui ont suivi. Elle devait décéder dans l'après-midi. Il semble que les militaires aient été la cible de tireurs embusqués sur les toits.

Au même moment, quelques centaines de mètres plus loin, le commissariat de la rue Debbih-Cherif, dans la Casbah, était attaqué par un groupe armé retranché lui aussi sur les toits. Deux policiers (trois, selon des témoins présents sur les lieux) étaient tués au cours d'escarmouches qui ont duré près de quatre heures. Dans un quartier bouclé, soumis à un ratissage serré, plusieurs arrestations d'individus armés ont été opérées.

La détermination de petits groupes

En revanche, les autres points « chauds » de la capitale n'ont guère été troublés. Dès le matin, des éléments de la police, de la gendarmerie et de l'armée avaient pris position sur le parcours où les islamistes avaient appelé à défiler, comme aux différents carrefours de la capitale. Des blindés légers, des voitures de police et de la gendarmerie patrouillaient dans des rues plus désertes qu'à l'ordinaire. Devant les commissariats, policiers en uniforme et en civil, pistolet-mitrailleur en bandoulière ou fusil sur la hanche, la taille ceinturée de leur cartouchière, montaient la garde.

Les quartiers de Belcourt, Kouba, Bab-el-Oued et Bachdjarrah qui, la semaine précédente, avaient été secoués par de très violents affrontements, sont demeurés calmes, placés sous la surveillance d'un dispositif plus mobile que d'habitude, mais non moins vigilant. Dans les mosquées de Kouba et de Bab-el-Oued, fiefs intégristes par excellence, la prière s'est faite devant un parterre clairsemé, les fidèles boycottant les imams nommés par les autorités pour remplacer les prêcheurs du FIS.

Depuis la proclamation de l'état d'urgence, la police ratisse large. Des centaines de personnes ont été arrêtées, au cours de descentes de police opérées, de jour comme de nuit, sur tout le territoire. De nombreux témoignages font état d'arrestations à la suite d'enquêtes ou de dénonciations. Les suspects, dont les familles demeurent sans nouvelles, sont vraisemblablement emmenés vers les centres d'internement prévus dans le décret organisant l'état d'urgence, mais dont les lieux ne sont pas connus. De nombreux élus communaux du FIS figurent parmi les personnes arrêtées. La police a fait état de saisies d'armes, mais il ne s'agit, le plus souvent, que de maigres trouvailles qui méritent à peine le qualificatif de « dépôt » qu'affectionnent les communiqués officiels.

En revanche, les attaques de ces derniers jours témoignent bien de la détermination de petits groupes qui disposent d'armes automatiques et cherchent à s'en procurer d'autres en s'attaquant à des bâtiments réputés en abriter. Selon les services officiels, 1 500 à 3 000 personnes seulement feraient partie de ces « afghans » derrière lesquels courent toutes les polices du pays. Les mêmes sources n'excluent pas, désormais, des attaques contre des personnalités « symboliques », voire une vague d'attentats terroristes, comme le suggère l'arrestation, jeudi 12 février, à Alger, d'un individu transportant des explosifs qui, selon la police, devaient servir à perpétrer un attentat contre la Grande Poste.

GEORGES MARION

Selon Amnesty International

Plus d'un millier d'arrestations en un mois

Amnesty International, qui *« craint que les conditions soient réunies pour que des violations des droits fondamentaux soient commises sous l'état d'urgence »*, vient d'écrire au gouvernement algérien en lui demandant de donner des *« instructions claires »* aux forces de sécurité, leur enjoignant *« de ne recourir à la force que si leur vie est réellement menacée »*.

Dans un communiqué rendu public jeudi 13 février, l'organisation humanitaire indique que *« selon les médias et d'autres sources algériennes, 70 civils ont été tués et environ 500 blessés ces deux dernières semaines, la plupart au cours de heurts violents avec les forces de l'ordre »*. Dénombrant *« plus de mille personnes arrêtées »*, elle prie les autorités de *« garantir que les personnes qui exercent simplement leurs droits fondamentaux d'expression et de réunion sans user de violence (...) ne seront pas victimes d'arrestation ou de détention arbitraires »*.

□ **Manifestation islamiste à Istanbul.** – Plus de 2 000 personnes ont participé, vendredi 14 février à Istanbul, à une manifestation de *« soutien à l'Algérie islamique »* et ont brûlé des drapeaux français et américains. Des tracts ont été distribués dénonçant *« l'intervention des pays européens, avec en tête la France, dans les affaires des musulmans algériens »*. D'autre part, des manifestants ont brûlé un drapeau français à Bursa, à l'ouest d'Ankara. Des manifestations similaires avaient déjà eu lieu en Turquie la semaine dernière. – *(AFP.)*

SOMALIE : alors que les combats faisaient rage à Mogadiscio

Les représentants des factions rivales ont signé à New-York un accord préliminaire de cessez-le-feu

Les combats faisaient rage à Mogadiscio, vendredi 14 février, au moment où, aux Nations unies à New-York, les envoyés des deux factions en conflit signaient séparément un document dans lequel ils s'engagaient, solennellement et sur l'honneur, *« à une cessation immédiate et effective des hostilités, et au respect d'un cessez-le-feu »*. Les deux délégations ont acueilli favorablement la décision de l'ONU, de la Ligue arabe, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation de la conférence islamique d'envoyer une délégation de haut niveau à Mogadiscio, *« afin de conclure un accord de cessez-le-feu formel avant la fin du mois »*.

Une conférence de réconciliation nationale, sous l'égide des quatre organisations internationales, devrait être mise sur pied après la signature du cessez-le-feu, a indiqué l'un des représentants du général Mohammed Aïdid – chef de l'une des deux factions –, sans préciser ni le lieu ni la date de cette réunion. Cependant, le dirigeant de la délégation du gouvernement intérimaire somalien, M. Mohamed Afrah, a précisé que l'accord définitif de cessez-le-feu *« ne pourra pas avoir lieu sans une opération de supervision internationale »*. Cette condition limite la portée des documents signés, les représentants du général Aïdid s'étant déclarés opposés *« à toute intervention étrangère dans les affaires intérieures du pays »*.

« Il est vrai que ce n'est pas la première fois qu'un cessez-le-feu à Mogadiscio est annoncé », a affirmé le sous-secrétaire général de l'ONU, M. James Jonah. *« Mais cette fois-ci nous avons obtenu un engagement par écrit devant les organisations internationales »*, a-t-il souligné. Le cessez-le-feu immédiat, s'il est respecté, permettra, selon lui, l'envoi de l'aide humanitaire, en conformité avec la résolution du Conseil de sécurité du 23 janvier (*le Monde* du 15 février).

Les combats entre les deux factions, qui se sont intensifiés mercredi, ont fait depuis le 17 novembre quelque 30 000 morts et blessés, selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Au cours du seul mois de janvier, 8 000 blessés ont été admis dans les 27 hôpitaux de fortune aménagés à la hâte, a indiqué vendredi à Genève le directeur des opérations du CICR, pour lequel la Somalie constitue actuellement dans le monde *« la tragédie la plus urgente »*.

Selon les organisations humanitaires à Nairobi, les forces du général Aïdid se sont emparées vendredi d'une piste d'envol qui était utilisée par les troupes de M. Ali Mahdi, interrompant ainsi toute aide au secteur. Les diplomates à Nairobi restent pessimistes sur les chances d'un cessez-le-feu. *« Il n'y a apparemment pas une vraie volonté de mettre fin aux combats »*, estime l'un d'entre eux. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ÉTHIOPIE : le fils de l'empereur Haïlé Selassié annonce son retour.** – Le prétendant au trône éthiopien Amha Selassié, soixante-seize ans, fils de l'empereur Haïlé Sélassié, a annoncé, vendredi 14 février, à Washington, son intention de retourner prochainement dans son pays afin d'y établir une monarchie constitutionnelle. Apparaissant en chaise roulante, Amha Selassié a indiqué, au cours d'une conférence de presse, qu'il se rétablissait d'un infarctus, mais qu'il se sentait en état d'assumer ses responsabilités. En exil depuis 1974, la famille impériale éthiopienne avait trouvé refuge en Grande-Bretagne, avant de s'installer, un an plus tard, aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

□ **KENYA : couvre-feu dans l'ouest du pays.** – Le couvre-feu a été instauré dans plusieurs villes de l'ouest du Kenya, afin de prévenir de nouveaux affrontements ethniques, a annoncé jeudi 13 février la télévision. Cette région est depuis plusieurs mois le théâtre de luttes tribales qui opposent régulièrement les Luos, les Luyhas, les Nandis et les Kalenjins, dont fait partie le président Daniel arap Moi. – *(AFP.)*

□ **MAROC : Rabat renonce à une aide de la CEE.** – Le Maroc a décidé de renoncer à une aide financière de 463 millions d'écus (environ 3,2 milliards de francs) de la CEE, a-t-on indiqué, vendredi 14 février, de source proche de la Communauté, et confirmé à Rabat. L'entrée en vigueur du protocole financier prévoyant ces crédits était bloqué par le Parlement européen, qui reproche au Maroc des violations des droits de l'homme. Selon l'agence officielle MAP, pour laquelle *« c'est la question du Sahara occidental qui ennuie (les parlementaires européens) »*, le Portugal, président en exercice de la CEE, a été officiellement informé de la décision marocaine mercredi, après le deuxième rejet du projet d'aide par l'Assemblée de Strasbourg. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ZAÏRE : Paris, Washington et Bruxelles demandent la reprise de la conférence nationale.** – Les ambassadeurs de Belgique, de France et des Etats-Unis à Kinshasa ont demandé à être reçus par le président Mobutu pour exprimer le souhait d'une reprise de la conférence nationale, suspendue le 19 janvier, a annoncé, vendredi 14 février, le ministre belge des affaires étrangères, Mark Eyskens. Cette démarche est *« imminente »* et n'est retardée que par l'absence de M. Mobutu, qui *« flotte quelque part »* sur son bateau, a précisé le ministre belge. – *(AFP.)*

ASIE

LOIN DES CAPITALES

Palawan, « dernière frontière » écologique

PUERTO-PRINCESA
(archipel des Philippines)

de notre envoyé spécial

Un survol de la partie sud de l'île donne un aperçu des dégâts. Par endroits, la forêt est coupée par les tâches brunes des cultures sur brûlis. Ailleurs, les contreforts des montagnes sont rongés comme par une lèpre : des coupes sauvages.

Tout en longueur, Palawan, *« The last frontier »* – *« la dernière frontière »* – s'étend sur 400 kilomètres sur 20 kilomètres de large dans la mer de Chine, fermant au sud-ouest l'archipel philippin. L'environnement naturel, longtemps préservé dans ce territoire éloigné, est encore l'un des plus beaux des Philippines.

Il y a quinze ans, une étude préliminaire de la Banque asiatique de développement (BAD) soulignait le *« caractère écologique unique au monde »* de Palawan, *« seule région encore intacte des Philippines »*. Pour ceux qui ont connu l'île autrefois, la dégradation est néanmoins évidente : les assauts que subit l'environnement risquent de ruiner les forêts et d'achever d'endommager irrémédiablement son corail.

Candidat à la présidence et député de Palawan, M. Ramon Mitra est originaire de l'île : *« Il nous défendra »*, espère M. Roly Tequillo, conseiller de la municipalité pour les problèmes écologiques. M. Mitra estime l'avoir toujours fait : *« A Palawan, la forêt ne régresse pas, elle augmente grâce à une politique de reboisement : chaque enfant doit planter une dizaine d'arbres par an »*, nous dit-il.

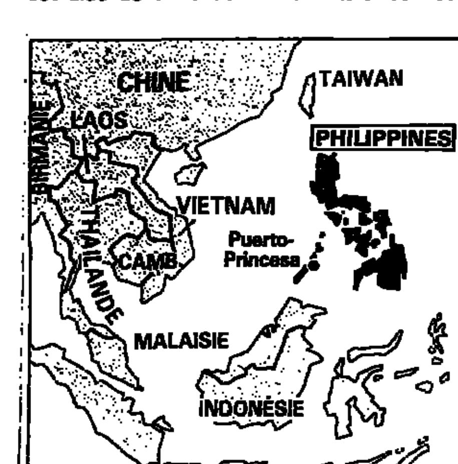
M. Mitra est néanmoins accusé par les écologistes d'avoir partie liée avec le grand exploitant de bois José Alvarez, qui règne sur d'immenses concessions accordées du temps de Marcos. Opportunément rallié à Mme Aquino, il aida par la suite M. Mitra à se faire élire au Congrès. Ses possessions couvrent pratiquement 25 % des forêts de l'île.

M. Mitra se défend d'avoir fait preuve de favoritisme : *« Est-ce un délit de fréquenter des gens riches ? »*. Il soutient d'ailleurs la loi sur l'interdiction complète du commerce du bois, actuellement en discussion au Sénat. Une attitude *« positive »*, estime M. Lito Alisuag, avocat et représentant de la Fondation Haribon, l'organisation de défense de l'environnement la plus militante, qui lança en 1988 une campagne pour demander à la présidente d'arrêter le saccage des forêts.

Moins dramatique qu'en Thaïlande ou en Birmanie, la déforestation aux Philippines (1 430 km² par an), n'est pas moins réelle et dénoncée par la conférence épiscopale. Lors de l'indépendance, en 1946, les forêts couvraient les trois quarts du pays. Des coupes sauvages et les migrations de population (notamment à Mindanao) ont été les principaux facteurs de destruction.

En 1970, les bois tropicaux représentaient un tiers des exportations. Au cours de la décennie suivante, cette proportion tomba à 10 %, le bois précieux étant devenu plus difficile d'accès. Des lois de protection étaient en outre entrées en vigueur, sans toujours être suivies d'effet.

Selon Haribon, depuis 1979, 19 000 hectares de forêts disparaissent chaque année à Palawan. Aujourd'hui, 30 % du patrimoine forestier de l'île est endommagé. Les coupes illégales sont aussi dommageables que la coupe commerciale. A l'avidité des bûcherons bénéficiant de la complicité de l'armée s'ajoute la quête de survie des populations pauvres, rendue plus aiguë par l'immigration intérieure causée par les catastrophes naturelles et l'insécurité : *« L'insurrection communiste ou musulmane est inexistante ici, et il est aisé de vivre de la mer. Mais les nouveaux arrivants pratiquent aussi de manière excessive la culture sur brûlis »*, commente M. Tequillo.



La croissance démographique est, selon M. Ooi Jin Bee, géographe de l'université de Singapour, la principale cause de la déforestation, avec une densité passée de 25 à 200 habitants au kilomètre carré entre 1903 et 1980. La culture sur brûlis touche près du quart de la superficie de l'île. Quelque cent mille paysans sans terre (*kaingeros*) coupent la forêt toujours plus haut. Si les marchands de bois l'endommagent, les *kaingeros* pratiquent eux une véritable déforestation, estime M. Ooi (1).

Défendre l'environnement ? Palawan n'en a pas les moyens : un garde forestier est censé surveiller 1000 hectares... Il n'a pas même une bicyclette. Il en va de même pour la protection du littoral qui court sur près de 2000 kilomètres : les gardes-côtes n'ont pas de radio.

Les bateaux-usines japonais ou taïwanais pillent systématiquement les eaux très poissonneuses de Palawan, d'où proviennent la moitié des produits de la mer consommés à Manille. Un kilomètre carré de massif corallien donne 20 tonnes de poisson par an. Mais, désormais, les pêcheurs locaux doivent aller de plus en plus loin pour trouver des prises. Violant les eaux territoriales, les « bateaux pirates » pêchent à la dynamite. Ils utilisent aussi des produits chimiques pour endormir les poissons destinés à être livrés vivants à leurs destinataires, détruisant ainsi la flore marine. *« 70 % des massifs coralliens de Palawan sont endommagés »*, estime M. Tequillo.

Contrôler la coupe des forêts, offrir une solution alternative aux agriculteurs sur brûlis et surveiller les côtes exige des moyens. Les programmes financés par l'aide étrangère ont été jusqu'à présent insuffisants. Le fond du problème reste une volonté politique. Mme Aquino ne l'a pas eue. M. Mitra l'aura-t-il ?

PHILIPPE PONS

(1) *Depletion of the forest resources in the Philippines*, Institute of Southeast Asia Studies, Singapour, 1988.

AMÉRIQUES

La métamorphose de Carlos Menem

Suite de la première page

Après quarante ans de chaos économique, une dictature militaire aussi féroce qu'inefficace, une guerre perdue dans les Malouines et l'échec de la politique de M. Raoul Alfonsin, au pouvoir de 1983 à 1989, le président argentin estime que le *« style Menem »* est devenu *« un modèle en Amérique latine »*. Malgré de soudaines hausses de prix en plein été austral, M. Menem se montre confiant : *« Le taux d'inflation ne dépassera pas les 8 ou 9 % en 1992. »*

Attirer les investisseurs

Le peso est aligné sur le dollar, et la stabilité économique réduit l'opposition au silence. Avec sa politique d'ouverture économique, l'administration péroniste espère séduire les investisseurs étrangers, d'autant que des dizaines d'entreprises publiques devraient être vendues prochainement, du pétrole au métro, en passant par la compagnie des eaux, le gaz, l'électricité, et même l'hippodrome de Buenos-Aires.

« L'invitation du président François Mitterrand est évidemment une démonstration de ce nouvel intérêt pour la République argentine », dit M. Menem, qui constate que *« les relations bilatérales sont très bonnes »*. *« La France – l'un des principaux investisseurs directs en Argentine en 1991* (grâce à Total et Carrefour notamment) *– est déjà présente dans le processus de privatisation*, ajoute-t-il, *avec France Télécom »*, qui a obtenu, avec un consortium italien, le réseau téléphonique du nord du pays et d'une partie de la capitale.



M. Menem entend aussi faire oublier aux Français leur fascination pour M. Alfonsin et sa politique des droits de l'homme, mais aussi *« leurs nombreux* a priori *contre le péronisme »*. *« Les Européens*, dit M. Menem, *nous ont toujours associés au fascisme et à la démagogie. Ce sont des idées fausses. C'est un gouvernement péroniste qui transforme un pays qui, en 1989, se trouvait dans un état de corruption totale, au bord de l'abîme économique et de la guerre civile. »*

Ouverture des archives sur les nazis

Début février, c'est en grande pompe que le président argentin a annoncé l'ouverture au public des archives secrètes de la police concernant les criminels de guerre nazis qui ont trouvé refuge dans le pays après la seconde guerre mondiale. Pour *« s'acquitter d'une dette vis-à-vis de l'humanité »*, explique M. Menem, qui souhaite changer l'image de marque de l'Argentine à l'extérieur, même si, sur le plan intérieur, cette décision risque de rouvrir une polémique sur le rôle du général Peron. L'Argentine est devenue, avec le gouvernement actuel, un allié inconditionnel des Etats-Unis, mais, là encore, M. Menem ne pense pas trahir Peron et l'anti-américanisme traditionnel de son parti. *« Les temps ont changé*, dit-il. *D'ailleurs, nous ne prétendons pas nous rapprocher davantage des Etats-Unis que de l'Europe. Ce que nous souhaitons, c'est que les Etats-Unis et l'Europe s'intéressent plus à l'Argentine. »*

Même quand on évoque la corruption, qui l'a obligé à se défaire d'une dizaine de proches collaborateurs, dont sa belle-sœur, Mme Amira Yoma, M. Menem ne perd pas le calme de ses ancêtres syriens, ni celui, légendaire, de sa province natale. De La Rioja, une des régions les plus arriérées de l'Argentine, il a conservé l'accent et le goût de l'anecdote : *« La réforme de l'Etat, la dérèglementation de l'économie et les privatisations sont autant de moyens de lutter contre la corruption. A mon arrivée au pouvoir, le taux d'évasion fiscale était de 80 %, mais le fait de ne pas payer ses impôts n'était pas considéré comme un délit. C'est mon gouvernement qui s'est attaqué à ce fléau, comme cela se fait dans d'autres pays du monde. Regardez aux Etats-Unis : Al Capone a été finalement mis en prison non pas à cause des crimes qu'il avait commis, mais parce qu'il n'avait pas payé ses impôts. »*

CHRISTINE LEGRAND

□ **La CEE « intéressée » par l'offre de Buenos-Aires d'accueillir des émigrants des pays de l'Est.** – La Commission européenne a accueilli *« avec intérêt »* la proposition du président argentin Menem, en visite officielle à Bruxelles, vendredi 14 février, d'accueillir jusqu'à trois cent mille émigrants des pays de l'Est et de l'ex-URSS, si la CEE fournit une aide pour leur installation. La Commission s'est dite prête *« à participer, dans le cas où les pays concernés manifesteraient leur intérêt, à une étude sur les modalités et les implications de la réalisation d'un tel projet »*. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **BIRMANIE : la junte militaire confisque les biens des partis politiques.** – La junte militaire au pouvoir à Rangoun a décidé de saisir les biens et fonds de trente-quatre partis politiques, y compris ceux de la Ligue nationale pour la démocratie du prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi, qui avait remporté les élections de 1990.

□ **JAPON : arrestation de quatre hommes d'affaires compromis dans un scandale politico-financier.** – Quatre hommes d'affaires ont été arrêtés par la police, vendredi 14 février, dans le cadre de l'enquête sur le scandale politico-financier Tokyo Sagawa Kyubin, qui menace le gouvernement Miyazawa (*le Monde* du 12 février). Plus de deux cents hommes politiques auraient bénéficié des largesses de cette société de transports, qui se monteraient à 390 millions de dollars. – *(Reuter.)*

□ **PAKISTAN : les nationalistes du Cachemire appellent à une grève générale.** – Le président du Front de libération du Jammu-et-Cachemire (JKLF), M. Amanullah Khan, a appelé, vendredi 14 février, à une grève générale à partir de samedi pour protester contre la répression de la Marche pour l'indépendance. Il a toutefois demandé à ses militants de rester disciplinés et de ne pas endommager les propriétés, publiques ou privées. – *(Reuter, UPI.)*

□ **PÉROU : sept morts à l'issue de la « grève armée » du Sentier lumineux.** – Deux attentats ont coûté la vie à cinq policiers, tandis que dix autres étaient blessés, dans un quartier de Lima, vendredi 14 février, jour de la « grève armée » décrétée par le Sentier lumineux. Deux civils ont trouvé la mort alors qu'ils montaient dans un camion pour se rendre à leur travail. Plus de 20 000 militaires et policiers avaient été mobilisés dans la capitale, où la moitié des magasins sont restés fermés et les transports publics n'ont pratiquement pas fonctionné. Les actions terroristes du Sentier lumineux ont coïncidé avec la visite à Lima de M. Michel Camdessus, directeur général du FMI. – *(AFP.)*

□ **SRI-LANKA : vingt-sept morts lors d'affrontements entre soldats et Tamouls.** – Les combats entre soldats sri-lankais et séparatistes tamouls du LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul) ont fait au moins vingt-sept morts dans l'est du pays, vendredi 14 février, a-t-on appris à Colombo de source militaire. Ces affrontements ont eu lieu dans le cadre d'une importante contre-offensive de la guérilla tamoule. – *(AFP, UPI.)*

A TRAVERS LE MONDE

GRANDE-BRETAGNE

Le comité de défense de Salman Rushdie a rencontré des diplomates iraniens

L'écrivain Salman Rushdie a fait une apparition surprise, vendredi 14 février à Londres, lors d'une réunion publique marquant le troisième anniversaire de la *fatwa* (condamnation à mort), que l'imam Khomeiny a lancée contre lui, pour avoir écrit *les Versets sataniques* (*le Monde* du 15 février).

Salman Rushdie a demandé au gouvernement de Londres de faire pression sur l'Iran et a ajouté : *« J'ai perdu ma liberté, mon foyer, ma famille, ma vie quotidienne, et je veux les retrouver. Je refuse d'être une non-personne. »* Mme Frances d'Souza, secrétaire générale du comité international de défense de Salman Rushdie, a rencontré vendredi des responsables de la mission iranienne à Londres pour un *« premier contact direct entre l'Iran et ceux qui me soutiennent »*, a précisé l'écrivain britannique. – *(AFP.)*

MADAGASCAR

Regain de tension politique

Des jeunes partisans du président Didier Ratsiraka ont provoqué un regain de tension politique à Madagascar, en perturbant les réunions régionales destinées à préparer le Forum national au cours duquel, du 22 au 29 mars, un projet de Constitution doit être rédigé et le code électoral rénové.

A Tuléar (Toliary), ville côtière située à 800 kilomètres au sud-ouest de la capitale, des jeunes proches du front soutenant le président ont troublé, jeudi 13 février, le forum régional, en saccageant le local où se tenait la réunion. Ce front conteste notamment la répartition des sièges au sein de ces assemblées locales et accuse de partialité le Conseil des Eglises chrétiennes, chargé de l'organisation du forum. A Farafangana, à 600 kilomètres au sud-est de Tananarive, une église catholique a été profanée.

Dans la capitale, la délégation du front au forum régional s'est retirée des travaux. Selon les observateurs, ce retrait risque de remettre en cause le Forum national et d'aboutir à la dénonciation de la Convention du 31 octobre, signée par les différentes forces politiques, qui avait suspendu la Constitution socialiste de 1975. – *(AFP.)*

YOUGOSLAVIE

L'opposition en Serbie réclame la démission de M. Milosevic

Plusieurs partis d'opposition en Serbie mènent une nouvelle offensive contre le pouvoir socialiste (ex-communiste) en place. Vendredi 14 février, plus de 60 000 personnes ont signé une pétition lancée par le Parti démocrate de M. Micunovic et réclamant la démission du président serbe, M. Slobodan Milosevic et de son gouvernement.

Par ailleurs, plusieurs formations d'opposition – en l'occurrence le Parti paysan de M. Veselinov et les réformistes de Voïvodine – ont annoncé, jeudi, qu'elles se joindraient à la manifestation du 9 mars prochain organisée par M. Vuk Draskovic et son Mouvement du renouveau serbe. Un an après la manifestation sanglante qui avait été réprimée par les forces de l'ordre et les chars de l'armée yougoslave, l'opposition se rassemblera pour rendre hommage aux deux victimes du 9 mars 1991 ainsi qu'à toutes les victimes de la guerre en Croatie. Ils exigeront également la démission du président Milosevic et de son gouvernement, l'indépendance de la Serbie, des élections pour une assemblée constituante et la liberté des médias. – *(Corresp.)*

DIPLOMATIE

Conclu à Bruxelles

L'accord CEE-AELE crée la plus grande zone de libre-échange du monde

La CEE et les sept pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont parvenus vendredi 14 février à Bruxelles à un accord sur la création au 1er janvier 1993 d'une vaste zone de libre-échange en Europe, a annoncé le secrétaire général de l'AELE, M. Georg Reisch (1). Cet Espace économique européen, s'étendant de la Finlande à l'Espagne et fort de 380 millions d'habitants, constituera la première puissance commerciale du monde (*le Monde* du 11 février). Les pays de l'AELE se sont engagés à adopter quelque 1 400 textes législatifs communautaires pour bénéficier des dispositions du marché unique de 1993.

Le 14 décembre, la Cour européenne de justice de Luxembourg avait rendu un avis négatif sur certaines dispositions juridiques de l'accord conclu en octobre 1991 entre les deux groupes de pays. Elle avait notamment rejeté la création d'une cour de justice indépendante chargée des différends entre les Douze et les Sept, estimant qu'elle seule était habilitée à arbitrer les conflits selon le droit communautaire. Les deux parties ont finalement renoncé à la création de cette juridiction autonome. La Cour de justice de la CEE sera ainsi seule compétente pour tous les problèmes de concurrence, comme les autorisations de fusions entre entreprises ou des aides d'Etat. L'AELE pourra se prononcer seule sur l'opération si 33 % au moins du chiffre d'affaires de l'entreprise fusionnée sont réalisés dans les pays de l'AELE, mais la CEE pourra exiger que sa Cour se saisisse du dossier si la fusion a des répercussions importantes sur son marché.

Une procédure d'arbitrage sera mise sur pied pour régler les litiges dans tous les domaines autres que la concurrence. Si un différend apparaît, par exemple à cause d'une mesure de «sauvegarde» qu'un pays de l'AELE voudrait appliquer pour arrêter temporairement les importations en provenance d'un pays de la CEE, un comité mixte statuera. Si ce dernier ne parvient pas à un accord, une des dix-neuf parties pourra faire arbitrer le litige par trois personnalités – une de l'AELE, une de la CEE et une «neutre» – qui rendront des avis contraignants.

Le Parlement européen a cependant demandé vendredi que la Cour de justice de Luxembourg soit à nouveau consultée sur ces dispositions. La Commission européenne, qui doit se prononcer la semaine prochaine sur cette demande, estime que cela reviendrait à torpiller l'accord, les délais étant trop courts pour permettre aux pays de l'AELE d'adopter avant la fin de l'année les 1 400 textes de loi nécessaires. – *(AFP, Reuter.)*

(1) L'AELE comprend sept pays : Autriche, Suisse, Suède, Liechtenstein, Norvège, Finlande et Islande.

Au Parlement européen

Les démocrates-chrétiens diffèrent l'adhésion des conservateurs britanniques à leur groupe

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

Réunis à Bruxelles autour du premier ministre belge, M. Wilfrid Martens, les chefs de gouvernement et les chefs des partis démocrates-chrétiens ont dit «non», au moins provisoirement, à la demande d'adhésion des conservateurs britanniques au groupe qu'ils forment à l'Assemblée de Strasbourg, celui du Parti populaire européen (PPE).

Depuis trois ans, les trente-deux conservateurs britanniques à Strasbourg se sentent un peu isolés dans le groupe des Démocrates européens qu'ils ont constitué avec deux Danois. Ils ont montré leur bonne volonté en apportant leurs voix à M. Egon Klepsch, démocrate-chrétien allemand, élu nouveau président du Parlement européen le mois dernier. Leur adhésion renforcerait le PPE, qui est le deuxième groupe à Strasbourg après celui des socialistes. Mais certaines méfiances persistent chez les démocrates-chrétiens ; on l'a bien vu dans la réponse plutôt jésuite qu'ils ont faite vendredi soir à la demande britannique.

Le PPE fait un distinguo entre les conservateurs siégeant à Strasbourg, *«engagés de manière intensive»* dans la construction européenne, et ceux qui soutiennent le gouvernement à Londres. Il déplore que *«le premier ministre et leader du Parti conservateur britannique ait pris une position négative à Maastricht concernant l'Union politique européenne et, plus particulièrement, la politique sociale commune»*. Le PPE *«poursuivra la concertation»* en vue de mettre en œuvre une *«communauté de groupes»* avec les conservateurs, mais reporte à la fin de la législature actuelle (juin 1994) la réponse quant à l'adhésion. La récompense pour l'apport des voix conservatrices à M. Klepsch est donc plutôt mince.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Le voyage de M. Alain Vivien en Amérique centrale

L'archevêque de San-Salvador décoré de la Légion d'honneur pour sa contribution aux efforts de paix

SAN-SALVADOR

de notre envoyé spécial

Il aura fallu attendre près d'un an après l'adoption du décret attribuant la Légion d'honneur au chef de l'Eglise salvadorienne pour que les conditions se prêtent à la remise de la décoration à Mgr Arturo Rivera y Damas. Dans un hommage appuyé aux *«efforts incessants»* de l'archevêque de San-Salvador en faveur du dialogue et de la paix – finalement scellée le 16 janvier dernier après douze années de guerre civile. – M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui poursuit son voyage en Amérique centrale, a estimé qu'il était *«un des principaux artisans de la réconciliation nationale»*.

Au cours d'une cérémonie, vendredi 14 février, à la résidence de l'ambassadeur de France, M. Vivien a relevé la présence du principal dirigeant de la guérilla, le «commandant» Joaquin Villalobos, et du ministre des relations extérieures du gouvernement conservateur, M. Manuel Pacas. Le secrétaire d'Etat y a vu un signe encourageant pour l'avenir, car il est de notoriété publique que certains secteurs du parti au pouvoir, l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA), voyaient d'un très mauvais œil l'attribution de cette décoration à un représentant de la hiérarchie catholique, qu'ils accusent d'avoir collaboré avec le Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN).

La «naïveté» des socialistes

A l'issue de son séjour de vingt-quatre heures au Salvador, M. Vivien s'est dit heureusement surpris par la *«modération»* de ses interlocuteurs, en particulier le président Alfredo Cristiani et le «commandant» Villalobos. *«Je l'ai trouvé sérieux et responsable*, a-t-il déclaré à propos de ce dernier. *Il a su tenir compte de ses erreurs du passé et je crois qu'il a un avenir politique. Il défend des positions raisonnables en se rapprochant de la social-démocratie, et il a un peu cette naïveté que nous avions, nous, les socialistes, en 1981, en croyant que l'Etat pouvait tout faire»*.

Bien que l'aide de la France à ce petit pays reste modeste – participation à l'effort de paix dans le cadre des Nations unies avec une trentaine de personnes sur place, et aide alimentaire de 3 millions de francs renouvelée pour 1992 sous forme de lait en poudre dont la vente servira à financer des projets sociaux, – M. Vivien a souligné la disposition de la France à accroître son aide bilatérale et sa contribution aux projets de la CEE, lorsque le gouvernement et le FMLN seront parvenus à un accord sur le plan de reconstruction actuellement en discussion. Les Salvadoriens présenteront ce plan et leurs besoins financiers (évalués à 1 200 millions de dollars par les autorités) à la fin du mois à Lisbonne, lors de la huitième réunion des pays d'Amérique centrale avec la CEE.

Avec le président Cristiani, M. Vivien a également abordé un sujet qui préoccupe la petite communauté française du Salvador : la détention, depuis près de quatre mois, du fils d'un agent consulaire, M. Michel Laennec, accusé sans preuve d'avoir importé 3 tonnes de cocaïne (*le Monde* du 12 février). *«J'espère*, a dit M. Vivien au président, *que la justice se prononcera rapidement et qu'il sera mis fin à cette situation qui n'est pas acceptable»*.

BERTRAND DE LA GRANGE

Pour respecter un accord avec Pékin

La Haye met son veto à la vente de sous-marins à Taïwan

LA HAYE

de notre envoyé spécial

La Chine qui passe commande au constructeur néerlandais Fokker de sept avions et, quelques heures plus tard, le gouvernement des Pays-Bas qui met son veto à la vente de quatre sous-marins à Taiwan : tel est le troc diplomatico-commercial que Pékin et La Haye ont passé, vendredi 14 février, au grand jour. Cet échange d'amabilités permet aux deux pays d'éviter une répétition de la crise du début des années 80.

La livraison à Taiwan, en 1981, de deux sous-marins néerlandais avait entraîné le rappel de l'ambassadeur chinois à La Haye. Des relations diplomatiques normales n'avaient été rétablies qu'en 1984, à la suite d'un accord selon lequel les Pays-Bas s'engageaient à ne plus fournir de matériel stratégique à l'île nationaliste, la Chine développant, en échange, ses relations commerciales avec les entreprises néerlandaises.

La vente de frégates françaises à Taïwan ayant été récemment tolérée par Pékin, La Haye avait bien essayé, début janvier, d'être libérée de l'accord de 1984. En vain : sans craindre de donner l'impression de faire deux poids, deux mesures, Pékin s'est montré intraitable, amadouant toutefois les Néerlandais en mettant en application pour la première fois ledit accord. D'autres avions pourraient être commandés et le ministre néerlandais des affaires économiques a été invité en Chine.

Mais tout n'est pas encore aplani entre les deux capitales : La Haye n'a pas mis son veto à la vente pour la firme néerlandaise HSA de radars devant équiper les frégates françaises.

Pékin continue de s'opposer à cette livraison, mais les Pays-Bas voient mal comment ils pourraient interdire à HSA – filiale à 100 % du groupe Thomson – de livrer ce matériel à la France qui, elle, bénéficie d'une évidente tolérance pour commercer avec Taïwan.

CHRISTIAN CHARTIER

Les attentats contre les avions de la PanAm et d'UTA

M. Boutros-Ghali se voit confier un rôle d'intermédiaire avec la Libye

Le Conseil de sécurité a autorisé le secrétaire général de l'ONU à servir d'intermédiaire entre la Libye, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France dans les enquêtes en cours sur les attentats contre les avions de la PanAm et d'UTA, a-t-on appris, vendredi 14 février, après une réunion de consultation du Conseil à New-York.

Le rôle de M. Boutros Boutros-Ghali sera simplement celui d'un messager et non d'un médiateur. Il ne s'agit pas de mettre en place un mécanisme quelconque qui court-circuiterait les procédures en cours, mais bien de faciliter les réponses de la Libye aux injonctions du Conseil contenues dans sa résolution 731 de janvier dernier.

A Tripoli, un juge a annoncé vendredi que les deux Libyens accusés d'être impliqués dans l'attentat contre l'avion de PanAm seront interrogés au cours d'une séance publique. La Libye, qui refuse d'extrader ses citoyens, affirme n'avoir reçu aucune réponse positive à ses propositions de coopération avec les justices britannique et française.

La Libye, par ailleurs, a échoué dans sa demande de convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée essentiellement au terrorisme, alors que le Conseil de sécurité a commencé à étudier la possibilité d'imposer à Tripoli un embargo sur les liaisons aériennes et les livraisons d'armes. – *(AFP.)*

Le traité de Maastricht

La dérive néo-nationaliste

par Alain Duhamel

Le débat sur le traité de Maastricht commence mal. Faute d'avoir débuté, comme il aurait dû le faire en saine démocratie, avant et non pas après le sommet européen de décembre dernier, il s'ouvre dans un climat de suspicion et de prévention. Depuis quelques semaines, on assiste surtout à un étrange foisonnement de néo-nationalismes.

On en distingue d'ailleurs les formes et les contours sur les lieux politiques les plus divers. L'ultra-populisme de Jean-Marie Le Pen en constitue la variété la plus sommaire. Pour l'extrême droite xénophobe, la construction communautaire représente une cible de choix, et la perspective d'une Europe foncièrement démocratique, aujourd'hui libérale, demain sociale, puissante après-demain, incarne le cauchemar absolu. A l'autre extrémité de la scène politique, le communisme chauvin du PCF n'a jamais cessé de combattre âprement la logique communautaire. Contrairement à ses frères séparés d'Italie, il récuse l'Europe de l'économie sociale de marché et entretient une germanophobie obsessionnelle.

Le progressisme jacobin de Jean-Pierre Chevènement et le jacobinisme gaullien de son cousin par alliance Philippe Séguin se situent évidemment à un tout autre niveau. Ils ne bataillent pas contre l'idée européenne mais contre les orientations de la Communauté des Douze. Ils rêvent de concert à une confédération des nations du Vieux Continent qui posséderait moins de pouvoirs et compterait plus de membres, aliénerait moins de souveraineté et briguerait plus d'espace. Ils n'en critiquent pas moins l'Europe de Maastricht et rencontrent sur ce point précis le pessimisme virulent d'un Philippe de Villiers. Parallèlement à ces oppositions, à ces allergies ou à ces fuites en avant, les déclarations de défiance et les mises en garde se multiplient. Certaines viennent d'industriels célèbres et qui ne mâchent pas leurs mots, comme Jacques Calvet, d'autres d'intellectuels notoires – disciples de Barrès, héritiers de Péguy et même épigones du personnalisme – qui s'inquiètent de l'identité culturelle, voire de l'équilibre sociétal français.

Le seul rêve sans chimère

Il est vrai que l'époque apparaît anxiogène. La langueur économique, l'attentisme des investisseurs, la dramatisation des insécurités, la persistance du chômage, la pression de l'immigration, l'instabilité des nations délivrées du communisme, les conflits interethniques au sein de l'empire disloqué, la crise française du politique, enfin, conjuguent leurs effets pour nourrir les peurs et flatter l'irrationnalité. Encore faut-il ne pas sombrer dans la facilité de paradoxes apocalyptiques et ne pas proposer de mauvaises réponses à de fausses questions. Loin d'accentuer les périls et les déséquilibres de la période actuelle, l'Union européenne offre exactement l'inverse : la seule réplique cohérente, la seule perspective ambitieuse, le seul projet volontariste, le seul rêve sans chimère.

Trop souvent, l'Europe communautaire est présentée, même parmi ses supporters, comme un enjeu technique, comme une mécanique abstraite, comme une créature artificielle, presque comme une invention cybernétique ou un robot technocratique. Il n'est question à son sujet que de crises et de marchandages, d'épreuves de force et de bureaucratie vaudevillesque.

Comment pourtant ne pas d'abord en faire le grand dessein, l'immense nouveauté que constitue cette « première » de l'Histoire : la naissance d'une puissance collective transnationale, démocratique et volontaire ? Comment ne pas y voir la réplique évidente au pouvoir des Etats-Unis et à l'ascension du Japon ? Comment feindre d'ignorer que, face au désordre des nations d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, la cohésion croissante et l'énergie collective des Douze constituent la seule promesse de stabilité, de paix, de développement ?

Comment, devant les corporatismes, les extrémismes, les nationalismes qu'engendrent immanquablement quinze ans de crise économique et financière, de dérèglements sociaux et de marginalisations cruelles, comment ne pas y discerner l'issue démocratique, l'horizon ambitieux ? L'Europe ne doit rien au hasard, mais tout à la nécessité.

L'histoire de sa construction n'est pas un long fleuve tranquille, cela va de soi. Elle bouscule trop de traditions, nuit à trop d'intérêts, doit surmonter trop de contradictions, nationales et internes, pour qu'il en aille autrement. Nul n'imagine qu'une innovation de cette taille, bouleversant l'histoire des relations internationales, rénovant et même réinventant une approche des patries, implique elle aussi ce «vouloir vivre ensemble» dont parlait Renan, nul n'imagine qu'elle puisse se réaliser sans crispations, sans cahots, sans grincements, sans polémiques. Encore faut-il lui rendre sa dimension dans le débat.

Le noyau nécessaire

Les Etats-Unis n'ont jamais disposé d'une telle suprématie militaire, politique et culturelle. Ils cherchent à former un espace économique unique avec le Canada et avec le Mexique. Le Japon accumule un pouvoir financier et technologique aussi impressionnant qu'enviable. Existe-t-il alors une quelconque alternative à l'Union européenne, sauf à se résigner à devenir un marché captif, une zone de sous-traitance, une puissance mineure ? Jacques Calvet souligne souvent et rudement que la Communauté européenne ne prend pas les moyens industriels et commerciaux de ses objectifs. Il a évidemment raison, mais cela implique plus d'Europe et non pas moins d'Europe.

Beaucoup des adversaires ou des déçus de la Communauté des Douze ironisent sur la longue absence de l'Europe durant la guerre du Golfe, sur son impuissance devant le drame yougoslave, sur sa timidité devant les demandes légitimes et urgentes de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie. Là encore, il ne faut pas être hypocrite : toutes ces insuffisances, ces échecs, ces ratages existent bel et bien, mais, faute de structures et de moyens pour les régler, par déficit d'Europe communautaire, non pas par impuissance congénitale ou par indifférence. Maastricht a justement constitué une étape essentielle sur ce point. Elle jette les bases politiques indispensables, esquisse les voies et les moyens diplomatiques et militaires.

Le traité ne constitue certes pas un élixir souverain. L'Europe ne guérit pas les écrouelles. Les textes laborieusement adoptés, avec clauses d'exemption britannique, ne représentent qu'une avancée, qu'une amorce qui appelle d'autres étapes. Là encore, où est l'alternative, quelle est l'autre ambition, qui propose mieux ?

L'Union européenne ne sera pas capable d'absorber en un tournemain les nations fraîchement émancipées du communisme ? Certes non, il lui faut se renforcer elle-même auparavant, ressusciter une dynamique économique, inventer une personnalité politique, dégager de nouvelles sources de financement là où il y a aujourd'hui déficit d'épargne. Cela n'empêche ni la coopération économique immédiate, ni l'intégration politique progressive, ni, à terme, l'union.

Si tant de nations, naguère encore communistes malgré elles, frappent aux portes de la Communauté des Douze, si tant d'Etats européens libéraux, jadis réfractaires à l'Europe de Bruxelles et qui parfois ont tout fait pour en gêner le cheminement, font maintenant à leur tour antichambre avec impatience, parfois avec courroux, n'est-ce pas le signe que l'Union européenne constitue le noyau nécessaire – qu'il faut encore durcir – d'un continent qui peu à peu se rassemblera pour devenir une force collective ? Beaucoup – politiques, chefs d'entreprise, intellectuels – redoutent l'emprise et l'autorité croissante de l'Allemagne. Comment ne comprennent-ils pas que le renforcement allemand impose justement une accélération de la construction européenne pour enraciner durablement au cœur de l'Union une nation qui, de toute façon, redevient une grande puissance ? Beaucoup se lamentent aussi devant la fin de l'exception française, la banalisation de ce qui s'appelait la «grande nation» au siècle de Louis XIV. Ils redoutent la dissolution délétère de l'identité de la France.

Pourquoi sous-estiment-ils à ce point la force de la personnalité du plus vieil Etat-nation d'Europe ? Pourquoi ne tiennent-ils pas compte du fait que la construction européenne reste pour une bonne part une invention française et que, de Robert Schuman et Jean Monnet jusqu'à Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Jacques Delors, maints Français de marque furent ou sont de grands Européens ? Pourquoi feindre enfin d'ignorer qu'à la fin du vingtième siècle mieux vaut aspirer à une forte influence européenne – en en prenant les moyens – que d'entretenir la nostalgie d'une puissance déchue ?

La préparation des élections régionales

Les rivalités s'aiguisent à droite dans les Yvelines et dans l'Essonne

Assurée de conserver la présidence du conseil régional d'Ile-de-France et celle des conseils généraux qu'elle dirige dans la région (cinq sur sept, hors Paris qui a un statut particulier), l'opposition subit la conséquence prévisible de cette situation : les rivalités se multiplient en son sein. L'exemple des Yvelines et celui de l'Essonne sont, à cet égard, éloquents.

Ici, on parle de «traumatisme», là de «turbulences». Dans un cas, on assure que l'on fera «payer» à son rival son entêtement ; dans l'autre, on manque d'en venir aux mains. Les semaines agitées que vient de vivre l'opposition dans les Yvelines et l'Essonne vont, à l'évidence, laisser des traces dans une région où les candidats qui aspirent à prendre la tête des exécutifs se bousculent déjà. Si les tensions les plus vives se manifestent surtout au sein des fédérations de l'UDF, le RPR est aux prises avec le jeu en coulisse de certains de ses reponsables, fort mécontents d'avoir été éconduits.

Dans les Yvelines, le malaise se focalise autour de la personnalité de M. Paul-Louis Tenaillon, président (UDF-CDS) du conseil général et numéro deux sur la liste de l'union de l'opposition. Déjà visé par les assauts repétés, au sein de l'assemblée départementale, de M. Franck Borotra, président de la fédération RPR – et, accessoirement, son rival pour la présidence du conseil général, – M. Tenaillon est aujourd'hui contesté au sein de sa propre famille pour avoir réussi à imposer un de ses collaborateurs en place éligible contre l'avis des instances départementales et nationales du CDS. Il a obtenu, aussi, de placer en bonne position des conseillers généraux proches de lui.

S'estimant *«sacrifiés»* par les choix de M. Tenaillon, des membres de l'UDF ont présenté une liste dissidente, conduite par M. Jean-Luc Grattepanche, président de la fédération des Yvelines du Parti radical. Soutenue par M. Nicolas About, responsable du Parti social-démocrate (PSD), cette liste mène campagne sur le thème du *«renouvellement de la classe politique»*. Ses animateurs récusent l'étiquette de «dissidents», estimant qu'ils sont les seuls dépositaires de la légitimité de l'UDF.

Autre «sacrifié» en rébellion contre les appareils, M. Robert Delorozoy, qui avait conduit la liste barriste lors du scrutin régional de 1986, a annoncé son intention de présenter ses propres candidats. La constitution de cette seconde liste dissidente est, dit-il, dans *«un état avancé»* et s'intitulera «Droite indépendante». M. Jean Blard, conseiller régional (RPR) sortant, évincé de la liste de l'opposition unie, et M. Eric Vassel de Fautereau (CNI) figurent à ses côtés. L'apparition de ces candidats concurrents n'est évidemment pas du goût de M. Michel Péricard, numéro un de la liste UDF-RPR, qui a averti qu'il ne les laissera *«pas en paix dans l'avenir»*. Le maire (RPR) de Saint-Germain-en-Laye a demandé à l'UDF d'intenter des poursuites contre ceux qui utiliseraient abusivement son sigle. Les plaies ne seront cependant pas aisées à cicatriser : le CDS des Yvelines, dont beaucoup de membres sont en désaccord avec M. Tenaillon, a déjà, virtuellement, éclaté.

Conflit entre M. Pelchat et M. Wiltzer

Dans l'Essonne, où la liste de l'union de l'opposition sera conduite par M. Xavier Dugoin, président (RPR) du conseil général, c'est au sein de l'UDF, aussi, que l'on se déchire. Un conflit particulièrement violent a opposé M. Michel Pelchat, président (PR) de la fédération de l'UDF, à M. Pierre-André Wiltzer, délégué national des adhérents directs. Le premier récusait la candidature de M. Claude Cassagrande, président départemental du CDS, décision nationale que défendait le second. L'impasse persistant, M. Wiltzer avait même suspendu sa participation à la liste. L'affaire s'est finalement réglée, le 13 février, mais au prix d'un tour de passe-passe de dernière minute : M. Pelchat a concédé une position éligible au CDS, conformément à l'arbitrage de l'UDF nationale, mais en éliminant M. Cassagrande, remplacé par M. Pierre Aubergé, conseiller régional sortant non inscrit, que l'on a rebadigeonné *in extremis* aux couleurs du CDS. Il est vrai que M. Dugoin avait impérativement besoin de M. Aubergé, influent représentant des milieux ruraux du sud du département.

Là encore, les plaies sont à vif. Si M. Cassagrande ne constitue pas sa propre liste – hypothèse qu'il n'écarte pas, – certains de ses amis pourraient se charger de jouer les prolongations dans le but de mettre en difficulté M. Pelchat au sein du groupe UDF du conseil général, voire au sein de la fédération UDF, en réclamant la dissolution de celle-ci. Ces secousses s'ajouteraient à la contre-offensive que prépare M. Robert Trimbac, maire (RPR) de Gif-sur-Yvette, écarté de la liste par ses propres «amis» du RPR. Derrière lui, c'est la génération qui a récemment perdu le pouvoir au sein du conseil général, au profit de l'équipe de «jeunes loups» entourant M. Dugoin, qui pourrait en profiter pour se rappeler au bon souvenir de chacun.

FRÉDÉRIC BOBIN

Mme Annie Wable chef de file de la liste Borloo dans le Pas-de-Calais

LILLE

de notre correspondant

M. Jean-Louis Borloo, maire (sans étiquette) de Valenciennes, qui conduit une liste aux élections régionales dans le Nord et se déclare candidat à la présidence du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, a également constitué une liste dans le Pas-de-Calais. Moins connu dans ce département que dans celui du Nord, M. Borloo a eu davantage de difficultés pour former une équipe. Il a néanmoins rendu publique, de façon encore incomplète, sa liste, jeudi, à Arras.

A dominante socio-professionnelle et à coloration centriste, elle sera conduite par Mme Annie Wable (sans étiquette), adjointe au maire de Boulogne-sur-Mer. *«C'est l'équipe du courage*, a commenté M. Borloo, *car vous n'imaginez pas les pressions ahurissantes émanant de gauche comme de droite faites sur un certain nombre de personnes pour qu'elles ne figurent pas sur ma liste. Les grands appareils ne veulent pas que des hommes libres aillent prendre ce qu'ils considèrent comme leur fonds de commerce !»* M. Borloo a qualifié de *«scandale»* la sous-représentation du bassin minier dans les listes concurrentes, notamment celle de l'opposition RPR-UDF.

C'est ce qui a amené M. Michel Roger, CDS, conseiller municipal de Lens, tête de liste de l'opposition aux municipales de cette ville en 1989, à déserter la liste RPR-UDF conduite par M. Léonce Deprez, député et maire du Touquet (PSD), où il figurait à la seizième place, pour rejoindre celle de Mme Wable, où il a été accueilli en deuxième position.

Après la défection de M. Roger, le CDS ne compte plus qu'un seul candidat sur la liste RPR-UDF en la personne de son président départemental, M. Jean-Marie Vanlerenderghe, alors qu'il avait quatre sortants. Cette sous-représentation a conduit l'un des piliers de la démocratie chrétienne dans le département, M. Emile Virel, ancien conseiller municipal d'Arras, puis adjoint au maire de Duisans jusqu'en 1989, à démissionner du Centre des démocrates sociaux dont il qualifie l'attitude de *«suicidaire»*.

J.-R. L.

□ **M. Tapie choisit un industriel comme numéro deux dans les Bouches-du-Rhône.** – Un industriel marseillais, M. Maurice Genoyer, a été choisi par M. Bernard Tapie pour figurer en deuxième position sur les listes Energie Sud dans les Bouches-du-Rhône pour les élections régionales. Président-directeur général de la Phocéenne de métallurgie (mille trois cents employés, 1,6 milliard de francs de chiffre d'affaires), conseiller municipal (non inscrit) de Marseille de 1971 à 1977, M. Genoyer avait présenté aux élections régionales, en mars 1986, une liste qui avait obtenu 3,22 % des suffrages exprimés.

□ **Un conseiller régional RPR rejoint M. Le Pen.** – M. Pierre Gianotti (RPR), maire de Sospel, conseiller général des Alpes-Maritimes et conseiller régional, a annoncé qu'il figurera en sixième position sur la liste que M. Jean-Marie Le Pen conduira pour les prochaines élections régionales. M. Gianotti, qui ne se représente pas dans son canton soumis à renouvellement, a pris sa décision après avoir appris qu'il ne figurait pas sur la liste UDF-RPR pour les régionales. La fédération RPR des Alpes-Maritimes a immédiatement fait savoir qu'elle envisage *«toutes les mesures disciplinaires conduisant à l'exclusion»* de M. Gianotti, car sa décision *«ne mérite que mépris»*.

□ **Mme Daugreilh sera exclue du RPR.** – En annonçant qu'elle va conduire une liste aux élections régionales dans les Alpes-Maritimes contre celle de l'UDF et du RPR, menée par Mme Suzanne Sauvaigo, député RPR, Mme Martine Daugreilh, elle aussi député RPR, avait déclaré qu'elle se mettait en congé de son parti. Vendredi 14 février, elle s'est *«réjouie que les instances nationales du RPR aient eu la sagesse de ne pas réunir la commission nationale des conflits»*, comme cela avait été annoncé, pour l'exclure, mais M. Robert Pandraud, secrétaire général adjoint du RPR, chargé des élections, a indiqué que Mme Daugreilh *«sera effectivement exclue du RPR si elle dépose sa liste»*.

□ **Un sondage place le PCF devant le PS en Picardie.** – Selon un sondage réalisé par BVA, les 10 et 11 février, auprès de huit cent quatre personnes, pour Antenne 2, FR 3, France-Inter, France-Info et *Paris-Match*, le PS, avec 13,5 % des intentions de vote, serait devancé en Picardie par le PCF (14 %). Les listes UDF-RPR obtiendraient 37 % des suffrages, celles des écologistes, 15 % (9 % pour Génération Écologie, 6 % pour les Verts) et celles du Front national, 11,5 %.

La gestion aux urnes

Suite de la première page

Pour traduire en données scientifiquement précises les résultats bruts de leurs enquêtes, les sondeurs ont, en effet, besoin des résultats antérieurs ; or ils ne disposent pas, en l'espèce, de beaucoup d'éléments de référence.

Ce simple constat suffirait à rendre importantes les élections de mars. Il en est d'autres. Les socialistes en attendent de savoir si le rejet de leur action, flagrant lors de toutes les élections partielles, sera aussi grand dans des élections générales. La droite parlementaire a besoin de mesurer si elle constitue véritablement, aux yeux des électeurs, une relève crédible. Surtout, elle espère profiter de l'usure du pouvoir socialiste, des espérances déçues de tant de ceux qui avaient cru aux promesses du PS, du désespoir de nombre de militants de gauche, pour accentuer les difficultés de la majorité. Une partie de l'UDF espère même pouvoir mettre en cause, au lendemain du 22 mars, la légitimité du gouvernement et du président de la République afin d'accélérer les échéances.

Cet enjeu national ne doit pas faire oublier les enjeux locaux de ces élections. La décentralisation, dont ce sera justement en mars le dixième anniversaire, les rend particulièrement sensibles. Les élections cantonales ne consistent plus à élire des notables chargés de faire bonne figure dans les cérémonies officielles. Aujourd'hui, c'est le conseil général qui a la responsabilité effective de toute l'action sociale, de l'entretien et de la modernisation des routes et des collèges. Si sa majorité en a la volonté, elle a la possibilité d'inciter sérieusement les communes à travailler ensemble, au lieu de s'enfermer dans un splendide isolement. Le cadre de vie peut changer selon la qualité des hommes en place dans les hôtels des départements. Et ces hommes, dorénavant, ce sont les électeurs qui les choisissent.

Le constat est identique pour les régions. Par la volonté de Gaston Defferre et de Pierre Mauroy, elles sont devenues de véritables lieux de pouvoir politique. Elles n'ont pas simplement en charge les lycées, mais aussi l'aménagement, au sens très large du terme, de leur territoire. Selon les actions mises en œuvre, selon les équipements collectifs réalisés, la venue d'entreprises sera facilitée ou non, le développement de celles déjà sur place sera aidé ou non, et donc, pour les habitants, il sera plus ou moins facile de «vivre et travailler au pays». Or les élections du 22 mars sont le premier renouvellement de conseils régionaux élus au suffrage universel direct. Les majorités désignées le 16 mars 1986 ont eu six ans pour agir. Aujourd'hui, elles ont un bilan à présenter, et les électeurs l'occasion de l'approuver ou de le sanctionner.

Des dépenses sévèrement plafonnées

Ce contrôle démocratique par les citoyens sera d'autant plus le bienvenu que les présidents de conseil général et de conseil régional ont su, en général, admirablement user des prérogatives attribuées par la décentralisation pour devenir les vrais «patrons» de leurs fiefs. Ainsi, pour la première fois, la désignation des candidats aux élections cantonales a pratiquement échappé aux instances nationales des partis, les présidents des assemblées départementales choisissant personnellement les hommes, bien rarement les femmes, les plus aptes à défendre les couleurs de la majorité locale.

Paris, c'est vrai, a conservé ses prérogatives pour les régionales. Celles-ci se déroulant à la proportionnelle, il fallait constituer des listes, ce qui offre forcément le pouvoir aux appareils des partis. Mais ils ont eu les plus grandes difficultés à l'assumer. Il y a six ans, une bonne place aux régionales était bien souvent une compensation pour les exclus des législatives, qui avaient lieu le même jour et qui se jouaient aussi à la proportionnelle. De plus, à l'approche du retour de la droite au pouvoir, l'enjeu national avait écrasé l'aspect local du scrutin du 16 mars 1986, et les barons provinciaux n'avaient pu encore asseoir leur autorité. Cette fois, tout a changé : les candidatures aux cantonales n'étant pas gérées à Paris, elles n'ont pu servir de monnaie d'échange, et les présidents de région ont réussi à imposer leur droit de regard sur la composition de leur future majorité. Comme, en même temps, les états-majors nationaux ont dû tenir compte des divisions du PS en courants, de l'UDF en composantes, du RPR en réseaux, la composition des listes a été fort délicate et n'est pas encore partout bouclée.

Tout cela explique que la campagne sur le terrain soit à peine commencée. Mais il est une autre raison à la virginité des murs et au vide des boîtes aux lettres : pour la première fois entre réellement en application la loi sur le financement des partis politiques, qui interdit l'affichage publicitaire et plafonne strictement les dépenses des candidats. Ceux-ci sont dont contraints de mesurer chichement leur propagande, de faire appel aux vieilles recettes, forcément peu spectaculaires (promenades sur les marchés, inaugurations, communiqués, etc.) et de compter sur le dévouement des militants pour la distribution des tracts et le collage des affiches. Or les militants ont déserté, encore plus vite que les électeurs, les partis de gouvernement.

Tétanisés par le rejet de la politique, les chefs de file nationaux ne sont même pas entrés en campagne ou, plus exactement, se sont repliés dans leurs fiefs provinciaux, à l'exception de M. Jacques Chirac qui, fidèle à ses habitudes, a entrepris une grande tournée de meetings. Déroutés par la complexité d'une consultation où on leur demande tout à la fois de sanctionner le pouvoir central et d'élire les gestionnaires de leur cadre de vie – et cela à travers deux élections aux modes de scrutins différents, majoritaire pour les cantonales, proportionnel pour les régionales, – les électeurs ne semblent pas pour l'instant mobilisés. L'intention de Mme Edith Cresson de participer, elle aussi, à quelques grands meetings régionaux va-t-elle leur donner une autre dimension et réveiller l'opinion ? Peut-être. Mais alors l'enjeu national aurait toute chance de tuer les enjeux locaux. La victime en serait la décentralisation.

THIERRY BRÉHIER

ANDRÉ LAURENS

Les socialistes de la Haute-Loire refusent de s'incliner devant M. Charasse

Bien que M. Michel Charasse, ministre délégué au budget, ait fait savoir qu'il acceptait, finalement, de conduire la liste socialiste du Puy-de-Dôme pour les élections régionales du 22 mars (*le Monde* du 14 février), la situation est loin d'être clarifiée chez les socialistes auvergnats.

Le bureau exécutif du PS, en demandant aux socialistes de la Haute-Loire de désigner comme tête de liste dans ce département M. Louis Eyraud, premier adjoint au maire de Brioude, avait fait en sorte que M. Charasse, maire de Puy-Guillaume, soit à même de revenir sur sa décision de ne pas conduire la liste du Puy-de-Dôme. Il refusait, en effet, la tête de liste désignée par la fédération de la Haute-Loire, M. André Chapaveire, membre du courant de M. Jean Poperen.

Cependant, dans la soirée du 13 février, les membres de la liste de la Haute-Loire, réunis par M. André Roure, premier secrétaire fédéral, poperéniste, ont confirmé à l'unanimité le maintien de leur candidature et annoncé le dépôt de celle-ci, *«officiellement, en préfecture»*. Le ministre délégué, qui devait présenter à la presse sa liste et son programme, samedi 15 février, à Clermont-Ferrand, a reçu le soutien de la fédération du Cantal, à majorité fabiusiennne.

LIVRES POLITIQUES

L'ombre et les ténèbres

LORS de la seconde guerre mondiale, sous l'occupation allemande, il y a eu en France, en marge de la production (sous contrôle) des maisons d'édition existantes, une littérature clandestine. *«Des écrivains, et pas des moindres, ont écrit, sinon pour la Résistance, du moins dans un esprit de résistance ; des ouvriers du livre, des coursiers, des libraires ont pris de gros risques pour imprimer ces ouvrages, les stocker, les diffuser ; certains y ont laissé leur vie»*, rappelle James Steel, universitaire britannique, dans un ouvrage consacré à ces *Littératures de l'ombre* et aux fonctions qu'elles ont remplies.

Deux pôles d'édition, créés pour la circonstance, les Editions de Minuit, dont l'un des fondateurs, Vercors, fut aussi l'auteur du célèbre roman *le Silence de la mer*, et la Bibliothèque de France, issue du magazine communiste *les Lettres françaises*, qui édita Aragon et Elsa Triolet, s'illustrèrent particulièrement dans ce domaine ; une autre œuvre marquante de la Résistance, *l'Armée des ombres*, de Joseph Kessel, fut publiée pour la première fois à Alger en 1943.

En refusant de se plier à la censure, les auteurs voués à la clandestinité entendaient donner de la France, surtout à l'étranger, une image différente de celle autorisée ou encouragée par le régime de Vichy. Ce n'était pas si évident, compte tenu de la pression des idées et des forces dominantes et de la diversité, voire de la désunion, des esprits qui n'acceptaient pas de s'y plier. Il n'y avait pas parmi ces derniers d'accord idéologique ou politique, il s'en faut, et, James Steel le souligne, l'unité de la Résistance n'a pu se faire à l'origine que sur le plan culturel.

Ce fut *«le trait de génie de Vercors dans* le Silence de la mer, *qui rappelle à ses lecteurs français et surtout étrangers que la grandeur de la France, que son rayonnement spirituel dans le monde étaient dus à ses écrivains, ses poètes, ses penseurs»*.

Pour qu'un même élan jaillisse de cette source commune de résistance, il a fallu, observe l'auteur, revenir sur des modes de pensée, réviser des attitudes bien ancrées : l'anglophobie dominante est ravalée, l'esprit libertaire se plie aux contraintes d'une organisation paramilitaire, le pacifisme admet la nécessité de la violence, l'opposition des classes sociales est surmontée et ceux qui croient au ciel mènent le même combat que ceux qui n'y croient pas, selon le poème célèbre d'Aragon, *la Rose et le Réséda*. La littérature clandestine témoigne de ces revirements et de ces retrouvailles.

Elle leur donne un sens dans l'exaltation du martyre et du sacrifice de ceux qui combattent, associant ainsi deux traditions culturelles, celles du catholicisme et de la Révolution.

Les œuvres passent *«de la dignité du silence à la dignité de la révolte»* en ce sens qu'elles cherchent à inculquer l'esprit de résistance à ceux qui ne l'ont pas spontanément ; elles justifient que le sang soit versé pour que continue à vivre une certaine idée de la France. Cependant, la littérature clandestine ne parle pas d'une seule voix, non seulement parce que persistent les clivages anciens, mais aussi parce qu'il n'y avait pas unité de vue sur le rôle, dans la Résistance interne, des forces qui la composaient, et sur la stratégie des Alliés. D'où les sentiments d'incompréhension, de colère ou d'abattement que certaines œuvres expriment. C'est que plus l'épreuve dure, plus l'image d'une France pure, *«épargnée dans son âme»* se dégrade. *«On ne soulignera jamais assez,* note l'auteur, *à quel point tout poussait à la normalité : les circonstances, la pénurie de nourriture, de combustibles, de vêtements, les paroles rassurantes du Maréchal et la condamnation sans rémission de la Troisième République.»*

James Steel signale au passage que ces littératures clandestines restent dans le conformisme ambiant s'agissant des femmes, malgré la part que celles-ci ont prise à la Résistance. C'est sans doute la rançon payée à la recherche d'une unité fondée sur des valeurs culturelles classiques. Une unité qui, en dépit des espoirs mis en elle, ne devait pas perdurer au-delà des circonstances qui l'avaient forgée dans l'ombre. La guerre impose la nécessité de la violence ainsi que celle de la ruse et du mensonge. Le combat dans l'ombre peut alors plonger dans des ténèbres plus épaisses où les combattants se meuvent en aveugles.

Jacques Bureau en témoigne en racontant l'extraordinaire aventure, dont il fut l'un des protagonistes, de ces soldats menteurs que les services secrets anglais avaient installés dans la France occupée.

Ils devaient, pour la plupart à leur insu, donner crédit à une mystification destinée à leurrer le système de défense allemand. Le prix payé pour cette entreprise de désinformation et d'intoxication est allé jusqu'au sacrifice de certains agents, délibérément jetés en pâture à l'ennemi.

Jacques Bureau a connu, avec d'autres, ce sort doublement cruel : être pris avec le sentiment d'avoir été donné, d'avoir été trahi par les siens. Revenu vivant d'un étonnant parcours du combattant, il approuve le stratagème dont il fut le jouet parce que celui-ci a permis de protéger le secret du débarquement en Normandie et nombre de vies humaines. Et il en fait un récit picaresque dans lequel l'ardeur de vivre, le goût de l'aventure, les liens d'amitié noués dans le danger parviennent à se jouer, au risque d'en mourir, de l'absurdité, de la cruauté et des ambiguïtés de la guerre.

► *Littératures de l'ombre*, **de James Steel. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 196 pages, 175 F (prix de lancement).**

► *Un soldat menteur*, **de Jacques Bureau. Robert Laffont, 524 pages, 139 F.**

SOCIÉTÉ

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 1991

Le nombre des tués sur la route a été le plus bas depuis trente et un ans

Le bilan des accidents de la route en France pour l'année 1991 marque une amélioration de la situation. Le nombre des morts, comme celui des blessés, est en diminution. Par rapport à la «barre-repère» des 10 000 tués par an, l'écart devient sensible : 9 617. En 1972, le nombre correspondant avait été de 16 617.

Ces chiffres sont communiqués par les services du secrétaire d'État aux transports routiers et fluviaux, M. Georges Sarre. Le nombre des morts a donc baissé de 6,5 % par rapport à 1990, et il est le plus bas depuis 1960. Dans ce laps de temps, souligne-t-on chez M. Sarre, la circulation a été globalement multipliée par quatre sur les routes de France. Le nombre des blessés – 205 968 en 1991 – est, lui aussi, en baisse : 8,8 % de moins qu'en 1990.

Ainsi, d'une année à l'autre, chaque semaine a vu, en moyenne, près de quatre cents victimes épargnées dans les accidents de la route : 13 tués et 383 blessés. Plusieurs causes se sont conjuguées pour obtenir cette amélioration qui, selon M. Sarre, *«résulte d'un effort continu»* et, en particulier, de la décision prise le 1er décembre 1990 de limiter la vitesse à 50 km/h en ville et d'obliger les passagers au port de la ceinture à l'arrière. *«Le résultat*, dit-il, *a été immédiat»*.

La prudence – sur la route, comme dans le constat de l'amélioration – s'impose toutefois. Dans un passé récent, des progrès ont été ponctuellement observés. Ainsi, en 1987, le nombre des tués avait été de 9 855, traduisant une tendance à la baisse, mais il avait remonté les années suivantes.

Les assureurs encouragent la conduite automobile accompagnée

Après la MAAF, la MAIF et les Mutuelles du Mans, deux grands assureurs, le groupe AXA et la GMF, ont décidé de supprimer totalement la surprime d'assurance pour les jeunes ayant obtenu leur permis de conduire après «apprentissage anticipé de la conduite» (AAC). Cette surprime, qui est de 100 % du tarif de base pour les jeunes conducteurs, est limitée à 50 % depuis le 1er janvier pour les jeunes ayant suivi l'AAC (1).

La suppression de cette surprime, qui permettra aux jeunes conducteurs et à leurs familles d'amortir dès la première année le coût de la préparation du permis, s'explique par les bons résultats obtenus par les conducteurs ayant suivi l'AAC. Leur implication dans les accidents de la route est trois à quatre fois moins élevée que celle des jeunes ayant suivi des formations traditionnelles (4 à 6 % au lieu de 21 %). On estime ainsi qu'ils font preuve de la maturité constatée, en moyenne, chez des conducteurs âgés d'une trentaine d'années.

Depuis le développement de cet apprentissage en 1989, plus de 45 000 personnes ont obtenu leur permis de conduire *via* la formule de l'AAC. Si le taux de réussite est de 80 % par cette méthode au lieu de 50 % par la filière traditionnelle, les jeunes ayant recours à cette préparation ne représentent encore que 8,5 % des candidats au permis de conduire.

(1) L'apprentissage anticipé consiste, pour les jeunes de seize à dix-huit ans, à passer l'épreuve du code de la route, à suivre vingt heures d'apprentissage dans une auto-école et à conduire un véhicule pendant au moins trois mille kilomètres en compagnie d'un titulaire du permis de conduire.

JUSTICE

La campagne de l'ancien policier contre M. Bernard Tapie

M. Antoine Gaudino accuse le ministre de l'intérieur d'avoir monté une «machination» portant atteinte à sa vie privée

M. Antoine Gaudino a affirmé, vendredi 14 février, lors d'une conférence de presse à Paris, faire l'objet d'une *«machination»* portant atteinte à sa vie privée et a accusé M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, d'en être l'instigateur afin de protéger M. Bernard Tapie. L'ex-inspecteur de police avait à ses côtés M. Thierry Jean-Pierre, juge d'instruction au Mans, Mᵉ Gilbert Collard, avocat au barreau de Marseille, et Mᵉ Françoise Gallot-Lavallée, avocate au Mans et récemment démissionnaire du Parti socialiste. Au nom du «Forum pour la justice», tous ont sévèrement condamné *«un pouvoir acculé»*.

Soudain, Marseille était à Paris. Marseille, ses coups bas, ses insultes et ses pièges. C'était bien là l'objectif recherché par M. Gaudino et ses amis : donner une publicité nationale à ce qui aurait pu rester une anicroche locale dans le bras de fer opposant l'ancien policier au président de l'Olympique de Marseille (OM). A la tête d'une liste «Génération Vérité» aux élections régionales, M. Gaudino n'a aujourd'hui qu'une cible : M. Tapie, qui mène pour la majorité présidentielle la liste «Energie-Sud» dans la région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur). M. Tapie à l'égard duquel la justice serait toute de précautions, de prudences et de patiences, alors que, dès l'été dernier, le parquet de Marseille, au terme d'une enquête préliminaire sur les comptes de l'OM, réclama en vain au ministre de la justice l'ouverture d'une information judiciaire pouvant conduire à son inculpation.

M. Gaudino est donc parti en croisade, obtenant du tribunal administratif le droit de porter plainte au nom de la commune de Marseille, multipliant les pressions sur un procureur de la République soudain moins empressé, lançant sommations et lettres ouvertes. Une guérilla juridique qui a abouti, lundi 10 février, à l'ouverture d'une inédite «information judiciaire provisoire» censée évaluer le bien-fondé de la plainte de l'ex-inspecteur dont les attendus ne sont pourtant qu'un strict décalque d'un rapport du procureur de la République de Marseille... Or c'est ce même 10 février qu'est intervenu l'incident dévoilé lors d'une conférence de presse tenue dans les salons d'un grand hôtel parisien et dont M. Gaudino précisa qu'il avait assuré les frais grâce aux droits d'auteur du livre sur l'affaire Urba qui lui valut sa radiation de la police nationale.

«Une fraude à l'idéal»

Les faits tiennent du vaudeville. Le 10 février, M. Gaudino a reçu une citation en référé devant le tribunal de grande instance de Marseille pour le lundi 17 février à 8 h 30. Motif : une somme de 160 000 F que lui réclame une ancienne compagne. En trois pages, la citation, rédigée par Mᵉ François-Noël Bernardi, présenté par M. Gaudino comme *«un affidé du PS marseillais»*, livre sans trop de précautions quelques éléments de la vie privée de l'ex-inspecteur. Mais, surtout, le prêt litigieux remonte à 1983 et, selon M. Gaudino, n'avait jamais, durant ces neuf ans, été réclamé *«ni par écrit, ni à l'amiable, ni en instance civile»*.

Aussi, pour l'ex-policier devenu justicier, la cause est-elle entendue : *«J'accuse le ministre de l'intérieur, M. Philippe Marchand, d'avoir monté cette machination pour servir les intérêts électoraux de M. Tapie. Ce sont des méthodes de voyous qui, pour arriver à leurs fins, n'ont plus de sens moral ni le respect de la vie privée.»* Selon M. Gaudino, cette citation serait la traduction de récentes menaces de M. Tapie qui l'avait accusé de *«fouiller les poubelles»* et aurait publiquement promis d'en faire autant à son tour. *«Sans crainte d'être démenti»*, il affirme que M. Marchand aurait déclaré *«devant témoins, au cours d'un déjeuner à la Rochelle»* en décembre 1991 qu'il allait *«lancer une affaire»* contre lui. Or, affirme l'ancien policier, le nom de l'ancienne compagne «sollicitée» aujourd'hui pour se retourner contre lui n'a pu être trouvé que dans son dossier administratif au ministère de l'intérieur où figure une note sur ce démêlé financier et sentimental.

Place, dès lors, au réquisitoire. *«Le climat marseillais est devenu irrespirable»*, a renchéri Mᵉ Gilbert Collard, devenu l'avocat de M. Gaudino et qui s'affirme, lui aussi, visé par cette *«machination»* puisque le hasard veut qu'il y a neuf ans il ait été le conseil de la compagne délaissée. *«La justice dans ce pays, dès qu'il s'agit de certaines personnes, fait preuve d'une prudence extraordinaire. Cette fin de siècle aura incarné l'injustice et la partialité judiciaire»*, a ajouté l'avocat pour qui M. Tapie *«reste un fait divers, pas fréquentable»*. Et, pour tout simplifier, Mᵉ Collard a précisé que, socialiste *«depuis l'âge de seize ans»*, il garde encore sa carte du PS *«comme la sentinelle garde son arme»* : *«Quand on a fait confiance à François Mitterrand, ce n'était pas pour en arriver là. On a l'impression d'avoir été victime d'une fraude à l'idéal.»*

Même refrain chez Me Françoise Gallot-Lavallée, adhérente du PS en 1974, rocardienne et démissionnaire depuis peu : *«La candidature de Bernard Tapie, c'est une attitude du pouvoir totalement contraire à la philosophie socialiste et à l'idéal des militants.»* Quant au juge Thierry Jean-Pierre, rendu célèbre par l'affaire Urba, il devait s'étonner de la présence de M. Tapie *«dans le bureau de M. Henri Nallet»*, le vendredi 7 février *«à 10 h 45»*. *«Qu'y faisait-il?»*, demanda-t-il sur un ton quelque peu inquisitorial, après avoir confié : *«Nous avons nos espions à la chancellerie»*...

EDWY PLENEL

□ **Six inculpations dans l'affaire des casinos du sud de la France.** – Mᵉ Albert Haddad, l'une des figures du barreau marseillais, et M. André Villette, un policier mis en disponibilité depuis trois ans par la brigade des jeux, figurent parmi les six personnes inculpées ces derniers mois dans une affaire concernant neuf casinos du sud de la France exploités par la Société d'investissement touristique et hôtelier du Sud-Ouest (SITHSO). L'enquête, qui porte sur des traites de cavalerie d'un montant de 30 millions de francs, avait d'abord abouti à l'inculpation, en octobre 1991, du PDG de la SITHSO, M. Stanislas Citerici, et d'un de ses collaborateurs, M. André Rollet, puis, au mois de janvier, à celle de l'un des directeurs du casino de Cassis, M. Michel Travaillé, et du directeur administratif du casino de Biarritz, M. Henri Dupoix.

DÉFENSE

La France va retarder la mise en service de l'hélicoptère Tigre et du sous-marin «le Triomphant»

La revue mensuelle *Armées d'aujourd'hui*, éditée par le ministère de la défense, confirme, dans son dernier numéro, que la réalisation de deux programmes majeurs d'armement pour la France sera décalée dans le temps, compte tenu d'une programmation militaire 1993-1997, soumise au Parlement au printemps prochain, qui marquera une décélération des crédits. Il s'agit du projet Tigre d'un hélicoptère de combat, conçu en coopération avec l'Allemagne, et du programme SNLE-NG d'un sous-marin nucléaire lance-missiles stratégiques de nouvelle génération, dont le premier exemplaire sera *le Triomphant*.

Selon le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, la nouvelle programmation, qui détermine l'équipement nucléaire et classique des trois armées et de la gendarmerie sur le long terme, devrait entériner une baisse sensible de la part du produit intérieur brut marchand (PIBM) réservée aux dépenses militaires. Ce taux était de 3,41 % en 1991. Il est déjà de 3,26 % en 1992 et il devrait tomber à 3,1 % vers 1995-1997.

Dans ces conditions, plusieurs programmes d'armement sont d'ores et déjà touchés, selon des proportions variables. Ainsi, dans l'armée de terre, selon *Armées d'aujourd'hui*, l'échéancier de l'hélicoptère Tigre et du missile antichars Trigat de nouvelle génération, qui doit en équiper une des deux versions envisagées, sera décalé de deux ans *«selon des mesures de rééchelonnement prises dans la perspective de la prochaine programmation»*. Cette décision propre à la France ne concerne pas la phase actuelle de développement du Tigre, mais elle vise la construction en série. Il était prévu à ce jour la mise en service, entre 1997 et 2001, de soixante-quinze exemplaires du Tigre dans la version «appui et protection» (lutte anti-hélicoptères) et, à partir de 2001, de cent quarante exemplaires dans la version anti-chars. L'Allemagne, de son côté, commanderait deux cent douze versions anti-chars.

Selon le consortium franco-allemand Eurocopter qui construit l'hélicoptère, un retard supérieur à un an peut compromettre une possible acquisition par les Britanniques (qui pourraient acheter dès lors l'Apache américain) et les Néerlandais (qui envisagent de déployer une force aéromobile d'action rapide).

De même, *Armées d'aujourdhui* annonce, comme on s'y attendait (*le Monde* du 21 décembre 1991), que l'entrée en service du *Triomphant*, qui est le premier sous-marin nucléaire lance-missiles de nouvelle génération, est désormais prévue pour juillet 1995, soit avec un retard de six mois sur le calendrier initial. Ce sous-marin sera armé de seize missiles M.45 à têtes multiples et rendues plus «furtives», de façon à mieux déjouer les progrès éventuels d'une interception.

La revue du ministère de la défense confirme, d'autre part, l'arrêt du programme BAMO de bâtiment anti-mines océanique (qui représentait une dépense globale de 4 milliards de francs) et la suspension, à partir du septième bâtiment, du chantier des sous-marins nucléaires d'attaque lance-torpilles de la classe de l'*Améthyste*. Elle précise encore, pour l'armée de terre, que *«la cible initiale de mille deux cents chars Leclerc sera vraisemblablement réduite à moins de mille»*.

La Légion recrute de plus en plus de candidats venus des pays de l'Est

Pour certains jeunes des pays anciennement communistes de l'Est, la Légion étrangère est en passe de devenir une terre d'asile, si l'on en croit des indications données par le ministère de la défense dans la lettre mensuelle, *Objectif défense*, qu'il adresse aux commandants des différentes unités.

«Depuis plus d'un an, écrivent les rédacteurs de cette lettre, *environ 40 % des légionnaires recrutés viennent de pays de l'Est : Pologne, Tchécoslovaquie, Roumanie et Hongrie.»* En revanche, on compte peu de candidats provenant de l'ex-URSS, à l'exception de quelques ressortissants des pays baltes, et également peu de volontaires de l'ancienne Allemagne de l'Est. La Légion a toujours accueilli, par vagues, des personnes originaires de régions troublées. Ce fut le cas des Russes blancs en 1917, des républicains espagnols en 1936, des Hongrois en 1956 et des Tchécoslovaques en 1968. Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, on observe un mouvement venu de quelques pays de l'Est chez les «képis blancs». Au total, toutes nationalités confondues, la Légion compte cinq candidats pour un poste offert au recrutement.

Depuis un an et demi, en raison de l'afflux des jeunes de l'Est, on recense 70 % à 80 % d'étrangers à l'instruction dans la Légion. Auparavant, ce taux était de 50 %, de sorte qu'un légionnaire parlant le français était systématiquement jumelé à un étranger pour lui enseigner la langue. Avec un recrutement nettement supérieur, la Légion peut éprouver des difficultés dans l'enseignement du français et elle doit faire appel, parfois, à des légionnaires retraités pour ce travail.

Le meurtrier du général Favreau est condamné à vingt ans de réclusion criminelle

BORDEAUX

de notre correspondante

Alain Guibert a été condamné, vendredi 14 février, par la cour d'assises de la Gironde à vingt ans de réclusion criminelle assortis d'une peine de sûreté de douze ans. Alain Guibert a été reconnu coupable du meurtre du général Favreau, ancien gouverneur militaire de la place de Paris. Le 7 octobre 1989, le jeune Girondin avait précipité le général dans la Dordogne après s'être emparé de sa voiture.

L'avocat général Biraben a requis la réclusion criminelle à perpétuité. Les jurés ont cependant retenu des circonstances atténuantes. Les avocats d'Alain Guibert, Mᵉ de Contencin, du barreau de Bordeaux, et Mᵉ Magret, du barreau de Libourne, ont notamment souligné que leur client avait fait l'objet de trois placements d'office en hôpital psychiatrique.

G. M.

ENVIRONNEMENT

La première exposition des Archives de Paris

Trois siècles d'eau dans la capitale

Le 8 octobre 1610, la régente Marie de Médicis ordonne de *«faire nettoyer les égouts de la Ville de Paris»*. En janvier 1910, la crue de la Seine oblige à naviguer en bateau dans divers quartiers de la capitale ou à faire de l'équilibre – en robe longue ou en chapeau melon, bien sûr – sur des chemins de planches surélevés.

L'exposition «L'eau à Paris du XVIIᵉ au XXᵉ siècle», la première jamais organisée par les Archives de Paris (avec le concours, notamment, de l'Académie des sciences), est destinée aux enfants du CM 1 ou CM 2 à la troisième. Mais elle peut sans nul doute intéresser les adultes. On y voit, dans les photos de documents anciens (édits, lettres, dessins, etc.), les progrès de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et des autres usages de l'eau (transports, lavoirs, lutte contre l'incendie, bains).

Les projets de fontaines sont superbes, les appareils élévatoires astucieux, les décisions et ordres nombreux, la prise de conscience des besoins en eau vraiment potable est progressive. Mais il ne faut pas oublier les documents drôles ou cocasses. Dans ce domaine, la palme revient sans nul doute au projet qui est proposé au moins à deux reprises (en 1863 et 1917) : faire de Paris un port de mer, soit en rendant la Seine praticable aux navires à voiles de haute mer jusqu'à Clichy, soit en creusant un canal de Dieppe à Paris...

Y. R.

▶ Archives de Paris, 18, boulevard Serrurier, 75019 Paris. Ouvert le lundi de 14 heures à 17 heures, du mardi au vendredi de 9 h 30 à 17 heures. Entrée gratuite. Jusqu'au 31 juillet.

Les conseils de «Kofi»

Suite de la première page

«Jusqu'à présent nous avons été écoutés», explique Mᵐᵉ Françoise Rouveau, soixante-douze ans, retraitée du ministère de la défense où elle occupait un emploi administratif. Elle ajoute : *«Cela fait plaisir de se sentir encore utile à quelque chose...»*

Les rôles ont été clarifiés et soulignés. Les sages ne donnent que leur avis. Le conseil municipal décide. Mais l'intérêt de chacun consiste à trouver un consensus. Personne ne doit se sentir perdant.

Retricoter une cohésion sociale

L'histoire du presbytère a valeur d'exemple. Il fallait trouver de l'argent pour effectuer des travaux dans le village. La commune pensait vendre le presbytère, libre de son curé depuis un bon nombre d'années. Les anciens, eux, tenaient à garder dans le domaine public ce témoignage de leur passé. Les conseillers ont renoncé à la vente. Des fonds ont été trouvés ailleurs – les relations de M. Yamgnane, devenu depuis secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'intégration, y ont d'ailleurs bien aidé. Le presbytère a été loué. *«Reste que l'entretien de la bâtisse coûte cher*, note toutefois le maire, *et que notre budget n'est que de 900 000 francs par an. Mais, là encore, on va trouver une solution.»*

Cette aventure africaine en pays breton aurait pu rester un cas unique, le privilège de l'album de famille de Saint-Coulitz. En fait, l'expérience a fait école. Mulhouse (Haut-Rhin), La Roche-sur-Yon (Vendée), Pressagny-l'Orgueilleux (Eure), 51 communes du plateau picard dans l'Oise, se sont, à leur tour, dotées de conseils de sages ou d'anciens. Beaucoup d'autres sont tentées. Il existe même aujourd'hui des conseils en Suisse, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Elus et journalistes se succèdent désormais à Saint-Coulitz, qui finira par précéder en célébrité le village d'Astérix. L'Europe vieillissante découvre les dangers de la marginalisation des aînés. De plus en plus d'élus comprennent la nécessité de retricoter une cohésion sociale entre générations, de revaloriser les anciens en profitant de leur savoir et de leur expérience. Le maire de Saint-Coulitz a ouvert une porte. Les premières rencontres de ces conseils de sages et d'anciens ont eu lieu le 13 février à La Roche-sur-Yon; une fédération va être créée.

Les conseils qui fleurissent ne se calquent pas sur l'original. A La Roche-sur-Yon (50 000 habitants) et à Mulhouse (108 500 habitants), les membres des conseils des sages ne sont pas élus mais choisis par un groupe du conseil municipal, sur candidature spontanée. Afin d'obtenir une assemblée d'anciens la plus représentative possible de la population locale des plus de soixante ans, des critères d'âge, de sexe, de quartier et de catégorie professionnelle sont fixés. Compte tenu du nombre de dossiers à examiner, les grands conseils (plus de 40 membres) se divisent en sous-commissions spécialisées. Dans les petites communes comme Pressagny-l'Orgueilleux (660 habitants), les anciens aident les conseillers à préparer les dossiers. Ils ont, par exemple, été chargés dans cette commune de voir comment il était possible d'améliorer la sécurité des habitants du village que traverse une départementale très fréquentée.

Ainsi les plus âgés ont-ils, aujourd'hui, la possibilité d'assurer ce que les élus, englués dans un travail administratif de plus en plus lourd et dans des querelles politiques, ne peuvent plus faire : attirer l'attention sur les problèmes quotidiens (propreté des trottoirs, stationnement...) et proposer des solutions. Mᵐᵉ Monique Leborgne, adjointe au maire de Mulhouse, appelle cela *«participer aux petits riens qui font la vie de tous les jours»*.

CHRISTIANE CHOMBEAU

□ **Grande-Bretagne : la chasse à courre continue.** – La Chambre des communes a repoussé, vendredi 14 février, par 187 voix contre 175, une seconde lecture de la proposition de loi visant à interdire la chasse à courre. Seuls vingt-six parlementaires conservateurs (dont deux ministres) se sont prononcés en faveur du texte, dont l'examen avait été précédé, en Grande-Bretagne, par une intense campagne des partisans et adversaires de la chasse au renard (*le Monde* du 15 février).

HEURES LOCALES

Miracle à Bergerac

Des usagers, six présidents de conseil général et des fonctionnaires ont réussi un exploit inhabituel : se mettre d'accord sur l'aménagement écologique d'un cours d'eau – la Dordogne

BERGERAC

de notre envoyé spécial

DEHORS le brouillard qui monte de la rivière enveloppe les belles demeures restaurées du vieux Bergerac, mais sur la scène du centre culturel les projecteurs inondent de lumière les quatre-vingts acteurs d'une «générale» sans précédent. Les traits tirés par deux jours d'un happening accéléré, ils signent une charte d'aménagement de la Dordogne.

Il y a là, autour d'une immense table circulaire couverte d'un tapis bleu qui a été leur «théâtre en rond», tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sont concernés par la rivière. Les présidents des conseils généraux des six départements traversés (1), des maires, des agriculteurs, des chasseurs, des industriels, des pêcheurs, des fonctionnaires, des écolos, des bateliers, des professionnels du tourisme, des représentants des consommateurs. Dix-sept délégations d'usagers aux intérêts souvent opposés et dont les membres, il y a quelques mois, ne s'étaient pour la plupart jamais rencontrés. En ce dimanche 2 février, une date qu'aucun d'entre eux n'oubliera tant elle ressemble à une «nuit du 4 août», ils se sont mis d'accord au prix de maints renoncements particuliers sur une politique d'intérêt général : l'aménagement écologique d'un cours d'eau qui est leur passion commune.

La Dordogne mérite cet exploit. Du Puy de Sancy à Libourne, c'est sur 475 kilomètres un axe de vie millénaire, un trait d'union entre les terroirs contrastés, souvent splendides, toujours attachants. Mais aussi une ressource disputée et maintenant en péril. A force d'y édifier des barrages (une dizaine produisant 3 milliards de kWh par an), d'en arracher du gravier, d'y pomper pour abreuver les hommes, les bêtes et le maïs, d'y déverser des eaux usées et d'y lancer des flottilles de canoës et de gabarres de promenade, on l'a transformée en un champ de bataille aquatique. Le ruban liquide demande grâce. Les poissons eux-mêmes le désertent, et d'abord ce roi des ondes fraîches et bien vivantes qu'est le saumon.



Un catalogue de propositions

Pour avoir vu au Québec comment les Canadiens ont sauvé certains de leurs fleuves en y ramenant ce grand migrateur, le docteur Bernard Bioulac, président (PS) du conseil général de la Dordogne, a eu l'idée de tenter une opération similaire sur le cours d'eau qui a donné son nom à son département. Deux conditions à cela. D'abord recevoir l'assentiment de ses collègues des cinq autres conseils généraux concernés. Il l'a obtenu y compris de ceux qui, comme les RPR Charles Ceyrac (Corrèze) et Roger Besse (Cantal), sont ses adversaires politiques. Avec eux, il a créé en février 1991 l'Établissement public Dordogne (EPIDOR) (2).

Ensuite il s'agissait de dénicher un organisateur de choc. Il l'a trouvé en la personne de Guy Pustelnik, trente-neuf ans, agronome, géographe et hydrobiologiste. Depuis des années, ce garçon s'échinait à faire revenir le saumon dans la Dordogne. Nommé directeur d'EPIDOR en avril 1991, il a réussi, avec un commando de cinq passionnés, à faire prendre la mayonnaise en neuf mois. Un record quand on connaît les innombrables rivalités croisées et l'aimable nonchalance qui paralysent ici toute initiative audacieuse.

Guy Pustelnik et son équipe ont appliqué au sauvetage une méthode étonnamment efficace. Premier temps : consulter les 53 organismes, groupements, syndicats professionnels, administrations et associations qui s'intéressent à la rivière. Question : *«Formulez clairement vos idées sur l'utilisation et l'aménagement du cours d'eau»*. Deuxième temps : l'équipe synthétise la marée des réponses en 17 usages différents et répertorie les 200 problèmes à résoudre pour les rendre conciliables. Troisième temps : on demande aux parties prenantes de désigner chacune trois négociateurs dûment mandatés pour toutes les réunions à venir. Enfin EPIDOR rédige un catalogue de 400 propositions sur lesquelles il est possible d'obtenir un consensus.

Cette préparation intensive a nécessité de la part des «mécanos de la générale» 43 000 kilomètres de parcours automobiles, l'expédition de milliers de documents, des centaines d'heures de conversation téléphonique et la participation à 90 réunions. Le tout dans la bonne humeur et avec un moral d'enfer. Restait la générale, autrement dit l'assemblée au terme de laquelle devait être signée la charte. Ce sommet, tenu à Bergerac les 1er et 2 février, a été lui-même, par sa méthode de travail, une première. Principe : chacune des dix-sept délégations réunies autour de la table n'a qu'une voix, qu'il s'agisse du préfet représentant l'Etat, d'un président de conseil général ou d'un simple militant d'association. Et cette voix suffit à faire rejeter la proposition, qui doit être adoptée à l'unanimité. Il faut aller très vite puisque la charte se décline en 400 paragraphes. Le temps de parole est donc limité à une minute et demie. Sanction : un carton rouge. Pour diriger la manœuvre Bernard Bioulac et Guy Pustelnik ont fait venir du Québec un spécialiste chevronné de la conduite de groupe : Pierre-Jacques Roy. Son impartialité, son autorité et son accent pittoresque ont fait merveille.

La règle de l'unanimité

En deux journées, les participants d'abord incrédules, puis stupéfaits et finalement enthousiastes ont réalisé l'impossible : voter à l'unanimité 91 % des propositions de la charte. A une cadence endiablée, rythmée par les questions inlassablement répétées du meneur de jeu : *«Quelqu'un objecte-t-il à cette proposition?»* ou bien, à la canadienne *«On est confortable là-dessus?»* les ennemis jurés d'hier ont découvert qu'au prix de menues concessions, ils pouvaient obtenir l'essentiel : le sauvetage de leur trésor, la Dordogne.

Loin de bloquer les travaux, la règle de l'unanimité a créé une dynamique qui a tout emporté. Le représentant des industriels s'étonnait : *«Ce n'était pas le tribunal devant lequel je croyais comparaître!»* Celui des écologistes n'en revenait pas non plus : *«C'est la première fois que je peux exposer nos idées devant un tel aréopage.»* L'agriculteur, arrivé toutes griffes dehors, s'apercevait vite que son intransigeance était insoutenable. Et quand un préfet ou un élu se laissait aller à jeter son autorité dans la balance, il était promptement ramené au compromis. *«Je n'ai jamais vu une assemblée travailler avec une telle efficacité»*, confiait un sous-préfet qui découvrait une méthode non enseignée à l'ENA.

Les élus, accoutumés aux décisions majoritaires, qui laissent toujours la minorité mécontente et revancharde, étaient songeurs. *«A côté des scrutins habituels, du référendum d'initiative locale, et de l'enquête publique, n'y aurait-il pas là un nouveau mode de débat démocratique pour la solution des problèmes locaux?»* se demandait Bernard Bioulac.

En tout cas le président d'EPIDOR se trouve désormais à la tête d'un immense programme de travail. Car si la charte énumère une foule de bons principes et de vœux pieux, elle prévoit aussi une cinquantaine de mesures concrètes qui tendent à préserver les trésors naturels de la Dordogne. Elles devront être mises en œuvre par un préfet coordonnateur, assisté d'un chargé de mission, et surtout par chacun des six départements riverains. *«Nous avons du grain à moudre pour cinq ans*, commentait Guy Pastelnik, *mais quoi qu'il arrive, rien ici ne sera plus comme avant.»*

MARC AMBROISE-RENDU

(1) Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne et Gironde.

(2) EPIDOR BP 13, 24250 Castelnaud-la-Chapelle.

Les maires et l'immigration

FAUT-il élargir le pouvoir des maires en matière d'accueil des étrangers? La réponse du forum des maires, présidé par Alain Carignon, maire (ex-RPR) de Grenoble, est farouchement positive. Ces maires, réunis sous la bannière de la lutte contre la xénophobie, réclament l'élargissement de leur compétence locale.

Depuis le bulldozer de Vitry-sur-Seine lancé par le maire contre un foyer d'immigrés, jusqu'au refus d'inscrire des enfants étrangers dans des écoles de Beaucaire, plusieurs affaires ont mis en lumière les risques liés à une gestion locale de l'accueil des étrangers. Faut-il imaginer l'utilisation que pourrait faire un maire d'extrême-droite de nouvelles compétences en matière de scolarité, d'état civil, de logement, voire de police? La réglementation nationale actuelle offre, au moins, certains garde-fous. Encore faudrait-il l'appliquer. Sait-on qu'elle interdit d'exiger le titre de séjour pour un mariage ou pour une inscription scolaire?

Les abus de certains élus ne doivent cependant pas masquer les difficultés réelles liées à la mauvaise répartition des étrangers sur le territoire. L'attention des élus se porte aujourd'hui sur un point délicat : les touristes étrangers, qui peuvent se transformer en immigrés. Actuellement, les maires peuvent refuser de signer le certificat d'hébergement qui est exigé pour tous les étrangers hors CEE désirant séjourner en France pour moins de trois mois, s'ils jugent les conditions d'hébergement insatisfaisantes ou s'ils estiment qu'il s'agit d'un certificat de complaisance.

Un décret d'août 1991 permet aux maires de demander à l'Office des migrations internationales de vérifier la réalité des déclarations de l'accueillant. Toutefois, à la suite d'accords conclus entre la France et les trois pays du Maghreb, les Algériens, les Tunisiens et les Marocains n'ont besoin, depuis 1984, que d'une simple attestation d'accueil, qui ne permet aucun contrôle du maire. Le forum des maires estime cette réglementation inadéquate. Mais, entre les nouvelles responsabilités revendiquées par les maires et les *«garanties contre d'éventuelles pratiques d'exclusion»*, qu'ils réclament à juste titre, la marge est étroite.

PHILIPPE BERNARD

Un toit pour la démocratie communale

La maison des communes du Gers est bâtie sur le principe de l'autonomie des collectivités. Elle regroupe des services chargés d'aider les maires à gérer leur ville

AUCH

de notre correspondant

LES maires des 462 communes du département du Gers ont aprécié la décentralisation tout en redoutant, comme nombre de leurs collègues en France, l'étendue des pouvoirs qu'elle entraînait. *«Qui dit décentralisation dit autonomie de décision*, résume Michel Sanroman, secrétaire administratif de l'association des maires du Gers, *une autonomie qui nécessite des moyens financiers et une matière grise à disposition du maire.»*

Or, la plupart des villages du Gers, bourgades de quelques centaines d'habitants, ne possèdent ni l'un ni l'autre. D'où l'importance des organismes d'aide à la gestion communale, qui se sont progressivement mis en place avant d'être regroupés au sein d'une Maison des communes à Auch (1). Car, face aux services de l'Etat qui lui donnèrent si longemps la main, la démocratie communale se nourrit désormais d'efficacité et aussi de symboles.

«Le pouvoir local, c'est notre devise, confirme avec une certaine jubilation Jacques Poitau, directeur du centre de gestion, organisme-pivot de la Maison des communes. *Nous ne sommes pas là pour instituer une nouvelle tutelle sur les maires, mais pour les conseiller, les aider»*. Le centre de gestion a pour tâche délicate de gérer les carrières de tous les agents communaux, un véritable casse-tête pour les maires ruraux. Un peu timides au début, les élus locaux n'hésitent plus à faire appel aux experts du centre d'Auch pour déchiffrer les textes et circulaires de la Direction générale de collectivités locales.

«Les quatre lignes du standard sont souvent saturées, confirme Aubert Garcia, président du Centre et vice-président socialiste du conseil général. *Les maires ont compris qu'ils ne devaient pas réagir avant d'aller chercher conseil». «C'est par des initiatives du même genre que l'on peut donner un contenu véritable à la décentralisation»*, un contenu qui, selon lui, passe par une notion-clé, l'intercommunalité.

Manifestation d'intercommunalité

«Rassembler tous les interlocuteurs des maires dans une même maison, c'est une manifestation d'intercommunalité en soi», plaide Aubert Garcia, en se réjouissant du consensus trouvé auprès des maires ruraux, qui souvent, l'esprit de clocher aidant, sont très réticents vis-à-vis des applications concrètes de l'intercommunalité.

Un service à la carte

Dans la Gascogne profonde, les mentalités évoluent cependant. *«Aujourd'hui, 80 % de secrétaires de mairie de villages de moins de 2 000 habitants travaillent à temps complet sur plusieurs communes»*, explique Jacques Poitau. L'époque de l'instituteur à temps partiel semble bien révolu. Celui du percepteur général, les architectes de budget, aussi, à en croire Aubert Garcia. *«Grâce à la formation, les secrétaires de mairie sont aujourd'hui capables de bâtir un budget»*, affirme-t-il.

Dans leur volonté de pousser plus avant les vœux de cette démocratie communale, le président Aubert Garcia et les animateurs de ce qui est devenu la Maison des communes ont créé un Bureau d'information et de documentation (BINDOC) destiné à répondre à tous les problèmes rencontrés sur le terrain par les maires, bien au-delà de la gestion des carrières de leur personnel. *«C'est un service à la carte qui est proposé aux maires*, explique Michel Sanroman, qui dirige le BINDOC. *Des conseils juridiques et techniques doivent leur permettre de prendre leur décision en toute indépendance... mais en évitant le tribunal administratif»*.

Ces aides à la décision sont de toute nature et concernent «la vraie vie» d'une commune au quotidien : de la répartition des charges scolaires aux litiges concernant un chemin communal? A toutes ces questions une seule réponse : composer le numéro de téléphone de la Maison des communes du Gers (2). Il ne reste plus qu'à attendre un 3615 code Marianne.

DANIEL HOURQUEBIE

(1) Secrétariat de l'Association des maires, centre de gestion, médecine du travail des agents de la fonction publique territoriale, local syndical, bureau d'information et de documentation, service informatique, service d'assurance collective, antenne de la caisse de retrait et enfin un service de reclassement du personnel.

(2) Maison des Communes du Gers : (16)-62 63 37 24

Viaduc contesté à Lourdes

Dans les Hautes-Pyrénées, les écologistes craignent qu'un contournement autoroutier dénature la région

TARBES

de notre correspondant

PLUS de cinq millions de visiteurs fréquentent chaque année la ville de Lourdes. Le développement des six stations de ski proches s'ajoute à ces pèlerinages pour entraîner de sérieux problèmes de désenclavement au département des Hautes-Pyrénées. Afin de désengorger l'entrée et la sortie de la ville sainte, véritable nœud routier vers la desserte des montagnes, un projet d'aménagement est à l'étude depuis 1989 entre Lourdes et Argelès-Gazost. Il prévoit la construction d'un viaduc de trente mètres de haut enjambant, sur la rive gauche, le gave de Pau sur une longueur de deux cent cinquante mètres. Ce projet comporte aussi le doublement des voies de la route nationale 21 sur une section de huit cents mètres, traversant et isolant totalement la commune d'Aspin-en-Lavedan.

Des écologistes ont créé une association de défense du site d'Aspin-en-Lavedan et s'opposent à ce projet amputant, selon eux, onze hectares des meilleures terres cultivables du village et entraînant trente expropriations. Malgré ces protestations et un contre-projet réalisé par les Verts, la direction départementale de l'équipement a engagé une procédure d'enquête d'utilité publique. Elle estime le coût de cette déviation à 100 millions de francs, dont 67 millions sont déjà débloqués par les collectivités locales concernées.

Le président de l'association de défense du site, M. Christian Agius, propose dans un contre-projet l'élargissement de la route actuelle et la réalisation d'un pont traditionnel sur un terrain communal. Plus court (1 400 mètres), ce tracé aurait la particularité de n'entraîner qu'une seule expropriation et limiterait la dépense à 54 millions de francs. *«Malgré ces propositions, malgré un nombre d'opposants croissant, le projet de viaduc a reçu l'avis favorable de la commission d'enquête et la déclaration d'utilité publique a été signée par le préfet des Hautes-Pyrénées.»*

Le recours en annulation de cette déclaration, déposé par les écologistes, vient d'être rejeté par le tribunal administratif de Pau qui a autorisé le démarrage des travaux. Ne baissant pas les bras, les opposants au viaduc veulent saisir aujourd'hui le Conseil d'Etat et la Cour européenne de justice. Ils craignent que, longtemps épargnés, les départements de la chaîne montagneuse, ultime rempart du parc national des Pyrénées, ne soient obligés de subir les cicatrices d'une inévitable industrialisation touristique.

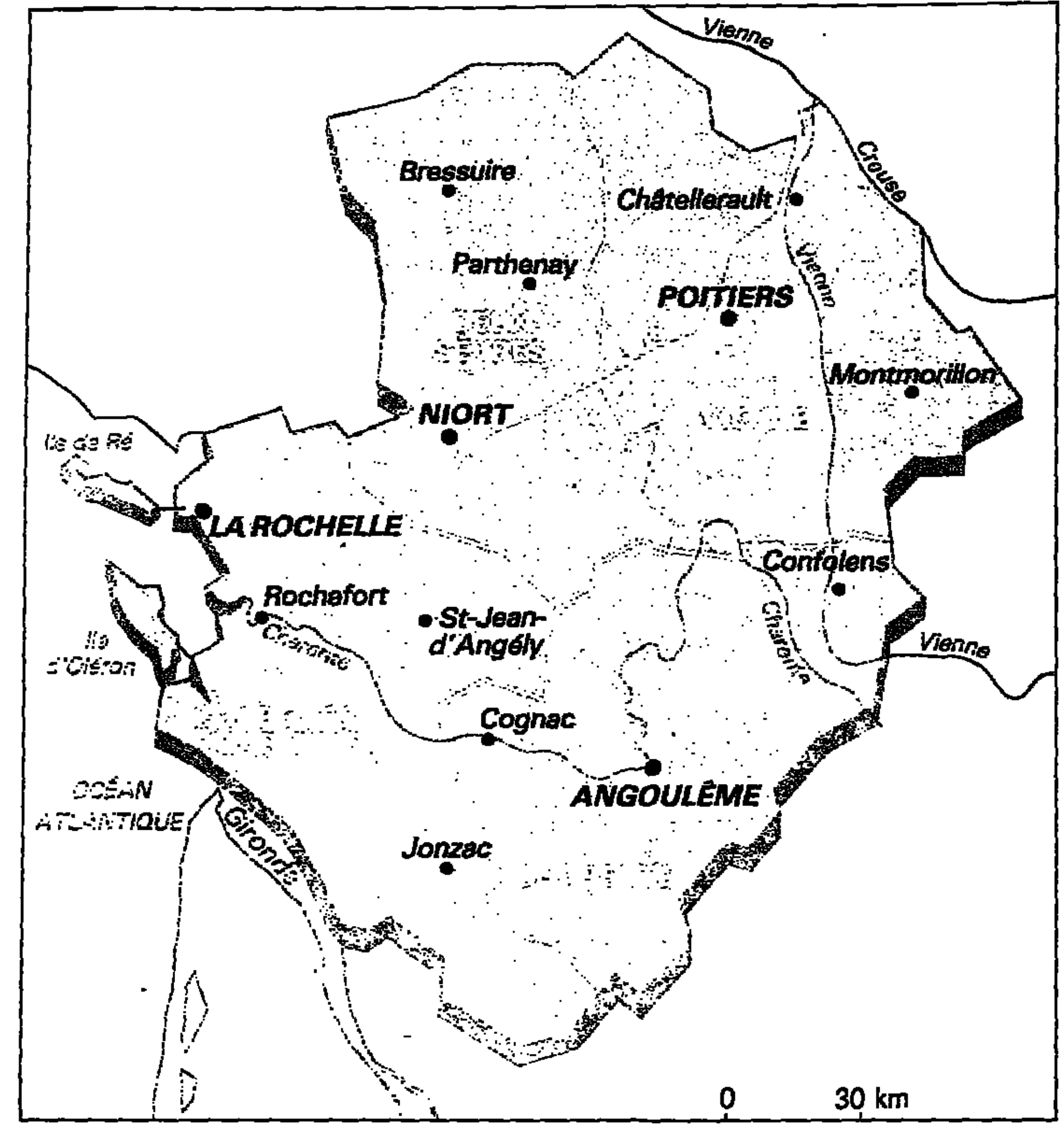
JEAN-JACQUES ROLLAT

UN TOUR DE FRANCE DES REGIONS



POITOU-CHARENTES :

Préfecture :
Poitiers
Départements :
Charente
(préfecture : Angoulême)
Charente-Maritime
(préfecture : La Rochelle)
Deux-Sèvres
(préfecture : Niort)
Vienne
(préfecture : Poitiers)
Superficie :
25 790 km²
Population :
1 595 081 habitants
Principales agglomérations :
Poitiers
(107 604 habitants)
Angoulême
(102 987 habitants)
La Rochelle
(100 307 habitants)
Niort
(65 857 habitants)
Châtellerault
(36 352 habitants)



Les principales villes, dans leurs rivalités, illustrent les difficultés d'une région en quête d'identité. Ces cités cherchent à contester le pouvoir de leurs voisines tout en tournant leurs regards vers ailleurs. Angoulême n'a d'yeux que pour Bordeaux, La Rochelle scrute l'océan, Niort se mire dans ses mutuelles, et Poitiers cherche désespérément à être vue et reconnue comme capitale.

LA région est restée en France. Cette France de Lagarde et Michard, d'Alexandre Dumas et de Charles Trenet. La France cantonale accrochée au mur de la communale. La France de carte postale sur fond de clocher et de rue de la République, géraniums au balcon, *« bons baisers de Montlieu-la-Garde »*. La France de papa. Moyenne, douce et profonde.

Poitou-Charentes, ça ? On voit d'ici se froncer les sourcils broussailleux de M. René Monory (UDF-CDS), président du conseil général de la Vienne, dégainant son Futuroscope de Poitiers, son million de visiteurs, son Kinémax, son Omnimax, son Showscan, son lycée câblé et sa « communicatique ». On entend déjà se gonfler d'indignation la voix de M. Michel Crépeau (MRG), maire de La Rochelle, invoquant Alsthom et la fabrication des rames de TGV, Fountaine-Pajot et ses catamarans *« révolutionnaires »*. On imagine même la courtoisie abandonner M. Georges Chavanes (UDF-CDS), maire d'Angoulême, revendiquant le numéro un mondial du moteur électrique, Leroy-Somer, et les bandes dessinées de Moebius, Bilal ou Druillet. On aperçoit se figer l'éternel sourire de M. Jean-Pierre Raffarin (UDF-PR), président du conseil régional, exhibant son Arc Atlantique, son association Poitou-Charentes-Europe, sa *« dynamique régionale »* et sa *« remontée au hit-parade des régions »*.

« Ça, oui, c'est Poitou-Charentes ! » s'exclament-ils tous en chœur. Au placard, Aliénor d'Aquitaine, les Trois Mousquetaires, Charles Martel, Richelieu, les guerres de Vendée et Lucien de Rubempré ! Déchirez-moi cette photo ringarde et poussiéreuse ! Aujourd'hui, à les entendre, c'est l'Europe qui est en Poitou-Charentes. Disons plutôt que la région s'efforce d'être en Europe. Voire qu'elle s'efforce d'être, tout court.

Ce n'est pas le moindre des défis qu'elle doit relever. Tout sépare ses quatre départements : l'histoire, les religions, les eaux, le Nord et le Sud, l'oc et l'oïl, la tuile et l'ardoise. Angoulême et Cognac n'ont d'yeux que pour Bordeaux, la Vendée lorgne vers Nantes, La Rochelle ne regarde qu'elle-même, et Poitiers cherche désespérément à être vue. Un jour, on l'a nommée capitale régionale, et elle voudrait bien que cela se sache davantage.

La grande dame de Poitiers

Mais comment s'imposer à ces trois villes rivales lorsqu'on a à peine plus d'habitants que chacune d'elles et qu'on se trouve complètement décentrée à l'intérieur du pays ? Comment prétendre dominer Niort, la bien réelle « capitale des mutuelles », au nom d'un supposé statut de capitale régionale ? Comment, du fond d'un ennuyeux Poitou, en remontrer à La Rochelle, cité maritime et marchande dont la seule évocation a fait rêver des générations d'aventuriers ? Comment séduire la lointaine Angoulême lorsqu'on a presque rien à lui offrir qu'elle n'ait déjà ? Le TGV Atlantique a beau relier Paris à Poitiers en une heure et quart, cette ville ne parvient toujours pas à se défaire de son image trop provinciale.

Poitiers est en effet la plus petite des capitales régionales françaises. Son maire, M. Jacques Santrot (PS), est le premier à reconnaître les fai-

Le sans-faute de Jean-Pierre Raffarin

Pour s'imposer, le président UDF a dû s'engager à ne pas déranger

JEAN-PIERRE RAFFARIN est serein. La région qu'il a conquise en 1989 lui est acquise en 1992. Peut-être même à la majorité absolue des sièges. Joli parcours que celui de ce quadragénaire qui a su, en trois ans, imposer son nom dans le paysage politique picto-charentais. Il n'y était certes pas inconnu. Originaire de Poitiers, fils d'un secrétaire d'Etat à l'agriculture de Pierre Mendès France qui a laissé de bons souvenirs aux éleveurs de la région, M. Raffarin s'était présenté, en 1978, à l'âge de trente ans, contre le député socialiste sortant, maire de Poitiers, M. Jacques Santrot. Formé dans le giron giscardien, élevé dans le marketing, la communication politique et les cabinets ministériels, il était réapparu dans la vie politique locale en 1986 en se faisant élire conseiller régional sur la liste UDF-RPR conduite par M. René Monory.

Lorsque, en décembre 1989, il avait fallu choisir un successeur à M. Louis Fruchard (UDF-CDS) qui abandonnait son poste de président à la suite d'un échec aux élections cantonales, nombreux étaient ceux qui, au sein de la majorité UDF-RPR, avaient sous-estimé l'habileté tactique de cet élu aux allures de catcheur, qui présidait la commission des finances. Mais le soutien de M. Monory et une époustouflante campagne de quelques heures auprès des conseillers régionaux eurent raison de son adversaire, M. Claude Belot (div. d.), maire de Jonzac. A quarante ans, le voilà donc élu plus jeune président de région.

Un seul parti : le « P-C »

La belle affaire ! Le titre est prestigieux mais il sonne désespérément creux : la région Poitou-Charentes est une Arlésienne. Contrairement à ses voisins des Pays de la Loire ou de l'Aquitaine, elle ne s'est jamais souciée de son identité. Elle gère, bon gré mal gré, ses quatre départements et les personnalités à la susceptibilité ombrageuse de ses quatre principales villes, Poitiers, La Rochelle, Angoulême et Niort.

Pour exister, M. Raffarin a donc besoin de faire d'abord exister sa région. Il va s'y employer, farouchement, pendant trois ans de mandat, multipliant toutes les initiatives qui peuvent accroître la notoriété du Poitou-Charentes, usant à merveille de son talent d'expert en communication. Son mandat de parlementaire européen, obtenu en 1989, lui est d'un opportun soutien : VRP de Poitou-Charentes, il va présenter ses fromages de chèvre à New-York, parlemente à Bruxelles, s'affiche à Séville. Sa région a-t-elle du mal à soulever l'enthousiasme des fonctionnaires européens ou des investisseurs ? Qu'à cela ne tienne, il l'inscrit dans l'Arc Atlantique ! Le Poitou-Charentes commence désormais à Glasgow et s'étend jusqu'à Séville...

Certes. Mais le président de région, lui, se fait encore élire pour le moment, en Charente, en Charente-Maritime, dans les Deux-Sèvres et dans la Vienne. Pour convaincre, M. Raffarin sait qu'il faut financer. Mais ses moyens sont restreints : avec un budget de 1,2 milliard de francs, Poitou-Charentes est l'une des plus petites régions françaises. Là encore, il fait preuve d'une grande habileté. Faute de pouvoir mener une politique économique ambitieuse, il décide de consacrer les deux tiers de son budget à l'éducation et à la formation, et il est le premier à signer la convention « Universités 2000 » qui engage l'Etat et les collectivités locales, pour quatre ans, sur un montant de 930 millions de francs. La droite le soutient, la gauche ne trouve rien à redire.

Pendant ce temps, à Niort, à La Rochelle, à Poitiers ou à Angoulême, on observe ce curieux président d'un air mi-suspicieux, mi-conquis. Et, surtout, on veille jalousement sur ses intérêts. M. Bernard Bellec (PS), maire de Niort, s'assure que sa ville n'est pas oubliée dans la distribution de lycées et dans le financement de son technopôle. M. Georges Chavanes (CDS), maire d'Angoulême, vérifie que le doublement de la RN 10 figure bien au budget du conseil régional. M[me] Edith Cresson (PS), maire de Châtellerault, contrôle l'inscription, au même budget, de la subvention de 1 million de francs pour son Musée de l'automobile. M. Michel Crépeau (MRG), maire de La Rochelle, cultive le soutien de la région pour obtenir la création de son université. A chacun, M. Raffarin donne soigneusement des gages de sa bonne foi, jouant de l'hostilité des maires des grandes villes, majoritairement de gauche, à l'encontre des présidents des conseils généraux, tous de droite.

La politique, en Poitou-Charentes, est une question d'équilibre. L'histoire et la géographie l'ont décidé ainsi, qui ont distribué équitablement les cartes. La décentralisation l'a renforcé, qui a partagé les rôles. Bien mal inspiré serait celui qui chercherait à brouiller le jeu. M. Raffarin l'a compris mieux que quiconque. Pour être admis, il ne devait pas déranger. Parce qu'il n'avait pas le choix, ni politique ni financier, il a fondé son action régionale sur un maître-mot : partenariat. Ce giscardien pur sang affirme aujourd'hui n'avoir qu'un parti : le « P-C », Poitou-Charentes.

Alors, lentement, les barons ont levé leur surveillance. Les députés se sont rassurés, M. Raffarin ne semble guigner aucun de leurs mandats. Les présidents des conseils généraux n'ont rien à craindre pour leur pouvoir, le budget de la région dépasse à peine celui de chacun de leurs départements. Les maires sont tranquilles, la région a autant besoin d'eux qu'ils ont besoin d'elle. Et si, après tout, ce jeune président était un gentleman...

Illusion ! s'écrie M. Jacques Santrot (PS), maire de Poitiers, que la seule évocation du nom de Raffarin fait frémir de colère. Le destin a joué un sale tour à ce conventionnel de la plus noble espèce, fidèle entre les fidèles, même à la barbe taillée en pointe, le jour où il a placé sur sa route ce président lisse et consensuel. La politique, le maire de Poitiers l'a apprise avec Marx et Blum. Le socialisme, chez lui, est une tradition familiale : des grands-parents qui militent à la SFIO en 1905, des parents qui croient au Front populaire, lui qui adhère en 1965 à la Convention des institutions républicaines de M. François Mitterrand, et... une fille qui commence une thèse de philosophie sur Marx. *« Socialiste de tripes »*, cet homme raide a mal à son parti, mal à une gauche qui *« gomme ses origines, comme si elle en avait honte, oublie ses convictions pour coller aux sondages et ne croit plus au débat politique »*.

Convaincu, depuis le début, que M. Raffarin vise la mairie de Poitiers, bien que celui-ci s'en défende et que les autres élus socialistes eux-mêmes n'y croient pas, M. Santrot apparaît bien seul. Il peste contre M. Crépeau qui a joué du soutien de la région, contre la ville de Poitiers, pour obtenir son université à La Rochelle. Il en veut à M[me] Cresson de céder aux délices de ce consensus mou pour privilégier sa ville de Châtellerault. Poitiers est en effet la grande oubliée de la politique régionale. L'hostilité qui oppose son maire à M. Raffarin ne contribue pas à traduire dans les faits le titre de capitale régionale qu'on lui a décerné. *« Quand on continue à dire que le marxisme est une bonne grille de lecture pour la fin du siècle, les entreprises hésitent à venir »*, s'exclame M. Raffarin. *« On ne peut pas se dire à la fois président de région et tout faire pour affaiblir la capitale régionale »*, rétorque M. Santrot. Dialogue de sourds.

Heureusement pour M. Santrot, les élections régionales vont mettre un peu de désordre dans ce Rotary-Club courtois qu'est devenue la région Poitou-Charentes. Le 25 janvier, à Poitiers, le lancement de la campagne régionale des socialistes a mis du baume sur les bleus à l'âme de M. Santrot. Si le premier ministre, qui présidait le banquet républicain, s'est bien gardée de faire la moindre critique à l'égard de M. Raffarin, le maire de Poitiers a trouvé en M[me] Ségolène Royal (PS), député des Deux-Sèvres et tête de liste dans ce département, une alliée de choc contre le président du conseil régional.

P. R.-D.

Lire la suite page 13

Le conseil régional

Président : Jean-Pierre Raffarin (UDF)
3 PC ; 20 PS ; 1 MRG ; 12 UDF ; 10 RPR ; 1 CNI ; 6 div. d.

Résultats des élections de 1986 par département

CHARENTE (12 sièges)
Ins., 250 831 ; abst., 21,65 % ; suff. ex., 185 303.
LO : 2,72 % ; PC : 12,70 %, 1 élu ; PS : 32,28 %, 5 élus ; div. g. : 2,99 % ; Un. opp. : 43,93 %, 6 élus ; FN : 5,34 %.

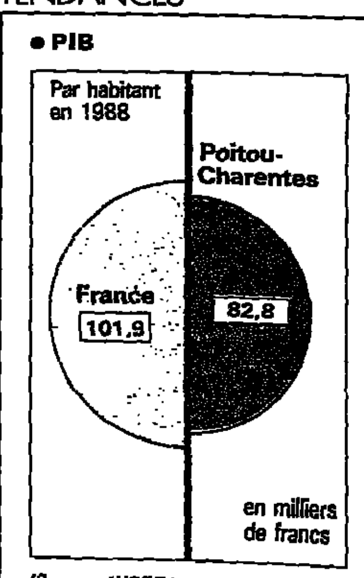
CHARENTE-MARITIME (17 sièges)
Ins., 376 787 ; abst., 24,27 % ; suff. ex., 270 039.
PC : 9,70 %, 1 élu ; PS-MRG : 34,30 %, 7 élus ; RPR : 34,14 %, 6 élus ; UDF : 14,65 %, 2 élus ; FN : 7,18 %, 1 élu.

DEUX-SÈVRES (12 sièges)
Ins., 248 069 ; abst., 20,73 % ; suff. ex., 185 633.
PC : 4,35 % ; PS : 34,37 %, 5 élus ; div. g. : 3,20 % ; Un. opp. : 42,72 %, 6 élus ; div. d. : 11,32 %, 1 élu ; FN : 4,01 %.

VIENNE (12 sièges)
Ins., 268 616 ; abst., 20,81 % ; suff. ex., 201 437.
PC : 8,92 %, 1 élu ; PS : 34,38 %, 4 élus ; div. g. : 2,78 % ; Un. opp. : 48,61 %, 7 élus ; FN : 5,28 %.

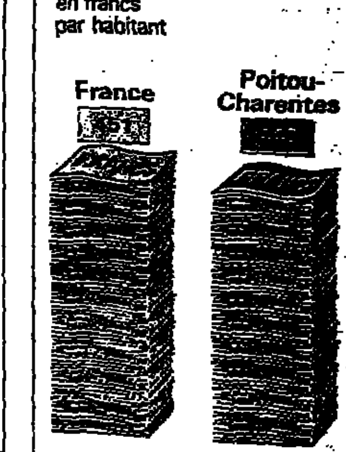
TENDANCES

• PIB



(Source : INSEE.)

• Budgets régionaux



(Source : ministère de l'intérieur.)

l'attrait vers le sud

blesses structurelles de la ville : *« Nous avons un vrai handicap par rapport à la puissance et à l'attraction de Bordeaux et de Nantes. A Poitiers, l'effet de masse ne joue pas pour les sièges sociaux d'entreprises ou les services bancaires. »* Et voilà qu'en plus on lui retire la 42e division militaire territoriale et la direction régionale de La Poste. Heureusement, il lui reste son université. Une vraie grande dame, dans la ville, que cette noble institution fondée en 1431 par Charles VII.

A l'évocation de leur université, les habitants de Poitiers se gonflent d'orgueil. Tout le monde ne peut certes pas se prévaloir d'avoir eu comme voisins de banc à la fac Joachim du Bellay et Descartes. Elle a donné à leur ville un véritable statut de centre universitaire qui attire aujourd'hui près de vingt-trois mille étudiants et nourrit la recherche dans cinquante laboratoires, dont vingt et un rattachés au CNRS. Mais l'amour qu'elle a pour son université a rendu Poitiers possessive et jalouse. Qu'on envisage des transferts, qu'on lui annonce une rivale, et la ville se hérisse, se cabre, s'indigne.

Un grand nombre de ceux qui, naguère, potassaient leur droit dans ses amphithéâtres sont aujourd'hui devenus maires des villes voisines, députés ou ministre de l'intérieur, comme M. Philippe Marchand. Et ces ingrats, qui ont trop bien assimilé les principes cartésiens, ne voient pas au nom de quelle logique rationnelle Niort, La Rochelle ou Angoulême ne pourraient pas prétendre, elles aussi, à la formation des étudiants. Tant qu'il ne s'est agi que d'aménager des premiers cycles universitaires dans ces villes, la vieille dame de cinq cent soixante ans n'a pas protesté. Son prestige demeurait intact. Mais lorsque, après vingt ans de lutte – et même la menace brandie, en 1973, par M. Crépeau de demander le rattachement de son département à l'académie de Bordeaux – La Rochelle a obtenu de l'Etat, en mai 1991, l'ouverture de sa propre université, Poitiers a crié au voleur. Ainsi, sa trop belle et frivole rivale de l'Atlantique allait, en plus, se prétendre intellectuelle !

Elu en 1988 à la tête de l'université de Poitiers, M. René Giraud, mathématicien de formation, s'emploie depuis cet épisode douloureux à éteindre les passions. Usant de toute sa bonhomie conciliante, il assure aujourd'hui que ces deux universités ne sont pas concurrentes mais complémentaires, et que Poitiers jouera, à la régulière, son rôle de tuteur. D'autant que La Rochelle devrait profiter de son environnement maritime et industriel pour développer des formations très spécifiques, tels que les sciences du littoral et des zones humides, l'agroalimentaire et les matériaux composites. *« Nous n'avons rien à craindre de la création d'une université à La Rochelle »*, affirme M. Giraud, avec d'autant plus d'assurance que son appréhension de voir diminuer ses crédits vient d'être levée par l'attribution d'une enveloppe substantielle à la recherche pour les départements de droit, de sciences humaines et de littérature de Poitiers, dans le cadre du plan quadriennal.

Mais à peine les esprits se sont-ils calmés qu'une autre menace point à l'horizon. M. Monory ayant obtenu le transfert de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ENSMA) de Poitiers sur le site du Futuroscope, la question se pose désormais de savoir quels sont les laboratoires qui vont se laisser séduire par le charme high-tech de cette cité du futur, située à une dizaine de kilomètres. Car M. Giraud entend bien ne pas laisser amputer le campus de Poitiers de ses plus prestigieux centres de recherche. M. Monory se garde, pour l'instant, de se montrer trop gourmand. Tout juste laisse-t-il tomber, pour mémoire, que *« le Futuroscope est l'occasion de redonner une image à l'université de Poitiers en offrant des installations très crédibles »* et que, *« dans la région parisienne, les laboraratoires se trouvent bien souvent excentrés par rapport aux universités »*. Les dépliants de promotion du Futuroscope sont encore plus explicites, qui annoncent, pour 1994, la création sur le site d'*« un pôle d'enseignement et de recherche qui sera l'un des tout premiers de France »*.

Au-delà des proclamations un peu tapageuses et des querelles de préséance, l'enjeu est décisif pour Poitiers et son département. Si la qualité de sa formation est reconnue, la Vienne ne parvient toujours pas à fixer sa population jeune. Bordeaux et Nantes continuent d'exercer une forte attraction sur les étudiants, en particulier sur ceux originaires des deux Charentes. Quant aux vingt-cinq-trente-cinq ans formés à Poitiers, environ 12 % d'entre eux quittent le département, faute de pouvoir trouver sur place les emplois auxquels ils peuvent prétendre (1).

Le président du conseil régional, M. Raffarin, l'a parfaitement compris, qui a fait de la formation la grande priorité de son budget. Première région à signer la convention « Universités 2000 », le 22 octobre 1991, qui engage l'Etat à hauteur de 370 millions de francs et les collectivités locales pour un montant supérieur à 500 millions de francs jusqu'en 1995, Poitou-Charentes s'est fixé un programme ambitieux de création d'instituts universitaires de technologie (IUT) et de développement de la formation continue.

Plus de devises que l'Airbus

Cet investissement sur le long terme ne saurait toutefois faire oublier les difficultés majeures auxquelles la région est actuellement confrontée. Car la France s'est un peu trop attardée en Poitou-Charentes. Une France rurale, où l'agriculture emploie encore aujourd'hui 13 % de la population active, soit plus du double de la moyenne nationale, et même près de 15 % dans le seul département des Deux-Sèvres. Les agriculteurs, en majorité producteurs de lait et éleveurs, y ont subi de plein fouet l'impératif européen des quotas laitiers. Si ce département tient la première place pour la fabrication des fromages de chèvre industriels, il souffre, contrairement à la Vienne ou aux deux Charentes, de la faiblesse de son secteur agroalimentaire et, faute de transformation de sa production agricole, ne dégage qu'une très faible valeur ajoutée.

Certes, la crise agricole touche de façon très inégale les quatre départements. A la colère des éleveurs de moutons de la Vienne, on pourrait opposer la reconversion réussie des agriculteurs de Charente-Maritime dans la production intensive de céréales ou d'oléagineux. Au désespoir des producteurs laitiers des Deux-Sèvres, qui s'est manifesté violemment l'automne dernier, répond la sérénité des viticulteurs de la Charente et de Charente-Maritime, qui produisent l'or de la région : le cognac.

Oubliées, les années noires de la surproduction de la décennie 70 ! Avec l'exportation de 94 % de sa production, pour un chiffre d'affaires avoisinant 10 milliards de francs en 1991, la région de Cognac rapporte à elle seule plus de devises que l'Airbus et réalise plus des trois quarts de la valeur totale des exportations françaises de spiritueux. Les Français boudent-ils la *« liqueur des dieux »* ? Qu'à cela ne tienne, les Américains, les Japonais, les Anglais, les Allemands ou les Thaïlandais l'apprécient de plus en plus. La vente de plus de dix millions de bouteilles à Hongkong, l'augmentation supérieure à 12 % de la consommation de cognac à Singapour ou en Malaisie, valent bien qu'on ferme pudiquement les yeux sur ce terrible sacrilège qui consiste à boire l'eau-de-vie charentaise noyée dans l'eau ou le soda.

Déficit industriel

Dans cette région de mono-activité – d'Angoulême à Saintes, près de cent mille personnes sont directement concernées par la fabrication du cognac – on rêve toujours d'entrer dans l'une des « quatre grandes » Martell, Hennessy, Rémy-Martin et Courvoisier, où le faible poids de la masse salariale rapporté au chiffre d'affaires permet des rémunérations alléchantes, une couverture sociale des salariés très poussée et un paternalisme bien compris, qui va de la dotation annuelle en bouteilles de cognac pour les salariés, aux terrains de tennis ou au stade. Le seul problème, pour Poitou-Charentes, c'est que, dans cette oasis de croissance et de multinationales qu'est l'arrondissement de Cognac, on a une très fâcheuse tendance à emprunter plus vite l'autoroute en direction de Bordeaux que vers Poitiers...

Entre 1986 et 1991, l'ensemble de la région Poitou-Charentes a perdu 15 % de sa population agricole. Les zones rurales, qui abritent encore la moitié de la population régionale, vieillissent et se désertifient, au profit de la périphérie des villes. Privées de réel tissu industriel, celles-ci voient leur taux de chômage enfler régulièrement. C'est le cas de Niort, eldorado urbain des Deux-Sèvres, qui offre le visage contrasté d'une ville où les revenus sont supérieurs de 8 % à la moyenne nationale, grâce aux mutuelles qui emploient près de douze mille personnes, mais où le taux de chômage avoisine les 12 %. C'est aussi le cas de La Rochelle, qui, en dépit de sa richesse touristique, abrite encore 16 % de chômeurs.

Ce déficit industriel se retrouve dans l'ensemble de Poitou-Charentes. Concentrée dans la Vienne autour de Châtellerault, dans le nord des Deux-Sèvres, le long de la vallée de la Charente et de la façade atlantique, l'activité industrielle est essentiellement constituée de petites et moyennes unités de sous-traitance qui ont subi des revers douloureux ces dix dernières années. Les grandes entreprises ne sont guère mieux loties, notamment dans le département de la Charente-Maritime, où la fermeture des chantiers navals et les licenciements massifs chez Alsthom ou Peugeot n'ont pas encore été compensés par la croissance réelle du secteur de la navigation de plaisance ou de l'agroalimentaire.

Ces difficultés ont incité les élus à laisser momentanément au vestiaire leur sacro-saint individualisme. Désormais, ils veulent coopérer. Ils lancent des « axes ». Ainsi, Aire 198, addition des chiffres départementaux de la Charente, de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne, regroupe les villes chefs-lieux. Conçu au départ comme un « lobby » des quatre maires de gauche, MM. Santrot, Crépeau, Bellec et Boucheron – du temps où ce dernier présidait aux destinées d'Angoulême – contre les présidents de conseils généraux de droite, l'axe Aire 198 s'est parfaitement accommodé de l'arrivée de M. Chavanes. Mais, de l'avis même de ses membres, il n'a pas obtenu de résultats très concrets, mis à part quelques échanges de Salons professionnels entre les quatre villes.

De leur côté, M. Jacques Santrot et Mme Edith Cresson s'efforcent d'oublier les vieilles rivalités opposant leurs deux cités pour développer un axe Poitiers-Châtellerault qui donnerait naissance, le long de la nationale 10, à une vaste agglomération de deux cent mille habitants, englobant le Futuroscope. Et, comme il n'y a aucune raison de ne pas faire comme les grands, les maires de Cognac, Saintes et Rochefort, soutenus par le ministre de l'intérieur, M. Marchand, qui est aussi conseiller municipal de Saintes, ont décidé eux aussi, le 24 janvier, de conjuguer désormais leurs efforts.

Mais que l'on évoque le doublement de la RN 10, celui qui relie Poitiers à Bordeaux, ou, de la RN 141, entre Angoulême et Cognac, ou encore le tracé de la future autoroute Nantes-Niort, qui longe le Marais poitevin, et tous ces axes se transforment immédiatement en sac de nœuds. Que l'on s'avise même seulement de trouver un nom de baptême à la dernière née des associations – Cognac Océan ? Saintonge Atlantique ? Val de Charente ? – et la question est renvoyée au prochain ordre du jour... La France n'est pas encore partie de Poitou-Charentes.

PASCALE ROBERT-DIARD

(1) Enquête INSEE, *Résultats économiques de Poitou-Charentes*, n° 56, troisième trimestre 1991.

• Chômage

En % de la population totale

Poitou-Charentes : 11,5 % – 10,6 %

France : 10,5 % – 9,4 %

(axe : 13, 11, 9, 8, 7, 6)

(Source : INSEE.)

• Population étrangère

En % de la population active

France : 6,?

Poitou-Charentes : 1,6%

(axe : 0, 2, 4, 8, 10, 12, 14)

(Source : INSEE.)

La semaine prochaine
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Déjà publié : l'Alsace (le Monde *daté 6-7 octobre*), *l'Aquitaine* (le Monde *daté 13-14 octobre*), *l'Auvergne* (le Monde *daté 20-21 octobre*), *la Bourgogne* (le Monde *daté 27-28 octobre*), *la Bretagne* (le Monde *daté 3-4 novembre*), *le Centre* (le Monde *daté 10-11 novembre*), *Champagne-Ardenne* (le Monde *daté 17-18 novembre*), *la Corse* (le Monde *daté 24-25 novembre*), *la Franche-Comté* (le Monde *daté 1er-2 décembre*), *l'Ile-de-France* (le Monde *daté 8-9 décembre*), *le Languedoc-Roussillon* (le Monde *daté 15-16 décembre*), *le Limousin* (le Monde *daté 22-23 décembre*), *la Lorraine* (le Monde *daté 29-30 décembre*), *Midi-Pyrénées* (le Monde *daté 5-6 janvier*), *le Nord-Pas-de-Calais* (le Monde *daté 12-13 janvier*), *la Basse-Normandie* (le Monde *daté 19-20 janvier*), *la Haute-Normandie* (le Monde *daté 26-27 janvier*), *les Pays de la Loire* (le Monde *daté 2-3 février*) et *La Picardie* (le Monde *daté 9-10 février*).

COUP DE CŒUR

Déjeuner de têtes

Ce petit monde-là se déteste cordialement, mais une fois par an, il fait relâche. C'est le déjeuner annuel du conseil général de Charente-Maritime. Tout ce que la politique locale compte de notables y est convié. Dans la salle à manger tendue de pourpre, on se presse, ce lundi 27 janvier, à la table du président.

Il aime bien cet empressement, M. le président, on le voit à son air satisfait, aux hochements souriants de sa tête, à ses deux mains posées religieusement l'une sur l'autre. En face de lui, il a placé le ministre de l'intérieur. Enfin, ici, il n'est que conseiller général. Le président préfère les choses dans cet ordre-là. A sa gauche, s'est assis le maire de La Rochelle, invité en qualité de « conseiller général honoraire ». Honoraire, cela sonne bien aux oreilles du président, il le répète, encore une fois, « honoraire », pour le plaisir. Les députés et les sénateurs aussi sont venus, ponctuels en plus. Et même M. le préfet, bien droit, à côté de M. le conseiller général-ministre de l'intérieur, c'est-à-dire de tutelle.

« Servez-vous », dit le président, en cueillant une langoustine. Les fruits de mer se prêtent mal à la conversation, alors on mange en silence. Le maire de La Rochelle n'aime pas le silence. Il plaisante le président. Le président sourit. On parle du cœur du maire de La Rochelle, qui a eu la mauvaise idée de s'arrêter, dernièrement. M. le président s'enquiert de sa remise en marche. Voilà un bon sujet de conversation, ils ont le même cardiologue. Au président, le cardiologue, justement, a dit que son cœur était *« parfait »*, confie, juste assez fort, le président. *« C'est mauvais signe, il m'avait dit la même chose, avant »* lui répond, tout aussi fort, M. le maire. Tout le monde sourit à son assiette.

L'Amant fait irruption dans la conversation en même temps que l'escalope de saumon, voluptueusement lovée dans la crème. Personne ne l'a vu, *l'Amant*, et certainement pas le président. Mais il paraît qu'il y a cette scène, là, cette scène où la jeune fille et l'amant... *« On dit qu'elle est filmée en vrai, enfin au naturel »*, ose un député, à droite du président. On rit, surtout le maire qui aime beaucoup rire.

Le film tient bon jusqu'au rôti de veau aux fonds d'artichaut, mais là, allez savoir pourquoi, on glisse sur le harcèlement sexuel. Le maire de La Rochelle ne rit plus, mais alors plus du tout. Il n'est pas d'accord avec cette *« c.. »* de loi. *« Il n'y a qu'à voir les histoires qu'a eues le candidat juge à la Cour suprême aux Etats-Unis »*. Le président hoche gravement la tête, les autres aussi. Pour les plaisanteries, on a attendu gentiment le fromage. Il y est encore beaucoup question d'amant et un peu de harcèlement.

Les profiteroles sonnent l'heure du discours du président. Enfin, pas un discours, *« juste quelques mots amicaux pour vous dire la joie que j'éprouve à vous retrouver tous, pour ce traditionnel déjeuner du conseil général »*. Applaudissements, café, cognac, cigare. Le conseiller général regarde sa montre et se souvient qu'il est ministre de l'intérieur. Le président aussi, qui lui dit : *« Au revoir, monsieur le ministre. »* La séance reprend. La campagne électorale aussi. A l'année prochaine.

P. R.-D.

REPÈRES

AQUITAINE

Des aides européennes pour les sylviculteurs

LES exploitants forestiers de neuf régions françaises, espagnoles et portugaises sont regroupés, depuis quelques années, au sein de l'Union des sylviculteurs du sud de l'Europe (USSE) pour favoriser la coopération à l'intérieur d'un massif qui couvre 8 à 10 millions d'hectares (1). L'USSE, que préside Jean-Louis Martres, responsable des sylviculteurs aquitains, souhaite concurrencer *« l'Europe des bois du Nord »*, qui domine actuellement le marché.

Pour conforter cette entreprise l'union des forestiers a demandé des concours financiers aux instances communautaires. Par l'intermédiaire du programme RECIFE (régions et cités) la CEE a accepté de verser 1,827 million d'écus à l'USSE. Les régions concernées se sont engagées à compléter cette aide en versant 1,2 million d'écus. Au total ce sont donc près de 21 millions de francs qui doivent permettre de financer des formations pratiques, des opérations pilotes d'agro-foresterie et des études comparatives sur la fiscalité appliquée aux forêts chez les différents partenaires de l'USSE ou sur les marchés.

La conférence du Sud Europe Atlantique (SEA) constituée, elle, par les exécutifs politiques des douze régions allant du centre de la France au centre du Portugal, inscrit le résultat obtenu pour l'USSE à son actif. SEA est née en avril 1990 du souci des régions du sud-ouest de l'espace communautaire de ne pas *« rester à l'écart du développement européen »*. Elles ont donc tenté d'unir leurs faiblesses en se constituant en réseau. Cette entreprise, parfois critiquée, s'est traduite aussi par des actions de lobbying en matière de transport et de voies de communication.

(1) Les régions membres sont : le Centre, Poitou-Charentes, Aquitaine, Euskadi, Galice, Asturies, Castilla y Leon, Nord et Centre du Portugal.

Paris restaure ses ponts

La pollution, les pluies et les remous de la Seine ont usé les ouvrages qui franchissent le fleuve dans la capitale

LES ponts de Paris sont bien malades. Les sauver va nécessiter quinze ans de travaux. Une opération engagée discrètement en 1987, mais qui va connaître, dès cette année, une activité plus importante, pour s'achever en 2002. Les travaux de restauration sont estimés à 427 millions de francs (50 % l'Etat, 50 % la Ville) auxquels s'ajoutent 150 millions (Ville) pour l'entretien des ouvrages. Les principaux bénéficiaires de ces réfections, qui devront composer avec l'histoire, sont le Pont-Neuf et le pont Alexandre-III. Celui-ci verra, à partir de 1993, ses peintures refaites et la remise en état de ses sculptures en lambeaux.

Pierres rongées par la pollution, aciers corrodés par l'humidité, maçonneries minées par les pluies, piliers affouillés par les remous du fleuve, béton dégradé par l'érosion, les ponts de Paris, qui supportent aujourd'hui une charge plus importante que celle prévue à leur construction, ont un besoin urgent de l'ingénieur et du tailleur de pierres, du maçon et du ferronnier, pour retrouver une seconde jeunesse.

Mirabeau, Alma et Bercy viennent de faire l'objet de différents travaux. En 1992, les corniches du pont Louis-Philippe seront réparées, le tablier d'Arcole changé, l'étanchéité des Invalides et d'Iéna refaite, les joints de chaussée de Grenelle et d'Alma changés, la maçonnerie du Royal renforcée, les pierres du Pont-Neuf consolidées et Bir-Hakeim restauré.

Le dos d'âne du pont Marie

Grâce à la convention du 22 juillet 1988, et après de longues négociations avec les ministères concernés, la Ville a, enfin, récupéré les vingt-neuf ponts qu'elle ne possédait pas sur un total de trente-cinq. La passerelle Solférino appartient toujours à l'Etat qui, depuis trente ans, doit la reconstruire. La RATP garde le contrôle du viaduc d'Austerlitz et la SNCF celui du pont de Passy.

Les seuls ponts restés anonymes sont ceux de la voie rapide qui ceinture la capitale. Construits en 1968 et 1969, ils ont été baptisés périphérique aval et périphérique amont. Du ciment froid et pesant qui n'intéresse personne, hormis les automobilistes pressés.

L'histoire des ponts de Paris, d'abord en bois puis en pierre, jetés au-dessus de la Seine, est riche en événements qui ont marqué la capitale. Certains, disparus victimes des incendies et des crues, ne sont plus que souvenirs. D'autres ont été rebâtis. Du petit Pont, le plus ancien au pont du Carrousel, où venait flâner Théophile Gautier, du pont Saint-Louis, huitième ouvrage construit à cet emplacement, au pont Saint-Michel qui exhibe fièrement le N impérial imposé par Haussmann, la vie parisienne, drôle ou tragique, a laissé son empreinte.

Qui se souvient encore que la construction du pont de la Concorde, commencée en 1788, a été achevée avec les pierres de la Bastille, *« afin que le peuple pût continuellement fouler aux pieds l'antique forteresse »* ? Mais pour les amoureux du vieux Paris, le plus charmant est le pont Marie, avec son curieux dos d'âne et ses cinq arches. Jadis ses quais accueillaient le marché aux poissons d'eau douce.

La saga des ponts de Paris n'est pas terminée. Voici, en effet, que se fait jour l'éventualité d'un franchissement de la Seine entre les douzième et treizième arrondissements, pour relier le quartier de la gare de Lyon à celui de la gare d'Austerlitz (*le Monde* du 22 novembre 1990).

Le pont Charles-de-Gaulle devrait assurer la liaison entre ces deux secteurs de la capitale qui forment l'épine dorsale de la mise en valeur de l'Est parisien. Sur la rive droite : l'arrivée du TGV, le RER, le Palais omnisports, le ministère des finances et le futur centre d'affaires viti-vinicole de Bercy. Sur la rive gauche : la Bibliothèque de France et la nouvelle zone d'aménagement du treizième arrondissement avec ses logements, son université et ses milliers de mètres carrés de bureaux.

Entre ces deux pôles, doit être construit le pont Charles-de-Gaulle large de six voies pour les véhicules et de deux trottoirs le long du parapet pour les piétons qui disposeront également de deux trottoirs-refuges. L'ouvrage se situera exactement dans le prolongement de la rue Van-Gogh (douzième arrondissement) et de la voirie souterraine tracée sous le parvis de la gare de Lyon. Côté treizième, l'accès au pont sera modifié pour préserver la majorité des arbres du quai d'Austerlitz (*le Monde* du 31 janvier 1992) que le projet initial menaçait de faire abattre.

Le premier coup de pioche sera donné en septembre 1992 et l'achèvement des travaux est programmé pour avril 1995. Coût de la construction de l'ultime liaison entre les rives de la Seine : 220 millions de francs.

JEAN PERRIN

Les bénédictines de Lisieux déménagent

LES contemplatives n'aiment pas le bruit. Dérangées par la route nationale 13 Caen-Paris et par la voie ferrée Paris-Caen-Cherbourg qui coupe leur propriété, les trente-deux bénédictines de Lisieux ont décidé de quitter leur abbaye, Notre-Dame-du-Pré, fondée en 1046. Avant de choisir le célèbre carmel, Thérèse Martin, qui deviendra Thérèse de Lisieux, fréquenta ce lieu.

Les religieuses emménageront, à la fin de 1993, en l'abbaye de Valmont, dans un canton du pays de Caux proche de Fécamp (Seine-Maritime). Elles ont acquis ce nouveau lieu de retraite à des conditions très avantageuses, auprès d'une famille charitable. *« Ce don est le signe de Dieu que nous attendions pour quitter Lisieux »*, ont déclaré les moniales.

Le Centre met le cap à l'Est

Le conseil régional vient d'inaugurer deux bureaux-relais à Prague et à Budapest

PRAGUE

de notre envoyé spécial

QUATRE chefs d'entreprise de l'Indre, un peu impressionnés, écoutent sagement, dans une salle de conférence du tout nouvel hôtel Hyatt de Prague, les recommandations du conseiller français, Jean-Claude Bernard. Ils les notent : *« Soyez pressants, avec le stylo à la main pour les faire signer. »* Le patron d'une PME des environs de Châteauroux, qui fabrique des tubes, remarque : *« Je me suis attaqué aux marchés de l'Est. Et je ne sais pas si j'aurais eu le courage d'y aller seul. »*

Dans le Centre, on innove sans faire de bruit. En inaugurant à la fin de l'année 1991 deux bureaux-relais à Prague et à Budapest, la chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) a trouvé une façon originale de s'insérer dans la ruée économique vers l'Est. *« Nous n'avons pas succombé à un effet de mode,* fait toutefois remarquer Michel Boury, directeur de la CRCI, *même si nous avons quand même un peu le sentiment de respirer quelque part le vent de l'Histoire. »*

Pépinière d'entreprises en terre étrangère

La chambre régionale a choisi deux pays, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, considérés comme *« les meilleurs risques financiers »* à l'Est, où le retour à l'économie de marché s'opère dans des conditions de relative stabilité politique. A Prague, après une année, 1990, consacrée surtout aux réformes politiques, le processus de privatisation est illustré par les ventes aux enchères pour le commerce et l'artisanat et les cessions de parts aux salariés et aux investisseurs étrangers pour le gros secteur industriel. Sur un premier train de deux mille cinq cents privatisables, *« 10 % offrent de belles possibilités »*, ajoute M. Bernard.

A Budapest les conditions sont plus favorables. La restructuration des entreprises est plus avancée que la privatisation. Malgré un état d'endettement maximal, mais un talent certain pour la finance, *« on nous fait confiance »*, reconnaît le Dr Arpad Gordos, directeur au ministère des relations économiques internationales. Et la France a un comportement honorable : 4e exportateur, mais surtout 4e investisseur avec 15 % du total des capitaux investis, ce qui signifie que les industriels français – il existe plus de cent soixante entreprises hongroises à capitaux français – ne se contentent pas de vendre.

La chambre consulaire du Centre, subodorant les changements politiques, avait pris pied en Hongrie dès 1989 (*le Monde* du 6 février 1990). *« Il faut s'appuyer sur des hommes qui sont du pays. Nous ne sommes pas des consultants, mais de modestes fantassins, remplissant des fonctions demandées par les entreprises »*, explique Guy Blanchard, responsable de la cellule export de la CRCI.

La formule mise au point par la chambre, plutôt que de recourir aux services parfois hasardeux d'un consultant, évite aux candidats exportateurs, en majorité patrons de PME, de se perdre dans les méandres de ces privatisations. Elle leur permet surtout d'aller à l'essentiel, c'est-à-dire être mis en contact avec le client. Deux sociétés de droit local, Czechoslovakia Development Services à Prague, et Framarket à Budapest, disposant de locaux propres, ont été créées. Elles jouent le rôle d'une pépinière d'entreprises en terre étrangère, dont les services, rémunérés, vont de la simple prestation matérielle (téléphone, fax, secrétariat, etc.) à la réalisation d'études de marchés, ou à la domiciliation d'entreprises qui veulent s'implanter ou réaliser des joint-ventures.

Une trentaine d'entreprises, dont plus de la moitié implantée dans la région Centre, ont déjà eu recours aux services de Framarket. Quatre d'entre elles ont choisi la domiciliation, comme ce patron de Tours, qui fabrique des pompes. Il est venu pour la première fois en Hongrie, *« il y a sept ans »*, à l'occasion de la foire de Budapest. Vite il a senti la nécessité d'avoir *« quelqu'un sur place »*, parce qu'il estime que *« la Hongrie va s'en sortir rapidement et qu'il faut donc être là avant que la concurrence ne soit trop dure »*.

Installée à Prague dans des locaux vétustes, loués à CKD, la troisième industrie lourde du pays, Czechoslovakia Development Services, a déjà réalisé des interventions pour sept entreprises et huit dossiers sont en attente. *« L'approche touristique des marchés, les opérations coup de poing, ce n'est plus possible. Il faut entretenir un certain niveau de dialogue »*, admet Jean Markovits, un des responsables de CDS.

Un large soutien financier a été accordé par le conseil régional du Centre à la création de ces deux bureaux-relais. *« Notre vocation est d'aider les PME qui n'ont pas les moyens d'avoir leurs propres consultants. Nous allons proposer à d'autres régions d'utiliser les services que nous venons de créer »*, affirme Maurice Dousset, président du conseil régional. La région a trouvé là le moyen d'une action qui dépasse le simple assistanat.

RÉGIS GUYOTAT

Un réseau de consultants en gérontologie

La Fondation de France et l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) parrainent un nouveau réseau de consultants en gérontologie. Celui-ci, issu du mouvement associatif, entend répondre aux multiples demandes des collectivités locales, institutions et investisseurs privés concernés par le grand âge. Le réseau propose quatre types de prestations, sur la base d'un coût forfaitaire d'intervention à la journée : le montage d'un projet social lors de la création, ou la transformation, d'un service ; l'élaboration d'un projet de vie autour duquel tous les acteurs, promoteurs, utilisateurs et professionnels pourront agir ; la coordination d'un projet au niveau local et, plus ambitieux, la conception d'un politique locale en direction des personnes âgées.

Les membres du réseau ont signé une charte dans laquelle ils expliquent leur approche et leur conception de la vieillesse. A leurs yeux, la dépendance ne doit pas être abordée comme un phénomène irréversible. Ils refusent également de produire des modèles clé en main reproductibles en toutes circonstances. Le réseau dispose actuellement de consultants dans sept zones :

Bretagne-Pays de la Loire : Résonance, 39, rue Paul-Guieysse, 56100 Lorient, tél. : (16) 97-84-84-90.

Ile-de-France : Cleirppa, 15, rue Chateaubriand, 75008 Paris, tél. : 42-25-78-78.

Languedoc-Roussillon : Arpège, 1145, avenue des Moulins, 34080 Montpellier, tél. : (16) 67-52-23-13.

Normandie : Faire Conseil, 1, place Villers, 14000 Caen, tél. : (16) 31-85-36-56.

Nord-Pas-de-Calais-Picardie : Repérages, 34, rue Patou, 59800 Lille, tél. : (16) 20-57-49-92.

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Arpège, 56, rue Paradis, 13006 Marseille, tél. : (16) 91-54-72-71.

Rhône-Alpes : CPDG, 5, rue de la Liberté, 38000 Grenoble, tél. :

BLOC NOTES

NOMINATIONS

□ **Directeurs régionaux de l'environnement.** – Le ministère de l'environnement disposera désormais – et pour la première fois depuis sa création, il y a vingt ans – de directions régionales, à l'instar de l'équipement, de l'agriculture ou de la culture. La plupart des responsables de ces services de terrain, en France métropolitaine, viennent d'être nommés par un arrêté publié au *Journal officiel* du 8 février. En voici la liste avec, entre parenthèses, leur ville de résidence administrative.

Alsace : M. Jean-Marc Michel, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts (Strasbourg) ;

Aquitaine : M. Bernard Gourguechon, (Bordeaux) ;

Auvergne : M. Bruno Relave, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat (Clermont-Ferrand) ;

Bourgogne : M. Alain Pialat (Dijon) ;

Bretagne : M. Bernard Brillet, ingénieur en chef du génie sanitaire (Rennes) ;

Centre : M. Bertrand Lefebvre, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts (Orléans) ;

Champagne-Ardenne : M. Claude Gaumand, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts (Châlons-sur-Marne) ;

Corse : M. Philippe Senegas (Ajaccio) ;

Franche-Comté : M. Jean-Jacques Ducros, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts (Besançon) ;

Ile-de-France : M. Patrick Février, administrateur civil hors classe (Paris) ;

Languedoc-Roussillon : Eric Binet (Montpellier) ;

Limousin : M. Alain Agard, ingénieur des ponts et chaussées (Limoges) ;

Lorraine : M. Michel Delhommez, ingénieur en chef des ponts et chaussées (Metz) ;

Midi-Pyrénées : M. Emmanuel Robert de Saint-Vincent, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts (Toulouse) ;

Nord-Pas-de-Calais : M. Philippe Lagauterie (Lille) ;

Basse-Normandie : Mme Annick Hélias (Caen) ;

Pays de la Loire : M. Michel Moisan, sous-préfet (Nantes) ;

Picardie : M. Louis Charbonnel, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts (Amiens) ;

Poitou-Charentes : M. Jacques Savatier, ingénieur d'agronomie (Poitiers) ;

Provence-Alpes-Côte-d'Azur : M. Gérard Moulinas, administrateur territorial hors classe (Aix-en-Provence) ;

Rhône-Alpes : M. Patrick Brun, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts (Lyon).

□ **Un nouveau commissaire pour le Massif Central.** – M. Maurice de Vaulx vient d'être nommé commissaire à l'aménagement et au développement économique du Massif Central. Il remplace à ce poste M. Jean-Yves Dupré.

[Né en 1939, M. Maurice de Vaulx est ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts. Il a effectué plusieurs missions dans les pays du Maghreb et occupé, de 1978 à 1991, diverses fonctions dans les milieux hippiques, notamment au service des haras, des courses et de l'équitation, dont il était adjoint au chef de service avant sa nomination.]

□ **Nouveau président à la CRCI Limousin-Poitou-Charente.** – M. Marcel Estager a été élu président de la chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) Limousin-Poitou-Charentes. Il succède à M. Martial Pouret, président de la chambre de commerce et d'industrie d'Angoulême. Dans cette chambre birégionale, l'alternance est de tradition.

[M. Marcel Estager, âgé de soixante-huit ans, est le fils d'un meunier corrézien. Il a créé la SA Estager qui, après le rachat de plusieurs minoteries locales, s'est constituée une capacité de production de 160 tonnes par jour de farine et d'aliments du bétail. Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Tulle-Ussel depuis 1983, il rompt avec une tradition régionale. Alors que ses prédécesseurs avaient pour règle de « ne pas faire de politique », il est élu régional RPR.]

AGENDA

□ **Finances locales.** – Peut-on s'attendre à une évolution de la gestion financière des collectivités territoriales ? Quelles recettes, quelles dépenses, quelles responsabilités, quels types de contrôle sont à prévoir ? Plusieurs experts tenteront de répondre à ces questions, jeudi 5 mars, à Paris, au cours d'un colloque intitulé « Les finances locales : scénarios du futur », organisé par la Librairie générale de droit et de jurisprudence, *la Revue française de finances publiques*, le Crédit local de France et l'hebdomadaire le Point.

► **Renseignements : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 26, rue Vercingétorix, 75014 Paris. Tél. (16-1) 43-35-01-67.**

PUBLICATIONS

□ **Un répertoire pour l'intégration.** – L'Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI) a rassemblé, dans chaque région et département, les coordonnées de l'ensemble des organismes publics et privés qui œuvrent pour l'intégration dans des domaines comme l'emploi, le logement, la santé, la formation et la culture. L'ADRI publie également une nouvelle lettre bimensuelle intitulée *ADRI-INFO BRÈVES*, qui recense l'essentiel des événements programmés dans ce domaine.

► **135 pages, 130 F, port compris. ADRI, 27, bd Gambetta 92130 Issy-les-Moulineaux.**

□ **L'économie de la Basse-Normandie.** – La direction régionale bas-normande de l'INSEE vient de publier un dossier spécial de *Médial* sur l'économie de la Basse-Normandie intitulé *le Tour d'une région en quatorze étapes*. Il analyse les forces et les faiblesses de quatorze bassins d'emplois bas-normands.

► **150 F. Les dossiers de Médial, nº 48. INSEE, Basse-Normandie, 93, rue de Geôle, 14000 Caen. Tél. : (16) 31-85-33-11.**

□ **Précision.** – A la suite de la publication de l'article intitulé « La galaxie associative des Hauts-de-Seine » (*le Monde* daté 26 – 27 janvier) les responsables de l'association Les Amis de la Terre souhaitent préciser que *« c'est le groupe des Amis de la terre de Rueil (et non national) que M. Denis Plain a fondé en 1976. Ce groupe s'est écarté depuis 1983 de l'association nationale que M. Plain ne représente donc pas »*.

COURRIER

Un parc astronomique dans le Luberon

Après l'article de Michel Castaing intitulé : « Un parc astronomique perturbe le ciel du Lubéron » (le Monde *daté 26-27 janvier 1992), nous avons reçu une lettre de M. Hubert Reeves, directeur de recherches au CNRS, président du Conseil scientifique, technique et pédagogique (CSTP) créé pour la circonstance par le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence. Nous en publions les extraits suivants :*

« Dans son article, Michel Castaing met en opposition les mots « ludique » et « culturel ». L'esprit du projet est de créer un lieu où l'acquisition de la connaissance scientifique ne soit pas vécue comme une corvée. Où petits et grands découvrent le plaisir de s'initier à l'astronomie dans une ambiance sympathique, où l'émerveillement devant le ciel se concilie avec le bonheur de comprendre et de « se sentir intelligent ». Pour citer Bruno Bettelheim, le but premier des musées est de donner « envie d'apprendre ». La culture doit être « apéritive », pour reprendre l'heureuse expression de Michel Serres. Il est bien évident qu'utiliser le « savoir-faire Walt Disney » ne signifie pas qu'on en adopte l'esprit !

» Que M. Castaing se rassure, nous avons prévu un vaste programme didactique d'acquisition des connaissances scientifiques. Toutes les techniques contemporaines seront mises en œuvre pour permettre à ceux qui le désirent de s'initier à l'astronomie. Chacun pourra prendre connaissance des technologies de l'astronomie moderne et se mettre au courant des projets en chantier. Un secteur sera réservé aux études atmosphériques et en particulier aux problèmes de l'effet de serre et de l'état de la couche d'ozone.

» L'enseignement se fera à plusieurs niveaux. En parallèle avec le niveau « grand public », des exposés plus « pointus » seront présentés par des professionnels. Des chercheurs seront invités à décrire leurs propres recherches. Ce sera, entre parenthèses, l'occasion pour plusieurs de découvrir qu'il se fait en France des travaux d'une grande valeur. Pour compléter ces conférences, une « vidéothèque » sera constituée et tenue à jour (...)

» Nous sommes conscients des perturbations que ce projet risque d'apporter à la région. La question du nombre de visiteurs potentiels est pertinente. Les décisions administratives, à ce sujet, ne sont pas du ressort du Comité scientifique. Notre mission est de veiller à la qualité pédagogique et scientifique du projet, quelle qu'en soit la dimension adoptée. Ajoutons que nous travaillons en étroite collaboration avec le bureau d'architectes pour minimiser l'impact du projet sur l'environnement et chercher à l'intégrer le plus harmonieusement possible à la beauté du paysage provençal. »

La dé

Poitou - Chare

Le sans-faute de Jean-Pierre Ra

HEURES LOCALES

La décentralisation au milieu du gué

Irréversible, mais inachevée : la « révolution silencieuse » lancée par Gaston Defferre il y a dix ans n'a pas encore introduit assez de transparence et de démocratie locale

CHAPEAU bas ! C'est à l'unisson que nombre d'universitaires et d'hommes politiques réunis au Sénat, début février, pour le dixième anniversaire de la décentralisation, ont salué la *maestria* avec laquelle Gaston Defferre, *« ce grand horloger »*, a, en quelques mois, ébranlé les fondements de l'Etat jacobin.

Rassemblés à l'initiative du Groupement de recherches coordonnées sur l'administration locale (GRAL), laboratoire dépendant du CNRS, et d'une association de hauts fonctionnaires, la Fondation des collectivités locales, plusieurs scientifiques et d'anciens acteurs politiques de la majorité ou de l'opposition ont rappelé l'origine de cette *« révolution silencieuse »*, qui devrait susciter, en 1992, une floraison de colloques (*le Monde* du 31 janvier).

Gaston Defferre ou *« l'anti-Napoléon »* : c'est ainsi que M. Jean-Claude Thoenig, chercheur au CNRS, qualifie l'ancien ministre de l'intérieur et de la décentralisation des trois gouvernements Mauroy, dont il juge la réforme *« aussi importante que celle du centralisme bonapartiste »*, bien qu'elle en prenne le contre-pied. Pour la mener à bien, l'ancien maire de Marseille aurait déployé de véritables talents de stratège, analyse M. Jacques-Sylvain Klein, chargé de mission auprès du président de l'Assemblée nationale.

Député, Gaston Defferre avait été témoin de l'enlisement du projet de « développement des collectivités locales » déposé par M. Christian Bonnet, ancien ministre de l'intérieur, en 1978, et toujours en discussion trois ans plus tard. Mais il a su entendre l'avertissement de son collègue des affaires européennes, M. André Chandernagor : *« Si la décentralisation ne se fait pas dans les six mois qui suivent l'avènement d'une majorité nouvelle, elle ne se fera jamais. »* Il décidait donc de profiter du vent de l'alternance socialiste pour aller vite. Il imposait des délais très brefs à son cabinet, chargé de rédiger le texte, menait au pas de charge la discussion à l'Assemblée nationale, ménageait toutefois le Sénat, et obtenait le vote de la première loi de décentralisation six mois après son dépôt. *« La décentralisation a été gouvernée de façon centralisée : au sommet de l'Etat, sans consultation des intéressés, ni expérimentation préalable »*, observe M. Thoenig.

Le ministre de l'intérieur a su appliquer une deuxième tactique, exprimée en 1979 par M. François Mitterrand dans une proposition de loi portant décentralisation de l'Etat : s'attaquer au principal obstacle à la décentralisation, le pouvoir des préfets. A la différence du projet de loi Bonnet, dont l'ambition était immense, la loi *« fondatrice »* du 2 mars 1982 se limite donc à quelques points cruciaux. Premièrement, la tutelle administrative exercée par le préfet disparaît, et l'Etat contrôle les actes des collectivités locales *a posteriori*. Deuxièmement, le conseil général élit lui-même l'autorité exécutive de ses décisions. Ce n'est donc plus le préfet qui met en œuvre les politiques du département. Enfin, à l'exemple de la commune et du département, l'établissement public régional devient une collectivité territoriale de plein exercice, dont les membres sont élus au suffrage universel.

Cette *« loi symbole, par laquelle tout a commencé »*, selon M. Alain Delcamp, secrétaire général de la Fondation des collectivités locales, annonçait toute une série de réformes. Les plus importantes seront sans doute celles de 1983, concernant les transferts des blocs de compétences (charges et ressources) de l'Etat vers les collectivités.

Pas de démiurge

Un certain nombre d'élus et de scientifiques rendent hommage au *« coup d'accélérateur »* donné par Gaston Defferre, mais ils se gardent bien de le prendre pour un démiurge. M. Alain Richard, député (PS) du Val-d'Oise, estime qu'il y a eu *« deux levers de rideau »* avant 1982, et notamment le projet de loi Bonnet, *« travail de grande qualité »*, qui évoquait, tout à la fois, la répartition des compétences, le statut des élus, la coopération intercommunale ou la démocratie locale, mais ne disait mot des compétences économiques des collectivités. Pour M. Paul Girod, sénateur (divers droite) de l'Aisne, le *« socle de la décentralisation »* s'était mis en place pendant le septennat précédent, avec trois mesures concernant la globalisation des emprunts, la dotation globale de fonctionnement et l'autonomie des taux de fiscalité. M. Delcamp n'hésite pas à affirmer qu'après une phase d'affrontement, le Sénat, *« qui appelait de ses vœux cette réforme »*, en est devenu le *« coauteur »*, puis *« le gardien et le défenseur, au point d'organiser trois missions de contrôle, en 1983, 1985 et 1991 »*.

Tous les participants ont mesuré l'importance de cette réforme au travers de ses inépuisables *« effets induits »*. Les services publics locaux, par exemple, ont connu une évolution importante, bien qu'ils n'aient pas été directement concernés par les lois de décentralisation, sauf dans les départements et les régions, où de nouvelles administrations ont été créées, rappelle M. Robert Hertzog, professeur de droit à l'université Strasbourg-III. Avec la suppression des tutelles, la gestion est devenue un objectif politique, souligne M. Robert Mantot, délégué général de la Fondation pour la gestion des villes. Le style des notables s'est effacé au profit d'une gestion plus *« managériale »*, et le personnel, qui s'était renouvelé dans les années 70, a continué à se professionnaliser sérieusement. Les lois de décentralisation ont libéré beaucoup d'initiatives. Certaines collectivités, par exemple, ont signé des accords de coopération avec des homologues dans d'autres pays, alors que ces actions ne faisaient pas partie de leurs compétences.

Une réponse à la crise de l'Etat-providence

Les limites de cette réforme ont été soulignées. M. André Roux, professeur à la faculté de droit Aix-Marseille-III, rappelle qu'elle préserve le caractère unitaire de l'Etat et confirme un certain centralisme normatif. L'architecture territoriale comporte toujours trois niveaux, sans compter les échelons *« hybrides »*, selon M. Thoenig. La fiscalité n'a pas été modernisée, la démocratie locale est restée quasiment absente. Pour certains participants, la décentralisation aurait été une réponse à la crise de l'Etat-providence, devenu incapable de pourvoir aux besoins du pays (infrastructures scolaires et routières). Elle aurait consacré la revanche d'anciens opposants politiques qui se trouvaient à la tête d'importants mandats locaux, les élus de petites communes étant les *« grands délaissés »* de cette décennie. Nombre d'observateurs considèrent que *« la démultiplication des pouvoirs est irréversible »* mais que *« la décentralisation est au milieu du gué »*.

Pour M. Michel Giraud, président (RPR) de l'Association des maires de France, ce sont surtout les textes relatifs aux compétences qui appellent des adaptations. *« On a multiplié les interférences et les financements croisés, ce qui est source de conflits. Il y a trop de transferts rampants. Il faut clarifier les responsabilités. »*

Pourtant, estime M. René Monory, président (UDF) du conseil général de la Vienne, *« les financements croisés donnent parfois une synergie fantastique »*. Quant à M. Jean-Pierre Raffarin, président (UDF) de la région Poitou-Charentes, il déclare que *« les féodalités sont les ennemis mortels de la décentralisation »*. En fait, pour un universitaire comme M. Philippe Ligneau, la notion d'« action conjointe » génère des polémiques quand elle repose sur *« des financements imposés, et non négociés »*. *« Le problème des compétences passe par la contractualisation*, conclut M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales. *L'Etat et les collectivités ne doivent pas chercher la concurrence, mais la complémentarité. »*

En matière financière aussi, certains demandent la poursuite de la décentralisation. M. Alain Guengant, chercheur au CNRS, rappelle le caractère difficilement réformable de la dotation globale de fonctionnement, cette mécanique animée par deux mouvements contradictoires : péréquation des richesses et garantie de progression minimale.

Certaines communes ont tenté de rétablir une solidarité fiscale en mettant en commun leur taxe professionnelle. Mais la coopération intercommunale sera-t-elle une réponse suffisante aux dysfonctionnements du système ? Apparemment pas. Pour M. Jean-Pierre Fourcade, président (UDF) du comité des finances locales et farouche partisan de la taxe départementale sur le revenu, il faudrait explorer une autre piste : la spécialisation de la fiscalité par niveau de responsabilité.

Selon M. Sueur, les objectifs de déconcentration, de transparence, de démocratie locale et de solidarité affichés dans la loi sur l'administration territoriale de la République (*le Monde* daté 2-3 février) devraient donner un nouveau souffle à ces dix années de *« révolution tranquille »*.

RAFAËLE RIVAIS

REPÈRES

AUVERGNE

Mobilisation pour l'autoroute verte

DEPUIS 1988, l'association Autoroute Clermont-Ferrand-Toulouse-Espagne (ACTE), qui compte actuellement mille deux cents adhérents, s'attache à promouvoir le projet dénommé Autoroute verte, pour unir l'A 75 depuis Saint-Flour et la future A 20 à hauteur de Caussade. Cet axe de 160 kilomètres permettrait de relier deux régions, l'Auvergne et Midi-Pyrénées, de drainer sept départements et de desservir une zone où vivent cinq cent mille habitants.

A l'occasion d'une réunion à Maurs, localité du Cantal située à la limite du Lot et de l'Aveyron, en présence de fonctionnaires européens, Jean Moins, président de l'association, a précisé les objectifs futurs. Si l'autoroute verte est une condition nécessaire pour la renaissance économique du centre Massif Central, elle n'est pas une condition suffisante pour répondre à l'ampleur du défi à affronter.

A cet effet, a été décidée la constitution de groupes de travail portant sur la mobilisation des ressources humaines, la compétitivité des entreprises ou encore l'ouverture sur l'extérieur. Ces commissions ont pour mission de réaliser une synthèse rapide afin qu'un projet soit présenté à d'éventuels partenaires avant 1993.

Poitou - Charentes

Le sans-faute de Jean-Pierre Raffarin

Suite de la page 10

Mme Royal a donné le ton de la campagne, en raillant les *« raffarinades »* et les *« effets d'annonce jamais suivies de résultats »* de M. Raffarin.

La gauche pourtant, ne se fait guère d'illusions sur l'issue du scrutin régional. Si Mme Royal peut espérer faire un bon score dans les Deux-Sèvres, où, en trois ans de mandat de député, elle est parvenue à tisser un véritable réseau tant auprès des maires des communes rurales que d'une partie des écologistes, et si la forte implantation locale de M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur et tête de liste en Charente-Maritime, peut jouer en faveur du PS dans ce département, les socialistes ne parviendront sans doute pas à préserver les vingt et un sièges (contre vingt-neuf à l'UDF-RPR) dont ils disposent aujourd'hui au conseil régional.

Quant aux élus socialistes de Charente, qui ont déjà perdu la ville d'Angoulême en 1989 au profit de M. Chavanes, après les révélations des malversations commises par l'ancien maire M. Jean-Michel Boucheron (app., PS), député, ils s'offrent en plus le luxe de divisions internes en s'opposant au parachutage de Mme Sylvie François, secrétaire nationale du PS, dans leur département.

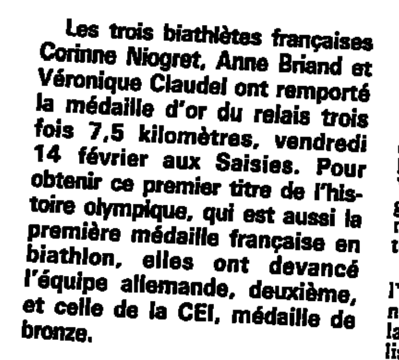
La droite, elle, part en ordre de bataille. La présence de M. Marchand a décidé les présidents des conseils généraux de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, MM. François Blaizot (UDF-CDS) et André Dulait (UDF), à s'investir dans la campagne. En Charente, c'est le maire RPR de Cognac, M. Francis Hardy qui mène la liste. Après quelques tiraillements, notamment au sein de l'UDF et du RPR en Charente-Maritime, où le maire RPR de Royan, M. Philippe Most, a décidé de partir de son côté, les troupes de M. Raffarin sont prêtes. Il devrait aussi bénéficier du soutien de la liste de socio-professionnels conduite, dans les Deux-Sèvres, par M. Gérard Quéveau, PDG d'Heuliez, qui présente l'insigne avantage d'être le plus gros employeur du département.

Restent les écologistes. Dans une région de désertification rurale, qui est aussi celle du Marais poitevin et de la côte atlantique et où les projets de barrage et de construction d'autoroute préoccupent une bonne partie des habitants, les listes des Verts et de Génération Ecologie peuvent obtenir un bon score au détriment du PS, notamment en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres. Le « consensus mou » qui prévaut entre les élus de la région leur fournit également un bon thème de campagne. De quoi écorner légèrement la sérénité de M. Raffarin. Les écologistes connaissent-ils les règles du Rotary-Club ?

P. R.-D.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants Bernard Catus (Aurillac) et Ginette de Matha (Bordeaux).

LES JEUX OLYMPIQUES



Juridisme

La Fédération française de ski a retiré la protestation qu'elle avait émise, mardi 11 février, contre les slalomeurs italiens du combiné alpin en raison de la taille d'un logo publicitaire porté sur le bras gauche (le Monde daté 13 février). La démarche française aurait indisposé le Comité international olympique (CIO) qui l'aurait interprétée comme une manœuvre déloyale, destinée à permettre de faire monter sur le podium un Français en éliminant les deux premiers Italiens. Egalement partie prenante à la décision, la Fédération internationale de ski (FIS) avait annoncé dans un premier temps qu'elle ne prendrait pas de décision avant trois semaines. Elle s'était ensuite ravisée : la plainte allait être classée sans suite.

Renoncer à poursuivre l'affaire évite à la Fédération française de ski de passer pour une mauvaise coucheuse. Le problème de l'interprétation des règlements concernant la publicité reste néanmoins entier. Soit les logos de marques ne peuvent pas s'inscrire dans un cadre dépassant 50 cm². Soit seule la surface des lettres composant le nom de marque est pris en compte dans le calcul de la surface. Et cela change tout : l'inscription portée par les Italiens allaient de l'épaule au coude, au lieu de faire 5 cm sur 10.

En tout cas, l'apparent embarras du CIO et de la FIS devant cette affaire tranchait avec le comportement du Comité d'organisation des Jeux (COJO) sur un sujet voisin. Lors de la finale de l'épeuve de descente de bosses, en ski acrobatique jeudi 13 février à Tignes, des volontaires du service d'ordre demandèrent à des journalistes de dissimuler avec du ruban adhésif des inscriptions de marques figurant sur des casquettes. Le refus des intéressés entraîna la menace de sanctions, notamment le retrait des accréditations.

Cela ne fut pas suivi d'effet. L'incident n'en est pas moins révélateur du bourbier dans lequel s'enfoncent les instances sportives en matière de sponsoring. Lors des dernières grandes manifestations internationales, des firmes qui n'étaient pas les commanditaires officiels des épreuves étaient parvenues à détourner à leur profit l'attention. Depuis lors, les organisateurs sont obsédés par ce phagocytage publicitaire. Le COJO a été particulièrement attentif à l'utilisation des anneaux olympiques, n'hésitant pas à menacer de procès l'ancienne cité olympique de Grenoble qui les utilisait toujours sans en avoir le droit explicite.

Mais comment empêcher un particulier, fût-il journaliste, de porter les marques qu'il veut sur ses vêtements, alors que les athlètes sont de véritables hommes-sandwichs ? Les risques de procédures inextricables sont de plus en plus menaçants avec, pour corollaire, la stérilisation de toute opération promotionnelle.

Exemple de ce juridisme envahissant et obsédant : le coprésident du COJO, Jean-Claude Killy, a dû passer un contrat particulier pour ne pas porter sur ses tenues officielles la marque du fabricant, car elle est concurrente de sa propre maison de vêtements.

BIATHLON : la médaille d'or du relais français

Affaire de famille

Les trois biathlètes françaises Corinne Niogret, Anne Briand et Véronique Claudel ont remporté la médaille d'or du relais trois fois 7,5 kilomètres, vendredi 14 février aux Saisies. Pour obtenir ce premier titre de l'histoire olympique, qui est aussi la première médaille française en biathlon, elles ont devancé l'équipe allemande, deuxième, et celle de la CEI, médaille de bronze.

LES SAISIES

de notre envoyé spécial

Les biathlètes l'appellent la pioche. Une série de trois balles de réserve, un cadeau pour les relayeurs lorsqu'ils ont raté une de leur cinq cibles. Vendredi, Anne Briand n'a pas eu à piocher longtemps. Dans sa dernière série de cinq tirs, elle avait seulement raté une fois son but. Dans sa carabine, la sixième balle, la première de la pioche, se mit à peser plus lourd que ses quelques grammes de plomb, et se fit promesse d'un métal plus précieux.

Debout, l'arme solidement calée contre l'épaule, Anne Briand a appuyé sur la détente. Cinquante mètres devant elle, la rondelle est passée du noir au blanc, annonciatrice d'une bonne nouvelle, comme la fumée d'un jour d'élection au Vatican. La nouvelle ne bouleverserait certes pas l'ordre des planètes, mais allait pendant quelques heures placer le petit monde du biathlon français à l'avant-scène du théâtre blanc.

Car une fois le passage au tir réussi, Anne Briand sembla portée par deux idées fixes. Franchir la ligne. Et surtout rejoindre le cercle. Celui de sa propre famille, sa mère, sa petite nièce, sa sœur qui tapait du pied dans la neige parce que les journalistes la gênaient pour filmer l'historique instant. Celui de la petite famille du biathlon français, athlètes, entraîneurs des garçons et des filles mêlés dans les mêmes larmes. Un cercle d'honnêtes hommes qui se sacrifient depuis des années pour un sport dont ils tirent seulement gloire aujourd'hui, et qui ne se piquent de rien mais touchent à tout par nécessité.

C'est David Moretti, le directeur barbu de l'équipe de France, qui ne rechigne pas à se lever à quatre heures du matin pour farter les skis des athlètes, ou encore Yves Maréchal, l'entraîneur des garçons, qui doit s'occuper en même temps de l'entretien de toutes les carabines.

C'est surtout Francis Mougel, l'entraîneur de cette équipe féminine victorieuse, qui s'effondre en larmes, pendu au cou du journaliste chargé de l'interroger. Mougel se déclarait stupéfait de la facilité avec laquelle ses trois skieuses s'étaient imposées. *« On dirait que dans le mot Jeux olympiques, elles ont enlevé le mot olympique, pour seulement garder le mot jeu,* soufflait-il émerveillé. *Elles ont gagné parce qu'elles ont joué tout au long du parcours. »*

« Têtue comme une mule »

Dans le jeu de famille du biathlon français, l'entraîneur avait tout simplement pioché trois cartes maîtresses. Trois athlètes qui résument chacune un épisode de la courte existence d'une discipline ultra-confidentielle. Trois athlètes médaillées, et c'est tout à coup un dixième du biathlon féminin français qui se pare d'or, puisqu'elles se comptaient moins de trente aux derniers championnats de France. Un sport qui découvre aux Saisies cette grâce olympique qui permet tous les quatre ans de sortir de l'anonymat pour s'afficher sur le petit écran.

Dans la famille en or du biathlon français, voici lafille : Anne Niogret. La petite souris blonde de dix-neuf ans – *« timide et espiègle »*, selon David Moretti – représente la nouvelle génération des biathlètes féminines. Avec déjà trois années de pratique du sport et une bonne expérience du tir, elle est la première biathlète « pure » de France, la première qui ne soit pas un transfuge du ski de fond. Dans le relais, une vraie course que tous les athlètes s'accordent à définir comme l'épreuve reine, où l'on ne lutte plus contre une horloge, mais contre de vrais adversaires, où l'on sent le souffle des concurrents dans son dos, elle avait la lourde responsabilité de commencer. Au cours de ses deux passages devant le pas de tir (*le Monde* du 11 février), elle n'a pioché qu'une fois. Bonne pioche : c'est en tête qu'elle a passé le relais à Véronique Claudel.

Celle-ci fait déjà figure d'ancienne. Agé de vingt-cinq ans, ce caporal-chef, qui a signé dans les armées par passion du sport, a connu les balbutiements de sa discipline. Elle faisait partie du groupuscule chargé de représenter la France aux premiers championnats du monde féminins, en 1986 (*le Monde* du 13 février). *« Têtue comme une mule »*, selon son entraîneur, secrète, la Vosgienne fut longtemps considérée comme le principal espoir d'une discipline alors totalement méconnue. Et lorsque la notoriété olympique approcha, elle se fit voler la vedette par des plus jeunes.

En conçut-elle quelque amertume ? *« J'ai longtemps pensé que la victoire individuelle était la plus belle,* dit-elle. *Je me suis trompée : cette médaille d'or par équipe vaut tout le reste. »* Vendredi, sa meilleure expérience du tir a permis à Véronique Claudel de réaliser un sans-faute avec sa carabine. Sa rapidité moindre à ski, face à deux adversaires qui ont déjà obtenu des médailles en ski de fond, a fait rétrograder le relais à la troisième place.

Psychothérapie de groupe

Le ski, c'est justement le point fort d'Anne Briand. Ses résultats individuels récents en ont fait la nouvelle vedette du petit groupe, celle dont on évoquait le nom dans les journaux. A vingt-trois ans, l'*« intellectuelle du groupe »* représente la génération intermédiaire entre la jeune Niogret et Claudel l'aguerrie. L'étudiante vétérinaire fait partie de ces skieuses de fond recrutées pour cause de Jeux olympiques, et qui ont disposé de peu de temps pour apprendre à manier une carabine. Aux Saisies, elle a *« ciré »* – « laissé sur place » dans le jargon du fond – ses concurrentes russe et allemande, ce qui était prévu. Son sang-froid sur la neige du pas de tir l'était moins, surtout sous les acclamations d'un public français que la perspective d'une médaille semblait avoir sorti d'une longue hibernation.

« Le public ne m'a pas gênée, expliquait-elle, *il a rythmé mes tirs. Dans la deuxième série, celle des tirs debout, où je ne suis pas très bonne, quand j'ai vu que j'avais seulement raté une cible et qu'il me restait ma pioche, je me suis dit que c'était presque gagné. Je sentais la Russe à côté de moi qui était en train de rater. Quand je suis repartie vers la ligne d'arrivée, j'ai eu un moment de certitude. »*

Plus que la victoire, c'est peut-être cette certitude qui a tiré des larmes à Francis Mougel, l'entraîneur. Elle constitue pour lui la plus douce des revanches. Car, avant de prendre en main l'équipe féminine, il y a deux ans, Mougel fut pendant douze ans biathlète. Et dans le milieu, il était connu pour ses mains qui tremblaient au moment décisif. *« Je suis issu d'une famille nombreuse, je n'ai pas fait d'études,* confie-t-il. *Le biathlon constituait pour moi le seul moyen de gagner ma vie et de nourrir ma famille. Aussi à Sarajevo, à Calgary, je me suis retrouvé sur le pas de tir avec trop d'angoisse sur les épaules. Je prenais mon sport trop au sérieux. »*

Paradoxalement, c'est cette expérience de perdant qui lui a permis de forger le moral de vainqueur de ses athlètes. *« Je leur ai appris à éviter toutes les erreurs que j'avais commises. Nous n'avons jamais parlé des Jeux avant d'y arriver, pour éviter de se tendre trop tôt. » « Mougel avait un peu le défaut de beaucoup d'équipes françaises,* explique David Moretti. *Il manquait de confiance en lui, il regardait toujours les autres en pensant qu'ils faisaient mieux. Il a réglé ses difficultés en même temps qu'il motivait les filles. »*

De cette psychothérapie de groupe, ce sont les athlètes qui semblent avoir le plus profité. Car Francis Mougel le timide s'est remis à s'inquiéter la veille du relais. *« Je les trouvais trop sûres d'elles, elles n'envisageaient même pas la quatrième place. Je pensais que c'était de l'inconscience. »* C'était seulement l'innocence de leur discipline toute neuve.

JÉROME FENOGLIO

PATINAGE ARTISTIQUE : danses imposées

Sur un air de blues

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

La patinoire couverte d'Albertville était presque comble, vendredi 14 février en fin d'après-midi. Habituellement, l'épreuve qui s'y déroule n'attire qu'une poignée de spécialistes. Mais la foule était venue nombreuse pour soutenir les premiers pas d'Isabelle et de Paul Duchesnay dans la course olympique au titre de danse.

Curieusement, la moins sportive des quatre disciplines du patinage artistique est la seule qui conserve des figures imposées. Les couples, les dames et les hommes en sont exonérés à la suite d'une forte pression des télévisions qui trouvaient ces exercices trop rébarbatifs et peu spectaculaires. Des arabesques exécutées au petit matin dans des patinoires vides sous l'œil circonspect de juges emmitouflés comme des Esquimaux permettaient d'évaluer précisément le bagage technique des concurrents, mais n'assuraient pas d'audiences confortables.

La situation de la danse est différente. Les « imposés » ne sont pas de simples questions de cours. Ils autorisent une certaine originalité que les concurrents cultivent par le costume (Isabelle a osé un décolleté en lamé provoquant) et l'interprétation. Vendredi après-midi donc, il s'agissait de montrer ce qu'il était possible de faire sur deux airs, le tango et le blues. Très contractés, les Duchesnay ont reçu une ovation du public.

Les jeunes patineurs déguisés en lutins de toutes les couleurs qui sont chargés de récupérer les bouquets jetés sur la glace par les admirateurs sont revenus avec des brassées de fleurs. A juste titre pourtant, les juges ont estimé que les deux couples russes qui étaient en tête des récents championnats d'Europe, Klimova-Ponomarenko d'une part, Usova-Zhulin d'autre part, méritaient de meilleures notes.

Les Duchesnay occupaient donc la troisième place avant la danse de création, dimanche 16, et le programme libre, lundi 17. Ils n'étaient pas mieux placés en 1991 à Munich à ce stade de la compétition, lorsqu'ils allaient devenir champions du monde.

A. G.

PATINAGE DE VITESSE : 1 000 mètres dames

Bonnie et sa clique

En s'imposant dans le 1 000 mètres féminin, vendredi 14 février à Albertville, l'Américaine Bonnie Blair est devenue la deuxième athlète des Jeux à remporter deux médailles d'or.

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

Il fait trop chaud pour la glace, mais trop froid pour l'ambiance dans les tribunes à l'air libre. Sur l'anneau de vitesse d'Albertville, la glace fond, et le public se morfond. Sauf quand apparaît un étrange petit canard, lunettes bleues rivées en permanence sur le nez : Bonnie Blair en personne. Une rumeur monte alors de la foule, et enfle proportionnellement à la vitesse de la patineuse. Depuis sa médaille d'or à Calgary, Bonnie Blair est certes une star aux Etats-Unis. Et sa popularité a dû s'accroître davantage depuis qu'elle a renouvelé sa victoire sur 500 mètres. Mais de là à justifier l'engouement sur l'anneau de vitesse d'Albertville il existe une marge.

En fait, Bonnie Blair triche. En plus de la délégation américaine, traditionnellement la plus bruyante du stade, la patineuse a attiré dans les travées quelques membres de sa famille et amis intimes. En tout, plus de cinquante personnes qui ont participé à l'« opération Bonnie 1992 », un mini-pont aérien au-dessus de l'Atlantique organisé par une cousine de la patineuse. Tout ce monde s'est installé dans des hôtels aux alentours d'Albertville, et converge pour chaque compétition à la patinoire. La clique de Bonnie Blair ne sert pas seulement à réchauffer l'atmosphère, elle aide aussi la patineuse à accomplir ses performances. *« Je ne patine bien que devant ma famille,* dit-elle. *Surtout devant mes parents et mes frères et sœurs. »* Ils sont tous présents à Albertville, sauf le père de la championne, décédé il y a deux ans, et auquel elle n'a pas manqué de dédier sa première victoire.

Chez les Blair, le patinage est affaire de famille. Quatre des cinq frères et sœurs de la patineuse ont été champions des Etats-Unis de patinage de vitesse. C'est eux qui ont initié la petite Bonnie, à l'âge de deux ans, à la vitesse sur glace. Et lorsqu'ils ne peuvent se déplacer, Bonnie leur envoie tous les jours des messages par le fax que lui a prêté un riche parrain.

J. Fe.

HOCKEY SUR GLACE : la France écrasée par la CEI (8-0)

Le « tsar » de Moscou

L'équipe de France de hockey sur glace a été écrasée par celle de la CEI (8-0), vendredi 14 février à Méribel. La sélection française devait l'emporter contre la Norvège, dimanche 16, pour pouvoir disputer les quarts de finale. Entraîneur de l'équipe soviétique (puis « unifiée ») depuis 1977, le colonel de l'armée rouge, Victor Tikhonov, est un technicien réputé « dictatorial ».

MÉRIBEL

de notre envoyé spécial

Victor Tikhonov aurait pu sourire, lever les bras, embrasser ses joueurs. Il aurait pu, mais il ne l'a pas fait. Victor Tikhonov est ainsi fait qu'il sourit rarement, ne lève les mains que pour ajuster sa cravate et ne montre jamais le moindre signe d'affection à ses joueurs. La large victoire de son équipe contre la sélection de la France (8-0), vendredi 14 février à Méribel, n'y a rien changé. Il est resté cet imperturbable colonel de l'armée rouge que les Canadiens ont surnommé le « Buster Keaton » du hockey sur glace.

Triste sire que cet homme âgé de soixante-douze ans, réputé autoritaire et intransigeant. En quinze ans de présence à la tête de la sélection soviétique – rebaptisée « équipe unifiée » de la CEI à l'occasion des Jeux d'Albertville, – il a pourtant conquis des trophées qui auraient comblé de joie plus d'un entraîneur : huit titres de champion du monde, deux titres olympiques (1984 et 1988) et même la coupe Canada (1981), la seule compétition à confronter les hockeyeurs européens aux meilleurs professionnels nord-américains.

Il s'est également adjugé douze titres consécutifs de champion d'URSS entre 1977 et 1989 avec le CSKA Moscou, le club de l'armée.

Ce palmarès exceptionnel a constitué la meilleure des armures. Car Victor Tikhonov, surnommé le « tsar » à Moscou, n'a guère été épargné par les critiques. Du temps du communisme, ce valeureux soldat était hors d'atteinte. Il fallut donc attendre le temps de la glasnost pour que les reproches s'expriment autrement qu'à mots couverts entre joueurs craintifs.

En 1987, il fut contesté en raison des mauvaises performances de son équipe. Cette année-là, la sélection soviétique s'inclina en finale du championnat du monde contre la Suède à Vienne (Autriche). Elle subit plusieurs défaites à l'occasion d'un tournoi de préparation aux Jeux olympiques de Calgary (Canada) et fut même dominée à Moscou par le Canada lors du prestigieux tournoi des *Izvestia*.

En 1989, ce fut au tour des joueurs de remettre en cause l'autorité du colonel. Dans une lettre publiée par la revue *Ogoniok*, l'international Igor Larionov le qualifia de *« dictateur »*. La polémique qui s'ensuivit n'empêcha pas Victor Tikhonov d'écarter de sa sélection le joueur le plus populaire du pays, le capitaine Viacheslav Fetisov, auquel il reprochait de vouloir partir aux Etats-Unis. Les autres internationaux signèrent aussitôt une pétition exigeant la réintégration de leur coéquipier. Pour la première fois, le sélectionneur s'inclina.

Il conserva son poste de sélectionneur au prix de quelques entorses à ses principes. C'est ainsi que la préparation de la sélection pour les Jeux d'Albertville n'a pas donné lieu à l'un de ces longs stages dont il raffolait jadis mais à un programme d'entraînement plus souple (les joueurs pouvaient rentrer chez eux chaque soir).

Au lendemain du tournoi olympique, Victor Tikhonov devrait céder sa place à son assistant, Igor Dmitriev. Il prendra sa retraite internationale, vaincu par l'usure du pouvoir autant que par l'évolution politique de son pays. Avec ses méthodes de militaire et ses costumes sombres, il fait figure de rescapé d'une époque révolue. Celle où les meilleurs joueurs ne s'exilaient pas aux Etats-Unis ou au Canada, celle où le championnat d'URSS n'était pas encore une compétition professionnelle calqués sur le modèle nord-américain (1), mais plutôt un tournoi entre les clubs de la police, des syndicats et de l'armée.

PHILIPPE BROUSSARD

(1) Dès la saison prochaine, un championnat professionnel sera organisé au sein de la CEI. Cette décision a été prise après la dissolution de la Fédération soviétique de hockey sur glace, le 23 décembre 1991.

Les résultats

BIATHLON

Relais 3 × 7,5 dames

1. France, 1 h 15 min 55 s 6 ; 2. Allemagne, 1 h 16 min 18 s 4 ; 3. CEI, 1 h 16 min 54 s 6 ; 4. Bulgarie, 1 h 18 min 54 s 8.

SAUT A SKI

K 120 par équipes

1. Finlande, 644,4 pts ; 2. Autriche, 642,9 pts ; 3. Tchécoslovaquie, 620,1 pts ; 4. Japon, 571 pts.

LUGE

Double messieurs

1. S. Krausse-J. Behrendt (All.), 1 min 32 s 05 ; 2. Y . Mankel-T. Rudolph (All.), 1 min 32 s 23 ; 3. H. Raffi-N. Hubert (It.), 1 min 32 s 29.

PATINAGE DE VITESSE

1 000 m dames

1. Bonnie Blair (E-U), 1 min 21 s 90 ; 2. Q. Ye (Chine), 1 min 21 s 92 ; 3. M. Garbrecht (All.), 1 min 22 s 10.

HOCKEY SUR GLACE

Poule B

CEI b. France 8-0
Suisse b. Norvège 6-3
Canada b. Tchécoslovaquie 5-1

Classement : 1. Canada, 8 pts ; 2. CEI et Tchécoslovaquie, 6 ; 4. Suisse et France, 2 ; 6. Norvège, 0.

SKI ALPIN : super-G hommes

Une synthèse de vitesse et de technique

Retour sur la Face de Bellevarde à Val-d'Isère, dimanche 16 février, pour le super-G masculin. Après sa médaille d'argent en descente, Franck Piccard devait tenter d'être le premier skieur à conserver un titre olympique sur une piste très raide. Responsable du groupe descente-super G, Patrice Pellat Finet, qui fut membre de l'équipe de France entre 1969 et 1978, explique, dans un entretien au Monde, *les particularités de cette discipline et de cette course.*

VAL-D'ISÈRE

de notre envoyé spécial

« Quelle est la place du super-G, entre la descente et le slalom géant ?

– Il y avait un vide entre une épreuve de vitesse, disputée après trois entraînements à l'allure de la course, et une épreuve technique qui avait lieu en deux manches après des reconnaissances en dérapage. Lorsqu'il a été créé par la Fédération internationale de ski en 1986, le super-G a été critiqué. Il est vrai qu'on tâtonnait. On ne savait pas très bien à l'époque s'il s'agissait d'une descente qui tournait un peu plus ou bien d'un géant qui allait un peu plus vite.

» Depuis quelques années, la spécialité n'est plus contestée. C'est une synthèse de vitesse et de technique, qui se court entre 80 et 90 km/h de moyenne, alors que la vitesse moyenne d'une descente est de 100 km/h, avec des passages à 130-140, et qu'un géant tourne autour de 70 km/h. D'une certaine manière, le tracé d'un super-G a la ligne qu'adopterait un skieur qui taillerait au plus court, en fonction du relief, dans une descente libre.

– Les « super-géantistes » utilisent-ils un matériel spécifique ?

– La tenue du coureur est assez proche de celle qui est requise en descente. La combinaison plombée répond aux mêmes normes de pénétration dans l'air que celle de la descente. Le casque est plus léger et les bâtons sont moins profilés, car les passages en recherche de vitesse – en position de l'œuf si vous préférez – sont moins nombreux et moins longs.

» Les skis aussi sont adaptés aux particularités de la course. Ceux de descente mesurent entre 2,18 et 2,21 mètres avec des arêtes parallèles. En super-G, les skis conservent une caractéristique de ceux de descente, la surface de glisse importante, mais afin de bien négocier les courbes, ils ont une taille de guêpe. Autrement dit, ils sont larges en spatule, étroits sous la chaussure et de nouveau plus larges vers le talon. Leur longueur n'excède pas 2,17 mètres, alors que ceux de géant oscillent entre 2,08 et 2,10 mètres. Il s'agit de trouver un compromis entre la maniabilité et la vitesse.

Aucun temps mort

– En 1988, Franck Piccard avait placé, lors de sa victoire dans le premier super-G olympique, une plaque de mousse entre les butées de ses fixations, pour réduire les vibrations. Est-ce que ce procédé est toujours utilisé ?

– Ce « truc » s'appelle le derbyflex. Il avait été mis au point à l'origine par le Luxembourgeois Marc Girardelli. Beaucoup de coureurs considèrent que, sans cela, ils ne peuvent pas gagner. Mais les fabricants de skis n'aiment pas trop qu'on bricole leur matériel. Certains ont donc intégré le procédé à leurs skis, comme l'autrichien Fischer. D'autres ont mis au point un système comparable comme Dynastar. Quelques- uns comme Rossignol ont gardé le derbyflex. Le prodécé a une importance au moins aussi grande sur un plan psychologique que technique.

– Quelles sont les qualités d'un super-géantiste ?

– Il faut être un skieur complet. Il faut savoir tourner, glisser et prendre des risques. Le super-G demande beaucoup de détermination. On n'a qu'une chance, il faut la jouer à fond. Il n'est pas possible de reconnaître le parcours à la vitesse de course et il n'y a pas de seconde manche pour compenser le résultat du premier passage.

– Y a-t-il un gabarit spécifique du super-géantiste ?

– Dans les descentes très glissantes, la taille et le poids peuvent avoir une influence sur le résultat bien qu'il faille des dispositions psychologiques particulières pour aborder des vitesse supérieures à 130 km/h. En super-G, le gabarit n'a pas d'importance. Ce qui compte, c'est l'aisance sur les skis et la détermination sur le tracé. L'expérience a montré qu'en fait, ce sont les skieurs techniques venus du géant qui s'adaptaient le mieux au super-G, car ils pouvaient s'accoutumer à la vitesse et à la prise de risque assez facilement.

– Quelles sont les caractéristiques de la course du dimanche 16 février ?

– Le dénivelé est de l'ordre de 650 mètres. Le nombre de portes entre lesquelles les coureurs doivent passer est au minimum de trente-cinq, ce qui représente une trentaine de virages. En outre, la piste des Jeux a des particularités propres. Elle n'est pas très longue, mais elle est rapide : les temps à l'arrivée sont de l'ordre de 1 minute 15 à 1 minute 20. Elle n'offre aucun temps mort, la pente est constante. Certains considèrent d'ailleurs que la déclivité est trop forte.

– Le tracé du parcours et la préparation de la neige auront-ils un rôle important sur le résultat ?

– Le super-G est en train de s'imposer comme l'épreuve la plus spectaculaire du ski alpin. Elle permet au traceur d'utiliser le terrain sans recourir à des protections comme en descente. Elle témoigne de la capacité d'adaptation instantanée du coureur. Le traceur retenu pour la course de dimanche était l'Américain Bill Haggen. Il n'a pas une grande expérience dans ce domaine. Il est venu à Val-d'Isère reconnaître la piste après qu'il a été choisi. Il a eu pas mal de difficultés à comprendre les mouvements du terrain. Une fois il a fait un parcours rapide, une autre, un parcours plus technique.

Question de visibilité

» Les Français préfèrent les parcours techniques sur de la neige dure. Cela résout les problèmes de fartage qu'en France on a toujours eu du mal à surmonter en dépit d'énormes progrès. Sur une neige dure, on n'engage que le talent du skieur. On n'est moins à la merci d'un mauvais choix de skis. Les conditions climatiques auront donc un rôle important. Toutefois s'il neige encore, il n'est pas souhaitable que, par endroits, la piste soit arrosée et salée comme lors du slalom du combiné. L'intention était bonne, mais le résultat ne fut pas heureux. La piste était trop irrégulière et le résultat en a été faussé.

– La visibilité n'est-elle pas un autre problème sur la Face de Bellevarde par temps couvert ?

– Effectivement, l'an dernier lors des épreuves pré-olympiques, les courses avaient été annulées entre autres raisons, à cause du « jour blanc ». Quand le soleil brille, il n'y a aucune difficulté. Mais dès qu'il y a des nuages ou que la Face est dans l'ombre, le relief est comme gommé. Tout est uniformément blanc. Il devient impossible de skier à grande vitesse. Même les aiguilles de pins, qui sont répandues dans ces cas-là sur le tracé pour donner du relief, ne sont pas suffisantes. »

Propos recueillis par
ALAIN GIRAUDO

ALBERTVILLE 92

GLISSES

Le Roc de Fer

« La piste de la descente olympique a déjà été utilisée deux fois en Coupe du monde. C'est actuellement une des plus belles du circuit féminin. Elle est très longue (2 705 mètres) avec des mouvements de terrain intéressants, une vitesse relativement élevée et surtout elle ne permet aucun répit, elle est sans passage intermédiaire. La gagnante de cette épreuve sera une très grande skieuse, et une très grande technicienne. »

En faisant cette analyse de la piste du Roc de Fer, à Méribel-les-Allues, sur laquelle devait être disputée samedi 15 février la descente dames des Jeux olympiques d'Albertville, Maurice Adrait, l'entraîneur particulier de la Française Carole Merle, n'a omis qu'une qualité de la future championne : le courage.

Médaille de bronze du combiné aux derniers championnats du monde, la Suissesse Vreni Schneider, qui est également championne olympique 1988 de slalom et de géant, a renoncé à disputer le combiné après une chute lors du premier entraînement. Or, la descente du combiné fait 700 mètres de moins que la « vraie » descente.

Ici pas de polémique

En 1 minute 50 de course, les candidates à la succession de l'Allemande Marina Kiehl doivent, notamment, faire quatre sauts qui demandent une grande condition physique. Au cours des entraînements et de la descente du combiné, ils ont été à l'origine de plus de quinze chutes. En fait, c'est la première fois dans l'histoire du ski féminin que le dénivelé sera supérieur à 700 mètres : il atteindra 828 mètres pour 2 705 mètres de course, soit une déclivité moyenne de 32 % (45 % au maximum et 12 % au minimum).

La piste du Roc de Fer est située sur le versant de Tougnete et orientée à l'est. Elle a été tracée par l'ancien champion olympique suisse Bernhard Russi (1972) comme celle de la Face de Bellevarde. Mais ici pas de polémique. Et encore une fois le spectacle a été privilégié : le public, installé en front de neige à Chaumade, peut voir quasiment l'intégralité du parcours.

« C'est une belle descente », avait estimé la Française Carole Merle, deuxième de la course de Coupe du monde 1991. Elle avait néanmoins un regret : *« La piste était beaucoup plus dure l'an passé, elle était plus tournante. Cette année, à cause des changements de temps, la neige est tantôt molle, tantôt poudreuse. »*

A. G.

HORS JEU

Petite Méribel devenue grande

MÉRIBEL

de notre envoyé spécial

En ces temps olympiques, Peter Lindsay et ses compatriotes britanniques auraient bien du mal à reconnaître Méribel. Quand ils se sont aventurés pour la première fois sur ces massifs surplombant la vallée des Allues, il n'y avait ni patinoire ni centre de presse, aucune piste de ski et pas la moindre route goudronnée. C'était en 1938. Méribel était un village de montagne égaré dans les alpages. L'endroit les a pourtant séduits. Dès 1945, une fois la guerre passée, ils sont revenus afin d'acquérir des terrains, construire des chalets et installer un remonte-pente, fixé à des pylônes en bois.

Quarante-sept ans plus tard, la station compte 1 574 habitants, une capacité d'accueil de 28 000 lits et une très fidèle clientèle britannique. Plusieurs familles de l'aristocratie anglaise ont leurs habitudes dans ce bourg qui s'enorgueillit de n'avoir jamais cédé aux offres des promoteurs immobiliers et de préférer les chalets de bois aux immeubles en béton. Ce traditionalisme lui vaut d'ailleurs d'être le site olympique le plus apprécié des étrangers présents en Savoie.

Avec quarante-deux matches de hockey sur glace et toutes les compétitions de ski féminin, Méribel est également la station la plus active des jeux. Tous les frais d'aménagement des installations (budget total de 95,5 millions de francs) n'ont pas été pris en charge par le COJO ou l'Etat.

Moins de visiteurs que prévu

La construction de la patinoire de 6 000 places a été financée essentiellement par le Crédit lyonnais et Spie-Batignolles. Ces deux sociétés en assureront la gestion à l'issue des JO, lorsque sa capacité sera réduite à quatre cents places et qu'une partie des installations sera transformée en complexe sportif (piscine, salle de sport, bowling, restaurant...).

La municipalité, elle, a déboursé 30 millions de francs pour cette quinzaine olympique. *« Cela représente beaucoup d'argent mais nous n'avons pas mis nos finances en péril »*, s'empresse de préciser M. Maurice Front, soixante-quatre ans, maire (sans étiquette) depuis 1983.

Il reste à savoir si les Jeux profitent vraiment à Méribel. Les habitués assurent que la station est déserte par rapport aux années précédentes à la même époque. Les commerçants, notamment, s'attendaient à une plus grande affluence. En dehors des journalistes, des officiels, de quelques délégations américaines ou japonaises, les visiteurs ne sont pas aussi nombreux que prévu et les soixante-cinq pistes de ski alpin de la station sont loin d'être saturées. De nombreux spectateurs viennent passer la journée et repartent le soir venu.

Répercussions à moyen et long terme

« Les hôtels sont presque tous complets mais le taux de remplissage des locations reste faible », admet M. Front avant d'expliquer : *« C'est tout de même loin d'être catastrophique. L'essentiel est que la station bénéficie d'une promotion exceptionnelle en France comme à l'étranger. »*

Les Méribellois, bien que relativement déçus par les retombées immédiates des Jeux, demeurent optimistes. Ils tablent sur les répercussions à moyen et à long terme. *« Nous ne pourrons mesurer l'effet JO que d'ici un ou deux ans*, estime un hôtelier, *lorsque les gens qui auront entendu parler de la station viendront nous rendre visite. »*

A la différence de bien d'autres sites olympiques (*le Monde* du 15 février), Méribel reste donc convaincue de l'intérêt des Jeux, ne serait-ce qu'en raison des aménagements routiers. L'autoroute Albertville-Moûtiers permet de rallier la station en une heure au départ de Grenoble ou de Chambéry.

Ph. Br.

Les volontaires du COJO

Toujours prêts, plus près

Au nombre de huit mille cinq cents, ils forment l'armée des volontaires des Jeux. Venus de toutes les régions de France, ils ont accepté de consacrer une partie de leur temps à aider les organisateurs du COJO. Volontaires ou détachés par leur entreprise, ils veillent à l'entretien des pistes, deviennent pour quinze jours chauffeurs de maître ou gardiens de nuit.

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

Richard, étudiant lyonnais de vingt-trois ans, est venu à Albertville pour travailler et, si possible, profiter du spectacle olympique. Il forme, avec les huit mille cinq cents autres équipiers dispersés dans toute la Savoie, l'armée des volontaires des Jeux. Au moment de sa mobilisation, quatre jours avant l'ouverture des compétitions, il a reçu son uniforme, une combinaison de skieur gris métallisé, puis il a gagné son site d'affectation pour la durée des JO, Val-d'Isère. *« C'est le rêve pour moi qui aime par-dessus tout le ski alpin. Mais ici, il faut être sur le pont de jour comme de nuit. La règle c'est la disponibilité pour n'importe quelle tâche. »*

Ainsi son chef de site n'a pas hésité à le réveiller à 5 heures du matin, vendredi, pour aller nettoyer le stade de slalom géant hommes de son trop-plein de neige fraîche. Heureusement, cette journée n'accueille aucune compétition, mais seulement des entraînements. Après ces quatre premières heures d'efforts, dans le froid vif du matin, il sera dispensé de son poste de contrôle des spectateurs pour lequel il a été formé dès son arrivée dans la station.

Richard a côtoyé, à cette occasion, Jean-Michel Berardi. Ce pharmacien de Périgueux a fermé son officine pour être présent aux Jeux. A Val, il est assistant-spectateur. Mais il n'hésitera pas, s'il le faut, à mettre à la disposition du Comité d'organisation (COJO) ses compétences professionnelles.

Agnès et Yves, eux, sont retraités. Leur seul luxe est de posséder une résidence secondaire dans la station de Jean-Claude Killy. Ils se sont donc naturellement proposés pour travailler, bénévolement, avec le COJO. Le Comité leur a confié une tâche délicate, canaliser l'avalanche des photographes qui désirent s'approcher, le plus près possible, des skieurs parvenus sur la raquette d'arrivée. *« Leur âge est un avantage. Ils imposent le respect et l'on évitera de les bousculer. Leur rôle est donc plus pychologique que physique. Mais il est précieux »*, note le responsable du site. Le recrutement des équipiers et leur affectation fut, pendant deux ans et demi, l'unique tâche de Patrick Strzoda, ancien sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Ce fonctionnaire, *« détaché librement au COJO »*, précise-t-il, ne lança aucun appel d'offres dans la population. Avec ses collaborateurs volontaires – plusieurs sont d'anciens chefs du personnel, – il sollicita le monde associatif et le mouvement sportif. Ils ont fourni près de la moitié des troupes. Les élèves des écoles et les étudiants forment un groupe également important, environ un millier de personnes affectées notamment à l'accueil. Enfin neuf des douze membres du Club Coubertin, partenaire financier des Jeux, ont envoyé deux mille cinq cents équipiers. Leur statut varie en fonction de l'entreprise à laquelle ils appartiennent.

Ainsi, certains vrais volontaires sont de « faux bénévoles ». Les agents de la SNCF sont normalement rémunérés par leur entreprise et ils ne consommeront aucun jour de vacances pendant leur séjour en Savoie. *« Ils font peut-être un peu plus d'heures de travail que dans leur administration »*, ironise un équipier de la société IBM, qui n'a pas hésité à sacrifier quinze jours de congé. Les mille deux cents chauffeurs de Renault ont les mêmes contraintes. Et pourtant, il fallut procéder à une sélection parmi les deux mille huit cents candidats.

Le virus de la vie associative

« La seule compensation que nous leur avons proposée est de les former à la conduite en montagne, de les déplacer jusqu'en Savoie, de les motiver pour cet effort volontaire », explique M. Michel Georget, responsable de la communication de l'entreprise automobile. « Les Renault » sont chargés du transport des personnalités et des délégations sportives. Ils sont ainsi en contact direct avec les athlètes et les personnalités invitées aux épreuves. Deux d'entre eux gardent déjà dans leurs souvenirs la mémorable bataille de boules de neige avec la fille du président des Etats-Unis. *« L'ambiance est formidable, l'expérience est unique et le spectacle est quotidien »*, explique un ouvrier de Flins devenu chauffeur.

Mais il y a aussi les « équipiers de l'ombre », volontaires désignés à des tâches ingrates, comme le gardiennage des parkings ou la fouille des voitures à l'entrée du centre de presse. Ces derniers ne peuvent ni profiter du spectacle sportif ni du soleil des pistes de ski. Le fond de la vallée olympique est leur univers. Certains râlent un peu, mais ils tiennent le coup dans l'espoir d'être appelés en renfort sur un site d'altitude.

Depuis le début des Jeux, vingt-sept équipiers ont quitté la Savoie olympique. Dix ont démissionné, neuf ont renoncé en raison de problèmes médicaux ou familiaux, huit ont été renvoyés pour *« comportements inadaptés, ce qui correspond à un licenciement »*, note leur patron. Patrick Strzoda affirme que son armée est disciplinée et motivée mais *« certains se plaignent de ne pas mouiller suffisamment leur chemise »*. Dès qu'un problème survient sur l'un des sites, un des cinq membres de la cellule d'intervention rapide du programme des volontaires est dépêché. Ils ont à régler essentiellement des questions relatives au logement.

Autour du tremplin de saut de Courchevel, Jacques Burdin anime une équipe de six cents personnes. Il est le seul, sur les dix sites sportifs, à avoir la responsabilité des épreuves et de la logistique. Cet industriel savoyard qui dirige une entreprise de fabrication de chaux est, lui aussi, bénévole. *« Par amitié pour le directeur général du COJO, Jean-Albert Corrand, et parce que, depuis vingt-cinq ans, j'ai le virus de la vie associative »*, explique M. Burdin. Il a réussi depuis le début des J.O. à tout concilier, la direction de son entreprise et celle de l'espace olympique dont il a la charge.

Ainsi, au cours de la nuit qui a précédé l'épreuve de saut par équipe sur le tremplin de 120 mètres, disputée vendredi 14 février, il a rejoint son entreprise pour superviser le redémarrage d'une machine tombée en panne. Vendredi matin à 7 heures, il avait regagné son équipe. *« Ces garçons et ces filles sont bons. Ils sont tous passionnés, à part quelques ronchons. La réussite des JO dépend pour une large part de leur travail. »*.

Les responsables du COJO qui évaluent à environ dix mille francs le coût moyen d'un équipier – il est transporté au départ de son domicile, habillé, logé et nourri – affirment qu'ils ne font pas sur son dos de véritable économie. En revanche, l'enthousiasme au travail et la motivation représentent des valeurs inestimables.

Les deux coprésidents du COJO, Jean-Claude Killy et Michel Barnier, qui ne tarissent pas d'éloges sur la troupe des huit mille cinq cents équipiers, seraient-ils eux-aussi des volontaires ? *« Ils ne font pas partie de notre fichier, mais il ont la même motivation, le même enthousiasme. Ils participent comme nous tous à la fête et ils ne sont pas rémunérés. Ils ont donc bien le profil d'un équipier »*, note Patrick Strzoda.

CLAUDE FRANCILLON

A la télévision

Samedi 15 février

(21h-23h, FR 3)

Patinage artistique (libre messieurs).

Dimanche 16 février

(12h-13h, A 2)

Ski alpin (super-G messieurs).

(13h-16 h 30, FR 3)

Ski alpin (super-G messieurs); Hockey sur glace (France-Norvège); Saut à ski (120 m individuel); Ski artistique (finale saut); Bobsleigh à deux (3e et 4e manches); Ski nordique (relais 4 x 7,5 km).

Lundi 17 février

(10 h 30-12h, A 2)

Présentation ; Ski nordique (relais 4 x 5 km dames); Ski de vitesse (entrainement); Bobsleigh à quatre (entrainement).

(11 h 55-12 h 55, TF 1)

Ski alpin (super-G dames).

(13h-15 h 30, FR 3)

Combiné nordique (saut par équipes); Ski alpin (super-G dames).

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Gas pas d'show : 19 h. 1, 71 m et 53 kg d'héroïne pure : 20 h 30. Dépressions verbeuses : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). *Pleins Feux* : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Vassa Geleznova : 16 h et 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Mademoiselle Else : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. La Veuve : 20 h 30, dim. 16 h. Dim. 159 ans déjà mon amour! : 21h.
BATEAU-THÉATRE (face au 3, quai Malaquais) (40-51-84-53). Exercices de style : 19 h, dim. 15 h 30. Moby Dick : 20 h 30, dim. 17 h.
BEAUNORD-CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). Lettres clandestines : 20 h 30, dim. 17 h.
BERRY (43-57-51-55). Conte de glace : 19 h, dim. 17 h. Coetsé : 21 h 15.
BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 15 h et 20 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). En prison : 17 h. Une nouvelle histoire du vieil Ouest sauvage : 21 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron ? : 20 h 15. Les Couloirs de la honte : 22 h. Dim. Festival d'expression artistique : 20 h.
CAFÉS DES 13e ET 14e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feu ! : 20 h 30.
CARTOUCHERIE ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74). *La vie est un songe* : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Ivan le Terrible : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Quincailleries : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle ? : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Noces à Tipasa ; le vent à Djemila ; Retour à Tipasa : 20 h 30, dim. 16 h.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Sans titre ; *les Amours de Dom Perlimplin avec Belise en son jardin* : 21 h, dim. 17 h.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). La Galerie. Montaigne : 21 h, dim. 17 h. La Resserre. Piavodéon : 20 h 30, dim. 16 h.
COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). W comme Gombrowicz : 21 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Caligula : 20 h 30. Dim. Père : 14h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (ÉGLISE SAINT-EUSTACHE) (42-21-09-48). Andromaque : 20 h 30, dim. 15 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). Couac ! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Dieu est absent des champs de bataille : 21 h, dim. 17 h.
DÉJAZET-(TLP) (42-74-20-50). Font & Val : 20 h 30, dim. 15 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). *Cresson qui s'en dédit* : 21 h, dim. 15 h 30.
EDGAR (43-20-85-11). Femmes à lunettes : 20 h 30. Les Babas cadres : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA-GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). La Voleuse de Londres : 20 h 30, dim. 16 h.
ESSAÏON DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. La Quête de la femme oiseau : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (40-78-81-93). A présent, adieu : 20 h 45.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Passagères : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Roland Magdane dans Rire : 18 h et 20 h 15. Les Bidochons, histoire d'amour : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Plus Forte et Paria : 19 h. La Farandole : 20 h 30. La vie est un petit torrent agité : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30, dim. 15 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). C'était hier : 21 h, dim. 15 h.
HOTEL LUTÉTIA (49-54-46-55). Les Tac-tics du cœur : 20 h 45, dim. 17 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Masada, un compte rendu : 20 h 30, dim. 17 h. Le Grand Méliès : 20 h 30, dim. 17 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Histoires camiques : 20 h 30.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). Le Monte-Plats : 20 h 30.
LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). Vengeance : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Guerres privées, 1969 : 20 h. La Double Inconstance : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. La Nuit et le Moment : 20 h. Par amour : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). La Nuit du diable : 22 h.
MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Charlus : 18 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). *Je veux faire du cinéma* : 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Dali ou le Journal d'un génie : 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). *Lettres de la marquise de M. au comte de R.* : 20 h 30, dim. 14 h 16 h 15.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Cœur gros : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
UVRE (48-74-42-52). Le Météore : 21 h, dim. 15 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie Bigard : 20 h 30.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Jésus était son nom : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Grande salle. Chambres : 21 h, dim. 16 h 30. Petite salle. Archéologie : 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Chambre 108 : 21 h. Salle II. Abraham et Samuel : 21 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
RANELAGH (42-88-64-44). L'Illusion comique : 18 h 30, dim. 20 h 30. L'Evasion : 21 h, dim. 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves : 20 h 30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La Malédiction de la famille Guergand : 21 h.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls ! : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART (48-07-20-17). Les Bonnes : 20 h 30, dim. 16 h.
SHOW-BUS (42-62-36-56). Dim. Show Bus : 14 h 30.
SOUS CHAPITEAU (40-02-61-18). Archaos : 20 h 30, dim. 17 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). A propos de Martin : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THE SWEENY (46-33-28-12). Dim. Hope Street : 20 h 30.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). A la merci de la vie : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Andromaque : 15 h 30. Phèdre : 20 h 30, dim. 17 h 30. Dim. Bérénice : 14 h 30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Que reste-t-il de l'abat-jour ? : 20 h 30. Sarclo : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Phèdre : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. Puzzle : 21 h, dim. 17 h. Belle de Mai. Edith détresses : 19 h, dim. 15 h. La Brouette du vinaigrier : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Piment cannibale : 20 h 30, dim. 18 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Maria Ducceschi : 22 h.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-52-98-21). On va faire la cocotte ; On purge bébé : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Le Baron perché : 14 h 30. Carton plein : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. Maître Puntila et son valet Matti : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Le Vieil Hiver, Fragile Forêt : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Déjeuner chez Ludwig W. : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Grande salle. Ajax et Philoctète : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Des ronds dans l'eau : 19 h. Baudelaire : 20 h 30. Mais où est donc Dada? : 22 h.
THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Smaïn : 18 h et 21 h. Je vous demande plaît-il ! : 20 h 30.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Kouguel : 15 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-33-66-70). La Valse des toréadors : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Roberto Zucco : 20 h 30, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). Ma chère biche : 19 h.
TRÉTAUX DE L'ARSENAL (42-77-47-54). Soirées bourgeoises : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Le Troisième Témoin : 15 h. Patrick Timsit : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Les Couleurs du rire : 17 h. Match d'improvisation : 21 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. La Place royale : 20 h 30, dim. 16 h. Petite salle. Entretiens avec Pierre Corneille : 21 h, dim. 16 h 30.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-04-38-48). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
BEYNES (LA BARBACANE) (34-89-55-99). Le Dernier Quatuor d'un homme sourd : 21 h.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Gaudeamus (en russe) : 20 h 45, dim. 15 h 45. Petite salle. El Perro : 21 h, dim. 16 h.
BONNEUIL-SUR-MARNE (SALLE GÉRARD-PHILIPE) (49-80-37-48). Bufaplanètes : 20 h 30. Dim. Valérie Lemercier : 16 h 30.
CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). Là où l'image du monde hésite : 20 h 30.
CHAMPIGNY-SUR-MARNE (TBM CENTRE GÉRARD-PHILIPE) (48-80-90-90). Sables rouges ou la Répétition des braves : 20 h 45, dim. 18 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). Médor ; la Croisière oubliée : 20 h 30, dim. 16 h.
CHATILLON (THÉATRE) (46-57-22-11). Mademoiselle Rose ou le Langage des fleurs : 20 h 45.
CHEVILLY-LARUE (CENTRE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX (46-86-54-48). Possible-impossible : 20 h 30.
COLOMBES (MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE) (47-82-42-70). Dim. Les Colombaïoni : 17 h.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Le Retour de Casanova : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. La Nuit des rois : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48). Dim. Désiré : 16 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Robert Walser, Roger Caillois, Gaston Chaissac : 17 h. Vie et mort du roi Jean : 20 h 30, dim. 17 h.
LE PLESSIS-ROBINSON (AMPHITHÉATRE PABLO-PICASSO) (46-30-45-29). Yvonne, princesse de Bourgogne : 21 h, dim. 17 h.
MANTES-LA-JOLIE (NORMANDIE) (34-78-81-00). Roger Pierre et Jean-Marc Thibault : 20 h 45.
MONTREUIL (CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL) (43-59-93-93). Wagon-lit : 20 h 30, dim. 17 h.
MONTROUGE (THÉATRE) (40-16-92-24). Le Neveu de Rameau : 14 h 30 et 20 h 30.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Salle polyvalente. John & Mary : 21 h, dim. 16 h 30.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). *Même qu'elles m'aiment* : 20 h 45.
RIS-ORANGIS (CENTRE ROBERT-DESNOS) (69-06-72-72). Dis, quel cinéma tu nous fais là? : 20 h 45.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Grande salle. Chutes : 20 h 45. Salle J.-M. Serreau. Le Sang chaud de la terre : 20 h 45, dim. 17 h.
SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). La Marguerite : 21 h. Dim. Bon week-end monsieur Bennett : 15 h.
SANNOIS (CENTRE CYRANO-DE-BERGERAC) (39-81-81-56). Bon week-end monsieur Bennett : 20 h 30.
SAVIGNY-LE-TEMPLE (MAISON JACQUES-PRÉVERT) (60-63-28-24). Dim. L'Antigone de carton pate : 16 h.
SCEAUX (LES GÉMEAUX) (46-61-36-67). La Mouette : 20 h 30, dim. 17 h.
VANVES (THÉATRE LE VANVES) (46-45-46-47). Entrées de secours : 20 h 30.
VERSAILLES (THÉATRE MONTANSIER) (39-50-71-18). A croquer ou l'ivre de cuisine : 21 h.
VILLEJUIF (THÉATRE ROMAIN-ROLLAND) (47-26-15-02). Raymond Devos : 20 h 30.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24-

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24-)

SAMEDI

Psychose (1960, v.o. s.t.f.), de *Alfred Hitchock*, 18 h 30 ; le Troisième Homme (1949, v.o. s.t.f.), de Carol Reed, 20 h 30.

DIMANCHE

L'Ange bleu (1930, v.o. s.t.f.), de Joseph von Sternberg, 18 h 30 ; Loulou (1928), de Georg Wilhem Pabst, 20 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29-)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : Shining (1980, v.o. s.t.f.), de Stanley Kubrick, 14 h 30 ; Air Force (1943, v.o. s.t.f.), d'Howard Hawks, 17 h 30 ; l'Homme de la rue (1941, v.o. s.t.f.), de Frank Capra, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la *Warner Bros* : Qui a peur de Virginia Woolf? (1967, v.o. s.t.f.), de Mike Nichols, 14 h 30 ; les Conquérants (1939, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 17 h 30 ; Géant (1955, v.o. s.t.f.), de George Stevens, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles

(40-26-34-30-)

SAMEDI

Voisins, voisines : Q comme quartiers : le 20e arrondissement à travers Gaumont (1910-1930), Rue des Prairies (1959) de Denys de La Patellière, 14 h 30 ; J comme jalousie : les Concierges au tricot (1966) de Luc Favory, la Belle américaine (1961) de Robert Dhéry, 16 h 30 ; R comme rénovation : Scopitone (1981) de Laurent Perrin, Comme les nuages déchus (1978) de Jean Schmidt, 18 h 30 ; Z comme zizanie : Rosette prend sa douche (1984) de Rosette, l'Ami de mon amie (1987) d'Eric Rohmer, 20 h 30.

DIMANCHE

Voisins, voisines : H comme huis clos : Un couple d'artistes (1970) de Bruno Gantillon, les Belles Manières (1978) de Jean-Claude Guiguet, 14 h 30 ; Q comme quartiers : Paris vu par... (1965) de Jean-Luc Godard, Eric Rohmer, Jean Douchet, Jean-Daniel Pollet, Claude Chabrol, Jean Rouch, 16 h 30 ; T comme tapage : Uhloz (1989) de Guy Jacques, le Locataire (1976) de Roman Polanski, 18 h 30 ; F comme faits divers : Bande annonce : Paris vu par... (1965), le Crime de M. Lange (1936) de Jean Renoir, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

AMERICAN FRIENDS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE CIEL DE PARIS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Passage du Nord-Ouest, cafèciné, 9e (47-70-81-47).

CONTE D'HIVER (Fr.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

DANZON (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE PASSAGER (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES GRANDES REPRISES

ANDREI ROUBLEV (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AU FEU... LES POMPIERS (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ECLAIRAGE INTIME (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

ELECTRE (Gr., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

FANTASIA (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HAMLET (Brit., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MACADAM COWBOY (*) (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LE MENSONGE DE NINA PETROVNA- A PARTIR DE VENDREDI (All.) : Auditorium du Louvre, 1e (40-20-52-29).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

44, RUE DES PETIT-PLAISIRS (Fr.) : Centre Georges Pompidou. Cinéma du Musée, 4e (42-77-12-33).

LES FILMS NOUVEAUX

AMELIA LOPEZ O'NEIL. Film franco-allemand- espagnol de Valeria Sarmiento, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LE BAL DES CASSE-PIEDS. Film français d'Yves Robert : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DERNIER SAMARITAIN. (*) Film américain de Tony Scott, v.o. : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DINOSAURES. Film américain de Brett R. Thompson, v.o. : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Forum Orient Express, 1e (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MISSISSIPI ONE. Film français de Sarah Moon : La Pagode, 7e (47-05-12-15).

OMBRES ET BROUILLARD. Film américain de Woody Allen, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

PARIS EN VISITES

LUNDI 17 FÉVRIER

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle, une promenade hors du temps », 10 h 30, 4, rue du Faubourg-Montmartre (Paris autrefois).

« Les salles souterraines nouvellement fouillées des thermes de Cluny », 11 heures, entrée du Musée de Cluny (P.-Y. Jaslet).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 11 heures, 14 h 45 et 16 h 45, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Pyramide, crypte et aménagement du Grand Louvre », 14 heures, 2, place du Palais-Royal (M.-C. Lasnier).

« L'hôtel de Lassay, demeure du président de l'Assemblée nationale » (carte d'identité-Limité à trente personnes). 14 heures, 33, quai d'Orsay (C. Merle).

« A la découverte du Musée de Cluny : la sculpture », 14 heures, entrée, 6, place Paul-Painlevé (Paris et son histoire).

« Le Musée Picasso dans l'hôtel Salé », 14 h 15, 5, rue de Thorigny, près des caisses (D. Bouchard).

« La cathédrale orthodoxe russe. Approche de l'univers orthodoxe à travers l'architecture, la religion et l'histoire », 14 h 30, 12, rue Daru (E. Romann).

« Histoire de l'islam à la Grande Mosquée », 14 h 30, entrée, place du Puits-de-l'Ermite (Europ explo).

« L'Arsenal et ses salons », 14 h 30, entrée de la bibliothèque, boulevard Henri-IV (S. Rojon-Kern).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le palais de justice en activité », 14 h 30, 4, boulevard du Palais (P.-Y. Jaslet).

« Le Grand Louvre, du donjon à la pyramide, et les nouveaux aménagements », 14 h 30, place du Palais-Royal, devant les grilles du Conseil d'Etat (Arts et caetera).

« L'histoire des Halles de Paris, de son quartier et la halle au blé », 14 h 40, 8, rue de la Ferronnerie (Paris autrefois).

« Promenade à travers le vieux quartier Saint-Sulpice », 15 heures, métro Saint-Sulpice (Lutèce-visites).

« L'hôtel particulier de Charles Garnier, maison Opéra » (carte d'identité-places limitées), 15 heures, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Connaissance de Paris).

« Le dernier atelier de Delacroix », 15 heures, 6, place Furstenberg (Approche de l'art).

« Peinture d'histoire, histoire de peinture », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

CULTURE

ARTS

En attendant du nouveau...

Pour la seconde fois, « Découvertes » présente au Grand Palais un ensemble de jeunes peintres. Le souvenir l'emporte sur l'invention

Si l'on en croit ses organisateurs et leur programme, la seconde édition de «Découvertes» devrait *«donner le ton pour l'avenir»* et *«une dynamique à un terrain d'expression fertile»*. Or, pour donner une dynamique à un terrain, il n'existe logiquement qu'un seul procédé, le tremblement de terre. Fort de ces promesses, on attendait donc de la *«foire des jeunes et des inconnus»*, définition avouée de *«Découvertes»*, un séisme impitoyable, des secousses ravageuses qui ruinent certitudes et réputations anciennes – du nouveau vraiment nouveau, en somme.

Las! Rien n'a dérangé les sismographes assoupis. En dépit des résolutions, en dépit de la venue de galeries allemandes, autrichiennes et polonaises, en dépit du nom même de la foire, les découvertes sont rares, trop rares. Le souvenir l'emporte sur l'invention, la réminiscence sur l'aventure. Les jeunes artistes ne manquent pas certes, mais ce sont souvent de jeunes artistes des années 50. Avec conscience, avec méthode, avec sérieux, ils remettent en pratique les procédés d'autrefois. La peinture, cette saison, se porte épaisse, frangée de coulures, taillée dans des matières grumeleuses et charbonneuses, ornée de grattages et surpiqûres symétriquement disposés. Il entre du Schneider, du Tapiés et du Twombly dans sa confection. Elle est donc solide, et sans originalité.


D.R.

Photographie de Marc Le Mené. Elégance froide

Sérieusement, ce retour à l'expressionnisme abstrait, plus ou moins matiné de primitivisme, a de quoi dérouter. Si l'on en croit «Découvertes» – et pourquoi ne pas admettre que la foire reflète assez justement la tendance de l'époque? – des pans entiers de l'histoire récente glissent dans l'oubli. Les nouveaux venus se soucient du minimalisme comme d'une guigne. Ils n'ont cure de l'*arte povera* et des doctes enseignements des conceptuels. Insoucieux des mouvements des années 60 et 70, des peintres de trente ans, allemands ou français, scandinaves ou espagnols, renouent avec la «peinture-peinture» d'il y a plus d'un quart de siècle. Ils exposent des œuvres qui sentent le labeur et la lenteur, des tableaux à encadrer et suspendre au mur. Ainsi en va-t-il de nombre de galeries parisiennes, Apoximie, Caroline Corre, Charles Sablon ou Françoise Palluel, mais aussi bien du Bruxellois Albert Baronian, du Finlandais Kaj Forsblom ou de Forni, venu de Bologne. Les Autrichiens de «Surface radicale», exposition invitée par la foire, ne redoutent eux non plus ni le très croûteux ni le dégoulinant.

Les délices du maçonné

Sans doute est-ce là l'une des conséquences suscitées par la déréliction annoncée des avant-gardes, trop usées pour convaincre encore : tout ce qui en portait la marque a cessé de plaire à un vaste parti d'artistes et, semble-t-il, de marchands. Les uns et les autres s'efforcent de séduire l'amateur et de le réconforter à la fois en lui donnant à goûter des œuvres peu surprenantes.

Ce penchant se voit d'autant mieux que ceux qui, dans la foire, ne le suivent pas ont adopté pour leur compte la méthode exactement opposée, celle de la dérision à toute force. Les premiers s'abandonnent-ils aux délices du maçonné, l'iconographie des seconds se nourrit de bande dessinée, de science-fiction et de réclame. Le visiteur est prié de passer sans transition d'un pastiche de Nicolas de Staël ou de Tobey à la célébration de Donald Duck et de *Star Wars*.

La galerie Froment et Putman expose une maquette de navette spatiale suspendue à une ficelle. A la galerie Praz Devallade, Alain Balzac montre des drapeaux ripolinés, dérision de Jasper Johns. Jean-Luc Blanc dessine comme dans les *comics* américains de l'entre-deux-guerres, et Philippe Mayaux, qui expose avec lui chez les Niçois d'Art Concept, semble n'avoir d'autres modèles que les graphistes de chez Walt Disney. Air de Paris, autre galerie niçoise, présente un cocker empaillé. Chez le Rennais Joseph Dutertre, Yvan Salomone a accroché des aquarelles de port breton où il a laissé ce qu'il faut de bavures pour que l'on comprenne qu'il ironise. Chez le Bordelais Jean-Christophe Aguas triomphent les bonshommes en plastique argenté. Décidément, les galeristes de province sont d'humeur joueuse. Que vaudraient cependant ces œuvres privées de la mise en scène des stands burlesques? Leur drôlerie s'évaporerait à l'instant et il ne resterait que de pauvres images médiocrement exécutées et des assemblages hâtivement bricolés.

Entre la pesanteur des uns et la futilité des autres, il n'est sans doute pas nécessaire de choisir. Mieux vaut rechercher, au hasard des allées, ceux dont le travail ne se réduit ni à une formule sue par cœur ni à un calembour. Chez Antoine Candau, Alice Odilon montre des photos très habilement désagréables, d'une intensité à laquelle peu de peintres d'aujourd'hui peuvent prétendre. Autre photographe, Marc Le Mené découpe dans les architectures et les sculptures des images d'une élégance froide (galerie Gabert). Si frêles soient-ils, les dessins de François Mezzappelle accrochent et retiennent le regard (galerie Baudoin-Lebon). Voilà, à défaut de découvertes – car ces trois artistes n'en sont plus à leur première exposition, – des œuvres de qualité.

PHILIPPE DAGEN

▶ «Découvertes», Grand-Palais, avenue Winston-Chruchill, 75008 Paris; tél. : 42-25-99-01. Du 15 au 23 février. Tous les jours, de 12 heures à 19 h 30, samedi et dimanche de 10 heures à 19 h 30, nocturne jeudi 20 février jusqu'à 23 heures.

MUSIQUES

Andreï Vieru, pianiste abstrait

Grand, très grand, il se pose sur une chaise basse, très basse, et se tasse, creuse le thorax, déverse sa nervosité des épaules jusqu'au sol, paratonnerre à l'envers. Après, la volonté passe directement de la tête au clavier, le corps se laisse oublier. Ce n'est pas lui, Andreï Vieru, pianiste transparent, qui laisserait penser que jouer de cet instrument est affaire de muscles, de souffle, de gestes, d'affirmation de soi. Encore moins, évidemment, d'effets de manches et d'œil pâmé. Mercredi 12 février, salle Gaveau, l'auditeur se sentait un peu indiscret d'être là. Et d'être spectateur de surcroît. Andreï Vieru est ce pianiste roumain dont on avait bien compris, dès sa première apparition à Paris (*le Monde* du 24 février 1989), qu'il allait falloir compter avec lui. Lui dont le message induit, sur une scène de récital, peut se résumer ainsi : *«Je ne compte pas, faites comme si je n'y étais pas.»*

Un philosophe au clavier

Alors on va le chercher, dans son univers mental retranché. On apprend vite à différencier, dans l'extrême économie de ses nuances, ce qui tire sur le gris, ce qui est crème, perle, blanc, immaculé, comme on accommode son regard aux blancs de Mondrian. *Variations sur un thème de Haendel* de Brahms, *32 Variations sur un thème en ut mineur* de Beethoven : Vieru a bâti l'essentiel de son récital comme un enchaînement d'instants, de dessins échelonnés du plus simple au plus compliqué, dont il sait détourner les formules stéréotypées d'un contrepoint habilement trouvé dans les voix médianes, d'un accent curieusement placé, d'une élocution toute personnelle qui laisse le son en suspens, et refuse de déclamer. Même l'ultime fugue brahmsienne, herculéenne, est livrée sans démonstration. On pense aux dialogues détachés des films de Godard – c'est dit, ça peut bouleverser, ça ne pèse jamais. On pense aussi, bien sûr, à Keith Jarrett et à son refus d'interpréter Bach ou Bartok. Interprétation et pouvoir : Vieru est un philosophe au clavier.

Qui joue assez magnifiquement pour que quelques fausses notes se glissent çà et là sans qu'on s'y attarde, sans même qu'on y prenne garde. Ses brusques baisses de tension font aussi partie d'une liberté qu'on lui accorde volontiers. Du coup on comprend, indirectement, ce que la virtuosité peut avoir de machinal, de non habité. On sent que Vieru est presque toujours là puisque, très fugitivement, il s'absente... On entend dans ses césures intérieures la filiation avec Thelonius Monk, même si sa morale de la pureté vient, probablement, de Roumanie et de Dinu Lipatti (1).

Dans la *Sonate opus 110*, Beethoven est le plus fort et Vieru se comporte presque en interprète «normal». Le temps prend une direction obligée, le ton devient (involontairement?) plus théâtral. Mais un choral de Bach transcrit pour piano par Busoni clôt le récital : *recto tono*, hors du temps, c'est un objet. Abstrait.

ANNE REY

(1) Parue en Roumanie en 1971, la biographie de Dinu Lipatti, par Grigore Bargauanu et Dragos Tanasescu, vient d'être traduite en français par l'un des auteurs : *Dinu Lipatti*, préface de Nikita Magaloff, collection «Les Musiciens», édition Payot-Lausanne, 282 p., 37 illustrations, 179 F.

La priorité baroque

Rappelant d'entrée que le film d'Alain Corneau et de Pascal Quignard, *Tous les matins du monde*, a braqué les projecteurs sur la musique baroque, le ministre de la culture a fait le point, jeudi 13 février, sur sa politique en ce domaine. C'est précisément à l'écrivain Pascal Quignard qu'a été confiée (*le Monde* du 26 octobre 1991) la responsabilité du Festival de Versailles.

Après une année de préfiguration, Jean-Albert Cartier, qui se charge de la programmation, annonce notamment pour 1992 *Armide*, de Gluck, dirigée par Marc Minkowski, mise en scène par Pier-Luiggi Pizzi, et une grande série de concerts (Leonhardt, Christie, Malgoire, Herreweghe, etc.). Une collaboration est envisagée avec Glyndebourne, Salzbourg, Innsbruck et Drottningholm. L'Etat n'accordera que 4 millions cette année au Festival, et souhaite le relais des collectivités locales et du mécénat. Une somme de près de 8 millions est consacrée chaque année à aider les ensembles de musique ancienne. En tête : Les Arts florissants et La Chapelle royale (qui se répartissent à égalité près de 6 millions). Le principal investissement concernera cette année le Centre de musique baroque, dirigé par Vincent Berthier de Lioncourt, et dont le conseiller artistique est Philippe Beaussant. Dans l'hôtel des Menus-Plaisirs rénové sera installé après 1994 l'ensemble des départements du centre : bibliothèque, Atelier d'études et de recherches, Studio Versailles-Opéra, maîtrise, administration.

La direction du patrimoine assurera le clos et le couvert à hauteur de 9,5 millions. La direction de la musique et de la danse se chargera ensuite des aménagements intérieurs, estimés à 20 millions. Le musicien français célébré par le centre en 1992 sera Henry Dumont. Les concerts n'auront plus lieu seulement au théâtre Gabriel et à la Chapelle royale, mais rayonneront jusqu'au palais du Luxembourg (une série sur la cour de Marie de Médicis) et à Prague, Séville et Mexico (avec le soutien de l'Association française d'action artistique).

A. R.

DANSE

Forsythe, la magie

ARTIFACT
au Théâtre du Châtelet

On va revoir *Artifact*. Et si nous avions trop rêvé d'*Artifact*, depuis ce soir de 1988 où le Ballet de Francfort le déposa sur notre planète, parfait, mystérieux comme le parallélépipède noir de *2001, l'Odyssée de l'espace*? N'y a-t-il pas danger, à revoir *Artifact*? Le rideau est levé, la salle encore éclairée, bruissante de bavardages, et soudain on voit que sur le plateau la statue couleur de cendre a commencé à tracer ses diagonales, d'un pas mesuré, ses pas déchiffrant l'espace. Voici la femme en grande robe argentée, l'homme au mégaphone. La parole. Les jeux de la parole, jusqu'au vertige. *«Forget the dust, forget the sand, forget the rocks. I step inside, I step outside. Remember»*... Sous de pâles pinceaux de lumière, les filles surgies de la nuit retournant à la nuit. La statue qui enseigne la danse aux corps obéissants, alignés devant elle. Ports de bras. Dégagés à terre.

Au commencement était la danse. Au commencement était Bach. Sur les images sublimes, le rideau de fer-guillotine, son bruit mortel, trois fois, cinq fois. Et puis la parole et la danse devenues folles, les panneaux blancs qui s'écroulent, les pantins cassés, la femme qui hurle. Et puis l'éternelle splendeur de la danse, calmée, sereine. Les ombres chinoises qui avancent les bras étendus en avant, comme des aveugles. Les grandes houles de mouvements, et plus personne, que ce couple qui s'étire à l'infini. *«I see, I say, I think. Remember»*... Serait-ce la mort? Bienvenue à ce que vous croyez voir... Revoir *Artifact*.

S. de N.

▶ *Artifact*, les 15, 16, 27, 28 et 29 février, 20 h 30, 1er mars 15 h., *The Loss of Small Detail*, les 21, 22, 23 et 24 février, 20 h 30. Théâtre du Châtelet, Tél. : 40-28-28-28.

CINÉMA

La polémique sur «JFK»

Une lettre d'Oliver Stone

Nous avons reçu d'Oliver Stone, réalisateur du film JFK, *la lettre suivante :*

En réponse à l'article de Jacques Amalric, publié dans *le Monde* du 30 janvier sous le titre «Thèse rocambolesque», je souhaiterais relever ici quelques omissions flagrantes de ce texte, avec l'espoir de vous persuader que la vision historique de mon film *JFK* s'appuie sur un examen scrupuleux de la politique de l'administration Kennedy.

Il est exact que Kennedy adhérait encore à l'idéologie de la guerre froide lorsqu'il devint président des Etats-Unis; mais l'exercice du pouvoir le mûrit, et durant les mille jours de son mandat naquit en lui la vision d'une paix globale. Kennedy souhaitait mettre fin à la guerre froide et prit une série de mesures pour promouvoir la coopération avec l'Union soviétique. Je rappellerai simplement sa rencontre avec Khrouchtchev, la création du *«téléphone rouge»*, la signature du premier traité de limitation des essais nucléaires, et le fait qu'il préféra négocier avec les Russes durant la crise des missiles plutôt que d'envahir Cuba. En juin 1963, Kennedy prononça une émouvante allocution devant l'Université américaine sur ce qu'il considérait comme *«le sujet le plus important au monde : la paix universelle»*. Son adjoint, Arthur Schlesinger Jr., qualifia ce discours de *«brillant et émouvant reflet des vues du président.»*

Désir de paix

Les projets de Kennedy quant à la présence militaire américaine au Vietnam confirment ce désir de paix. Certes, ses déclarations publiques touchant à ce conflit grandissant son délibérément ambiguës, mais ses convictions intimes sont transparentes. Kennedy rejeta obstinément les demandes des militaires d'envoyer des unités de combat au Vietnam, ainsi qu'au Laos et à Cuba. Dans ces deux derniers cas, il sut écarter une solution militaire. Un pacte de neutralité fut signé avec le Laos, et à l'automne 1963, le président autorisa l'ambassadeur Attwood à étudier l'éventualité d'une normalisation des relations avec Cuba et Fidel Castro.

En ce qui concerne le Vietnam, Kennedy souhaitait retirer avant la fin de 1965 l'ensemble des 16 000 «conseillers» dépêchés à la suite d'un compromis politique avec l'armée. Arthur Schlesinger Jr. note à ce propos : *«Ayant vu tomber l'armée française en Indochine en 1951, il n'avait aucune intention de jeter la nôtre dans le même pétrin.»* Et bien qu'il ait permis aux militaires d'accroître le nombre des conseillers au Sud-Vietnam, ses intentions furent toujours très claires à cet égard. *«La dernière chose qu'il souhaitait*, déclare le Général Maxwell Taylor, *était d'envoyer des forces terrestres au Vietnam.»*

Kennedy commença d'appliquer ce plan de retrait six semaines avant sa mort, avec le National Security Action Memorandum 263, qui prévoyait le rapatriement de 1 000 conseillers avant décembre 1963. Cette directive fut classée topsecret, les déclarations officielles se bornant à indiquer que les militaires américains espéraient se retirer prochainement du Vietnam.

L'opération fut annulée comme nous le savons tous, par sa mort. Quatre jours après l'assassinat de Kennedy, Lyndon Johnson signait le National Security Action Memorandum 273, annulant les dispositions du National Security Action Memorandum 263 et renforçant la présence militaire américaine au Vietnam. Prônant l'escalade, il liquida officiellement le plan de retrait de Kennedy le 27 mars 1964.

Moins d'un an plus tard, les premières unités de combat débarquaient au Vietnam.

Je ne prétends pas, ici ou dans *JFK*, que la guerre du Vietnam n'aurait pas eu lieu si Kennedy avait vécu plus longtemps. Mais c'est un fait qu'il avait commencé à se retirer du Vietnam à l'époque où il fut assassiné, et qu'en envoyant des soldats américains se battre au Vietnam, Johnson franchit une ligne que Kennedy avait toujours refusé de franchir durant son mandat.

[«Les convictions intimes de John Kennedy sont transparentes», écrit Oliver Stone, à l'appui de sa thèse selon laquelle JFK aurait été assassiné par des comploteurs de la CIA, du FBI, du Pentagone agissant en accord avec Lyndon Johnson. Le but du complot, toujours selon Oliver Stone, aurait été d'empêcher Kennedy de retirer du Vietnam les seize mille conseillers qui y avaient été envoyés depuis son accession à la Maison Blanche. Force est de constater que l'argument des «convictions intimes transparentes» n'est pas totalement convaincant surtout lorsqu'on prend en compte les actes et les déclarations de John Kennedy. Il fut bien responsable du début de l'engagement militaire américain au Vietnam, même s'il préférait agir grâce aux forces spéciales et aux services de renseignement, plutôt que par l'intermédiaire de l'armée régulière. Et s'il a bien signé le National Security Action Memorandum 263 six semaines avant son assassinat, il donnait quelques jours plus tard le feu vert au renversement du président Diem, un événement peu compatible avec un retrait américain. Pour autant qu'on le sache, enfin, le National security action memorandum 273, signé par Johnson quatre jours après l'assassinat de Dallas, était en préparation dans l'administration américaine, avant le meurtre de JFK, pour tenir compte de la situation créée par l'assassinat de Diem. Pour ce qui est, d'autre part, de l'état d'esprit de Kennedy à l'égard de Fidel Castro, faut-il rappeler qu'on sait aujourd'hui que JFK a cherché à faire assassiner le dirigeant cubain, après l'échec de la tentative de débarquement de la baie des *Cochons*? – J. A.]

□ **18 heures-18 francs.** – Du 19 au 25 février, les séances de cinéma commençant entre 17 heures et 19 heures coûteront 18 francs dans la plupart des salles parisiennes. Organisée par la ville de Paris avec la Fédération nationale des cinémas français et les syndicats d'exploitants parisiens, l'opération 18 heures-18 francs est désormais traditionnelle; 250 000 spectateurs ont profité de cette semaine de promotion en 1991.

EN BREF

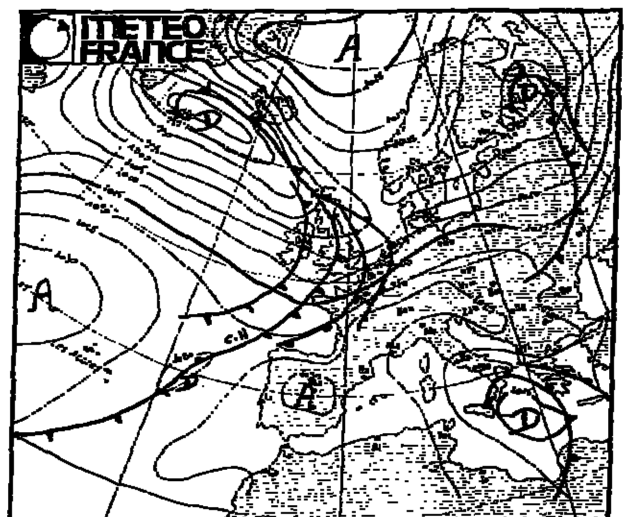
□ **Traverses.** – Des «chantiers-vacances» sont proposés par l'association Traverses. Leur but : restaurer des monuments ou des sites historiques, recréer des sentiers de randonnée, sauvegarder le patrimoine écologique. Renseignements à Traverses, 22 chemin des Oliviers à Toulouse, 31400. Tél. : 61-25-12-26.

□ **28 000 pièces de porcelaine chinoise dispersées à Amsterdam.** – Les 7 et 8 avril, à Amsterdam, 28 000 pièces de porcelaine chinoise de la fin du XVIIe siècle, découvertes en 1989, par un pêcheur, dans une épave au large des côtes vietnamiennes, seront mises aux enchères. Selon les experts de Christie's qui organisent la vente pour le compte du gouvernement vietnamien, le bateau qui transportait la cargaison de porcelaine bleu et blanc se rendait vraisemblablement de Chine à Batavia (l'actuelle Djakarta) lorsqu'il fit naufrage vers 1690 à la suite d'un incendie. Cette cargaison de pots, de jarres, de théières, de vases et de plats, est estimée à 1,5 million de livres (environ 15 millions de francs). – *(AFP.)*

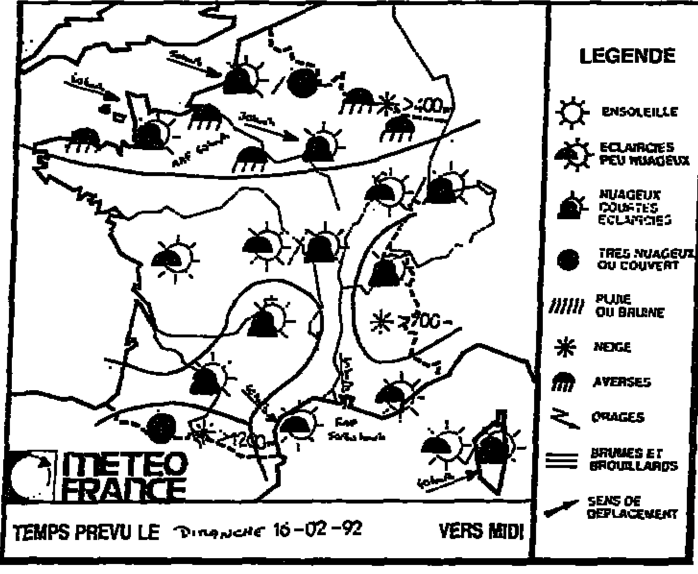
□ **Prix des Vieilles Maisons françaises.** – Un prix de 25 000 francs, parrainé par la firme Euro-développement, sera décerné au printemps par l'association des Vieilles Maisons françaises à *«l'auteur d'un livre (illustré ou non) contribuant à la défense et au rayonnement du patrimoine français»*. Les ouvrages sont à adresser à VMF-Prix littéraire, 93, rue de l'Université, 75007 Paris.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 15 FÉVRIER A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 16 FÉVRIER 1992



Dimanche : averses sur un vaste quart nord-est. Ailleurs, éclaircies. – Le relief restera très chargé malgré de timides éclaircies vers la mi-journée. La limite pluie-neige continuera de s'abaisser. En fin d'après-midi des averses de neige se produiront dès 300 mètres d'altitude sur les Alpes du Nord. Sur les Pyrénées les averses de neige seront plus rares et se produiront en moyenne altitude.

Sur les départements de l'extrême nord, sur le Nord-Est (l'Ile-de-France étant en limite), le ciel sera ou deviendra au cours de la journée très menaçant. Des averses, accompagnées de rafales de vent, se produiront. La pluie se transformera en neige vers 400 mètres.

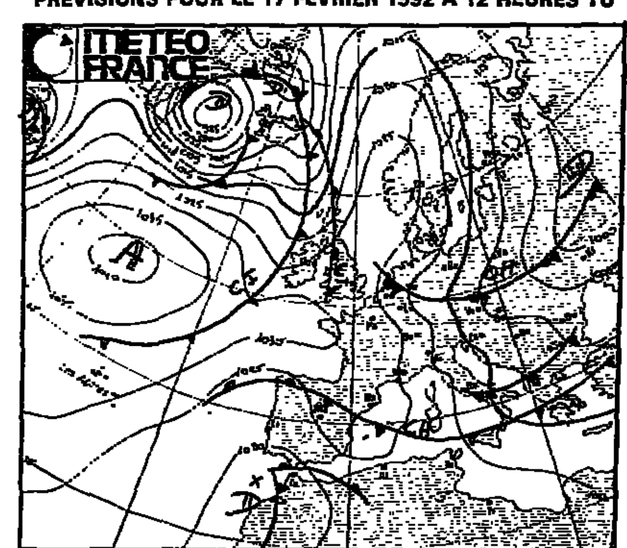
Le nord de la Bretagne, la Basse-Normandie, le Centre, la Bourgogne et le Lyonnais seront touchés dans une moindre mesure par les averses, le soleil fera des apparitions.

Ailleurs, les nuages se dissiperont progressivement et de belles éclaircies se développeront notamment dans le Centre-Ouest. Autour de la Méditerranée, la tramontane et le mistral chasseront les nuages. En Corse le temps sera plus variable.

Les températures minimales seront en nette baisse avec le retour, par endroits, de faibles gelées.

Dans l'après-midi, le thermomètre s'élèvera jusqu'à 7-10 degrés sur la moitié ouest, jusqu'à 4-6 degrés dans le Nord-Est, jusqu'à 12-16 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 17 FÉVRIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 14-2-1992 à 18 heures TU et le 15-2-1992 à 6 heures TU — le 15-2-92

FRANCE

AJACCIO	15	3	D
BIARRITZ	16	7	D
BORDEAUX	14	8	C
BOURGES	10	3	C
BREST	11	9	P
CAEN	11	10	C
CHERBOURG	10	10	C
CLERMONT-FER.	10	6	C
DIJON	9	2	C
GRENOBLE	11	0	P
LILLE	10	3	C
LIMOGES	7	5	P
LYON, BRON	9	1	C
MARSEILLE	12	1	D
NANCY	8	4	P
NANTES	12	10	P
NICE	15	8	D
PARIS-MONTS	10	9	P
PAU	15	5	P
PERPIGNAN	15	3	D
RENNES	12	10	C
ST-ETIENNE	9	2	P
STRASBOURG	9	3	C
TOULOUSE	12	3	N
TOURS	11	8	P
POINTE-A-PITRE	31	23	C

ÉTRANGER

ALGER	18	2	D
AMSTERDAM	9	7	P
ATHÈNES	16	12	C
BANGKOK	33	26	D
BARCELONE	14	3	D
BELGRADE	15	2	N
BERLIN	7	3	C
BRUXELLES	9	7	P
COPENHAGUE	6	3	P
DAKAR	24	18	D
DJERBA	18	11	D
GENEVE	9	-1	D
HONGKONG	15	14	P
ISTANBUL	14	–	N
JÉRUSALEM	11	2	D
LE CAIRE	–	–	–
LISBONNE	15	6	N
LONDRES	10	9	P
LOS ANGELES	16	11	N
LUXEMBOURG	5	4	N
MADRID	13	-2	D
MARRAKECH	24	12	C
MEXICO	–	10	–
MILAN	17	-1	D
MONTRÉAL	-1	-10	D
MOSCOU	2	0	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	20	18	D
NEW-YORK	7	0	D
OSLO	0	-8	D
PALMA-DE-MAJ.	15	-1	D
PÉKIN	10	2	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	16	4	D
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	4	-3	*
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	12	3	D
TUNIS	12	9	A
VARSOVIE	7	2	D
VENISE	–	–	–
VIENNE	10	1	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde L'ÉCONOMIE

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 15 février

TF 1

20.50 **Variétés : Succès fous.**
22.35 **Magazine : Ushuaïa.** Ceylan (2e partie).
23.40 **Magazine : Formule sport.** Football : 29e journée du championnat de France ; Club J.O.
1.05 **Journal et Météo.**

A 2

20.45 **Magazine : La Nuit des héros.** Présenté par Laurent Cabrol.
22.25 **Magazine : Double jeu.**
23.40 **1. 2. 3. Théâtre.**
23.45 **Série : Les Brigades du Tigre.**
0.45 **Journal et Météo.**

FR 3

19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
— *De 20.00 à 21.00 La Sept* —
20.00 **Chronique : Le Dessous des cartes.**
20.05 **Documentaire : Histoire parallèle** (v.o.).
21.00 **Sport : J.O.** Patinage artistique : libre messieurs, à Albertville.

CANAL PLUS

20.35 **Série : Le Gang des tractions.**
22.00 **Les Nuls... l'émission.** Invitée : Marie-Anne Chazel.
22.50 **Flash d'informations.**
22.57 **Le Journal du cinéma.**
23.01 **Cinéma : Rawhead Rex.** □ Film britannique de George Pavlov (1987). Avec David Dukes, Kelly Piper, Niall Toibin.
2.10 **Cinéma : Le Cœur battant.** ■ Film français de Jacques Doniol-Valcroze (1960). Avec Jean-Louis Trintignant, Françoise Brion, Raymond Gérôme.

LA 5

20.45 **Série : Kojak.** *Macabre découverte dans un sac poubelle.*
22.25 **Série : Deux flics à Miami.**
23.20 **Série : Freddy, le cauchemar de vos nuits.**
0.10 **Journal de la nuit.**

M 6

20.30 **Mode 6.** Spécial mode masculine.
20.40 **Téléfilm : La Fleur ensanglantée.** De Jerry Thorpe, avec Kris Kristofferson, Jane Alexander. *Quatre jeunes Hawaiiens en accusation.*
23.50 **Six minutes d'informations.**
0.00 **Surprise-partie.** Saint-Valentin.
1.30 **L'Ile mystérieuse** (rediff.).

LA SEPT

20.05 **Histoire parallèle.**
21.00 **Documentaire : La Disparition d'Ettore Majorana.**
22.30 **Téléfilm : Zweikampf.** De Gert Steinheimer.
0.00 **Mégamix.**

Dimanche 16 février

TF 1

18.05 **Magazine : Téléfoot.** 29e Journée du championnat de France : Metz-Nancy ; Sochaux-Montpellier ; Saint-Etienne-Le Havre.
18.55 **Loto sportif.**
19.05 ► **Magazine : 7 sur 7.** Invité : Charles Pasqua.
20.00 **Journal, Résumé des J.O., Tiercé, Météo et Tapis vert.**
20.50 **Cinéma : Bullitt.** ■ Film américain de Peter Yates (1968).
22.50 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.55 **Cinéma : Les Bidasses en cavale.** □ Film français de Philippe Clair (1975).
0.30 **Magazine : Club J.O.**

A 2

14.50 **Série : Mac Gyver.**
15.45 **Dimanche Martin.**
17.20 **Documentaire : La Saison du calypso.** D'Alain Majani.
17.45 **1. 2. 3. Théâtre** (et à 0.45).
17.50 **Magazine : Stade 2.**
18.50 **Journal des J.O.**
19.30 **Série : Maguy.**
19.59 **Journal, Journal du trot et Météo.**
20.50 **Cinéma : French Connection.** ■ Film américain de William Friedkin (1971).
22.40 **Magazine : Bouillon de culture.**
0.00 **Documentaire : Roule, routier !**

FR 3

13.00 **Sport : J.O.**
16.30 **C'est Lulo !**
18.15 **Magazine : A vos amours.** Invité : Michel Boujenah.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 **Dessin animé : De nouveaux habits pour les contes défaits.**
20.10 **Série : Benny Hill.**
20.45 **Spectacle : Les Grands Cirques du monde d'Amérique du Nord.**
22.05 **Journal et Météo.**
22.25 **Journal des J.O.**
23.00 **Cinéma : L'Etrange M. Victor.** ■■ Film français de Jean Grémillon (1938).
0.35 **Musique : Mélomanuit.**

CANAL PLUS

15.25 **Sport : Handball.** France-URSS, en direct.
17.00 **Les Nuls... l'émission.** Invitée : Marie-Anne Chazel.
17.56 **Le Journal du cinéma.**
18.00 **Cinéma : Génial, mes parents divorcent.** □ Film français de Patrick Braoude (1990).
— *En clair jusqu'à 20.30* —
19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Ça cartoon.**
20.20 **Dis Jérôme... ?**
20.25 **Magazine : L'Equipe du dimanche.**
20.30 **Cinéma : Stanley et Iris.** ■■ Film américain de Martin Ritt (1989).
22.10 **Flash d'informations.**
22.15 **L'Equipe du dimanche.**
0.15 **Documentaire : Nylon Blues.** De Françoise Levie.

LA 5

14.15 **Divertissement : C'est pour rire.**
14.25 **Série : L'Homme de l'Atlantide.**
15.15 **Série : Le Renard.** De Günter Grawert.
16.30 **Série : Soko, brigade des stups.**
17.25 **Série : Lou Grant.**
18.15 **Série : La loi est la loi.**
19.05 **Série : L'Enfer du devoir.**
20.00 **Journal et Météo.**
20.50 **Cinéma : Le Bras de fer.** □ Film américain de Menahem Golan (1987).
22.35 **Magazine : Reporters.**
23.20 **Magazine : Top chrono.**
0.15 **Journal de la nuit.**

M 6

14.45 **Variétés : Multitop.**
16.15 **Jeu : Hit hit hit hourra !**
16.20 **Série : Clair de lune.**
17.15 **Série : Le Saint.**
18.05 **Série : Tonnerre mécanique.**
19.00 **Série : Les Routes du paradis.**
19.54 **Six minutes d'informations.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.30 **Magazine : Sport 6.**
20.40 **Téléfilm : Hitler doit mourir.**
22.20 **Magazine : Culture pub.**
22.50 **Cinéma : L'Alcôve.** □ Film italien de Joe d'Amato (1985).
0.20 **Six minutes d'informations.**

LA SEPT

19.00 **Documentaire : La Troisième Dimension.**
20.00 **Jean Painlevé au fil de ses films.**
20.30 **Cinéma : Woyzeck.** ■■ Film allemand de Werner Herzog (1979).
21.50 **Le Dessous des cartes.**
21.55 **Cinéma : La Bande des quatre.** ■■ Film français de Jacques Rivette (1988).

CARNET DU Monde

Naissances

– Catherine et André SAINT-MLEUX
sont heureux de faire part de la naissance de

Arthur,

le 30 janvier 1992.

27, rue de la Pompe,
75116 Paris.

Décès

– Mme Sarita Battegay,
son épouse,
Claude et Madeleine Battegay,
ses parents,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

François BATTEGAY,

survenu brutalement au Chili, le 8 février 1992.

Les obsèques auront lieu le lundi 17 février, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse.

Réunion entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, rue Norvins,
75018 Paris.

– Le président du conseil d'administration,
Le directeur général
Et le président de la commission médicale d'établissement de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris,
Le directeur
Et le président du comité consultatif médical du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 7 février 1992, du

professeur Guy CHOMETTE,
professeur des universités,
praticien hospitalier,
chef de service au groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière.

Les obsèques ont eu lieu le 11 février 1992.

« Parce que c'est en se donnant qu'on reçoit, en s'oubliant soi-même qu'on se trouve soi-même... »
Saint François d'Assise.

Le Seigneur a accueilli

Eric CHOQUET,

décédé le 11 février 1992, dans sa quarante-deuxième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 14 février, en l'église Saint-Martin d'Amiens.

De la part de
Anne-Marie Choquet,
née Hervet,
son épouse,
Aurélie, Juliette et Maxime,
ses enfants,
Mme Philippe Choquet,
sa maman,
Brigitte Breton,
Marie-Christine et Benoit Choquet,
ses frère et sœurs,
La famille Hervet,
Et ses nombreux amis.

– Nous avons appris le décès de

Fernand KOLLHOFF

[Né le 29 novembre 1929, Fernand Kollhoff avait commencé sa carrière comme apprenti imprimeur en décembre 1944. Il était entré au *Monde*, en 1967, en qualité de rotativiste après avoir exercé pendant dix ans ce même métier aux Imprimeries Lamartine. De 1973 à 1984, date de son départ en préretraite, il fut chef rotativiste à l'imprimerie de la rue des Italiens. Il avait aussi, de 1947 à 1957, occupé ses loisirs en tant que demi de mêlée dans l'équipe de rugby du Red-Star de Saint-Ouen.

Tous, dans l'entreprise, se souviennent de sa compétence, de sa générosité et de sa bonne humeur quelles que soient les circonstances. *Le Monde* présente ses condoléances attristées à sa famille et particulièrement à son fils Claude, électricien à l'imprimerie d'Ivry.]

Condoléances

– Les associés d'Ernst & Young partagent la douleur de la famille à la suite du décès de

François ISAUTIER.

Ils présentent à son épouse, à ses enfants et à sa famille leurs plus sincères condoléances.

Communications diverses

– **Le mardi 18 février, à 20 h 30, au CBL, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris. « L'affaire Touvier »,** avec Jean-Pierre Azema, historien, membre de la commission instituée par le cardinal de Courtray et A. Rayski, historien.

Soutenances de thèses

– Mme Christine Pâris-Montech soutiendra sa thèse de doctorat : « L'imaginaire de Camilo Pessanha : résonances fin de siècle et hantises individuelles », le lundi 24 février 1992, à 13 h 30, à l'université de Toulouse-Le-Mirail, salle du Château.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	96 F
Abonnés et actionnaires	85 F
Communicat. diverses	100 F
Thèses étudiants	55 F

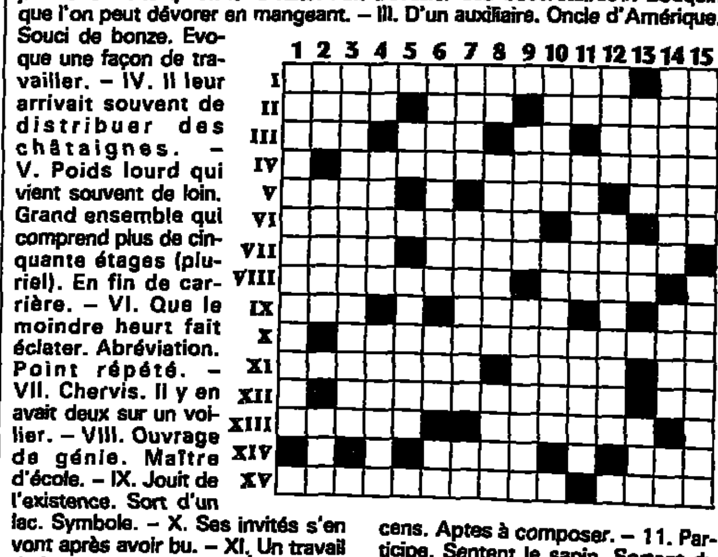
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5717

HORIZONTALEMENT

I. Elle n'avait pas l'esprit de famille. En apprentissage. – II. Ne rendra jamais la visite qu'on lui a faite. Fait travailler des « secrétaires ». Bouquin que l'on peut dévorer en mangeant. – III. D'un auxiliaire. Oncle d'Amérique. Souci de bonze. Evoque une façon de travailler. – IV. Il leur arrivait souvent de distribuer des châtaignes. – V. Poids lourd qui vient souvent de loin. Grand ensemble qui comprend plus de cinquante étages (pluriel). En fin de carrière. – VI. Que le moindre heurt fait éclater. Abréviation. Point répété. – VII. Chervis. Il y en avait deux sur un voilier. – VIII. Ouvrage de génie. Maître d'école. – IX. Jouit de l'existence. Sort d'un lac. Symbole. – X. Ses invités s'en vont après avoir bu. – XI. Un travail de bureau la met à plat. Également. Cuvette remplie d'eau. – XII. Filets d'eau douce. En pantalon. – XIII. Enveloppent des « jambonneaux ». Petits airs de courte durée. – XIV. Recevait des petits... « fichus ». Unité. – XV. Artiste papillaire. N'est pas seule pour faire une commission.



VERTICALEMENT

1. Rend un avocat marron. – 2. Leur flotte est un peu importante, sauf exception. Elles sont charmantes, ils sont déplaisants. Quitte son château pour aller à la ville. – 3. Suppriment le jus. – 4. Quand on l'est, c'est pour la vie ! Petite ouverture d'un bidet. Font courir des « ragots ». – 5. Partie d'une escorte. Interdit de priser. – 6. Évoque l'apparition de nombreuses clochettes dans les pâturages. Ils rutilent. Quelqu'un. – 7. Utilisa éventuellement un riflard. Qui ont quitté leur berceau. Militaire. – 8. Chiffres romains. Corps de garde. Ne sait pas ce qu'il gagne. – 9. Réformateur français. Spécialiste. – 10. Renferme de l'encens. Aptes à composer. – 11. Participe. Sentent le sapin. Sortent du violon. – 12. N'est pas toujours propre dans une jolie figure. Des personnes gênées attendent ses avances. – 13. Effectue une simple opération au cours d'une consultation. Préposition. Marin, il se lave avant d'aller en ville. – 14. Le « lavabo » en fait partie. Une femme lui fit perdre quelques plis. Son courant n'est pas toujours continu. – 15. Il prit la tête et fut vainqueur. Salles bien « éclairées ».

Solution du problème n° 5716

Horizontalement

I. Terrifier. – II. Oiseuse. – III. Aimé. Ulm. – IV. Suitée. – V. Nets. Râ. – VI. Agée. Étal. – VII. Roc. Ali. – VIII. Kief. Dé. – IX. Se. Merlan. – X. Usa. Ou. – XI. Rhum. Cens.

Verticalement

1. Traînards. – 2. Ego. Euh ! – 3. Romsteck. Su. – 4. Rieuse. Imam. – 5. Is. Rée. – 6. Feutré. Froc. – 7. Iule. Ta. Lue. – 8. Esméralda. – 9. Ré. Aliénés.

GUY BROUTY

ÉCONOMIE

BILLET

La France et la balance

Les comptes extérieurs de la France se sont nettement améliorés en 1991. Le déficit de la balance des paiements courants est revenu de plus de 50 milliards de francs à 33,4 milliards de francs en un an. Amélioration que le gouvernement a immédiatement montée en épingle.

Et il est vrai que ce déficit, s'il traduit encore une capacité d'épargne nationale insuffisante, ne représente que 0,5 % de la richesse nationale, soit beaucoup moins qu'en Allemagne (1,1 % du produit intérieur brut) où la réunification a fait fondre en un temps record des excédents considérables.

Une balance des paiements reflète les forces et les faiblesses d'un pays. Depuis quelques années, les industriels français investissent énormément à l'étranger : c'est un signe de dynamisme. Malheureusement les chefs d'entreprise étrangers ne nous rendent pas suffisamment la pareille. La vérité est que la France n'attire pas assez d'usines américaines et japonaises. C'est une faiblesse. En 1990, ce sont presque 150 milliards de francs qui sont sortis de nos frontières sous forme d'investissements directs (actions), alors qu'à peine 50 milliards y entraient. Déficit très important que la France compense en plaçant d'énormes quantités de valeurs mobilières (des obligations d'Etat surtout) auprès des épargnants étrangers, et bien sûr d'abord auprès des Japonais. Nous avons fait entrer par ce moyen 156 milliards de francs de capitaux en 1990, ce qui a effacé – et au-delà – le déficit des investissements directs.

L'ennui de tels rééquilibrages est qu'ils coûtent très cher. La note à payer sur les revenus du capital s'alourdit rapidement : 17 milliards de francs en 1990, plus de 20 milliards en 1991. Il faut aussi conserver la confiance des épargnants étrangers et pour cela leur offrir des taux élevés en même temps qu'une politique économique inspirant totalement confiance. L'arrivée de Mme Cresson à Matignon, le fait que les taux longs français sont maintenant à peine supérieurs aux taux allemands (0,6 point) ont considérablement freiné l'année dernière les achats d'obligations françaises par les étrangers : 140 milliards de francs environ au lieu de 200 milliards. Les entrées nettes de capitaux au titre des investissements de portefeuilles ont du coup été ramenées de 156 milliards à 70 milliards environ. Inquiétante fragilité.

Dans une Europe dont les comptes extérieurs sont devenus médiocres, l'amélioration de nos paiements courants fait de la France le moins mauvais élève de la classe. Sans plus.

ALAIN VERNHOLES

Pour cause de « fin de chantier »

Une société d'Euro Disney a procédé à des licenciements économiques

Comme prévu, le parc Euro Disney, à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), ouvrira ses portes dimanche 12 avril. Face au public s'engagera alors la phase décisive d'un gigantesque pari mené, tambour battant, à coups de milliards de francs. Mais, pour certains salariés du géant américain, cette future inauguration sonne le glas de tous leurs espoirs. Les attractions achevées, la SARL Euro Disneyland Imagineering vient de les licencier. Un contrat moral a été rompu.

« Quand on m'a embauché, il y a trois ans, on m'avait promis du travail jusqu'en 2017. » Quelques jours après avoir reçu son dernier salaire d'activité, cet architecte ne comprend toujours pas ce qui lui arrive. Il vient d'être licencié, comme seize autres de ses collègues, tous cadres, de la SARL Euro Disneyland Imagineering (IDLI), *« pour raison économique ». « Nous devions enchaîner sur « second gate », le deuxième parc Disney MGM Studios Europe, et on nous avait dit que, chaque année, il faudrait renouveler 30 % des attractions*... se rappelle-t-il. *Mais il est vrai que, depuis quelque temps, aucune date n'était fixée pour la fin de ce nouveau projet, primitivement annoncée pour 1996. »*

Perte de statut

Officiellement, les raisons invoquées par Euro Disney, y compris lors du comité d'entreprise de sa filiale, le 20 décembre, ne souffrent pas la contestation. Les suppressions de postes *« sont liées à la fin du projet »* et *« le plan de charge (...) ne peut assurer le maintien des effectifs actuels »*. Se situant en amont, puisqu'elle a pour objet la construction et la conception des attractions, la société IDLI est forcément tributaire de l'état d'achèvement du parc de loisirs. Ses scénographes, ses décorateurs et ses architectes, tous créateurs, ne pouvaient prétendre rester les bras croisés dans l'attente d'un autre chantier. Or, pour *« la phase II »*, les négociations avec les pouvoirs publics ne sont pas terminées et, si la direction maintient publiquement son objectif, il ne fait pas de doute que le programme initial a subi un décalage. *« On ne pouvait pas les maintenir en contrat à durée déterminée pendant dix-huit mois, d'autant qu'ils avaient tous un contrat à durée indéterminée*, explique textuellement la direction de la communication, *mais il est possible qu'on fasse de nouveau appel à eux »*.

En fait, de propos en sous-entendus, il semble bien que ce licenciement collectif, qui concernait à l'origine 42 salariés dont *« 22 non cadres »* (25 ont été finalement reclassés), dissimule, de part et d'autre, une série de griefs réciproques, alimentés par des différences de culture ou de comportement *« managerial »*. Là où Disney voit le respect absolu de ses *« standards »*, de son *« look »*, et son souci d'appliquer la législation française, les licenciés détectent *« double langage »*, *« apparences trompeuses »* et volonté d'imposer à tout prix les normes américaines. Un vrai divorce, né d'incompréhensions, qui se termine par la rupture d'un contrat moral.

Tout commence par des détails. IDLI, comme son équivalent américain où travaillait Walt Disney lui-même – qui portait la moustache, aujourd'hui partout proscrite – est une société à part dans la galaxie. Au nom du talent, on n'y est pas obligé d'appliquer le *« code des apparences »* qui régit le reste du personnel. Mais il était écrit, dans certains contrats de travail, que le transfert dans une autre société s'accompagnerait de *« l'acceptation des règles internes de fonctionnement »*, et notamment des normes de présentation. Il était précisé que la non-acceptation entraînerait la rupture du contrat de travail parce que l'adhésion à ces principes est considérée comme un élément substantiel, *« indispensable »* à une mutation.

Quand la menace de licenciement se précise, on proposera aux salariés un reclassement au sein d'Euro Disney SCA. Mais le document de *« recasting »* précise, dans son quatrième paragraphe, que *« votre transfert peut modifier votre statut, votre salaire et ses accessoires »*. Pour cette raison, la plupart des cadres préféreront quitter l'entreprise, tandis que les autres retrouveront un emploi à un salaire égal ou supérieur. *« On peut garder son statut de cadre, mais le changement de poste peut occasionner une descente dans la grille et le salaire peut diminuer »*, confirme d'ailleurs la direction.

Entre-temps, à la suite de plusieurs confusions, et de rumeurs, aussi invérifiables les unes que les autres, qui bruissent fatalement dans une aussi gigantesque entreprise, le climat s'était progressivement détérioré. En septembre, par exemple, un haut responsable déclare à propos du deuxième parc : *« Nous allons tirer les leçons des erreurs commises ici ; nous ferons faire toutes les études aux Etats-Unis. »* Aujourd'hui, on assure que la critique visait les *« sociétés d'études extérieures »* mais les créateurs d'IDLI sont persuadés qu'ils étaient mis en cause.

Blanche-Neige non conforme

Au quotidien, des frictions étaient apparues quand les spécialistes français faisaient observer que telle ou telle technique, ou que tel matériau, n'étaient pas conformes aux normes ou aux règles françaises. *« Nous étions devenus des empêcheurs de tourner en rond »*, prétendent des licenciés, qui contestent que *« les standards Disney »* puissent être au-dessus des lois.

Récemment, un fait leur a pourtant donné partiellement raison. Lors d'une visite, la commission de sécurité, composée de pompiers et du bureau Veritas, a estimé que Blanche-Neige... ne répondait pas aux règles de sécurité. *« Nous avons tenu compte de ces observations et tout est rentré dans l'ordre »*, affirme-t-on chez Euro Disney.

ALAIN LEBAUBE

□ **Précision.** – A la suite de notre article paru dans le 13 février sur l'accord conclu par Euro Disney avec ses sous-traitants, la société Eremco construction SA précise qu'elle est *« une personne morale juridiquement et économiquement distincte de la société Gabo construction SA »* et que sa *« situation financière est parfaitement saine et ne saurait la conduire au dépôt de bilan malgré les difficultés rencontrées dans le cadre du marché en groupement sur le chantier Euro Disney »*.

La fusion de COMIPAR et de Pallas Holdings

Le second retour de M. Gérard Eskénazi

La fusion de la Compagnie industrielle de Paris (COMIPAR), créée par M. Gérard Eskénazi, et de Pallas Holdings, créée par M. Pierre Moussa, est plus que l'absorption d'un organisme financier par un autre. C'est la suite d'une longue histoire entre deux amis de longue date, tous deux anciens de Paribas, le second passant la main au premier.

En annonçant, à la veille du week-end, la fusion de sa Compagnie industrielle de Paris (COMIPAR) et de Pallas Holdings, structure créée et présidée par M. Pierre Moussa, M. Gérard Eskénazi effectue, à soixante ans, son second retour sur la scène financière. Le premier avait eu lieu au début de 1982 lorsque M. Eskénazi, directeur général du groupe Paribas nouvellement nationalisé, quitta ses fonctions après la démission du PDG, M. Moussa, pour développer la société helvétique Pargesa. Cette dernière, avec l'aide et les capitaux du belge Albert Frère et du canadien Paul Desmarais, acquit, outre le contrôle de Paribas-Suisse, celui du Groupe Bruxelles-Lambert (GBL),qui, un moment, pesa 4 milliards de dollars.

En septembre 1990, à la suite d'un conflit avec MM. Frère et Desmarais qui avait éclaté sept mois plus tôt, M. Eskénazi dut quitter sa fonction de président de Pargesa et de vice-président administrateur délégué de GBL. Le second retour s'amorça en janvier 1991, lorsque M. Eskénazi, riche de ses relations, de ses amitiés et de son expérience, créa la COMIPAR, au capital de 2 milliards de francs, en association avec la puissante Société de banque suisse (SBS), actionnaire à 20 %, et des partenaires comme Schneider, Elf-Aquitaine, AGF, GAN, le groupe Pinault et Racamier (ORCOFI) .

Après des acquisitions dans l'agroalimentaire, 40 % de Midial (fruits confits) et 20 % de Marie-Brizard, COMIPAR, en septembre dernier, annonça un projet simple de coopération étroite et d'association avec le groupe Pallas, que M. Moussa avait patiemment édifié depuis 1983 avec de grands partenaires internationaux. COMIPAR devait acquérir 25 % de Pallas Holdings, dont la filiale, la Banque Pallas-France (ex-BPGF), était appelée à fusionner avec la Banque Stern, filiale de la SBS, cette dernière devenant actionnaire à 35 % du nouvel établissement présidé par M. Jacques-Henri David, ancien numéro deux de Saint-Gobain.

Aujourd'hui, on va beaucoup plus loin, car COMIPAR fusionne carrément avec Pallas Holdings pour prendre le nom de Compagnie industrielle Pallas, sous l'égide de M. Eskénazi. Par ailleurs, COMIPAR rachète à la SBS la Banque Stern et à Schneider la petite Banque Morhange pour les fusionner avec la Banque-Pallas France, devenue Banque Pallas Stern, avec 1 milliard de francs propres. Enfin, COMIPAR détiendra 20 % dans Pallas Invest, société sœur de Pallas Holdings, créée en 1989 pour développer et gérer des participations internationales, dont M. Moussa présidera le comité stratégique, comme celui de la Compagnie industrielle Pallas.

Des conditions un peu délicates

En clair, cela veut dire que M. Pierre Moussa, âgé de soixante-dix ans, passe la main à son vieil ami Gérard Eskénazi, dans des conditions, il est vrai, un peu délicates : en effet, la Banque Pallas-France est très engagée dans l'immobilier avec 7 milliards de francs de crédits accordés à des promoteurs et à des marchands de biens pour des programmes certes très bien situés mais qui souffrent actuellement d'une forte décote par suite de la crise. Ses engagements étant disproportionnés par rapport à ses fonds propres, la Banque a déjà fait appel à la BRED pour porter la moitié du fardeau, mais c'est insuffisant, et avant de passer dans le giron de la COMIPAR, elle a dû provisionner lourdement (plusieurs centaines de millions) ses crédits immobiliers après audits. Cette opération de consolidation, conséquence de la spéculation des années 1988-1990 et de la chute des prix des locaux, en annonce d'autres qui permettront d'éviter de graves défaillances mais seront douloureuses.

Quant à l'état-major de la Banque Pallas-France, présidé par M. Gilles Brac de la Perrière, chacun y faisait un peu ce qu'il voulait, notamment M. Peter Castenfelt, intime collaborateur de M. Moussa, responsable de diversifications coûteuses, notamment dans l'intermédiation financière. Après le départ de M. Castenfelt pour Pallas Investment, M. Jacques-Henri David sera PDG avec, comme vice-président et membre actif de l'état-major, M. de la Perrière.

Certes, une grande complémentarité existe entre les deux groupes, Pallas disposant des équipes et COMIPAR des capitaux. Mais le prix accepté par COMIPAR a dû être sensiblement abaissé, au grand mécontentement des actionnaires de Pallas. Quant au nouvel ensemble, riche d'importantes liquidités (3 milliards de francs) avec le même actionnariat que la COMIPAR, il se tient prêt à investir en France et à l'étranger, dans l'optique de partenariat stable à long terme qu'affectionne M. Eskénazi.

FRANÇOIS RENARD

A Cherbourg, plus de la moitié des dockers négocient en dehors de la CGT

CHERBOURG

de notre correspondant

Trente-cinq des quarante-neuf dockers inscrits au bureau de la main-d'œuvre portuaire de Cherbourg ont déjà signé le protocole concocté par les manutentionnaires avec l'aide des services de l'Etat, estimait-on dans la ville quelques heures avant que n'expire le délai fixé par le gouvernement pour l'ouverture de négociations. Certains acceptent la mensualisation, d'autres une préretraite ou une prime de départ contre l'engagement de quitter la profession.

Les appels à la grève n'ont jamais totalement interrompu les mouvements dans le port de la Manche. Face à un syndicat qui ne trouve plus à mobiliser qu'un homme sur cinq, l'union sacrée mise en place autour du sous-préfet de Cherbourg par les représentants de la manutention de la chambre de commerce et d'industrie a conscience d'avoir réussi l'essentiel.

R. M.

ÉTRANGER

Une étude de l'OCDE

Le Portugal doit maîtriser son inflation pour devenir un partenaire à part entière

L'économie du Portugal est restée en état de surchauffe durant l'année dernière et l'inflation a dépassé les prévisions, écrit l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans une étude rendue publique vendredi 14 février. *« Une action décisive* [pour maîtriser l'inflation] *est indispensable afin que le Portugal soit en mesure de répondre aux exigences futures de l'union économique et monétaire européenne »*, souligne l'OCDE, qui indique que la hausse des prix a atteint 11,4 % en 1991 et pourrait encore dépasser 10,5 % cette année.

Le déficit public a continué de se creuser, les dépenses courantes progressant extrêmement rapidement (+ 20 %). De même la croissance de la masse monétaire a-t-elle été excessive, alimentée par les entrées de capitaux. La production s'est ralentie, mais la demande intérieure a continué de croître à des taux excessifs, alimentée par une vive expansion de la consommation privée, tandis que la croissance des exportations de marchandises s'interrompait, note l'OCDE, qui s'inquiète de la modification de la demande intérieure *« au profit de la consommation courante et au détriment des investissements créateurs d'offre »*.

Loin de se réduire, la demande de main-d'œuvre s'est accentuée et l'emploi a fortement augmenté, de sorte que le taux de chômage est tombé à moins de 4 %, chiffre le plus bas de la zone OCDE. *« En conséquence la progression des salaires réels s'est vivement accélérée pour dépasser 5 % l'an. »*

Si l'organisation du château de la Muette souligne les dangers qui menacent l'économie portugaise, elle n'en met pas moins en valeur tout ce que l'adhésion à la CEE a apporté au pays : *« Elle a permis au Portugal de bénéficier d'un large éventail de programmes communautaires (...) La Communauté a dispensé des aides généreuses pour permettre au Portugal de surmonter les carences anciennes de son infrastructure et d'améliorer son stock de capital physique et humain (...) Tout aussi important est le fait que l'adhésion à la CEE a modifié l'appréciation des investisseurs étrangers à l'égard des perspectives du Portugal, ce qui s'est traduit par des entrées massives de capitaux à long terme. L'investissement direct de l'étranger a très probablement permis de restructurer et moderniser la capacité d'offre, de renforcer la compétitivité extérieure et de compléter les compétences locales en matière de gestion »* (1).

L'OCDE conseille aux pouvoirs publics de mettre en œuvre de nouvelles réformes structurelles pour renforcer la flexibilité de l'économie. *« Il serait utile d'assouplir les dernières restrictions en matière de licenciement, et l'on devrait s'efforcer d'accroître la mobilité régionale et sectorielle. »* En outre, *« il conviendrait d'accorder une plus grande attention à l'utilisation qui est faite des fonds structurels communautaires »*. L'OCDE conclut en rappelant que les pouvoirs publics ont décidé d'accélérer le rythme des privatisations afin de réduire les subventions d'Etat et de stimuler la concurrence.

(1) Le taux de croissance en volume du PIB (produit intérieur brut) a été de 3,9 % en 1988, de 5,4 % en 1989, de 4,2 % en 1990 et de 2,7 % en 1991.

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

• **Prix de gros : – 0,3 % en janvier.** – Les prix de gros aux Etats-Unis, censés préfigurer l'évolution des prix de détail, ont reculé de 0,3 % en janvier, soit la plus forte baisse en dix mois. En décembre, les prix de gros avaient baissé de 0,1 %, au lieu des 0,2 % précédemment annoncés. La baisse des prix de gros est nettement plus forte que prévu pour janvier, puisque les experts tablaient sur une baisse de 0,1 %. Cette nouvelle statistique confirme que les pressions inflationnistes sont bien maîtrisées, conduisant certains analystes à envisager une baisse des taux d'intérêt américains.

• **Production industrielle : – 0,9 % en janvier.** – La production industrielle américaine a reculé de 0,9 % en janvier, enregistrant ainsi sa troisième baisse mensuelle consécutive et sa plus forte diminution depuis près d'un an (– 0,9 % en février 1991). La production industrielle avait diminué de 0,4 % en décembre et de 0,3 % en novembre 1991. Le recul de janvier confirme l'affaiblissement de l'activité dans l'industrie, secteur qui avait été à l'origine de la légère reprise de la croissance américaine l'été dernier.

GRANDE-BRETAGNE

• **Prix de détail : – 0,1 % en janvier.** – L'inflation a reculé beaucoup plus que prévu en janvier en Grande-Bretagne (– 0,1 %), après deux mois de hausses consécutives, mais de nouvelles baisses de la production industrielle annoncées le 14 février ont renforcé le pessimisme sur les chances de reprise rapide de l'économie. Le recul des prix en janvier est dû à la baisse des prix pétroliers et surtout aux soldes agressifs pratiqués par la plupart des commerçants au cours du mois, notamment dans le secteur de l'habillement, où les prix ont baissé de 5,1 % par rapport à décembre.

COMMUNICATION

Grâce au décret en préparation

Radio-France devrait se voir accorder un droit limité à la publicité de marques

M. Georges Kiejman, ministre de la communication, persiste et signe : malgré l'opposition du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Radio-France devrait se voir accorder prochainement, par décret, le droit d'ouvrir son antenne à la publicité de marques. Invité vendredi soir de l'émission « Objections » sur France-Inter, M. Kiejman a précisé que la publicité de marques sur Radio-France sera limitée à certains secteurs économiques comme la finance (banques et assurances), les transports (automobile exclue) et les télécommunications. Pour tenter de désamorcer la colère des radios privées – et notamment de Radio-Monte-Carlo, Europe 1 et RTL, qui craignent une diminution de leurs ressources, – M. Kiejman a précisé que ce droit à la publicité de marques, initialement instauré à trente minutes par jour, a été ramené à vingt minutes par jour. En outre, les antennes locales de Radio-France seront exclues de l'autorisation.

Selon la Caisse nationale d'assurance-maladie

Les accidents du travail ont augmenté de 2,9 % en 1990

Le nombre des accidents du travail a encore augmenté en 1990, selon les chiffres provisoires de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), communiqués au Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels qui se réunissait vendredi 14 février.

Les statistiques portent sur 759 354 accidents du travail et maladies professionnelles ayant entraîné des arrêts de travail, ainsi que sur 1 244 accidents mortels. La hausse a été de 2,9 % pour les accidents et maladies, et de 2,3 % pour les décès, alors que l'emploi a progressé de 1,7 % en 1990. Les seuls accidents graves, au nombre de 65 931, sont en augmentation de 1,4 %, après une baisse en 1988 et 1989.

Pour des effectifs salariés – qui se sont accrus de 6,4 % pendant la période 1987-1990 – le nombre d'accidents avec arrêt de travail a augmenté de 14,6 %, celui des accidents graves de 2,8 %, et les décès de 23 %, par rapport à la période précédente (1982-1987).

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 10 AU 14 FÉVRIER 1992

PARIS

Loin des sommets

INDICE CAC 40

+0,2 %

Si, la semaine dernière, la place parisienne n'a pas brillé de tous ses feux – loin s'en faut, – la période qui vient de s'écouler n'a guère été plus brillante. Le bilan global reste malgré tout positif et il le doit en partie à la séance du jeudi 13 février où les gains de l'indice ont avoisiné 1 %. Mis à part ce sursaut, la semaine fut morose et l'on a frisé l'ennui à plusieurs reprises. La timide hausse de lundi (0,21 %) fut immédiatement contre-balancée par deux petites baisses les jours suivants (– 0,08 % et – 0,13 %) qui remirent les compteurs strictement à zéro. Le nouveau record de Wall Street mercredi en clôture stimula le marché dès le lendemain (0,8 %).

A contrario, le repli de la Bourse de New-York, et la chute de Tokyo – toujours empêtrée dans ses scandales politico-financiers – vendredi matin tirèrent de nouveau le marché vers le bas (– 0,61 %) tant et si bien que les valeurs françaises, au terme des cinq séances, gagnaient péniblement d'une semaine sur l'autre 3,5 points, soit 0,2 % à 1 865,11 points. A la fois loin des sommets atteints, au cours de l'année 1990 et plus très loin du dernier record de l'année (1 890,60 points le 28 janvier dernier). Si l'on avait guetté au cours des quinze derniers jours nos voisins d'outre-Rhin, les regards se sont orientés cette semaine au-delà de l'Atlantique.

La reprise y sera-t-elle au rendez-vous ? D'un jour sur l'autre, les nouvelles venant des Etats-Unis, qu'elles concernent les opérations trimestrielles de refinancement du Trésor, la production industrielle, les prix de gros ou les prix de détail, plaident à la fois pour la reprise et son contraire. Et les analystes, d'un jour sur l'autre, au fil des événements ou des déclarations, voient ou ne voient pas poindre les signes patents d'un retour à la croissance.

Les déclarations, pour ne reprendre que celles de M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, mardi 11 février, laissent entrevoir que la Fed reste prête à baisser ses taux, si toutefois le besoin s'en faisait sentir, mais que les derniers efforts consentis à la fin de l'année dernière devraient être suffisants pour aboutir à des résultats d'ici peu.

Côté indicateurs, la progression des ventes de détail et la baisse des demandes d'allocation chômage pour la semaine arrêtée le 1er février ont paradoxalement été plutôt mal reçues puisque ces « bonnes nouvelles » diffèrent dans l'immédiat un assouplissement du crédit !

En revanche, la baisse des prix de gros annoncée vendredi 14 février tendrait à démontrer que l'inflation est maîtrisée, une détente du loyer de l'argent deviendrait donc envisageable ! Le recul de la production industrielle (– 0,9 %) pour le mois de février confirme l'affaiblissement de l'activité industrielle et c'est précisément l'industrie qui avait suscité la légère reprise de l'été dernier... Dernier facteur à ne pas négliger, les prochaines échéances éléctorales américaines et la candidature cette fois annoncée de M. George Bush...

Aux valeurs, Perrier est encore resté l'une des vedettes de la semaine. A la différence de la précédente, il ne joua pas les utilités puisque son retour à la cotation, ainsi que celui d'Exor, s'est effectué dès le lundi 10 février. La reprise des cotations, suspendues depuis le 17 janvier dernier, s'est effectuée à des cours nettement supérieurs aux prix proposés par les offres publiques d'achat (OPA) en cours, qui étaient respectivement de 1 475 F pour Perrier et de 1 320 F pour Exor. Au final, il s'est négocié cette semaine près de 585 000 titres Perrier, dont 130 000 titres pour l'Arab Banking corp. dont le siège est situé à Bahreïn. Ces titres (représentant 1,4 % du capital) pourraient être achetés, selon les milieux boursiers, pour l'un des deux belligérants, Exor, Société générale et Saint Louis ou le tandem Nestlé-Indosuez.

L'Air liquide aura également été l'une des valeurs les plus travaillées avec près de 600 000 titres négociés d'un vendredi sur l'autre. Selon un porte-parole de la société interrogé par l'agence Reuter, L'Air liquide cherche à placer 7 % à 8 % de son capital entre les mains d'investisseurs internationaux. Cette fraction du capital s'ajoutera aux 2 % récemment acquis par le fonds de retraite écossais Scottish Widows et la banque d'affaires britannique Schroeder.

Notons encore, pour cette semaine, la division du nominal de Total par quatre (lundi). Enfin pour finir, Europerformance, dans son commentaire sur l'encours et les souscriptions de Sicav pour le mois de janvier, révèle que pou la période écoulée les rachats l'ont emporté sur les souscriptions en ce qui concerne les Sicav actions et diversifiées à hauteur de 4,1 milliards de francs. Les liquidités retirées s'investissent, selon les professionnels, dans les Sicav monétaires et les produits à taux garanti. A propos de ces OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières) assortis d'une garantie de rémunération, leur succès croissant a amené la Commission des opérations de Bourse (COB) à faire quelques observations à destination des promoteurs dans le souci de mieux informer le public.

Dorénavant les documents financiers émis par les gestionnaires devront *« systématiquement mentionner le taux de rendement actuariel annuel brut garanti »* afin que l'épargnant puisse effectuer une comparaison objective entre les différents produits. Ce n'est pas la première fois que la COB s'intéresse à ce type de produit. Dans son rapport annuel pour 1990, l'organisme de contrôle précisait déjà que *« la nature de l'engagement devait être clairement définie et être formalisée, lors de la souscription, dans un document contractuel liant le porteur de parts à l'établissement »*. De plus, l'établissement garant doit présenter une surface financière suffisante, propre à garantir ses engagements vis-à-vis des porteurs de parts. Si le consumérisme commence à s'attaquer à la Bourse...

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	14-2-92	Diff.
AGF	510	+ 16,20
AXA (ex-Cie Midi)	890	– 12
Bail Equipement	116,10	+ 0,10
Bancaire (Cie)	497,20	+ 4,20
Cetelem	724	– 10
CCF	191	+ 7,40
CFF	949	+ 31
CFI	305	– 1
Chargeurs	1 148	+ 88
C. Local de France	224,50	+ 4
CPR	249	– 11
Eurafrance	1 450	– 30
GAN	1 884	+ 34
Locindus	700	– 4
Paribas	377	+ 0,80
Schneider	641	+ 24
Société générale	505	– 8
Sovac	803	+ 10
Suez (Cie fin.)	314,50	+ 0,50
UAP	539	+ 3

Alimentation

	14-2-92	Diff.
Béghin-Say	589	+ 9
Bongrain	2 900	+ 80
BSN	1 085	+ 7
Carrefour	2 417	+ 64
Casino, G., Per.	157,10	+ 9,70
Guyenne-Gasc.	1 504	+ 19
LVMH	4 394	+ 39
Olipar	166,50	– 0,40
Pernod-Ricard	1 455	– 14
Promodès	2 975	– 25
Saint-Louis	1 280	– 35
Source Perrier	1 572	inch.
Nestlé	35 670	+ 320

Filatures, textiles magasins

	14-2-92	Diff.
Agache (Fin.)	980	+ 36
BHV	655	inch.
Damart	2 550	– 50
DMC	279,20	– 11,80
Gal. Lafayette	1 500	inch.
Nouv. Galeries	455	– 0,50
Printemps	875	– 27
La Redoute	5 230	+ 50
SCOA	19,50	– 0,95

Pétroles

	14-92	Diff.
BP-France	122,70	– 0,30
ELF-Aquitaine	359,40	– 1,30
Esso	658	+ 13
Primagaz	690	+ 41
Sogerap	374	+ 2
Total (div. par 4)	254,90	– 800,1
Exxon	320,20	+ 1,80
Petrofina	1 715	– 69
Royal Dutch	436,20	– 4,30

Mines d'or, diamants

	14-2-92	Diff.
Anglo-American	194,10	– 6,90
Amgold	370	– 3,90
Buf. Gold M.	48	+ 0,30
De Beers	140	– 6
Drief. Cons.	64,60	– 1,60
Gencor	16,50	– 2,05
Harmony	33	+ 0,40
Randfontein	28,50	– 1,15
Sainte-Helena	36,10	– 0,40
Western Deep	190	– 11

Matériel électrique

	14-2-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	584	+ 7
CSEE	245	+ 3,70
Générale des eaux	2 109	inch.
Intertechnique	705	– 5
Labinal	700	+ 7
Legrand	3 920	– 70
Lyon. des eaux	479,50	– 0,10
Matra	175,50	+ 4,20
Merlin-Gerin	505	– 5
Moulinex	166,60	+ 1,10
Radiotechnique	541	– 18
SEB	1 880	+ 8
Sext.-Avionique	227,90	– 11,60
Thomson-CSF	153,80	– 5,50
IBM	501	+ 9,10
ITT	334,20	+ 24,20
Schlumberger	335,10	+ 21,10
Siemens	2 268	+ 3

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	14-2-92	Diff.
8,80 % 1977	124	+ 0,10
10 % 1978	100,30	+ 0,24
9,80 % 1978	100,20	+ 0,25
9 % 1979	100	+ 0,55
10,80 % 1979	101,50	– 0,01
CNE 3 %	4 300	– 20
CNB 5 000 F	98,40	inch.
CNB Paribas 5 000 F	98,01	+ 0,05
CNB Suez 5 000 F	98,35	+ 0,85
CNI 5 000 F	98	– 0,80

Bâtiment, travaux publics

	14-2-92	Diff.
Auxil. d'entr.	1 112	–
Bouygues	561	– 5
Ciments français	280	+ 2,90
GTM	370	– 2
Immob. Phénix	145	– 5
J. Lefebvre	880	+ 25
Lafarge-Coppée	313,70	– 2,30
Poliet	440	+ 1,50
SGE-SB	223	+ 9,50

Valeurs diverses

	14-2-92	Diff.
Accor	723	– 5
Air liquide	727	+ 31
Arjomari	1 654	+ 12
Bic	669	– 11
Bis	318	– 9,10
CGIP	1 131	+ 51
Club Méd.	480	+ 3
Essilor	388,50	+ 38,50
Euro Disney	150,80	– 0,20
Europe 1	910	– 1
Eurotunnel	45,25	– 1,85
Groupe Cité	480	– 5
Hachette	150,10	– 3,90
Havas	442	– 2
Marine Wendel	319	+ 6
Navigation mixte	1 185	– 5
Nord-Est	97,70	+ 4,30
L'Oréal	725	– 9
Saint-Gobain	486,80	– 1,40
Sanofi	1 129	– 2
Saulnes Châtillon	230,10	+ 3,10
Skis Rossignol	847	+ 2

Produits chimiques

	14-2-92	Diff.
Inst. Mérieux	5 290	+ 190
Roussel-Uclaf	1 970	+ 65
Synthélabo	1 082	– 6
BASF	830	– 2
Bayer	997	– 29
Hoechst	840	– 1
Imp. Chemical	124,10	+ 1,90
Norsk Hydro	122,20	– 3,30

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Essilor Int.	+ 8,5	Salomon SA	– 7,7
Chargeurs	+ 8,3	Eurocom SA	– 7,4
Spie-Batignolles	+ 7,3	Bafip	– 6,9
Géophysique	+ 6,5	Sextant Avion.	– 6,9
Primagaz	+ 6,5	Unibail	– 5,5
Pechiney CIP	+ 5,5	Dassault Av.	– 5,4
Casino	+ 5,4	Vallourec	– 5,1
CGI-Inform.	+ 5,2	Concept	– 4,9
Inst. Mérieux	+ 4,9	DMC	– 4,7
Worms et Cie	+ 4,7	Cap Gemini	– 4,6
L'Air liquide	+ 4,4	Immob. Phénix	– 4,6
Schneider	+ 4,4	Penhoët	– 4,6
CGIP	+ 4,3	SCOA	– 4,6
Crédit Foncier	+ 3,7	CPR	– 4,2

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Source Perrier	528 724	804 990 451
Compt. mod.	557 314	673 849 795
Société gén.	291 416	449 899 330
Elf-Aquitaine	1 737 703	441 655 785
Alc.-Alsthom	608 493	354 694 016
Eurotunnel	2 514 677	350 448 723
EuroDisn. SCA	2 236 693	340 464 396
B.S.N.	270 037	292 286 027
L'Air liquide	404 763	285 064 133
Carrefour	119 588	283 591 410
Paribas act A	216 065	271 478 807
Schneider	427 076	262 653 519
Total cat. B	235 605	261 799 044
Peugeot SA	351 100	250 670 002

(*) Du vendredi 7 février 1992 au jeudi 13 février 1992 inclus.

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 7-2-92	Cours 14-2-92
Or fin (kilo en barre)	81 700	82 900
– (kilo en lingot)	82 000	82 850
Pièce française (20 fr.)	358	369
• Pièce française (10 fr.)	415	405
Pièce suisse (20 fr.)	356	358
Pièce latine (20 fr.)	360	367
• Pièce tunisienne (20 fr.)	361	361
Souverain	462	456
• Souverain Elisabeth II	470	461
• Demi-souverain	370	380
Pièce de 20 dollars	2 065	2 085
– 10 dollars	1 102,50	1 102,50
• – 5 dollars	825	835
– 50 pesos	2 305	2 340
• – 20 marks	431	480
– 10 florins	367	371
• – 5 roubles	258	288

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 14 février 1992

Nombre de contrats : 152 242 environ.

COURS	ÉCHÉANCES Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Premier	107,92	109,34	109,46
+ haut	107,96	109,36	109,46
+ bas	107,68	109,08	109,46
Dernier	107,70	109,10	109,46
Compensation	107,72	109,10	109,22

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	7-2-92	10-2-92	11-2-92	12-2-92	13-2-92
RM	1 877 380	1 891 982	2 008 569	2 090 966	2 226 047
Comptant R. et obl.	5 395 538	7 251 155	5 988 545	5 168 243	4 879 135
Actions	75 012	51 803	40 764	73 234	98 965
Total	7 347 930	9 194 940	8 037 878	7 332 443	7 204 147

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	107,1	107,3	107,3	107,4	108,1
Étrangères	104,1	103,9	104,5	105	105,2

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	10-2-92	11-2-92	12-2-92	13-2-92	14-2-92
Indice gén.	501,2	503,9	502	503,1	504,3
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 865,55	1 864,06	1 861,60	1 876,47	1 865,11

NEW-YORK

Résolument optimiste

INDICE DOW JONES

+0,6 %

Wall Street a encore gagné du terrain au cours de cette semaine, démontrant ainsi que les investisseurs continuent à parier sur une reprise de l'économie américaine dans le courant des prochains mois. Cet optimisme a tout d'abord été encouragé par les propos de M. Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale : celui-ci a clairement laissé entendre que le Fed pourrait assouplir une nouvelle fois sa politique monétaire si une telle mesure s'avérait nécessaire. La bonne disposition des détenteurs de capitaux a été ensuite renforcée par les résultats jugés satisfaisants des deux premières parties de l'adjudication trimestrielle du Trésor américain. En revanche, les niveaux plus élevés des taux lors de l'émission des bons à trente ans ont pesé sur le marché. En conséquence, l'indice Dow Jones des 30 valeurs vedettes, qui avait battu un nouveau record mercredi à 3 276,83, a repiqué du nez.

Cette impression moins favorable n'a pu être totalement dissipée par la série d'indicateurs, pour la plupart favorables, publiés jeudi et vendredi par le gouvernement.

L'administration a fait part d'une hausse de 0,6 % des ventes de détail et d'un recul de 0,3 % de l'indice des prix de gros en janvier ainsi que d'une diminution des demandes d'allocation-chômage pendant la dernière semaine de ce même mois. Mais ces bons chiffres ont été également ternis par l'annonce d'une chute de 0,9 % de la production industrielle en janvier. Ces statistiques mitigées divisent les analystes sur l'opportunité d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt et laissent les investisseurs dans l'expectative.

Certains estiment qu'une telle mesure s'impose rapidement pour s'assurer que l'économie, encore très affaiblie, sortira bien de la récession. D'autres, en revanche, préconisent la patience en faisant valoir que le bas niveau du loyer de l'argent est déjà suffisant pour faire repartir l'activité.

Indice Dow Jones du 14 février : 3 245,97 (c. 3 225,40).

	Cours 7 fév.	Cours 14 fév.
Alcoa	64	67 3/4
ATT	36 7/8	38 1/2
Boeing	49 5/8	46 1/8
Chase Man. Bank	23	23
Du Pont de Nemours	48 1/8	47 3/4
Eastman Kodak	46 3/4	46 3/4
Exxon	58 1/2	58 1/4
Ford	33 1/8	37 1/8
General Electric	77 1/4	77 1/8
General Motors	34	38
Goodyear	60 1/8	62 1/2
IBM	89 1/8	89 3/4
ITT	58 3/4	60
Mobil Oil	63 1/8	63 7/8
Pfizer	72 5/8	71 3/4
Schlumberger	58 1/2	61
Texaco	59 3/8	60 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	145 1/8	146
Union Carbide	23 1/4	24 5/8
United Tech.	51	51 1/8
Westinghouse	18 7/8	19 1/4
Xerox Corp	80 3/4	79 1/4

TOKYO

Baisse sur fond de scandale

INDICE NIKKEI

-5,5 %

La percée du dollar et l'arrestation de quatre personnes impliquées dans le scandale politico-financier de la société Sagawa Kyubin ont pesé sur la tendance cette semaine à la Bourse de Tokyo. D'un vendredi sur l'autre, le Nikkei a reculé de 1 223,26 points, soit 5,5 %, à 20 883,86 points. Il avait progressé de 84,07 yens la semaine précédente. Le marché a été très terne, avec un volume moyen quotidien échangé inférieur à 200 millions de titres.

Les investisseurs n'ont guère été portés à l'achat en partie à cause des révélations sur le scandale Sagawa Kyubin, dans lequel près de deux cents hommes politiques sont soupçonnés d'avoir touché des sommes d'argent, tant au sein du parti au pouvoir (LDP) que parmi les députés d'opposition.

La défaite de candidats du parti libéral démocrate au pouvoir dans une élection partielle à Nara avait contribué lundi à faire plonger l'indice de 1,3 %. Après la fermeture du marché mardi, en raison du National Founding Day, jour férié, les cotations ont repris avec une nouvelle perte de 1,27 % du Nikkei mercredi. Jeudi, poursuite du repli (-0,7 %). L'annonce de l'arrestation de l'ancien président de Sagawa Kyubin et de trois autres personnes a fortement déprimé le marché vendredi, l'indice abandonnant 2,4 %. Toutefois, selon un opérateur, les arrestations ont surtout fourni au marché « une excuse » pour vendre. Selon lui, les institutionnels ont apparemment retiré leurs fonds pour les placer sur des comptes à terme et le Kabuto-cho devrait très probablement rester sous la pression des ventes d'arbitrage liées aux contrats jusqu'au 13 mars, jour de clôture des contrats mars.

Indices du 14 février : Nikkei, 20 883,86 (c. 22 107,12) ; Topix, 1 555,31 (c. 1 627).

	Cours 7 fév.	Cours 14 fév.
Akai	726	715
Bridgestone	1 150	1 090
Canon	1 450	1 360
Fuji Bank	2 280	2 120
Honda Motors	1 510	1 370
Matsushita Electric	1 450	1 370
Mitsubishi Heavy	652	627
Sony Corp.	4 280	4 180
Toyota Motors	1 470	1 420

LONDRES

Morose

– 0,1 %

Après une envolée en début de semaine stimulée par des spéculations sur un abaissement des taux d'intérêt, l'enthousiasme est ensuite retombé à la Bourse de Londres sous le poids des pressions économiques et politiques. Par rapport au vendredi 7 février, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 3,3 points, soit 0,1 %, terminant à 2 513,9. Le marché a été tiré vers le bas par plusieurs études pessimistes sur l'économie britannique, telles celle de la Confédération de l'industrie britannique (CBI) et celle de la Banque d'Angleterre. Des statistiques décevantes concernant le chômage et la production industrielle ont aussi pesé sur la tendance.

Indices *« FT »* du 14 février : 100 valeurs, 2 513,90 (c. 2 517,20) ; 30 valeurs, 1 950,90 (c. 1 958,90) ; mines d'or, 141,10 (c. 141,70) ; fonds d'Etat, 88,06 (c. 88,17).

	Cours 7 fév.	Cours 14 fév.
Bowater	7,49	7,38
BP	2,76	2,68
Charter	5,21	5,23
Courtaulds	5,13	5,17
De Beers	15	14,62
Glaxo	8,13	8,12
GUS	19,25	19,25
ICI	12,50	12,67
Reuters	10,85	11,38
Shell	4,73	4,66
Unilever	9,13	9,22
Vickers	1,68	1,67

FRANCFORT

Consolidation

– 0,5 %

La semaine boursière à Francfort s'est achevée quasiment à son niveau initial avec un recul de 9,04 points de l'indice Dax à 1 676,48 contre 1 685,52 la semaine précédente . Aucune modification des données fondamentales n'a pu servir de soutien et la consolidation s'est poursuivie à l'intérieur des fourchettes prévues par les chartistes. Les institutionnels sont restés dans l'expectative, les seuls à mettre un peu d'animation étant des gestionnaires de portefeuilles à la recherche de valeurs délaissées.

Si les perspectives à moyen terme restent positives, les conséquences incertaines des négociations salariales conjuguées aux sautes d'humeurs du marché des changes laissent craindre une réaction technique la semaine prochaine.

Indices du 14 février : DAX, 1 676,48 (c. 1 685,52) ; Commerzbank, 1 943 (c. 1 945).

	Cours 7 fév.	Cours 14 fév.
AEG	229,10	225
BASF	245,50	243,70
Bayer	303,30	291,70
Commerzbank	260	259
Deutschebank	703	700,50
Hoechst	249,10	247,30
Karstadt	634,50	633,20
Mannesman	271	274,80
Siemens	665,10	663,30
Volkswagen	342	335,80

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Une option valorisée

Le Crédit foncier de France vient d'émettre un des plus grands emprunts jamais lancés par un débiteur de sa catégorie sur le marché euro-obligataire. La dimension de son opération est à la mesure de celles des Trésors publics des pays importants ou des principales organisations internationales de développement. D'une durée de douze ans, l'affaire porte sur 750 millions d'écus au minimum. Elle pourra être augmentée jusqu'à 1 milliard d'écus, soit l'équivalent d'environ 7 milliards de francs français. On en connaîtra le montant précis mercredi 26 février, lorsque les banques qui se sont engagées à placer les titres auront répondu à la proposition qui leur est faite d'accroître d'un tiers, aux conditions initiales, la part qui leur revient.

C'est la première fois qu'une telle possibilité d'augmentation est laissée aux banques dans le cadre d'une émission en écus. La formule provient du marché des titres en francs, où elle est couramment appliquée. Jusqu'à présent, elle n'avait été utilisée que dans un seul autre compartiment, celui du dollar américain, à la fin de l'année dernière à l'occasion d'un emprunt du Crédit lyonnais. Son usage est visiblement destiné à s'étendre, maintenant qu'à l'étranger on en découvre les mérites.

Pour le débiteur, c'est un moyen de moduler la taille de sa transaction en fonction de l'évolution du niveau de l'intérêt. Si les taux restent stables ou diminuent, il a toutes les chances de lever le maximum prévu. Si, au contraire, les rendements montent, il devra se contenter du minimum. Il n'aura toutefois rien à regretter puisqu'il aura évité de trop solliciter un marché qui allait se détériorer. Les banques, qui ont quelques jours pour se décider, apprécient l'option qui leur est offerte et cherchent à la valoriser. Il est évident que si le marché s'améliore, ce sera tout à leur avantage. Elles disposeront à bon compte, aux conditions qui prévalaient encore quelques jours auparavant, d'un supplément de titres qu'il leur sera facile de placer. Les premières transactions effectuées entre intermédiaires financiers ont montré tout le parti que les spécialistes pouvaient tirer de cette possibilité d'augmentation. Les nouveaux titres du Crédit foncier se sont négociés jeudi de deux façons, avec et sans option, comme si aux obligations avaient été joints de véritables bons de souscription permettant d'acquérir des titres supplémentaires.

Paribas, à qui a été confié le soin de diriger cet emprunt, a choisi d'assortir les obligations d'un coupon d'intérêt de 8,375 %. Au départ, jeudi, les titres étaient proposés aux investisseurs de façon à leur procurer un rendement de 8,55 % l'an, soit 7 points de base (ou centième de point de pourcentage) de plus que les obligations de référence émises en écus par le Trésor français. Cette marge, parfaitement appropriée sur ce marché, semble très mince si on la compare à celle qu'il aurait fallu retenir pour un emprunt libellé en francs français. Le rendement des fonds d'Etat en écus et en francs est en gros le même. Toutefois, pour les débiteurs autres que l'Etat, emprunter en francs coûte beaucoup plus cher car, pour être accepté sur ce marché, il faut se distancer davantage des obligations du Trésor.

Pour le Crédit foncier, le surcoût serait de l'ordre de 27 millions de francs. Des comparaisons de ce genre n'ont de sens, bien sûr, que si on exclut tout risque de change entre l'écu et le franc français. C'est bien ce qu'on fait actuellement à Paris, où les autorités ne ménagent pas leurs efforts pour développer sur place le marché de l'écu.

D'une façon générale, l'opération du Crédit foncier s'est bien déroulée jusqu'à présent, compte tenu des difficultés de la conjoncture financière. Le marché, dans son ensemble, est dans une situation très délicate. Partout se produit une assez vive réaction à la forte amélioration du début de l'année. Les investisseurs se montrent beaucoup plus sélectifs qu'il y a quelques semaines. Parmi les autres émissions françaises de la semaine passée, celle que le Crédit national a émise en dollars des Etats-Unis a particulièrement retenu l'attention. Il s'agit d'une opération d'un montant relativement faible, 60 millions de dollars, qui viendra à échéance en l'an 2000. L'intérêt que lui portent les spécialistes tient à la nature de la transaction, un emprunt complexe dont le rendement à l'échéance dépendra de la performance des Bourses américaines, telle que la reflétera l'indice Standard & Poor's 500. Les opérations indexées de ce genre s'étaient récemment multipliées dans le compartiment du franc français. Maintenant que le terrain est devenu beaucoup moins favorable en raison de nouvelles dispositions fiscales, elles ont tendance à se développer ailleurs.

Le fait est que la plupart de ces titres libellés en francs étaient destinés à des investisseurs français qui s'en détournent maintenant qu'ils risquent d'être imposés comme s'ils touchaient un revenu annuel, alors que rien ne leur sera versé avant le remboursement et qu'ils ne sont pas actuellement en mesure de prévoir le rendement que leur procureront leurs titres à l'échéance. L'emprunt du Crédit national est également dirigé par Paribas, qui a déchargé le débiteur de tout risque lié à l'indexation de son émission en concluant, dès le départ, un contrat d'échange de façon à lui fournir des francs français qu'il lui faudra rémunérer en fonction de l'évolution du loyer de l'argent à court terme.

Au calendrier des prochaines émissions en écus figure celle de 490 millions dont la Communauté économique européenne destine le produit à trois pays, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et Israël. Ce sera vraisemblablement l'occasion de rouvrir l'emprunt 8,625 % de 250 millions lancé à la fin de l'année dernière par le truchement du Crédit lyonnais et qui court jusqu'en décembre 1997.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Un dollar haussier

Cette semaine, les cours du dollar ont à nouveau rebondi, passant à Francfort de 1,5650 deutschemark à près de 1,63 deutschemark, et à Paris de 5,33 francs à près de 5,55 francs, regagnant davantage que ce qu'il avait perdu la semaine précédente. Ce vif rebond est le second après celui de la première quinzaine de janvier, provoqué par une rumeur, un peu fantaisiste, suivant laquelle les Européens auraient pressé les Etats-Unis de favoriser une reprise du billet vert. Cette fois-ci, c'est plus sérieux : l'annonce d'une progression de 0,6 % des ventes de détail en janvier aux Etats-Unis, supérieure aux prévisions (+ 0,2 %), la nouvelle diminution hebdomadaire des demandes d'indemnités-chômage et l'augmentation de 23,6 % des ventes de véhicules pendant la première semaine de février ont dopé la devise américaine, qui s'est appréciée de plus de 4 % dans la semaine. « *Les indicateurs commencent, pour la première fois, à être positifs* », murmurait-on sur les marchés.

A ce sujet, les opinions continuent à diverger. Pour les uns, comme les experts de DRI, l'économie américaine est au bas du cycle, prête à redémarrer en 1992, la récession actuelle n'étant pas différente des précédentes. Pour les autres, notamment l'économiste en chef de la firme Aubrey Langston, « *il n'est pas sûr que les Etats-Unis sortent de la récession, et il est peu probable que la croissance économique soit très supérieure à 1 % en 1992, en raison de l'acuité des problèmes de bilan, de l'endettement général, des difficultés du secteur bancaire dans le domaine immobilier et celui des opérations hors bilan (cautions, avals...)* ».

Il est à prévoir que les semaines ou les mois à venir verront une succession d'espoirs et de déceptions, sauf si les signes d'une reprise, si petits soient-ils, se multiplient ça et là. En ce cas, comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises dans ces colonnes, les opérateurs du monde entier, qui guettent un signe, se précipiteraient sur le dollar, dont la remontée ne pourra être freinée plus ou moins temporairement que par les interventions des banques centrales. Tout de même, note Philippe Ithurbide, économiste de la Société générale, « *les opérateurs sont conscients qu'aussi bien aux Etats-Unis qu'en Allemagne la tendance actuelle des politiques monétaires est en passe d'être inversée, avec des conséquences majeures sur la perception de l'évolution du différentiel d'intérêt entre ces deux pays, ce qui donne de la vigueur au dollar* ».

A condition, bien entendu, que la Bundesbank soit sensible au ralentissement de l'économie allemande, ce qui n'est nullement acquis...

Dans le système monétaire européen, la hausse du dollar a affaibli le mark, dont le cours à Paris est retombé à moins de 3,4050 francs, son plus bas niveau depuis cinq mois, c'est-à-dire depuis le début de septembre 1991. Les marchés des changes commenceraient-ils à comprendre que le mark est, désormais, surévalué ?

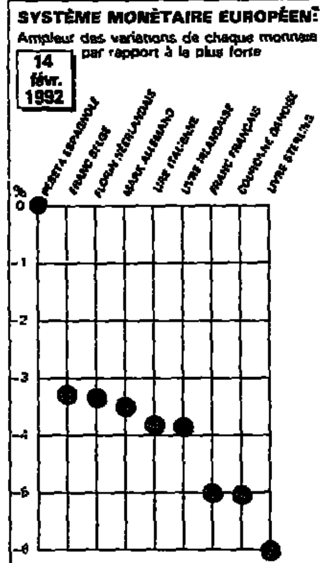
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 10 FÉVRIER AU 14 FÉVRIER 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7665	–	18,0277	68,1198	61,3685	2,9806	54,5256	0,0816
	1,8350	–	18,7722	71,6332	63,9795	3,1055	56,8181	0,0849
Paris	9,7987	5,5470	–	377,8610	340,4111	16,5335	302,4536	4,5318
	9,7758	5,3270	–	381,5902	340,8189	16,5434	302,6704	4,5259
Zurich	2,5932	1,4680	26,4647	–	90,0889	4,3755	80,0436	1,1993
	2,5616	1,3960	26,0611	–	89,3154	4,3354	79,3181	1,1860
Francfort	2,8785	1,6295	29,3762	111,0013	–	4,8569	88,8495	1,3312
	2,8681	1,5630	29,3410	111,9627	–	4,8540	88,8068	1,3279
Bruxelles	59,2660	33,55	6,0483	22,8542	20,5891	–	18,2933	2,7410
	59,087	32,20	6,0446	23,0659	20,6014	–	18,2954	2,7357
Amsterdam	3,2397	1,8340	330,6291	1,2493	112,5498	5,4664	–	1,4983
	3,2296	1,7600	330,3923	1,2607	112,6039	5,4658	–	1,4953
Milan	2162,196	1224	220,6598	833,7874	751,1506	36,4828	667,3936	–
	2159,795	1177	220,9498	843,1232	753,039	36,5527	668,75	–
Tokyo	225,7587	127,80	23,0394	87,0572	78,4289	3,8092	69,6837	0,1044
	229,5585	125,10	23,4841	89,6131	80,0383	3,8850	71,0795	0,1062

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 14 février, 4,340375 F contre 4,25819 F le vendredi 7 février 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

De l'étain contre de la cocaïne

Sur les marchés de matières premières déprimés par la surproduction et la récession mondiale, la frontière entre le licite et l'illicite est de plus en plus poreuse. Au début des années 80, lorsque le FMI (Fonds monétaire international) et la Banque mondiale ont mis au point les premiers programmes d'ajustement structurel, l'un des objectifs affichés était d'inciter les pays en développement à maximiser leurs recettes d'exportation. Autrement dit, les économies du tiers-monde étaient invitées à accroître leur production et leurs échanges de matières premières, qui restaient leurs sources principales de devises.

Cette stratégie reposait sur un *a priori* que les années 80 se sont chargées de démentir : le rôle des matières premières comme moteur du développement. Après l'ultime flambée des prix de 1979, consécutive au second choc pétrolier, les cours se sont à nouveau effondrés, les denrées tropicales menant la danse (café, cacao, sucre de canne, coton), suivies par la plupart des métaux non ferreux. L'année 1985 fut ainsi marquée par la terrible crise de l'étain, un métal ancien, aux usages désormais très limités (la ferblanterie), dont étaient tributaires plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine : la Malaisie et l'Indonésie, la Bolivie et, à un degré moindre, le Brésil. C'est ce dernier pays qui, avec la Chine, provoqua la chute des prix en décidant, sans aucune concertation avec les autres producteurs, d'accroître de façon spectaculaire ses exportations.

Cette montée des égoïsmes eut rapidement pour effet d'entraîner la fermeture de nombreuses mines en Bolivie. Les mineurs descendirent par milliers dans la vallée du Chapare, une zone tropicale où ils se mirent à cultiver *« l'herbe de l'Inca »*, la coca. Ce fut le premier épisode marquant de ce rapprochement entre le licite et l'illicite sur les marchés de matières premières. La semaine passée, le journal *Folha de Sao Paulo* a révélé que près de 300 tonnes de cassitérite, le minerai d'étain, étaient passées tous les mois en contrebande en Bolivie. Les auteurs de ce trafic seraient des Brésiliens de la mine de Bom Futuro, le plus grand gisement à ciel ouvert du monde, qui fournit 10 % de la production du globe. D'après le journal brésilien, la marchandise extraite en fraude dans l'Etat amazonien du Rondonia est échangée contre de la... cocaïne.

En juillet dernier, le gouverneur de l'Etat du Rondonia avait décidé la fermeture de ce site, estimant que l'exploitation de l'étain entraînait une dégradation de la forêt. A l'approche de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement prévue en juin prochain à Rio-de-Janeiro, le Brésil montre ainsi sa volonté de *« balayer devant sa porte »*. Malgré cette interdiction, les *garimpeiros* (mineurs) ont continué à travailler dans la mine, sous la surveillance de 120 gendarmes et de 40 policiers fédéraux...

Lors de leur récente rencontre à Manaus, le président brésilien Fernando Collor et son homologue bolivien Paz Zamora ont évoqué la contrebande de la cassitérite de Bom Futuro contre de la cocaïne de Bolivie. Un phénomène qui est loin d'être négligeable : La Paz est redevenue en quelques années le quatrième producteur mondial d'étain sans avoir développé ses propres mines. Bom Futuro était, avant sa fermeture, exploitée pour le compte de l'Entreprise brésilienne d'étain (Ebesa) par une coopérative de 300 mineurs, la Coogari, et environ 1 000 personnes au total vivent dans la région de la mine. La production de Bom Futuro était de 2 000 tonnes de concentré de cassitérite par mois, ce qui équivaut à un tiers de la production du Brésil, qui reste le numéro un mondial de l'étain.

La contrebande de l'étain n'est pas propre à l'Amérique latine. En Asie, le métal thaïlandais est régulièrement l'objet de détournements. Des pratiques qui nuisent, s'il en était besoin, aux efforts de contrôle des exportations consentis par la plupart des grands producteurs... à l'exception du Brésil et de la Chine, bien que ces derniers aient, ces dernières années, accepté de limiter quelque peu leurs ventes.

Mais c'est en Afrique que les risques d'explosion de l' « illicité » sont les plus grands. L'effondrement spectaculaire des prix du café et du cacao incite un nombre grandissant de paysans à cultiver le cannabis à plus grande échelle. Des essais de plantations de coca ont même été signalés dans plusieurs zones isolées du Cameroun et du Nigéria. Les matières premières, pour la plupart, ne font plus vivre ceux qui les cultivent ou les extraient. A l'exception de ces « fleurs du mal » qui, de la coca au cannabis en passant par le pavot à opium, dégagent de terrifiantes fumées noires sur le tiers-monde.

ÉRIC FOTTORINO

PRODUITS	COURS DU 14-2
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 278 (– 66) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 311 (+ 38) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	8 050 (– 100) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	256,1 (– 6,9) Francs/tonne
Café (Londres) Mars	859 (+ 1) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 878 (– 99) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	427 (+ 25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	262 (– 2) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	172,1 (– 3,3) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un mauvais vent d'Amérique

Les marchés obligataires mondiaux ont été déprimés cette semaine, à la suite du demi-échec de la dernière tranche des adjudications trimestrielles du Trésor des Etats-Unis, 10 milliards de dollars sur trente ans. Les investisseurs ont boudé l'adjudication, dont le rendement est monté, frôlant les 8 %, à 7,91 % en rendement moyen. Les causes de cette bouderie sont multiples. En premier lieu, les déclarations de M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, qui *« pense que le montant des liquidités en circulation est suffisant pour remettre l'économie sur la voie d'une croissance durable »*. Ces déclarations ont eu un effet désastreux sur la tenue des emprunts à long terme, car elles laissent supposer un arrêt de la baisse des taux à court terme, et donc celle des rendements du marché obligataire.

En second lieu, les prêteurs, inquiets devant l'accroissement du déficit budgétaire américain, voudraient obtenir des rendements plus élevés pour compenser le risque : vieux problème. Enfin, le manque d'intérêt des particuliers provoque une saturation du marché. Sans doute M. Greenspan a-t-il voulu tempérer son propos, en précisant que la Réserve fédérale doit se montrer vigilante. *« Si nécessaire, nous nous orienterons vers une nouvelle baisse des taux »*, comme le pensaient, la semaine dernière, de nombreux opérateurs, après l'annonce d'une nouvelle perte d'emplois dans l'industrie et le commerce. Mais certains analystes relèvent que la masse monétaire a recommencé à croître aux Etats-Unis et que la Réserve fédérale pourrait ne pas accentuer l'assouplissement de sa politique, pour éviter d'avoir à la durcir par la suite.

En tout cas, le mauvais vent d'Amérique a refroidi le marché européen, à commencer par le MATIF, où le cours de l'échéance mars est retombé de 108,20 à 107,70, « cassant » le niveau de 108. Du coup, le rendement de l'OAT à dix ans est remonté à près de 8,50 %, contre 8,45 % la semaine dernière. A Francfort, le rendement du Bund dix ans s'est moins tendu mais est tout de même passé de 7,87 % à 7,92 %, soit un écart d'un peu moins de 0,6 point avec l'OAT.

Sur le marché obligataire, l'atmosphère a été plutôt morose et les placements assez lents, pour ne pas dire plus. Ainsi, la Caisse de refinancement hypothécaire (CRH) a reçu un accueil assez frais (les mauvaises langues parlent même d'une « colle ») pour son emprunt de 1,5 milliard de francs à huit ans et 8,70 % nominal (8,94 % réel) sous l'égide de Paribas et de la Société générale. Pour la Caisse nationale des autoroutes (CNA), le placement des 2 milliards de francs à 8,70 %, sous la houlette de Paribas, a été très lent, avec de la « colle » également. L'accueil a été meilleur pour Aéroports de Paris (ADP), 1 milliard de francs à 8 ans et 8,70 % (8,75 % réel), avec quelques touches de l'étranger et l'appui de la notation suprême AAA décernée, vendredi, par l'agence Standard and Poors-ADEF, grâce *« au support implicite de l'Etat, résultant du statut d'ADP comme établissement public doté de l'autonomie financière et de sa mission de service public. De plus, ADP a dégagé des résultats financiers satisfaisants sans bénéficier d'aides financières récentes de l'Etat, et bénéficié de la forte croissance du trafic aérien, avec, toutefois, pour conséquence, un gros effort d'investissement et une augmentation rapide de sa dette financière dans les cinq prochaines années »*.

La Caisse nationale du crédit agricole, qui dirigeait cette émission, a par ailleurs eu la main verte avec l'emprunt des Provinces de France, dont elle garantit la bonne fin, et dont les 500 millions de francs ont été littéralement « razziés ». Il est vrai que le montant était relativement peu important et que le coupon de 9 % a eu un effet magique. D'une manière générale, toutes les émissions avec un coupon inférieur à 9 % sont un peu boudées à l'heure actuelle, les prêteurs trouvant sur le marché du court terme des rendements voisins de 9,7 %. En ce qui concerne le Crédit agricole, premier emprunteur sur le marché domestique en 1991 avec 15,3 milliards de francs, on lui prête des intentions conquérantes en 1992, comme chef de file d'émissions. Ajoutons, enfin, que la durée minimum des obligations en France sera ramenée de sept ans à cinq ans avec, pour objectif, de la réduire à trois ans.

Sur le front des SICAV court terme, l'événement du début de l'année a été le vif rebond des souscriptions. En novembre dernier, ces SICAV avaient subi de vifs retraits, 10,3 milliards de francs, suivant les statistiques d'Europerformance, qui observait : *« C'est une rupture de tendance par rapport aux soldes observés sur la même période des années précédentes (+ 10,5 milliards de francs en novembre 1990, + 9,9 milliards de francs en 1989). »* A l'origine de ce phénomène, on trouvait le resserrement des trésoreries des entreprises et d'un certain nombre de particuliers, professions libérales notamment, dont le chiffre d'affaires a baissé l'an dernier, beaucoup d'agents économiques « tirant » sur leurs disponibilités pour joindre les deux bouts. En décembre, les retraits s'accéléraient (– 22,3 milliards de francs), phénomène normal en fin d'année, surtout de la part des entreprises (50 % de l'encours).

Pour le début de l'année 1992, on se demandait si les retraits se poursuivraient. Eh bien, on est fixé : les souscriptions nettes de sicav court terme ont atteint 29,4 milliards de francs, dont 27,5 milliards de francs pour les SICAV monétaires ; leur encours, qui tient compte des intérêts capitalisés, gagne 35,5 milliards de francs, à 957,9 milliards de francs (1 153,3 milliards de francs pour l'ensemble des SICAV court terme, en progression de 38,9 milliards de francs).

Particuliers et entreprises ont donc recommencé à placer des liquidités sur ce produit financier, au détriment des actions (4,1 milliards de francs de retrait sur les sicav de ce genre). Ils ont, tout de même, investi pour 5,1 milliards de francs en SICAV obligataires, signe des temps. Mais on constate toujours une vive affection pour les placements liquides, ce qui n'est pas bon pour les banques auxquelles leurs clients prêtent de plus en plus d'argent au taux de marché, puisque les sicav monétaires s'investissent pour une part en certificats de dépôts émis par ces mêmes banques. Ce n'est pas très bon non plus pour la Bourse, la demande finale en actions s'amenuisant encore.

FRANÇOIS RENARD

Réorganisation

La SBF se recentre sur la diffusion de l'information boursière

La Société des Bourses françaises (SBF) a annoncé jeudi 13 février son recentrage sur ses métiers de base, selon l'expression consacrée. Dans cette optique, l'organisme chargé du fonctionnement du marché vient de procéder à une série d'accords en matière de diffusion d'informations boursières et financières. Simultanément, la SBF vient de céder sa filiale SDIB (Société de diffusion et d'informations boursières) à Fininfo et a pris le contrôle de la société de services GL Consultant.

Depuis 1984, les principales activités de diffusion et d'information boursières étaient regroupées au sein de la SDIB. Divisées en trois secteurs, elles employaient quarante-cinq personnes et traitaient chacune des produits distincts destinés à des clientèles très différentes. Ainsi, pour les opérateurs de *front-office* (salles de marché), la SDIB commercialisait le système de diffusion Topval ; pour les services de *back-office* (post-marché), les systèmes PGD-C et PGD-LINK, et, pour le grand-public, Chronoval et Valscop.

Afin de consolider sa position dans le *front-office*, qui n'était pas prédominante, la SBF a conclu un accord avec l'autre leader du secteur, GL Consultants SA, pour l'acquisition de 51 % du capital de cette entreprise spécialisée dans les logiciels d'aide à la décision pour les salles de marché. Le montant de la transaction devrait avoisiner les 10 millions de francs. Simultanément, GL Consultants rachètera les produits Topval. Cette filialisation concernera une dizaine de personnes. Par ailleurs, croyant beaucoup à l'avenir de Chronoval (2 500 décodeurs déjà installés) et à ses possibilités de développement, la SBF va créer une filiale à 100 % pour commercialiser ce produit qui emploiera au total onze personnes.

Enfin, la SDIB et les deux produits restants destinés aux *back-offices* (PGD-C et PGD-LINK) seront cédés à Fininfo, autre spécialiste de ce secteur avec la Dafsa notamment. Le paiement du prix de cession, 85 millions de francs, sera étalé sur dix-huit mois. Une dizaine de salariés devraient être réemployés par Fininfo, la quinzaine de salariés restants devraient réintégrer la SBF.

F. BN

Le Monde

Aux Nations unies à Genève

Israël plusieurs fois condamné devant la Commission des droits de l'homme

Israël a été condamné à quatre reprises, vendredi 14 février, devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU, pour sa politique dans les territoires qu'il occupe. Une résolution sur le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même, *« réaffirme que l'occupation de la Palestine par Israël constitue une violation flagrante des droits de l'homme et un acte d'agression contre la paix et la sécurité de l'humanité »*. Elle a été adoptée par 31 voix pour, 2 contre (Etats-Unis et Uruguay) et 17 abstentions.

Une autre résolution sur les violations des droits de l'homme en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza a suscité une plus grande opposition (30 pour, 16 contre et 3 abstentions) en raison de la vigueur des termes utilisés. Une troisième résolution demande au gouvernement israélien de s'abstenir d'installer des colons, notamment des immigrants, dans les territoires occupés, et une quatrième condamne l'occupation et l'annexion du Golan syrien. – *(AFP.)*

Selon Amnesty International

Des dizaines d'opposants syriens auraient été arrêtés

Dans un communiqué rendu public jeudi 13 février à Londres, Amnesty International signale une nouvelle vague d'arrestations en Syrie parmi les membres ou sympathisants du Parti de l'action communiste (PAC). Selon l'organisation humanitaire britannique, plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées, début février, à Damas, Lattaquieh et Alep, par les agents des renseignements militaires.

Amnesty International affirme que trois des principaux militants du PAC – MM. Abdel Aziz El Kheir, Bahjat Chaabouet, Mme Khadija Dib. – qui figurent parmi les personnes arrêtées, étaient depuis longtemps recherchés par les autorités. Ils sont détenus dans des cellules isolées et on craint qu'ils ne soient soumis à la torture. On ajoute qu'ils sont détenus pour avoir exprimé leurs convictions politiques non violentes et qu'en conséquence ils devraient être considérés comme des prisonniers de conscience.

Pour financer l'unification

Le gouvernement allemand impose une hausse de la TVA

A l'arraché, le gouvernement allemand a réussi, vendredi 14 février, à faire avaliser par la *deuxième chambre du Parlement*, le Bundesrat (qui représente les Lander), une loi de révision fiscale âprement combattue par l'opposition social-démocrate. La solidarité des Lander de l'Est devant la crise qui les affecte a divisé les rangs du SPD, lui infligeant une sévère défaite.

BERLIN

de notre correspondant

La loi de révision fiscale, adoptée la veille en première lecture par le Bundestag, autorise, notamment, le gouvernement à faire passer le taux minimum de la TVA de 14 % à 15 % à partir du 1er janvier 1993, conformément aux accords communautaires, en prévision de l'ouverture du marché unique. L'augmentation de recettes compensera, dans le budget fédéral, la supression de l'impôt spécial de 7 % prélevé sur les salaires en 1991-1992 pour financer la réunification. Elle sera versée, pour les deux années à venir, aux Lander de l'Est. Elle doit leur apporter, d'ici à 1994, un surcroît de trésorerie – dont ils ont cruellement besoin – d'environ 33 milliards de deutschemarks. La loi prévoit, en outre, des réductions fiscales pour les entreprises et un relèvement des prestations pour les familles avec enfant.

Grâce à une augmentation, de 35 % à 37 %, de la part de TVA reversée aux régions, les Lander de l'ex-Allemagne de l'Ouest ne sortent pas tout à fait les mains vides de l'opération. En revanche, ils perdent le fonds d'aides structurelles de 2,8 milliards de deutschemarks. Les dispositions de la nouvelle loi représentent un à-valoir sur les discussions à venir, dans les prochaines années, autour de la répartition de la manne publique entre l'ouest et l'est de l'Allemagne.

En récusant au nom de la «justice sociale» une augmentation de la TVA, le Parti social-démocrate, qui pouvait théoriquement bloquer le projet grâce à sa majorité au Bundesrat, s'est enfermé dans une impasse. Il a pris le risque d'apparaître comme le parti de tous les refus à la fois : refus des compromis européens et refus de la solidarité avec l'est de l'Allemagne. Son attitude a forcé le ministre-président (SPD) du Land de Brandebourg, M. Manfred Stolpe, à rompre la discipline au sein de son parti pour voter le projet gouvernemental, ce qui a fait pencher la balance en sa faveur.

Au cours des explications de vote, M. Stolpe a reproché à ses amis de ne pas avoir vraiment conscience de la misère de l'Est et de l'urgence de trouver de nouvelles ressources de financement pour les régions de l'ex-RDA. Les dirigeants du SPD, notamment MM. Björn Engholm et Oskar Lafontaine, ministres-présidents de Schleswig-Holstein et de Sarre, avaient estimé, auparavant, que l'augmentation de la TVA pèserait sur les salaires et la conjoncture et réclamé, de la part des nouveaux Lander, un peu plus d'attention aux problèmes sociaux de l'Ouest. *« La solidarité n'est pas une route à sens unique »*, a déclaré le bourgmestre de Hambourg.

Menacé de sanctions, M. Stolpe, l'homme fort du SPD à l'Est, est quasiment intouchable. En revanche, son cavalier seul – qui était prévisible – pose une nouvelle fois le problème du leadership au sein du Parti social-démocrate. Celui-ci ne s'est pas encore remis de sa défaite en décembre 1991, lors des premières élections de l'Allemagne réunifiée, et cherche toujours sa voie entre la défense des acquis sociaux de l'Ouest et le devoir de solidarité envers l'Est.

HENRI DE BRESSON

M. Charasse médaille d'or de la laïcité

Pour M. Michel Charasse, ministre délégué au budget et, à ce titre, patron des douaniers, les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Mercredi 12 février, il allait, en Savoie, saluer la médaille d'or du douanier Fabrice Guy dans l'épreuve de combiné nordique des Jeux olympiques. Mardi 18 février, il avait prévu de se rendre à Rouen pour saluer la mémoire de Bernard Guillier, également douanier, chef de la division des garde côtes Manche-mer du Nord, tué le 19 février alors qu'il tentait de s'interposer lors de l'attaque à main armée d'une agence du Crédit agricole de Grand-Quevilly (Seine-Maritime).

Toutefois, le ministre a fait savoir qu'en raison de ses convictions laïques, il n'avait pas l'intention d'assister à l'office prévu, mardi matin, dans la cathédrale de Rouen et auquel doivent assister M. Jean Lecanuet, maire de la ville, et M. Laurent Fabius, député du Grand-Quevilly. De même, M. Charasse a demandé que la cérémonie civile au cours de laquelle il devrait décorer M. Bernard Guillier à titre posthume se déroule à l'entrée du cimetière et non pas sur le parvis de la cathédrale comme cela était initialement prévu.

Pour le ministre du budget, surpris de l'étonnement que son attitude a pu provoquer sur place, c'est une question de principe. *« Les principes de laïcité et de neutralité de la République française ne permettent pas à un représentant du gouvernement de s'exprimer dans un lieu de culte, qui plus est ès qualités »*, souligne-t-il. Et il ajoute : *« N'étant pas croyant, je ne vais jamais à l'église, par respect pour la religion. L'important, c'était d'aller à Rouen pour soutenir ceux qui souffrent, comme je suis allé féliciter ceux qui gagnent. »*

A l'archevêché de Rouen, on s'étonne de *« l'intransigeance »* du ministre, et on fait remarquer que les membres du gouvernement assistent habituellement aux obsèques religieuses de fonctionnaires morts dans l'exercice de leurs fonctions. Les remises de décorations n'ont toutefois jamais lieu à l'intérieur des églises.

[L'attitude de M. Michel Charasse serait simplement anecdotique si elle ne constituait pas une entorse à la tradition républicaine. *« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale (...). Elle respecte toutes les croyances »*, stipule l'article 2 de la Constitution. Que dirait le ministre du budget d'un ministre de confession catholique qui refuserait de participer aux obsèques religieuses d'un fonctionnaire d'une autre confession ?]

□ COTE-D'IVOIRE : douze blessés et cent quarante-trois interpellations. – Neuf manifestants et trois membres des forces de l'ordre ont été blessés, et cent quarante-trois personnes interpellées, au cours des affrontements entre étudiants et forces de sécurité, jeudi 13 février (*le Monde* du 15 février), a indiqué vendredi le ministre de la communication, M. Auguste Miremont. *« On ne peut pas s'aplatir et laisser faire »*, a-t-il expliqué devant la presse. – *(AFP.)*

□ NICARAGUA : 1 600 anciens rebelles déposent les armes. – Plus de 1 600 anciens rebelles de la Contra ou anciens soldats sandinistes, démobilisés au cours de la dernière année, ont remis leurs armes – du fusil au mortier – aux autorités au cours d'une cérémonie organisée à Jinotega (nord du pays) a annoncé, vendredi 14 février, le ministre de l'intérieur, M. Carlos Hurtado. Ils ont reçu en échange 1 000 cordobas (200 dollars) chacun et l'équivalent de 4 000 dollars pour les chefs. Au total, 5 700 combattants des deux camps ont déposé les armes depuis un an, a ajouté M. Hurtado. – *(Reuter.)*

Premières manœuvres militaires entre la France et les Emirats arabes unis

Environ un millier d'hommes de la force d'action rapide (FAR), de la marine et de l'armée de l'air françaises participeront à des manœuvres, du 22 au 27 février, avec des unités des Emirats arabes unis (EAU), sous la responsabilité du vice-amiral Gérard Gazzano, commandant les forces maritimes en océan Indien.

Cet exercice a été baptisé « Petit Renard », et c'est la première fois que des manœuvres de ce genre sont organisées entre les deux Etats. Elles auront lieu dans la région de Al Asmara, au sud-est de Dubaï. Pendant la guerre du Golfe, l'armée française a déployé un détachement dans les EAU qui ont fait appel à des industriels français pour leur armement.

Du côté français, cet exercice met en œuvre des éléments blindés de la 6e division légère blindée (DLB), de Nîmes, et des hélicoptères de la 4e division aéromobile (DAM), de Nancy. Outre des navires de la flotte française de l'océan Indien, renforcée de la frégate *Primauguet* et de l'aviso *Commandant-Ducuing*, des avions d'attaque Jaguar participent à l'opération. La plupart de ces formations avaient constitué la division Daguet.

Le ministre de la défense, M. Pierre Joxe, a prévu de se rendre à cette manœuvre, dans le cadre d'un déplacement du 22 au 26 février, qui devrait dépasser la région et intégrer des visites en Asie, notamment en Malaisie et au Salon aérospatial de Singapour. En effet, les industriels français de l'armement font en ce moment du forcing en direction de certains pays, au Moyen-Orient ou en Asie, qui expriment des besoins nouveaux en matériels militaires et où la rivalité avec les Américains est grande. La participation, sous plusieurs formes, du ministère de la défense français à ces manifestations signifie que le gouvernement entend aider à mieux prospecter ces marchés.

D'autre part, le 25 février, la France a accepté d'envoyer cinq avions au Koweït, qui participeront à un défilé aérien marquant le premier anniversaire de la libération de l'émirat.

La préparation des régionales

A Paris, M. Alain Juppé présente une liste « rajeunie »

M. Alain Juppé a présenté, vendredi 14 février, les quarante-deux membres de la liste UPF qu'il conduit pour les régionales à Paris. Le secrétaire général du RPR a souligné la volonté *« d'équilibre politique et géographique »* et de rajeunissement qui caractérise son équipe. Treize de ces candidats sont conseillers régionaux sortants et la liste comprend huit femmes dont deux en position éligible, l'UPF comptant sur le gain de vingt-deux à vingt-quatre sièges.

La liste est ainsi composée : (1) M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, adj. au maire de Paris chargé des finances, dép. ; (2) Mme Marie-Thérèse Hermange (RPR), adj. à l'action sociale, à l'enfance et à la famille ; (3) M. Bernard Plasait (UDF-PR), adj. au tourisme ; (4) M. Philippe Goujon (RPR), adj. à la prévention et à la sécurité ; (5) M. Hervé Mécheri (RPR), adj. à la jeunesse ; (6) M. Claude Goasguen (UDF-CDS), adj. aux relations internationales, cons. rég. ; (7) M. Lucien Rebuffel (UDF), président de la Confédération générale des PME-PMI, cons. de Paris, cons. rég. ; (8) M. Jean-Louis Giral (RPR), vice-président du CNPF, cons. de Paris, cons. rég. ; (9) M. Jean Loygue (UDF), adj., cons. rég. ; (10) Mme Claude-Annick Tissot (RPR), adj. au m. du onzième ; (11) M. Jean-José Clément (RPR), délégué aux relations avec les Français des DOM-TOM à la mairie de Paris, cons. rég. ; (12) M. Marcel Haggai (RPR), président de la chambre des métiers de Paris, cons. rég. ; (13) M. Jean-Loup Morlé (UDF-rad.), cons. de Paris, cons. rég. ; (14) M. Philippe Lafay (RPR), cons. de Paris, cons. rég. ; (15) M. Alain Baril (RPR), président au conseil des prud'hommes, cons. de Paris, cons. rég. ; (16) M. Bernard Lehideux (UDF), secrétaire général des Clubs perspectives et réalités, cons. de Paris ; (17) M. Bernard Bertry (app. RPR), président du MSP, cons. rég. ; (18) M. Vincent Brugère-Trélat (app. RPR), cons. rég. ; (19) M. Jean-Charles de Vincenti (UDF-CDS), médiateur de la ville de Paris ; (20) M. Embarek Kari (RPR), porte-parole du Conseil national des Français musulmans, cons. rég. ; (21) M. Henry Boerio (RPR), membre du conseil national du RECOURS ; (22) M. Philippe Dominati (UDF-PR), cons. de Paris ; (23) M. Michel Bulté (RPR), cons. de Paris, premier adj. au m. du dix-neuvième ; (24) M. Didier Bariani (UDF-rad.), m. du vingtième ; (25) M. Paul Aurelli (RPR), cons. de Paris ; (26) M. Jean-François Legaret (RPR), cons. de Paris, premier adj. au m. du premier ; (27) M. Hervé Benessiano (UDF), cons. du dix-septième ; (28) M. Dominique Tibéri (RPR) ; (29) M. Patrick Ségal (RPR), adj. aux handicapés ; (30) Mme Sylvie Dumaine (UDF), adj. au m. du seizième, cons. rég. ; (31) Mme Danièle Giazzi (RPR), cons. de Paris ; (32) Mme Dany Bouvelot (RPR), premier adj. au m. du quinzième ; (33) Mme Béatrice Hodent de Broutelles (UDF), adj. au m. du septième ; (34) Mme Muriel Schorr (RPR) ; (35) M. Daniel Brulé (RPR), adj. au m. du dix-huitième ; (36) M. Jean-Manuel Hue (UDF), adj. au m. du quinzième ; (37) M. Claude Weidner (RPR), adj. au m. du dix-neuvième ; (38) M. Nordine Cherkaoui (RPR), président de l'association Renouveau gaulliste ; (39) M. Renaud Guillot-Corail (UDF), adj. au m. du quatrième ; (40) M. Thadée Mularski (RPR), adj. au m. du septième, président des Français d'origine polonaise ; (41) M. Armand Yagmourian (RPR), président de l'association des Arméniens dans le monde ; (42) Mme Isabelle de Kerviler (UDF), cons. de Paris.

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 15 février 1992 a été tiré à 501 620 exemplaires.

Un arrêt de la cour d'appel de Paris

La Fédération française de football doit cesser toute discrimination à l'égard de La Cinq

La cour d'appel de Paris a ordonné à la Fédération française de football (FFF), lundi 10 février, décision rendue publique vendredi 14 février, de *« cesser toute pratique de refus systématique et* a priori *des autorisations de diffusion des rencontres sollicitées au bénéfice de La Cinq »*. Estimant que la politique menée par la FFF n'est pas transparente, la cour lui ordonne, en outre, d'*« énoncer dans un mémoire déposé au Conseil de la concurrence dans un délai d'un mois (...) les conditions générales dans lesquelles elle est en mesure d'accorder les dites autorisations »*.

La Cinq avait fait appel d'une décision du Conseil de la concurrence du 19 novembre 1986, qui avait rejeté la demande de La Cinq de faire cesser les agissements restrictifs de concurrence qu'elle reprochait à la FFF. *« Le caractère arbitraire et absolu du refus rendu public par la FFF le 12 octobre 1991 et la précarité notoire de la situation financière de la chaine de télévision en cause justifient l'adoption sans délai de mesures propres à faire cesser l'atteinte grave et immédiate ainsi portée à ses intérêts »*, a estimé la cour d'appel.

□ JEUX OLYMPIQUES : descente femmes. – La Canadienne Kerrin Lee-Gartner a remporté la médaille d'or de la descente féminine olympique, samedi 14 février à Méribel. L'Américaine Hilary Lindh a pris la médaille d'argent et l'Autrichienne Veronika Wallinger celle de bronze.

Pénalisé par la crise du Golfe et le TGV

Air Littoral casse ses prix

PÉRIGUEUX

de notre correspondant

La compagnie Air Littoral, qui dessert Bergerac, vient de faire ses comptes. Ils ne sont pas bons. En 1991, la liaison aérienne Agen-Bergerac-Paris a vu sa fréquentation baisser d'environ 20 %, avec 46 874 passagers au lieu de 58 078 en 1990. Ce recul s'explique, bien sûr, par les retombées de la guerre du Golfe et la conjoncture économique. Mais la concurrence du TGV n'est pas étrangère à ces mauvais résultats. Mis en service en septembre 1990, le TGV Atlantique, qui peut être rejoint à Libourne en venant de Bergerac, a capté une partie non négligeable de la clientèle. La compagnie a décidé de réagir en cassant ses prix et en s'alignant sur ceux du rail : les Bergeracois qui se rendent dans la capitale paieront l'aller simple 330 francs au lieu de 1 060 francs. Ces nouveaux prix concerneront 21 des 24 vols hebdomadaires, y compris ceux du week-end. Les responsables partent du principe qu'un fauteuil occupé même à 330 francs rapportera toujours plus qu'un siège vide.

D. R.

□ Grève le 20 février à l'ANPE. – Les syndicats CGT, CFDT, FO et CFE-CGC de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) ont appelé à une grève de vingt-quatre heures pour jeudi 20 février. Ils entendent ainsi s'opposer aux nouvelles directives pour la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, définies par un décret publié au *Journal officiel* (*le Monde* du 7 février), *« dont le caractère répressif est sans précédent »*. Une manifestation est prévue en direction du ministère du travail, ainsi qu'une assemblée générale, *« pour décider des suites du conflit »*.

Protestant contre la fermeture d'une laiterie

Cinquante-quatre élus de Meurthe-et-Moselle se démettent de leur mandat

NANCY

de notre correspondant

Cinquante-deux maires et deux conseillers généraux de l'arrondissement de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) ont envoyé, vendredi 14 février, leur démission au préfet et au président du conseil général du département. Cette démission collective intervient alors qu'on attend la visite sur le site de M. André Laignel, secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire, chargé par le premier ministre de piloter la reconversion économique du secteur, « sinistré » par la fermeture prochaine d'une laiterie de la coopérative Sodiaal-Yoplait.

Les élus ont annoncé qu'ils ne reviendront sur leur décision que si M. Laignel peut leur apporter des réponses significatives. Selon le code électoral, la démission des maires sera de droit dans un délai d'un mois s'ils ne la reprennent pas d'ici là. Dans ce cas, l'administration se trouverait face à une situation particulièrement complexe, dans la mesure où il semble difficile d'organiser de nouvelles élections municipales avant les élections cantonales et régionales des 22 et 29 mars prochain.

B. M.

[La Sodiaal, deuxième groupe laitier français, connue du grand public pour les marques qu'elle commercialise comme Yoplait, Candia ou Saint-Hubert, est présidée par M. Michel Debatisse, ancien dirigeant paysan et ancien ministre de l'agriculture. Fruit de la fusion successive de coopératives, la Sodiaal avait pris le contrôle, en janvier 1990, de la laiterie Saint-Hubert, présidée pendant neuf ans par M. François Guillaume, également ancien président de la FNSEA et ancien ministre de l'agriculture, opération qui avait pris des allures de règlement de comptes entre les deux hommes (*le Monde* du 19 juillet 1990).]

Le Monde

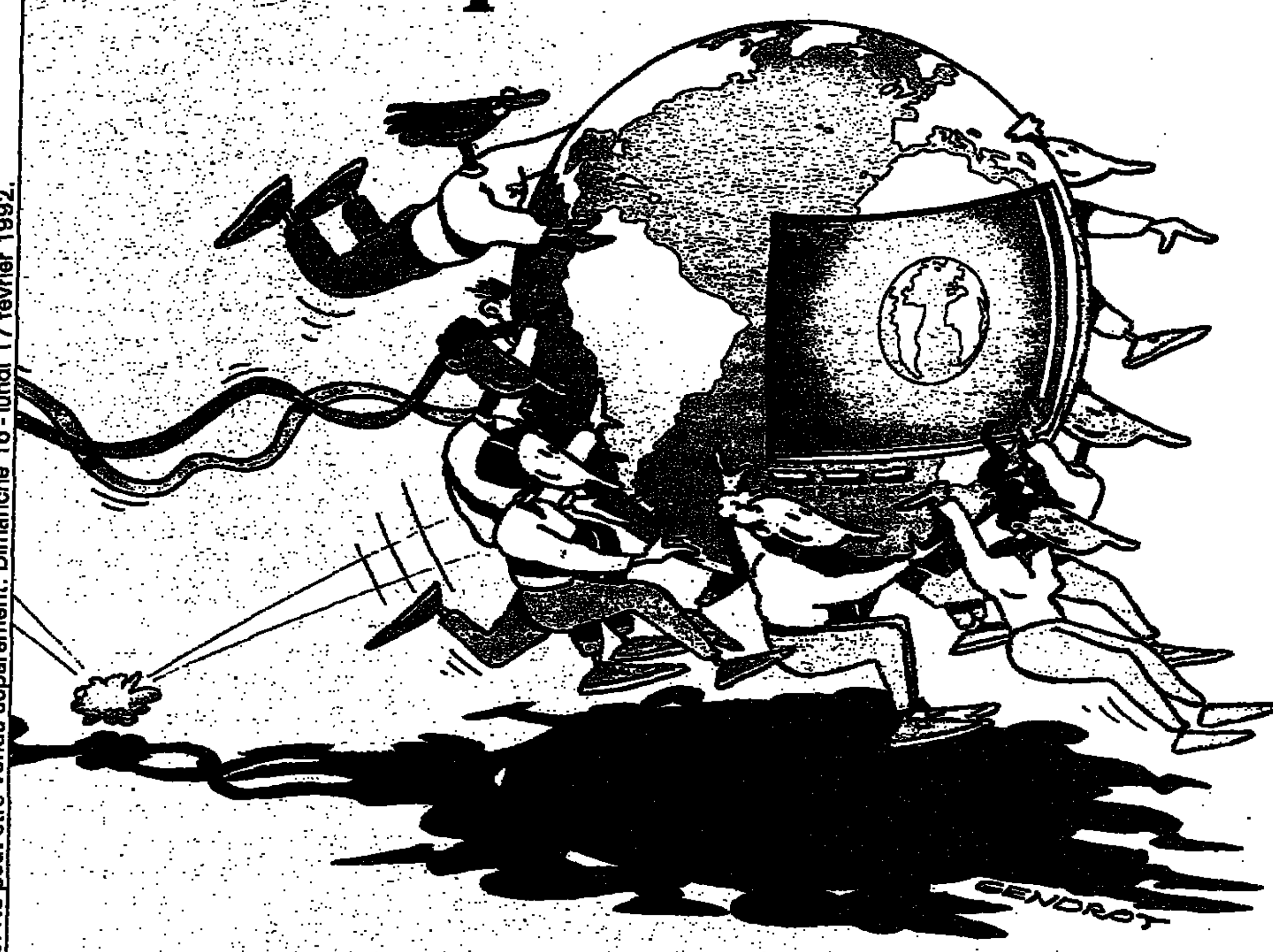
Semaine du 17 au 23 février

RADIO TELEVISION

Supplément au n° 14638. Ne peut être vendu séparément. Dimanche 16 - lundi 17 février 1992.

LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE TV5

La petite francophone qui voit loin



Les jeunes sans abri de Roissy : un reportage d'« Envoyé spécial » sur Antenne 2

Le syndrome « Exxon-Valdez » : une enquête en Alaska sur la SEPT et FR 3

BOURSE ★

...T BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'ÉCONOMIE

Ports en péril

Le destin des ports français est en suspens. Une réforme du statut des dockers est indispensable pour résister à la concurrence des étrangers qui gagnent chaque année de nouveaux clients.

Les lézardes de l'empire Reuter

Première banque de données économiques dans le monde, l'agence subit le contrecoup de la crise après une expansion très rapide.

Volvo vit d'espoir

Pour sortir d'une mauvaise passe, le groupe automobile suédois table sur un nouveau modèle, la fusion avec sa filiale Procordia et... son alliance avec Renault.

Avec la chronique de Paul Fabra, le dossier sur l'OPEP, les rubriques « Mode d'emploi », Opinions, Livres, A travers les revues et la page « Conjoncture »

pages 29 à 40

L'importation illégale de produits sanguins

En dépit d'une mise en garde du directeur général de la santé, M. Bruno Durieux a laissé pratiquer des importations « sauvages » de plasma provenant de donneurs rémunérés.

page 12

dimanche ...ches « pour ...lises de la ...eu sur des ... Les mar- ...onférence ...nement du

PLANTU

...ard d'Auvergne

... l'Etat fait campagne ... présidence de la région

...tes ...u. ...les ...la ...la ...ne ...en ...ios

Que lui reproche-t-on ? Son *« absence »* de l'Auvergne ? *« Un peu facile »*, réplique-t-il avec condescendance. Un endettement dramatique de la région ? *« Ce n'est tout de même pas au ministre du budget de faire actuellement ce genre de remarques »*, ajoute-t-il avec hauteur. Sa méconnaissance d'une région que M. Charasse se promet de lui faire découvrir *« pendu à ses basques »*, à l'occasion de cette campagne ? *« On entend des choses pittoresques ! »*, conclut-il avec dédain.

A Varennes-sur-Morge, justement, alors qu'il complimente à son tour le récipiendaire, forcément méritant, qui croule sous les hommages, il lui revient, à propos de l'ancien maire de la commune, le député CNIP Joseph Dixmier qui fut son mentor en politique, une anecdote qui remonte aux législatives de 1956. Une façon comme une autre de rappeler que son destin politique est depuis longtemps indéfectiblement lié à l'Auvergne.

GILLES PARIS

Lire la suite et nos informations page 10

modéré, au sein d'un mouvement ouvertement extrémiste, il avait facilité le vaste marchandage qui permit la libération des otages américains et britanniques du Liban et laissait espérer celle des deux Allemands encore détenus.

MAIS il avait obtenu de la Syrie – en contrepartie ? – que le seul Hezbollah, au nom du « droit sacré à la résistance contre Israël », échappe au processus de dissolution des milices, symbole de la restauration de l'autorité de l'Etat libanais. Ce privilège, toléré par Damas, ne remet pas en cause la prudence traditionnelle du président Assad dans cette région frontalière.

D'autant que la Syrie d'une part, le Hezbollah et ses parrains de Téhéran d'autre part, ont un point de désaccord fondamental : la première participe au processus de paix israélo-arabe, les seconds le dénoncent avec virulence. En annonçant dimanche que sa délégation se rendrait comme prévu au prochain rendez-vous de paix à Washington le 24 février, la Syrie confirme que sa solidarité avec les combattants pro-iraniens a des limites.

c'est tout. » En rapportant cette brève conversation, James Hogan ne peut s'empêcher de penser à ces mauvaises nouvelles qui ont récemment alimenté les gazettes locales.

La fermeture inattendue de la petite usine d'échelles en aluminium, la seule de la région, les quinze licenciements brutalement intervenus chez R.N. Johnson, sur les soixante personnes qu'employait jusque-là ce fabricant de matériel agricole, les dizaines d'ouvriers et d'employés qui ne se rendent plus chaque matin à Belows Falls, dans le Vermont voisin, où le travail fait également défaut. Depuis plus de soixante-

... encore l'école qui coûte le plus cher, explique-t-il, mais *« nous avons de plus en plus de personnes désespérées, qui ne peuvent plus payer leur loyer, leurs dettes et à qui le welfare* (l'aide sociale) *ne suffit plus »*.

En apparence, Walpole n'a rien d'une cité sinistrée. Ses jolies petites maisons de bois blanc feraient bien des envieux à Manchester, à Concord ou à Nashua, dans ce « triangle d'or » qui symbolisait la folle croissance du milieu des années 80.

SERGE MARTI

Lire la suite page 21

histoires », souffle-t-il entre la visite d'un des laboratoires d'une firme agroalimentaire sur le campus universitaire de l'agglomération clermontoise et la remise de la médaille d'honneur *« régionale, départementale et communale »* au maire honoraire de Varennes-sur-Morge, au beau milieu des terres grasses de la plaine de Limagne.

Le candidat fait pour l'instant discrètement campagne dans les habits d'un président de région gourmé et presque indifférent aux dards de M. Michel Charasse, qui joue avec un entrain prévisible les mouches du coche.

JEUX OLYMPIQUES

■ Ski alpin : la razzia des schtroumpfs norvégiens ; une Canadienne en embuscade. ■ Hockey sur glace : les tribulations d'un enfant slovaque. ■ Patinage artistique : la revanche des éclopés. ■ Saut à ski : Toni, le fils de l'air. ■ Bobsleigh : une piste réhabilitée. ■ En jeux : l'ambassadrice de la Croatie.

Lire pages 15 et 16 les articles de PHILIPPE BROUSSARD, JÉRÔME FENOGLIO, CLAUDE FRANCILLON ET ALAIN GIRAUDO

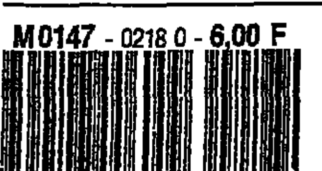
ESPACE EUROPÉEN

■ Un entretien avec le ministre-président de Saxe, M. Kurt Biedenkopf. ■ Le lobbying, sport national allemand. ■ Jeux de rôle autour des fraises dentaires : des étudiants s'initient à l'art de la négociation à douze. ■ Les liaisons orageuses de l'extrême droite.

pages 7 à 9



M 0147 - 0218 0 - 6,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 760 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 485 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

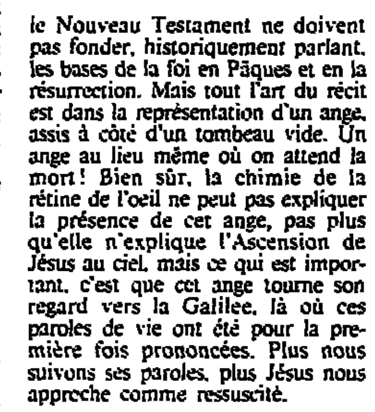
Un entretien avec Eugen Drewermann

« Le christianisme est une sorte de pharaonisme moderne »

En Allemagne, la fécondité de son œuvre, la modernité de sa pensée, ses premiers démêlés avec la hiérarchie catholique ont fait d'Eugen Drewermann, cinquante et un ans, théologien et psychanalyste, un « nouveau Luther » (le Monde du 27 septembre 1991 et du 15 janvier 1992). Ses volumineux ouvrages (une quarantaine) connaissent de gros tirages. Le dernier, Kleriker (900 pages, diffusé à plus de 100 000 exemplaires), est en cours de traduction en France (1). Des émissions de radio, de télévision, des conférences lui sont consacrées. Privé de sa chaire au séminaire universitaire de Paderborn (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), il livre depuis l'automne ses cours à l'université publique. Interdit de prédication depuis une interview retentissante au Spiegel à la veille de Noël 1991, il donne chaque samedi à la sortie de son église des conférences qui attirent un public toujours plus large.

Influencé, entre autres auteurs, par Kierkegaard et son concept de l'angoisse, par l'existentialisme de Sartre, Eugen Drewermann cherche à dépasser les vérités historiques et dogmatiques des Eglises pour restituer, avec l'aide de la psychanalyse, la puissance d'images, de rêves et de symboles qui est contenue dans toutes les religions. Nous avons rencontré le théologien allemand à Paderborn.

(1) *La parole qui guérit* est le premier livre de Drewermann publié en France, en 1991, au Cerf. Chez le même éditeur, sortiront prochainement *la Peur et la Faute*, *L'essentiel est invisible* (un commentaire psychanalytique du *Petit Prince* de Saint-Exupéry). Du même auteur toujours, le Seuil va publier, début mars, *De la naissance des dieux à la naissance du Christ* (une interprétation de la nativité de Jésus d'après la psychologie des profondeurs).



« Dépassant la critique historique de la Bible et recourant à la psychanalyse, vous démontez, un par un, les dogmes classiques du christianisme – la virginité de Marie, la résurrection du Christ et son Ascension – d'une manière qui, en Allemagne, fait scandale.

– Mais comment éviter de rappeler que le récit de l'Ascension de Jésus est le fruit d'un imaginaire qui remonte à au moins deux mille trois cent cinquante ans... avant Jésus. A l'époque de l'ancien Empire égyptien, dans les textes des pyramides, on trouve déjà le récit d'un pharaon qui monte au ciel et s'assied à la droite du Dieu-Soleil. Cette forme d'Ascension était aussi ritualisée à Rome, au temps d'Auguste, pour symboliser la divinisation de l'empereur au moment de sa mort et le Nouveau Testament ne traite pas l'Ascension autrement que comme une sorte de symbolisation de la mort de Jésus comme roi d'Israël.

» Allons plus loin. L'Ascension n'est pas seulement une expérience qui survient après la mort de Jésus. Toute sa vie, on le voit s'élever au-dessus de la mesquinerie des hommes et des lois, de la corruption de l'argent et du pouvoir. Par l'Ascension, l'Evangile signifie, en fait, que l'homme est renvoyé à la question de l'orientation de ses choix et de son action. Ou bien il continue à subir la contingence des réalités et des lois terrestres, la logique de l'angoisse. Ou bien, en suivant Jésus, il dépasse cet ordre inhumain et atteint une confiance nouvelle, plus profonde, envers soi, envers les autres, sous le regard de Dieu. L'Ascension est une invitation à dépasser les contraintes du monde. L'homme garde les pieds sur terre, mais son front touche déjà les étoiles...

– Les autorités ecclésiastiques vous reprochent aussi de contester la virginité de Marie.

– Les récits de naissance virginale sont également bien antérieurs au christianisme. Les bouddhistes savent que vers cinq cents ans avant Jésus-Christ, le prince Gaudama, nommé Bouddha, a été conçu de l'union d'une jeune vierge et d'un éléphant blanc dans le pré sacré de Lumbini. Il est né d'une côte de la vierge, morte peu de temps après. Elle est donc vierge avant, pendant et après la naissance de Bouddha, mais tous les bouddhistes savent que cette conception et cette naissance virginales sont de purs symboles poétiques. Chez les Egyptiens aussi, le jour où le roi montait sur le trône, il déclarait que sa mère avait conçu d'une manière virginale ce fils pharaonique, ignorant toute autre naissance chez cette femme.

» Pourtant, seule l'Eglise catholique insiste encore aujourd'hui sur une historicisation fausse de ces symboles. Il n'est pas raisonnable que, deux mille ans après la naissance du Christ, on puisse croire de manière encore plus mythologique que deux mille ans avant. Que signifie, au fond, ce symbolisme si répandu de la Vierge mère? En psychothérapie, on observe des moments de renouveau intérieur, fondés sur des images de nouvelle naissance, sans antécédents, disons virginale. C'est le sens du récit biblique de la naissance miraculeuse de Jésus, le condensé de l'expérience poétique prodigieuse de toute sa vie : proches de lui, les hommes pourront apprendre à re-naître et à re-vivre.

» On ne sait presque rien de la naissance du personnage Jésus, sauf, au sens historique, qu'il est né d'un père et d'une mère comme les autres. Mais quelle importance! Ce que le Nouveau Testament veut nous montrer, c'est l'art que Jésus a de faire revivre des hommes et de devenir roi – comme le jeune bouddha, comme le pharaon – en donnant une sorte de conscience de dignité royale à tous les humains.

– Mais est-il possible de réduire la résurrection du Christ, quand on se dit chrétien, à un simple récit imaginaire et symbolique?

– Le récit de la résurrection puise l'une de ses origines dans la religion de l'Egypte antique. Le « tombeau » est un mot qui désigne littéralement le « lieu de la résurrection ». On y place la momie debout et on lui ouvre rituellement la bouche. La foi en la résurrection de l'homme n'est donc pas venue sur terre avec Jésus. Lui-même, comme enfant déjà, avait grandi dans cette croyance de la résurrection qu'il trouvait dans la littérature apocalyptique ou chez les Pharisiens.

» La nouveauté de Jésus n'est donc pas dans sa résurrection, mais dans la façon dont il défend et proclame l'existence d'une vie au-delà de la mort. Il apprend aux hommes à ne pas craindre la dernière étape de leur vie, à chercher et à trouver Dieu comme aboutissement de leur existence. Autrement dit, les récits de l'aube pascale qu'on trouve dans le Nouveau Testament ne doivent pas fonder, historiquement parlant, les bases de la foi en Pâques et en la résurrection. Mais tout l'art du récit est dans la représentation d'un ange, assis à côté d'un tombeau vide. Un ange au lieu même où on attend la mort! Bien sûr, la chimie de la rétine de l'oeil ne peut pas expliquer la présence de cet ange, pas plus qu'elle n'explique l'Ascension de Jésus au ciel, mais ce qui est important, c'est que cet ange tourne son regard vers la Galilee, là où ces paroles de vie ont été pour la première fois prononcées. Plus nous suivons ses paroles, plus Jésus nous approche comme ressuscité.

> « Nous ne pourrons résoudre aucune des énigmes de la société sans de nouvelles étapes de libération de la conscience »

– A vous lire et à vous entendre, la religion conduit à une sorte de thérapie de l'âme individuelle...

– Je ne crois pas que le christianisme dans sa forme actuelle soit une solution pour résoudre les énigmes de la société. Nous ne pourrons d'ailleurs en résoudre aucune, sans de nouvelles étapes de libération et d'intégration de la conscience. Toute action sur les structures suppose ainsi une analyse de l'individu. Dans *la Critique de la raison dialectique*, Sartre part de la praxis individuelle pour comprendre la répression sociale et politique et pour trouver les moyens de la briser.

» La même dialectique entre existence individuelle et existence collective s'exprime dans des rites et des symboles autour desquels se sont formées les religions. Mais nous assistons aujourd'hui à une transformation profonde de cette conscience religieuse. La religion ne fonctionne plus comme un Sur-moi, dans le cadre de rites et d'institutions traditionnelles, mais comme une expression et une fonction du Moi. Erich Fromm disait déjà il y a cinquante ans que toutes les religions instituées seraient un jour remises en question, face à ce choix : ou bien rester « autoritaires », ou bien devenir « humanitaires » ...

» La fonction de la psychanalyse, précisément à l'intérieur de la religion, est de faciliter cette conversion vers le sujet, vers le Moi. On ne peut servir l'humanité et la société que si on commence à vivre soi-même. Donc un christianisme qui ne fait que crucifier le Moi perd son humanisme. Mais n'est-ce pas à cette conversion que nous invite la résurrection de Jésus? Cette question du moi, de l'homme intérieur, terrorisait déjà Saint-Augustin, puis les jansénistes. Un jansénisme psychanalysé donne un homme libre... Cette conversion vers le Moi intérieur est une révolte contre le masochisme voulu par l'Eglise et la société et un manifeste pour le droit au bonheur et au plaisir.

– Mais que reste-t-il de la spécificité du christianisme, si celui-ci n'est plus autre chose qu'un humanisme réactivé par la psychanalyse ou la reconnaissance de ce « droit au bonheur » dont vous venez de parler?

– Le christianisme est vrai chaque fois qu'il se légitime par son humanisme. Il ne peut l'être autrement... Le dépassement de l'angoisse n'est possible que s'il est ouvert à la transcendance. La révolte contre l'absurdité de la mort présuppose elle-même la conscience que l'homme est plus que nature. L'humanité, la société, sont incapables de dire au sujet pourquoi il existe, et quand Feuerbach lui-même écrit que l'amour de l'homme et de l'humanité est le seul objet de la religion, il ne répond pas non plus à la question angoissée de l'existence humaine. Le postulat de la beauté, par exemple à travers la pensée méditerranéenne de Camus, présuppose aussi une conscience d'un au-delà de l'histoire et de la société.

» C'est dans ce déficit de la réponse au sens de l'existence que le christianisme projette son image de Dieu, une image éveillée dans l'existence par la vie, la poésie et la force prophétique de Jésus. Le christianisme exprime la situation fondamentale d'un Moi qui est tout et d'un au-delà qui accepte le tout et permet d'accéder à ce tout. Cette projection n'est pas une dialectique négative. Une fois éveillée, elle est au contraire un formidable miroir de tous les symboles qui traversent l'histoire et le monde et par lesquels l'homme atteint son sens.

» Prenez l'exemple du Golgotha. La Passion de Jésus au Golgotha pourrait être le symbole d'une rupture totale de la confiance entre Dieu et l'homme, mais Jésus en fait le symbole d'un Dieu qui garde sa confiance en l'homme. Même chose à Auschwitz, où Dieu est autant nié, humilié, qu'il apparaît nécessaire et convoqué, ne serait-ce que pour démontrer que le cynisme, le principe du fascisme, ne peut pas tout justifier. La révolte contre l'inhumanité d'Auschwitz n'est possible que si l'on croit à l'inviolabilité de l'homme. L'histoire, la nature clouent l'homme à la croix, le fixent à sa souffrance et à l'absurdité de son existence. Dieu seul fonde cette croyance que le rien de l'homme – sa contingence, son immanence – est beaucoup plus que ce rien. Le christianisme est, en fait, cette révolte qui rend possible la vie.

» Je me résume. Dieu ne peut pas exister comme spectateur extérieur. Ou il est spectateur et alors il n'existe pas. Ou il fait confiance à l'homme, le libère, et alors la question de son existence ne se pose plus. Il est le sujet qui fonde toute subjectivité, toute dignité, toute liberté, au sens où l'entend Fichte, la liberté se saisissant dans le vertige qu'elle n'est pas nécessaire.

– Vous dites que les récits évangéliques ne sont pas des vérités historiques et encore moins dogmatiques. Mais il y a quand même un point central de la foi chrétienne : Jésus, pour vous né d'un homme, mort comme un homme, est le fils de Dieu. La première interpellation de votre évêque n'a t-elle pas été : niez-vous que Jésus soit le fils de Dieu?

– Je lui ai répondu : je crois de tout mon cœur que Jésus est le fils du Dieu vivant. Mais j'ajoute que cette vérité fondamentale, radicale, doit être dite dans le langage du vingtième siècle et de la modernité. L'histoire des religions nous enseigne que la métaphore du Fils de Dieu est un attribut tout à fait courant des rois de l'ancien Orient. Sous l'influence des prêtres de Thèbes, depuis la cinquième dynastie égyptienne, le pharaon n'est plus Dieu tout court, mais le Fils de Dieu. Le nom Hem-Junu, celui du bâtisseur des pyramides, veut dire littéralement « fils corporel du pharaon Kheops ». L'expression de Fils de Dieu signifie donc autant la personnification que la représentation de Dieu, et la meilleure définition de cet extraordinaire symbolisme n'est-elle pas dans l'Evangile lui-même, chez Jean, au chapitre XIV : « *Celui qui me voit, voit le Père.* »

» Il est donc singulier que l'on emploie encore le vocabulaire de la mythologie pour parler du Fils de Dieu. Pour parler de Jésus aujourd'hui, il nous faut trouver un autre langage que celui des métaphores comme Messie, Roi, Fils de l'homme, Fils de David. Le titre de Fils de Dieu renvoie à une fonction ou à un rôle. Il ne décrit pas le Fils comme être divin en soi, mais comme celui qui parle bien de Dieu, parce qu'il est en lui et qu'il l'exprime. Paul Tillich disait déjà que Dieu est tout ce qui nous concerne sans conditions. Celui qui sent, qui trouve son existence dans une proximité de Jésus, qui est basculé par cette révélation, celui-là peut dire qu'il croit que Jésus est le Fils de Dieu et participe à son existence.

– Comment avez-vous fait le passage de cette interprétation symbolique, psychanalytique, des récits bibliques, à la critique globale, radicale que vous faites du statut des clercs (dans votre livre* Kleriker*) et du fonctionnement ecclésiastique?

– Dans mes consultations psychothérapeutiques, je vois comme les gens ont une image de Dieu, transmise par l'Eglise, pleine de répression, d'angoisse, de culpabilité, de dépendance et de dépersonnalisation. L'expérience de Freud se confirme chaque jour : quand les hommes commencent à parler de Dieu, naissent subitement des angoisses infantiles liées au père, à la mère, des symboles que l'Eglise a instrumentalisés de manière psychologiquement négative. Mon engagement pour la liberté du Moi et de l'individu m'a nécessairement mené dans l'opposition à l'Eglise. La liberté n'est pas possible sans révolte.

» L'Eglise est responsable de ce transfert, si rapide chez l'homme moderne, de la superstition à l'athéisme. C'est la même Eglise qui, pourtant, prétend encore fixer aujourd'hui la vérité des personnes et de leur salut dans des formules administratives, dans des jeux de langage préfabriqués et figés. Beaucoup de questions se posent après deux mille ans de christianisme, mais on nous défend de les soulever. La synthèse que nous essayons de faire entre une certaine raison moderne et la foi est considérée comme la menace la plus dangereuse. Pourtant le mal est grand : à un Dieu objectivé dans un discours froid, oppresseur, correspond un homme-sujet du système bureaucratique et moraliste de l'Eglise.

– Ne rêvez-vous pas au fond d'une Eglise libérale, sans règle, sans dogmes, sans sacrements. Une nouvelle Eglise de quakers?

– Mais je ne veux absolument pas fonder de nouvelle religion, encore moins de nouvelle Eglise. Je veux seulement, par la critique, aider la mienne à évoluer, à la réformer, à revenir à sa source. Car l'erreur capitale a été commise au départ, quand on a traduit l'enseignement de Jésus, qui parlait à la population paysanne de Galilée, critique à l'égard de la grande ville Jérusalem, dans la forme grecque d'une métaphysique de puissance et d'un savoir réservé aux intellectuels de la ville. C'est cette scission qui a déchiré l'Eglise en deux : l'élite cléricale et le peuple. A l'intérieur de chaque croyant s'est produite la même scission entre le cœur et la raison. Une proclamation royale de libération est devenue théorie de soumission et d'administration.

> « La liberté n'est pas possible sans la révolte »

– Ce conflit n'est-il pas seulement typique de l'histoire interne d'une Eglise allemande de tradition plus autoritaire qu'en France par exemple?

– Je crois en effet que l'Eglise d'Allemagne depuis deux cents ans a pris beaucoup plus au sérieux le dogme catholique, l'enseignement doctrinal et romain que, par exemple, l'Eglise de France. Mais l'effort de la France pour regagner du terrain par la spiritualité a aussi mené à une fausse mystification de l'inconscient. Prenez la discussion, très ancienne mais jamais résolue, entre André Gide et Paul Claudel. Ou la figure névrotique du curé de campagne de Bernanos. Le personnage du saint est toujours lié au surnaturel, jamais issu de l'épaisseur du quotidien des hommes. C'est du mysticisme, ce n'est pas la vie.

» En Allemagne, se manifeste plutôt une sorte de piété prussienne, réglée par les impôts d'une Eglise puissante sur les places financières, active au point de vue caritatif et même intellectuellement élevée, mais sans spiritualité, incapable qu'elle est d'atteindre l'âme des hommes. Elle veut jouer un rôle moral en s'accrochant à la doctrine du Vatican sur la sexualité, le divorce, le remariage. Il n'y a personne dans l'Eglise catholique qui ne souffre de cet enseignement catholique prussien.

– Mais par des propos aussi excessifs, ne devenez-vous pas prisonnier de votre propre rôle? Et du médecin de l'âme que vous étiez, prêtre et thérapeute, n'êtes-vous pas devenu le porte-parole d'une fraction de mécontents en rébellion contre la hiérarchie et de l'amertume de tous ceux qui ont déjà quitté l'Eglise?

– Je vais répondre à votre question par un simple exemple. Six cents ans avant notre ère, le prophète Jérémie dénonçait les prêtres et les théologiens qui mentaient dans le temple, le lieu par excellence de la vérité. Il priait pour que Nabuchodonosor vienne détruire l'ordre existant, ce régime du mensonge institutionnalisé, et pour que Dieu vienne inscrire enfin sa parole dans le cœur de l'homme libéré. Depuis quatre cent cinquante ans, alors que l'Europe a vécu la Renaissance, la Réforme, les Lumières, la science moderne, nous voulons seulement que notre Eglise accepte le débat interne pour être plus accessible à l'homme de l'an 2000.

– Je pense que votre apport le plus original est de faire naître, par un jeu de symboles et d'images universelles, un langage théologique nouveau qui réinvestit l'étude comparée des religions. A cet égard, comment interprétez-vous le rapport entre le judaïsme, la foi des Egyptiens, le bouddhisme, auxquels vous faites des emprunts constants, et la foi chrétienne?

– Les symboles et les images de la foi chrétienne ne sont pas du tout, en effet, un bien exclusif du christianisme. Il me semble inacceptable que, mille trois cents ans après la naissance de Mahomet et de l'islam, nous ne soyons pas capables de trouver un langage pour expliquer à un musulman comment nous chrétiens, nous nous ouvrons à Dieu, nous croyons et nous prions. Pis encore, depuis deux mille ans, nous reprochons aux juifs de renier la foi de Jésus. Mais nous devrions être, au contraire, plein de gratitude pour ce juif, appelé Jésus, qui, à sa manière, nous a invités, nous les gentils, les païens, à participer à la foi d'Israël.

» Au lieu de cela, tout l'effort de la christologie ancienne et moderne consiste à reprendre des mythes et des symboles que rejette le judaïsme – celui de la Vierge mère, du dieu mourant, du Dieu qui partage son corps et son sang – pour bâtir une métaphysique et une dogmatique qui, pour les juifs précisément, est incompréhensible et inacceptable. N'a-t-on pas fait du Fils de Dieu la deuxième personne de la Trinité? Il devrait être possible d'interpréter le christianisme comme un judaïsme ouvert au langage des autres religions de l'humanité.

» N'est-il pas surprenant de constater comment, par des Pères de l'Eglise comme Clément d'Alexandrie ou Origène, l'Egypte est revenue dans le christianisme, dans les milieux qui parlaient grec? Rappelez-vous que, pour les Egyptiens, le roi est la forme visible de Dieu. Toutankhamon veut dire « image vivante sur terre de l'amour dans le ciel ». Et très tôt dans la théologie d'Antioche, on voit surgir le problème de l'identité de Dieu et du rapport entre le Fils et le Père.

» L'antijudaïsme chrétien vient de là. Car, pour les juifs, cette mythologie royale égyptienne ne pouvait être interprétée que de manière poétique. On en retrouve des traces, d'ailleurs, dans les psaumes 2 et 110 de l'Ancien Testament. Mais le christianisme a pris ces mythes au sérieux, en a fait des vérités historiques et même le noyau de sa christologie. Ma thèse est, au fond, que le christianisme est une sorte de pharaonisme moderne, avec un trésor immense de sagesse symbolique, mais non interprété, ni utilisé pour ce qu'il est. Le christianisme avait la chance d'intégrer cette richesse du symbolisme païen à travers la critique fondamentale et radicale qu'en faisait le judaïsme. Mais il ne le fera pas, aussi longtemps qu'il ne reconnaîtra pas l'origine de sa propre histoire, c'est-à-dire le patrimoine universel de ses symboles.

» Quant au bouddhisme, il a eu l'immense sagesse d'admettre que toutes ces images de dieux et de forces vivantes, dans la nature et dans l'homme, faisaient partie de l'âme humaine, universelle et éternelle. Le bouddhisme est en quelque sorte une psychanalyse vieille de deux mille cinq cents ans. Les impulsions sensuelles y sont reconnues et intégrées, alors qu'elles sont, dans le christianisme, refoulées. L'idée de compassion universelle pour tous les vivants est plus forte dans le bouddhisme que dans l'éthique chrétienne. Et par sa manière d'aborder la nature, le bouddhisme aurait beaucoup à dire aux chrétiens pour reprendre, à frais nouveaux, la question du respect de l'environnement et de la paix. »

Propos recueillis par
HENRI TINCQ

